

Revue d'histoire maritime

24

PDF complet – 979-10-231-1890-2

Gestion et exploitation
des ressources marines de
l'époque moderne à nos jours



Revue
d'histoire
maritime

Dirigée par
Olivier Chaline
& Sylviane Llinares

n° 24
Gestion et exploitation
des ressources marines
de l'époque moderne
à nos jours

Gilbert Buti,
Christophe Cérino,
Daniel Faÿet
& Olivier Raveux

Cueillis au fil des littoraux tantôt européens (goémon, barilles), tantôt lointains (wakame), prélevés au fond des mers (corail, éponges, fruits de mer), nombreux sont les organismes marins exploités par l'homme. S'ils arrivent souvent dans nos assiettes, ils entrent aussi dans des circuits commerciaux complexes et dans des chaînes de transformation artisanales ou manufacturières sous l'Ancien Régime, industrielles à l'époque contemporaine.

Ces ressources sont désormais au cœur de nos préoccupations, que l'on s'inquiète de leur épuisement ou que l'on en prospecte de nouvelles. Elles stimulent aussi les convoitises et renforcent le mouvement de territorialisation des mers et océans. De tels enjeux, si actuels, n'en sont pas moins à considérer dans une plus longue durée, ici depuis le XVIII^e siècle. C'est là tout l'intérêt de ce numéro 24 de la *Revue d'histoire maritime*, riche des analyses des spécialistes reconnus de plusieurs disciplines.

Depuis vingt ans, la *Revue d'histoire maritime* met en lumière la recherche des historiens du monde entier sur l'histoire des relations que les hommes ont entretenues, siècle après siècle, avec les mers et les océans.

Maquette de couverture : atelierpapier.fr

www.pups.paris-sorbonne.fr

25€
979-10-231-0578-0

FED
4124



Revue d'histoire maritime

24

Gestion et exploitation
des ressources marines
de l'époque moderne à nos jours

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2018
© Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN PAPIER : 979-10-231-0578-0
PDF complet – 979-10-231-1890-2

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1891-9
Présentation du dossier – 979-10-231-1892-6
Charpentier – 979-10-231-1893-3
Sintès – 979-10-231-1894-0
Buti & Raveux – 979-10-231-1895-7
Faget & Carroll – 979-10-231-1896-4
Rivoal – 979-10-231-1897-1
Ferrière & Prima – 979-10-231-1898-8
Fichou – 979-10-231-1899-5
Améziane – 979-10-231-1900-8
Geistdoerfer & Fichou – 979-10-231-1901-5
Geistdoerfer – 979-10-231-1902-2
Mariat-Roy – 979-10-231-1903-9
Varia, Schnakenbourg – 979-10-231-1904-6
Varia, Boureille – 979-10-231-1905-3
Chronique, Bon Djemaa – 979-10-231-1906-0
Chronique, Cloutour – 979-10-231-1907-7
Chronique, Péton – 979-10-231-1908-4
Comptes rendus – 979-10-231-1909-1

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois (Issigeac),
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

Revue dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

Depuis le début de 2006, la *Revue d'histoire maritime* paraît deux fois l'an, au printemps et à l'automne. Les numéros comportent un dossier thématique.

Le précédent numéro (22-23) était consacré à « L'économie de la guerre navale », de l'Antiquité au ^{xx}^e siècle.

Le prochain numéro (25) portera sur « Le navire à la mer ».

Comité scientifique

Pascal Arnaud, Patrick Boureille, Manuel Bustos Rodriguez, commissaire général Vincent Campredon, Olivier Forcade, Jean-Marie Kowalski, Magali Lachèvre, Caroline Le Mao, Michael Limberger, Sylviane Llinares, Tristan Lecoq, Mathias Tranchant, Jacques Paviot, David Plouviez, Amelia Polonia, Louis Sicking.

Secrétariat de rédaction

Xavier Labat Saint Vincent, Claire Laux, Caroline Le Mao (comptes rendus)

Le courrier est à adresser à
Olivier Chaline
Sorbonne université
1 rue Victor Cousin
75230 Paris cedex 05

Les ouvrages à recenser sont à adresser à
Caroline Le Mao
université Bordeaux-Montaigne
UFR d'Histoire
33607 PESSAC cedex

Sommaire

Éditorial

Olivier Chaline.....	8
----------------------	---

DOSSIER

GESTION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES DE L'ÉPOQUE MODERNE À NOS JOURS

Gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours

Gilbert Buti, Christophe Cérino, Daniel Faget & Olivier Raveux	13
--	----

La gestion d'une ressource maritime: le goémon en Bretagne (fin XVII^e-XVIII^e siècle)

Emmanuelle Charpentier	17
------------------------------	----

Exploitation, production et commerce des Soudes naturelles en Méditerranée occidentale au XVIII^e siècle

Nicole Sintès	37
---------------------	----

Une intégration marseillaise dans la filière corail:

la manufacture royale Miraillet, Rémuzat & C^{ie} (1781-1792)

Gilbert Buti & Olivier Raveux.....	55
------------------------------------	----

La base de données Histospongia. Exploitation des éponges en méditerranée au XVIII^e siècle: sources, méthodologie, premiers résultats

Daniel Faget & Éric Carroll	73
-----------------------------------	----

Gérer les ressources lagunaires. La pêche locale dans l'approvisionnement de Venise (XVIII^e siècle)

Solène Rivoal	97
---------------------	----

La culture du wakamé en France. Diffusion des savoirs et multiplicité des acteurs dans une controverse scientifique autour d'une ressource marine végétale

Hervé Ferrière & Véronique Prima	113
--	-----

L'industrie de l'iode de la mer, un produit stratégique (1820-1945)

Jean-Christophe Fichou.....	127
-----------------------------	-----

Fruits de mer méconnus : quelles utilisations ? quels impacts sur la ressource ? Nadia Améziane	139
La mer et les ressources marines : pratiques et vertus thérapeutiques Aliette Geistdoerfer & Jean-Christophe Fichou	157
L'exploitation des ressources océaniques profondes : les rêves et la réalité Patrick Geistdoerfer	169
Hommage à Aliette Geistdoerfer Émilie Mariat-Roy	183

VARIA

Bonne prise ou mainlevée ? Pratique et cadre juridique de la navigation neutre au XVIII ^e siècle Éric Schnakenbourg	191
L'implantation de la base opérationnelle de l'île Longue : un enjeu local vite oublié Patrick Boureille	207

CHRONIQUES

Position de thèse. Le port en Mésopotamie aux III ^e et II ^e millénaires av. J.-C. Hommes, activités, techniques et structures Maëva Bou Djemaa	227
Position de thèse. Les relations entre l'homme et la mer dans « le pays des Isles de Xaintonge » au XVII ^e siècle Marie Cloutour	233
Position de thèse. Penser l'existence de vie dans les profondeurs marines au XIX ^e siècle : d'un abîme impossible à l'origine du vivant (1804-1885) Loïc Péton	239

COMPTES RENDUS

Éric Rieth, <i>Navires et construction navale au Moyen Âge. Archéologie nautique de la Baltique à la Méditerranée</i>	245
Yannis Suire, <i>Le Marais poitevin des origines à nos jours</i>	247
Yannis Suire (éd.), <i>La Côte et les marais du Bas-Poitou vers 1700</i> <i>Cartes et mémoires de Claude Masse, ingénieur du roi</i>	249
Olivier Chaline, <i>Les Armées du roi. Le grand chantier (XVII^e-XVIII^e siècle)</i>	251
Silvia Marzagalli, <i>Bordeaux et les États-Unis, 1776-1815. Politique et stratégies négociantes dans la genèse d'un réseau commercial</i>	255
Hervé Pichevin & David Plouviez, <i>Les Corsaires nantais pendant la Révolution française</i>	260
Alain Gérard (éd.), <i>Mes Aventures. Journal inédit de Paul-Émile Pajot (1873-1929), marin-pêcheur et peintre de bateaux</i>	263
Guillemette Crouzet, <i>Genèses du Moyen-Orient. Le golfe Persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)</i>	265
Thomas Vaisset, <i>L'Amiral d'Argenlieu. Le moine-soldat du gaullisme</i>	269

Éditorial

Olivier Chaline

Depuis le précédent numéro, la *Revue d'histoire maritime* a modifié quelque peu sa couverture, y faisant apparaître la fois dernière « sourire [...] innombrable de la mer », cher à Eschyle et dans le présent cahier les ressources des fonds marins. D'autres changements ont eu lieu dans la maquette, suggérés les uns par les membres du GIS, les autres par les Presses de l'université de Paris-Sorbonne, notre éditeur. Ainsi les noms des responsables de thèmes figurent désormais en quatrième de couverture, avec le ou les logos de leurs laboratoires respectifs. Ces modifications visibles s'accompagnent d'autres qui le sont moins immédiatement mais ont leur importance pour le travail de la revue, ainsi la mise en place d'un comité scientifique nommé conjointement par le GIS et Paris-Sorbonne, et le renouvellement du comité international.

Après le numéro double 22-23, correspondant aux deux livraisons de l'année 2016, nous revenons à des tonnages plus ordinaires. La régularité de parution bisannuelle est en train d'être retrouvée et le retard devrait être complètement rattrapé au cours du premier semestre 2018. Je tiens à en remercier notre éditeur en la personne de son directeur, mon collègue Olivier Forcade, qui nous facilite grandement la tâche.

Ce numéro 24 est aussi l'occasion d'une relève dans la rédaction puisque je succède au recteur Jean-Pierre Poussou à qui j'exprime ma plus vive gratitude pour tout le travail accompli, invisible, ingrat et patient afin de pouvoir livrer à l'éditeur des manuscrits propres et aux normes, avec des traductions dignes des textes envoyés. En accord avec le GIS, les normes de publication ont été révisées, simplifiées et diffusées. On les trouvera notamment sur le site du GIS. Le recteur Poussou continue à nous aider pour la rubrique « Chronique », tandis que deux collègues bordelaises, Claire Laux et Caroline Le Mao sont en charge des comptes rendus et seront les destinataires des ouvrages envoyés pour recension. Merci beaucoup aussi aux collègues qui acceptent de se charger de comptes rendus ou qui nous en proposent.

Le dossier du présent numéro, conçu et rassemblé par Gilbert Buti, Olivier Raveux et Christophe Cérino, a pour thème la « gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours ». Il nous offre dix articles très variés mais profondément complémentaires les uns des autres, permettant une approche dans le temps long. Il met ainsi en valeur l'extrême diversité de ces ressources, celles ramassées sur l'estran ou tirées de l'immédiat avant-pays maritime, comme celles exploitées ou simplement prospectées dans les grands fonds. Le panorama fourni est véritablement mondial, des côtes bretonnes au Pacifique. Les enjeux sont à chaque fois dégagés avec précision. Les rivalités actuelles quant à l'exploitation des ressources marines en un temps de territorialisation et d'appropriation des mers et océans sont clairement mises en évidence. L'historien des sociétés et économies maritimes du passé comme l'observateur des conflits présents et à venir ayant la mer pour enjeu trouveront ici mieux qu'une ample information, bien des sujets de réflexion.

Le retour à un numéro simple a conduit à réduire la part dévolue aux *varia*. Mais le lecteur y trouvera deux études éclairantes, l'une d'Éric Schnakenbourg sur la question épineuse du commerce des neutres au XVIII^e siècle, l'autre de Patrick Boureille sur la création de la base des SNLE à l'Île Longue, en rade de Brest. Ce sera une des tâches du comité scientifique que de susciter davantage de propositions de *varia*.

Comme à l'accoutumée, le présent numéro présente des positions de thèses et donne un nombre appréciable de comptes rendus. Merci à tous et bonne lecture!

Gestion et exploitation des ressources maritimes

de l'époque moderne à nos jours

GESTION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES DE L'ÉPOQUE MODERNE À NOS JOURS

Gilbert Buti, Christophe Cérimo, Daniel Faget & Olivier Raveux¹

Inscrites dans une histoire plurimillénaire, la gestion et l'exploitation des ressources de la mer, des lagunes et des zones estuariennes ont contribué aux époques moderne et contemporaine au dynamisme des sociétés littorales et des espaces portuaires méditerranéens et atlantiques. Les activités liées à la mise en valeur des richesses produites par ces milieux demeurent cependant imparfaitement connues. Les travaux dédiés au passé des activités halieutiques dans les milieux marins et océaniques, et plus largement au commerce et aux usages des richesses de l'onde, n'ont pas bénéficié, il est vrai, depuis un demi-siècle, de l'engouement suscité au sein de la recherche européenne par les études consacrées au commerce maritime envisagé dans sa plus large acception.

Signe d'une époque inquiète de la finitude de ses ressources naturelles, mais aussi conséquence de la fédération progressive de recherches émergentes, la volonté de mettre en valeur les richesses de la mer trouve cependant depuis peu de temps une concrétisation dans un certain nombre d'événements scientifiques.

Les deux tables rondes organisées à Marseille puis à Lorient, avec le soutien du GIS histoire et sciences de la mer, ont à ce propos une valeur exemplaire². En réunissant des chercheurs issus des deux principaux littoraux français, mobilisés au travers d'approches diachroniques, ces rencontres ont d'une part initié une réflexion comparative féconde, et signalé la fréquente similitude des problématiques rencontrées sur les rivages du Ponant et de la Méditerranée. En faisant dialoguer des représentants des différents domaines de la recherche (géographes, écobiologistes, halieutes, économistes, juristes, professionnels de la pêche et de l'aquaculture, historiens), ces tables rondes ont d'autre part

1 Gilbert Buti, Daniel Faget, Olivier Raveux, Aix-Marseille université, UMR TELEMME 7303 ; Christophe Cérimo, Université Bretagne-Sud, CERHIO.

2 Tables rondes organisées conjointement par l'UMR 7303 TELEMME (CNRS-AMU) et l'UMR 6258 CERHIO (CNRS-UBS) à Marseille le 12 février 2014 puis à Lorient le 27 mars 2015, avec le soutien du GIS histoire et sciences de la mer. Une sélection de communications a été effectuée par le conseil scientifique pour constituer ce dossier.

démontré les potentialités d'une réflexion interdisciplinaire, seule à même d'apporter – ou d'esquisser – des réponses aux défis considérables qui sont aujourd'hui posés aux sciences de la mer.

14

L'expression des *ressources marines* appelle dès l'abord quelques précisions. Les organisateurs de ces rencontres scientifiques ont rangé sous cette appellation les produits du vivant, provenant de l'exploitation des écosystèmes marins, qu'ils soient d'origine méditerranéenne ou océanique, directement destinés à la consommation ou servant de matières premières. Des rencontres sur les pêches étant programmées ultérieurement, le marché plus traditionnel du poisson, frais ou transformé, n'a pas été prioritaire lors de ces journées. Provenant de cueillettes littorales européennes (goémon, barilles) ou plus lointaines (wakamé) et de prélèvements sous-marins (corail, éponges, fruits de mer), de nombreux organismes marins sont exploités par l'homme. S'ils répondent souvent à des fins alimentaires, ils entrent aussi dans de complexes circuits commerciaux et dans des chaînes de transformation artisanale ou manufacturière sous l'Ancien Régime et industrielle à l'époque contemporaine présentant parfois une dimension stratégique méconnue (iode).

Issues également du monde minéral, certaines des richesses de la mer ont joué, au cours des siècles passés, un rôle essentiel dans la conservation des aliments, mais aussi de matières premières dans le développement des industries de base ou du secteur de la construction.

Appréhendées dans leur diversité – y compris pour leurs vertus thérapeutiques – les ressources marines ont été soumises à un questionnement multiple. La fonction des produits de la mer dans l'essor, l'affirmation et la structuration des économies et des cultures modernes et contemporaines a fourni un premier angle d'approche, qu'il s'attache à l'étude d'une échelle régionale (communautés de pêche, acteurs et organisation de la distribution, conditionnement), ou internationale. Intégrées parfois dans des marchés lointains, ces ressources ont été les vectrices de l'affirmation d'une économie-monde, sous une forme parfois contrainte ou de dépendance – domination coloniale. Organisé aujourd'hui dans le cadre d'une économie de marché, le commerce de ces produits rappelle, par la diversité des biens échangés, l'extrême variété qui caractérisait les modes de consommation sous l'Ancien Régime. Fruit de l'extension mondiale des zones de pêche actuelle, elle-même conséquence de l'épuisement des mers bordières, cette diversité de l'offre fait d'une certaine façon écho aux régimes alimentaires opportunistes d'autrefois, dictés par la rareté des sources de protéines.

Découlant de ces premières thématiques, une réflexion sur les impacts passés et présents des prélèvements sur la faune et la flore est aussi abordée dans les communications retenues pour ce dossier. Elle associe l'analyse de l'évolution des paysages littoraux et sous-marins à celle de l'émergence des

prises de conscience de la fragilité des écosystèmes naturels et des politiques de gestion des environnements. L'analyse par les historiens des ruptures environnementales, celle des capacités d'adaptation ou de résilience des communautés maritimes et des milieux naturels à des forçages d'origines climatique ou anthropique ont ici valeur exemplaire. Elles doivent enrichir la définition en cours des politiques de développement durable, en remplaçant l'étude des situations présentes dans une chaîne de causalités anciennes, et en se défiant de toute vision idéale d'un passé réinventé, paré d'un rapport respectueux des sociétés humaines à leur proche environnement.

Longtemps réduite par la tradition productiviste à un simple réservoir de richesses potentielles, la biodiversité marine doit enfin être envisagée aujourd'hui dans une nouvelle acception, chaque ressource interagissant avec les autres formes du vivant dans le cadre d'un environnement complexe. Ce changement de définition invite l'historien à repenser l'objet même de son étude. Par un décroisement constructif de son univers de réflexion, il l'oblige à porter un regard nouveau sur l'archive, désormais analysée à la lumière des apports les plus actuels des autres disciplines du savoir.

LA GESTION D'UNE RESSOURCE MARITIME :
LE GOÉMON EN BRETAGNE (FIN XVII^e-XVIII^e SIÈCLE)

Emmanuelle Charpentier
Université de Toulouse 2 – Jean-Jaurès FRAMESPA

« Point de récolte sans goémon, et c'est la nuit surtout qu'ils le ramassent : ils sont nus, sans souliers, sur les pointes des rochers glissants [...] et retiennent, étendus sur l'abîme, le présent que la mer apporte¹. » Jacques Cambry décrit ainsi, non sans exagération, la cueillette du goémon à Pontusval, observée durant son « voyage » dans le Finistère en 1794. Or, il a fallu attendre l'ordonnance de la Marine, promulguée en 1681 et adoptée en 1684 en Bretagne, pour qu'un cadre contraignant pour sa récolte soit imposé aux riverains de la mer. Cette mainmise du pouvoir royal sur l'estran vise à instaurer une gestion raisonnée d'une de ses principales ressources dont dépendent les sociétés littorales bretonnes. Face à ce nouvel acteur et à ces contraintes bouleversant les usages, les réactions sont loin d'être unanimes et révèlent de profondes tensions à l'échelle locale qui se poursuivent tout au long du XVIII^e siècle, alimentées par les compléments apportés à la législation relative au goémon. Si les procès-verbaux rédigés par François Le Masson du Parc, lors de ses tournées dans les amirautés bretonnes (1726, 1728 et 1731), constituent une source incontournable, ils sont utilement complétés par l'enquête menée en 1774 par l'évêque de La Marche auprès des recteurs du Léon, les notes de Jacques Cambry sur le Finistère en 1794, des cahiers de doléances et de nombreux actes issus des archives provinciales, judiciaires, notariées sans oublier les fonds de paroisses. L'ensemble montre que le goémon, en Bretagne, des années 1680 à la fin du XVIII^e siècle, est considéré comme une ressource à exploiter, à protéger et à défendre.

1 Jacques Cambry, *Voyage dans le Finistère. Voyage d'un conseiller du département chargé de constater l'état moral et statistique du Finistère en 1794*, Paris, Éditions du Laveur, 2000, p. 159.

UNE RESSOURCE LOCALE À EXPLOITER

Une ressource indispensable ?

18 Là où il est présent, le goémon sert à amender les terres. Il est même indispensable pour les terres « froides » du Trégor et du Léon, qu'il « chauffe »². En effet, de Paimpol à Brest, la fertilité des terres lui est attribuée et fait toute la différence avec l'Argoat. Il enrichit toutes les cultures, notamment le lin et le chanvre et, partout, les céréales, les légumineuses, les fruits et les légumes sans oublier les vignes des environs de Bourgneuf³. Le goémon de flot est privilégié dans le ressort de l'amirauté de Saint-Malo, le duché de Penthièvre et le Goëlo ; son utilisation reprend à partir de Guipavas et se prolonge dans les amirautés de Vannes et de Nantes. Il s'y trouve en abondance du fait des vents, des courants marins et de la morphologie du liseré côtier. Le long des côtes trégoroises et léonardes, la préférence va plutôt au goémon vif, cueilli sur les rochers. Une fois collecté, sa préparation diffère selon les endroits. Il est étendu frais à Paramé, Kéridy, Locquirec et Lanmeur⁴. À Trédrez, à Pornichet et Saint-Guérolé, il sèche pendant plusieurs jours, voire des mois, dans le Léon et le Trégor⁵. Sec, il sert de litière pour les animaux à Plouha⁶. Les habitants de Pénerf, près de Muzillac, y ajoutent du goémon de flot avant de l'épandre⁷. Dans l'amirauté de Saint-Malo, ces « marnix » sont agrémentés de « joncs marins qu'ils font pourrir auparavant, et de croûtes ou de la superficie des landes »⁸ ; le résultat de l'étrépage se combine ici à l'utilisation des ressources du bord de mer. Le tout forme des tas appelés « mulons ». Ces usages sont très ancrés dans les mentalités, les uns et les autres étant incapables d'envisager une méthode alternative : le recteur de Landunvez affirme que le goémon « se perd en deux ou trois jours si on ne le sèche⁹ », alors qu'il est mis longtemps à pourrir à l'autre extrémité de la province.

Néanmoins, toutes les paroisses bretonnes « ne gouesmonnent point ». Certaines en sont privées en raison d'une étroite façade maritime – Trévou-Tréguignec¹⁰ –, de courants marins et de vents capricieux – Saint-Michel-en-Grèves¹¹. Accéder au rivage est presque impossible le long des côtes à falaises,

2 Archives nationales (désormais AN), C5/26, amirauté (désormais am.) de Saint-Brieuc, 1731, Plounez.

3 *Ibid.*, C5/21, am. Nantes, 1728, Bourgneuf et La Bernerie.

4 *Ibid.*, am. de Saint-Malo, Saint-Brieuc, Morlaix, 1731.

5 *Ibid.*, am. Morlaix et Brest, 1731 et C5/21, am. Nantes, 1728.

6 *Ibid.*, C5/26, am. Saint-Brieuc, 1731.

7 *Ibid.*, C5/21, am. Vannes, 1728, Muzillac.

8 *Ibid.*, C5/26, am. Saint-Malo, 1731, bilan.

9 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, n° 115, 1986, p. 195-267 ; *Ibid.*, n° 116, 1987, p. 271-338 ; *Ibid.*, n° 117, 1988, p. 145-222, voir Landunvez.

10 AN, C5/26, am. Morlaix, 1731.

11 *Ibid.*, Saint-Michel-en-Grèves.

aux environs de Plouha par exemple¹². Au port de La Roche, la « bourbe » dans le canal empêche l'échouage du goémon sur les rives¹³, d'autant que les riverains préfèrent comme engrais la vase issue des marais salants. Intervient également le « mépris » éprouvé pour le goémon vif qui se retrouve, dans le sens inverse, dans le Léon et le Trégor à l'égard du goémon de flot. Le poids des préjugés pèse beaucoup dans les usages locaux.

Le goémon se substitue au bois de chauffage là où il fait défaut : le long des côtes du Trégor et du Léon, en particulier. Par conséquent, à Roscoff, « celui qu'on y apporte est d'une cherté exorbitante¹⁴ ». L'absence de bois se fait vraiment ressentir dans les îles¹⁵ : d'après Le Masson du Parc, il n'y a pas un seul arbre à Bréhat, peu à Batz, Ouessant et Belle-Île¹⁶. Pour son recteur, Batz « ne serait ni habitée ni même habitable si elle n'avait la faculté de jouir et de disposer de ces gouesmons¹⁷ ». Leur utilisation est rationalisée : à Batz et à Bréhat, le « robert » est privilégié d'autant qu'il est impropre à l'engrais des terres¹⁸. Ramassé au début de l'été, il est mis à sécher et constitue une réserve de combustible¹⁹. D'autres usages très localisés du goémon sont à souligner : rembourrage de matelas pour la garnison du poste militaire des Sept-Îles²⁰ ou bien entourage protecteur pour les « bouteilles d'essences et de liqueurs qui viennent du Levant » à Pénerf²¹.

Les difficultés matérielles du ramassage

Récolter le goémon suppose un accès aisé au rivage pour l'acheminer vers l'intérieur des terres, « à charge de col » ou à l'aide d'un cheval ou d'une charrette. La morphologie du liseré côtier complique parfois la tâche et oblige ses ramasseurs à prendre des risques. C'est le cas à Saint-Mathieu-Fin-de-

12 *Ibid.*, am. Saint-Brieuc, 1731, Pordic.

13 *Ibid.*, C5/21, am. Nantes, 1728.

14 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Flo'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit. ; archives départementales des Côtes-d'Armor (désormais ADCA), 20G377, mémoire, 23 mars 1730. Confirmé par Jacques Cambry pour Roscoff (*Voyage dans le Finistère, op. cit.*, p. 60).

15 Dominique Guillemet, *Les Îles de l'Ouest, de Bréhat à Oléron. Du Moyen Âge à la Révolution*, La Crèche, Geste éditions, 2007, p. 71-75.

16 AN, C5/20, am. Saint-Brieuc, Morlaix et Brest, 1726 et C5/21, am. Vannes, 1728.

17 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Flo'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Batz.

18 AN, C5/20, am. Saint-Brieuc et Brest, 1726.

19 Fanch Roudaut, « Doléances de Batz », dans *Les Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Lesneven*, Brest, CRBC, 1990, p. 60.

20 Olivier Levasseur, « La question des goémons sur les côtes du nord de la Bretagne aux XVIII^e et XIX^e siècles », dans Élisabeth Ridel & André Zysberg (dir.), *Ils vivent avec le rivage. Pêche côtière et exploitation du littoral*, Caen, CRHQ, 2005, p. 113-134, *loc. cit.* p. 115.

21 AN, C5/21, am. Vannes, 1728, Muzillac.

Terre²². Ailleurs, l'accès à l'estran crée moins de difficultés mais le travail reste dur et dangereux. *A priori*, ramasser du goémon d'épave est simple : il suffit de le prendre à mains nues ou avec un croc lorsque la mer l'a déposé sur le rivage. Le risque est d'être surpris par la marée montante, d'autant que le ramassage se fait parfois de nuit. Pour cueillir du goémon vif, il faut se rendre à pied et à marée basse sur les rochers découverts par la mer. La difficulté consiste à le ramener sur le rivage. Il est assemblé avec de « mauvais cordages²³ » de manière à former un radeau. Les cueilleurs montent dessus et « attendent que le flot soulève leur mulon pour le conduire à la côte au-dessus du plain », à l'aide de perches, pour s'y échouer²⁴. Il suffit de peu pour que ces « drômes » se délitent, provoquant des accidents mortels. Se rendre en bateau sur des rochers, au large, n'est pas moins risqué : les embarcations, surchargées, sont susceptibles de se remplir d'eau ou de se renverser au moindre coup de vent. Aussi, les noyades sont fréquentes. En janvier 1763, au lendemain du naufrage de treize habitants de Pommerit-Jaudy et de Troguery, le bilan est lourd : si trois s'en sont sortis, dix ont trouvé la mort²⁵. Le scénario est à peu près identique en décembre 1742, près de Pleubian : le recteur écrit qu'« il est arrivé un grand malheur à plusieurs de ses paroissiens [...] qu'après avoir chargé leur bateau [...] un houragan les jeta sur un rocher et ils périrent presque tous en mer²⁶ ».

De tels risques indignent les observateurs extérieurs que sont Le Masson du Parc et Jacques Cambry. Ce dernier l'évoque sur un ton grave et dramatique²⁷. Quant à Le Masson du Parc, il y est sensibilisé par ses interlocuteurs²⁸. Il préconise d'interdire les techniques de halage en usage et les navires surchargés sous peine de punition corporelle²⁹, en proposant des solutions de substitution au motif que « le roi [doit] également veiller à la conservation de ses sujets lorsqu'ils s'exposent de gaieté de cœur à périr, par leur témérité et sans aucune nécessité, et les protéger³⁰ » : faire remorquer les radeaux – montés par un seul cueilleur – par une chaloupe, et pour les barques, laisser au-dessus de l'eau au moins huit pouces et embarquer trois cueilleurs pour deux tonneaux.

22 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Saint-Mathieu-Fin-de-Terre.

23 Jacques Cambry, *Voyage dans le Finistère*, op. cit., p. 159 ; AN, C5/26, am. Morlaix, 1731.

24 Olivier Levasseur, « La question des goémons sur les côtes du nord de la Bretagne aux XVIII^e et XIX^e siècles », art. cit., p. 116.

25 Archives départementales du Finistère (désormais ADF), B4281, permis d'inhumer, 6 janv. 1763.

26 *Ibid.*, B4272, permis d'inhumer, 3 janv. 1744.

27 Jacques Cambry, *Voyage dans le Finistère*, op. cit., p. 159.

28 AN, C5/26, am. Morlaix, 1731, Pleubian.

29 *Ibid.*, am. Saint-Brieuc, Morlaix et Brest, 1731, propositions.

30 *Ibid.*, am. Morlaix, 1731, bilan.

Le ramassage du goémon revient à ceux qui vivent dans l'« Armorique » des paroisses littorales. Ce sont souvent des pauvres pour lesquels cette récolte régulière s'apparente à une stratégie de survie. D'après le recteur de Landéda, « ce n'est qu'à force d'un travail le plus rude nuit et jour à la grève qu'ils peuvent avoir les moyens de subsister³¹ ». Il s'agit de journaliers travaillant pour leur propre compte ou bien employés à la tâche ou à la journée. Ce travail s'adresse tout autant aux hommes qu'aux femmes³², peut-être davantage à celles-ci. Un infanticide commis à Cancale en 1761 révèle les travaux ponctuels réalisés par la mère, une femme de soldat délaissée, durant plusieurs mois³³. Durant toutes ces vacances, notamment le ramassage de goémon, elle côtoie des femmes, filles, épouses ou veuves de marins. Toutes sont seules, pauvres ou dans une situation précaire.

Les laboureurs pratiquent aussi la récolte du goémon dans une optique d'autoconsommation et de revente. Elle est facilitée par la possession d'une charrette ou d'un bateau chez les nombreux « ménagers » établis entre Paimpol et Porspoder. Sa vente contribue à le diffuser au-delà de l'« Armorique », via des livraisons proposées aux autres laboureurs. Le Masson du Parc sous-entend à plusieurs reprises que ce commerce est lucratif³⁴. Jacques Cambry tient un discours similaire sur les laboureurs du Corrégou³⁵. Néanmoins, les « laboureurs aisés » de Penvenan font preuve d'un sens du partage envers les pauvres de leur paroisse : ils en laissent à ceux qui « ont peu de terre et aucun harnais³⁶ ». À Santec, il y a aussi « des règles qui prescrivent la conduite que doivent tenir les gens aisés relativement aux pauvres³⁷ ». Si l'intention est louable, elle n'est pas sans arrière-pensée puisque la quantité est limitée par avance. L'initiative surprend Le Masson du Parc – preuve qu'elle est rare – et l'incite à « l'autoriser » ailleurs, où la répartition est moins équitable.

Au-delà, le goémon anime toute l'économie locale quand il est jugé indispensable. Dans l'amirauté de Brest, il est un « objet aussi considérable que la pêche » ; il concerne près de cent bateaux à l'année dans celle de Morlaix, en 1726³⁸. Des havres se sont spécialisés dans son ramassage : Plouguiel,

31 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Landéda.

32 AN, C5/20, am. Morlaix, 1726.

33 Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (désormais ADIV), 4B1057, plainte, 1^{er} avril 1761 et information, 20 avril 1761.

34 AN, C5/26, am. Morlaix, 1731.

35 Jacques Cambry, *Voyage dans le Finistère*, op. cit., p. 162.

36 AN, C5/26, am. Morlaix, 1731.

37 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Santec.

38 AN, C5/20, am. Brest et Morlaix, 1726, bilans.

Plouéan, Plouescat, Tréfléz, Lannilis, Landéda et Landunvez. Dans la plupart des ports situés entre Paimpol et Porspoder, il se pratique en plus de la collecte de sable, de la pêche du maquereau et du travail de la terre. La complémentarité entre ces activités permet de rationaliser le travail selon un calendrier annuel sur la base de bateaux et d'équipages polyvalents. À l'occasion, ces bateaux pratiquent aussi le petit cabotage, par exemple à Lancerf³⁹. Le commerce du goémon contribue à animer les places portuaires de cette zone, surtout les petits ports, et joue un rôle structurant pour les économies locales qu'il irrigue par ses effets induits, en premier lieu grâce aux liquidités fournies par sa vente. Même les prêtres en bénéficient par le biais des aumônes⁴⁰. Ses répercussions directes et indirectes sur la vie des communautés sont donc essentielles dans le Haut-Léon et le Trégor. Il engendre de surcroît des relations commerciales avec les paroisses limitrophes, éloignées de la mer, ce qui permet de résoudre la disette de bois des unes et le manque d'engrais des autres. Son rôle est tel que pour le recteur de Landunvez, il fournirait, seul, du pain aux « trois quarts des Armoricains », formule sans doute exagérée, mais représentative de son poids à l'échelle locale d'où la nécessité de le protéger⁴¹.

UNE RESSOURCE À PROTÉGER

Une prise de conscience du pouvoir royal

Dès le début du règne personnel de Louis XIV, le pouvoir royal se montre soucieux de préserver les ressources de l'estran, inquiétude alimentée par la « crise des pêches » qui sévit à l'époque. La réflexion s'étend au goémon du fait de son impact sur les économies locales : lui non plus n'est pas pérenne et des risques de surexploitation sont présents, d'autant qu'il se voit attribuer un rôle essentiel dans la reproduction du poisson. Cette préoccupation n'est pas spécifique à l'État, elle se retrouve à l'échelle locale. En témoigne l'ordonnance prise par le sénéchal des régaires de Saint-Pol-de-Léon, en 1677 : elle fixe une période de coupe à respecter sous peine d'amende⁴². À cette tentative ponctuelle de maîtrise de la ressource s'oppose la volonté de gestion globale du goémon mise en œuvre par l'État, sous l'égide de Colbert, et exprimée par l'ordonnance de la Marine⁴³. Une version légèrement différente est rédigée pour

³⁹ *Ibid.*, C5/26, am. Saint-Brieuc, 1731.

⁴⁰ Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., voir Plouescat, Plounévez, Santec, Saint-Pol-de-Léon.

⁴¹ *Ibid.*, Landunvez.

⁴² ADF, 233G100, ordonnance, 12 janv. 1677.

⁴³ Consultable sur Gallica [BnF] : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k95955s>, consulté le 4 octobre 2017.

la Bretagne, et adoptée le 18 janvier 1685 par le parlement de la province⁴⁴. Le titre X du quatrième livre est entièrement consacré au goémon.

L'objectif affiché est la définition d'un cadre juridique clair, en marquant la différence entre goémon d'épave et goémon vif. Ce dernier fait l'objet de toutes les attentions. Sa coupe est interdite la nuit et en dehors de la période définie. À l'opposé, le ramassage du goémon de flot est libre. Par ailleurs, ce dernier appartient au premier venu, tandis que le goémon vif revient aux habitants de la paroisse dans laquelle il croît, propriété si exclusive qu'il leur est interdit d'en vendre « aux forains [étrangers à la paroisse], ou porter sur d'autres territoires, à peine de 50 livres d'amende et confiscation des chevaux et harnais⁴⁵ ». Rien n'est précisé au sujet des îlots et rochers situés en pleine mer : la coupe reste libre et accessible à tous. L'ordonnance responsabilise aussi les paroissiens. Ils doivent s'assembler le premier dimanche de janvier pour fixer des périodes de coupe. L'État délègue donc aux généraux des paroisses littorales la définition d'un calendrier ce qui confère de la souplesse au dispositif. Ainsi les décisions ne paraissent pas imposées par un État lointain et intrusif, leur posant des contraintes là où elles n'existaient pas auparavant. En ce sens, le goémon forme une exception en comparaison avec les mesures protégeant les ressources halieutiques énoncées dans la même ordonnance.

Celle-ci limite également les droits des seigneurs en leur interdisant « de s'approprier aucune portion des rochers où croît le varech » et de s'en réserver la coupe exclusive. En effet, un seigneur, en tant que haut justicier, pouvait s'approprier les laisses de mer, y compris les épaves et le goémon de flot. Quant au goémon vif, il lui appartenait parce qu'il pousse sur l'estran – intégré à son domaine ou à sa mouvance – ce qui englobait ses ressources dont il s'arrogeait le monopole d'exploitation au détriment des riverains. Or, la liberté de coupe est affirmée dans l'ordonnance de la Marine sous conditions pour les usagers, certes, mais sans que le seigneur local puisse s'y opposer ou la monnayer.

L'ordonnance de la Marine en Bretagne : une application limitée ?

Le 23 avril 1726, Louis XV charge Le Masson du Parc de « faire l'inspection des pêches du poisson de mer⁴⁶ » en Flandre, Picardie, Normandie et Bretagne et de vérifier l'application de l'ordonnance de la Marine. Aucune allusion n'est faite au goémon mais son rôle dans la conservation du frai implique d'y être attentif. L'inspecteur se réfère aussi à l'arrêt du 21 mai 1726, valable uniquement

44 Marie-Jacqueline Desouches, « La récolte du goémon et l'ordonnance de la marine », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 79, n° 2, 1972, p. 349-371.

45 *Ibid.* ?

46 Lettres patentes, 23 avril 1726, disponibles sur Gallica[BnF] : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86004428>, consulté le 4 octobre 2017.

pour la Normandie⁴⁷, car aucun texte n'a été adopté depuis à ce sujet en Bretagne, en dépit des insuffisances de la grande ordonnance.

D'emblée, son application se heurte au caractère vital du goémon dans les îles, en particulier Batz et Bréhat : la première a obtenu dès le 30 juin 1687 un arrêt du Conseil d'État lui en conférant le monopole⁴⁸. Ses habitants ont aussi sollicité un arrêt du parlement de Bretagne faisant « défense aux forains de l'île de pouvoir faire la coupe du goémon qui croît autour » sur les îlots⁴⁹. Ceux de Bréhat ont bénéficié d'un arrêt du parlement leur réservant le goémon poussant sur des rochers situés à une demi-lieue autour de l'île⁵⁰. Rien n'est envisagé pour les autres îles, peut-être faute d'initiative de la part de leurs habitants. Le Masson du Parc ne remet pas en cause ces entorses à l'ordonnance qui, à ses yeux, se justifie.

24

Ailleurs, les dispositions liées au goémon vif sont peu respectées : à de rares exceptions près, les coupes se font « à volonté⁵¹ », en tout temps⁵² ou une partie de l'année selon les usages locaux⁵³, de jour comme de nuit⁵⁴. Les règles sont mal connues : les riverains ignorent que le goémon leur revient⁵⁵. La faute est en partie due aux officiers de justice : ceux de l'amirauté de Saint-Brieuc sont « peu instruits de l'ordonnance⁵⁶ » qu'ils auraient du mal à expliquer vu qu'ils ne font « jamais de visite sur leurs côtes⁵⁷ ». À leur décharge, leur ressort est étendu avec un siège excentré, à l'instar des amirautés de Brest et de Morlaix. Mais l'envoi de l'ordonnance aux recteurs aurait pu compenser la distance. Ces derniers constituent les relais du pouvoir royal à l'échelle locale : l'inspecteur compte sur eux pour « instruire leurs paroissiens », surtout dans l'amirauté de Morlaix où ils ont « l'esprit séditieux⁵⁸ ». Au-delà, beaucoup de riverains font preuve de mauvaise foi en ignorant les règles car elles restreignent la liberté d'accès aux ressources de l'estran. Une minorité de paroisses les applique, entre

47 Déclaration du 30 mai 1731 (Flandre, Boulonnais, Picardie et Normandie) ; arrêt du 21 mai 1726, disponible sur Gallica [BnF] : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86004762>, consulté le 4 octobre 2017.

48 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Batz.

49 AN, C5/20, am. Brest, 1726, Batz.

50 *Ibid.*, C5/26, am. Saint-Brieuc, 1731, Bréhat et bilan.

51 *Ibid.*, Kerity.

52 *Ibid.*, am. Saint-Malo, 1731, Pleudihen ou Cancale ; *ibid.*, C5/20, am. Saint-Brieuc, 1726, bilan et C5/26, am. Morlaix, 1731, bilan.

53 *Ibid.*, C5/26, am. Brest, 1731, Portsall, Landunvez, Porspoder et Ploumoguer. et am. Morlaix, 1731, Trédarzec et Pleubian.

54 Au Conquet et à Porspoder ; *ibid.*, am. Brest, 1731.

55 *Ibid.*, Landerneau et Guipavas.

56 *Ibid.*, am. Saint-Brieuc, 1731, bilan.

57 *Ibid.*, am. Brest, 1731, bilan.

58 *Ibid.*, am. Morlaix, 1731, bilan.

autres Portsall⁵⁹ et Saint-Pol-de-Léon⁶⁰. Le passage de Le Masson du Parc paraît provoquer une prise de conscience à Pleubian et à Trédarzec⁶¹ mais cette attitude ne se rencontre pas ailleurs, loin de là. Est-elle représentative de l'ensemble des habitants ou de ses informateurs ? D'autres sources, les fonds de paroisses, révèlent que dès les années 1720, peut-être avant, des délibérations ont lieu pour fixer les périodes de coupe à Ploudalmézeau et Plougrescrant⁶².

Autre lacune dans l'application de l'ordonnance : les droits seigneuriaux. Toutes les infractions sont relevées dans les amirautés de Morlaix et de Brest à l'exception de Saint-Coulomb, dans l'amirauté de Saint-Malo. En 1726, le seigneur local prélève 25 à 40 sols en fonction de la « contenance » des bateaux car il considère être le propriétaire des rochers en pleine mer où il est cueilli. Lors du second passage de l'inspecteur, les habitants assurent ne plus être inquiétés à ce sujet. Peut-être lui est-ce imputable, puisqu'il les avait informés de la liberté de coupe et les avait enjoins à intenter un procès⁶³. Dans les amirautés de Morlaix et de Brest, la situation n'a pas évolué aussi vite. À Pleumeur-Gautier, Lézardrieux, Plouguerneau, Tremenac'h, Brest, Landerneau et Guipavas, des seigneurs continuent d'exercer ces droits qu'ils jugent légitimes⁶⁴. S'arroger la coupe du goémon n'est pas uniquement leur fait : des particuliers, en position de pouvoir, se l'attribuent tel le commandant du château du Taureau, à Locquénoles⁶⁵. Le prélèvement porte sur les bateaux et sur des rochers loués à des cueilleurs. Le commandant de la citadelle fait de même à Brest et étend son droit au goémon d'épave mais sa mainmise est contestée par un seigneur local⁶⁶. Dans le pays Pagan, à Tremenac'h, Guissény, Kerlouan et Plounéour-Trez, Le Masson du Parc découvre la collusion entre « les gentilshommes, les riches riverains, jusques aux greffiers, ou gens revêtus de quelque petit office », même des commis-greffiers de l'amirauté de Brest, rendant toute plainte inutile⁶⁷.

Néanmoins, à la fin du XVIII^e siècle, l'ordonnance de la Marine a gagné du terrain sur les côtes bretonnes : les généraux se sont habitués à fixer une période de coupe⁶⁸. Cela montre l'acceptation de l'ordonnance et sans

59 *Ibid.*, am. Brest, 1726, Portsall.

60 Publié par Marie-Jacqueline Desouches, « La récolte du goémon et l'ordonnance de la marine », art. cit., p. 363-364.

61 AN, C5/26, am. Morlaix, 1731.

62 ADF, 175G7, délibérations, 7 déc. 1721 et ADCA, 20G377, délib., 2 janv. 1724.

63 AN, C5/20 et C5/26, am. Saint-Malo, 1726 et 1731, Saint-Coulomb et bilan.

64 *Ibid.*, C5/26, am. Morlaix et Brest, 1731 ; C5/20 et C5/26, am. Brest, 1726 et 1731, Pempoul.

65 *Ibid.*, C5/20 et C5/26, am. Morlaix, 1726 et 1731.

66 *Ibid.*, C5/26, am. Brest, 1731.

67 *Ibid.*, C5/20 et C5/26, am. Brest, 1726 et 1731.

68 ADF, 72G5, délibérations, Goulven, 13 janvier 1765, 208G8, Plouzané, 1740, 1747-1748, 1750, 1752, 1787 ; ADCA, 20G669, Trévou-Tréguignec, 1769-1773, 1775 ; *ibid.*, 20G654, Trélévern, 1783-1784 ; *ibid.*, 20G347, Pleumeur-Bodou, 1789 ; *ibid.*, 20G708, Louannec, 1760-

doute une prise de conscience, celle de la fragilité des ressources de l'éstran. Des restrictions supplémentaires sont même demandées dans les doléances de Plougoulm⁶⁹. Pourtant, cela n'a pas toujours été sans mal d'après le recteur de Plouarzel : « Il y a 32 ans que je dicte les délibérations [...]. Il y a 15 ans que je suis ici, on avait négligé d'observer l'ordonnance de la marine mais je l'ai fait observer⁷⁰. » Ces nouvelles habitudes sont bouleversées par la promulgation d'une nouvelle ordonnance le 30 octobre 1772 (la première depuis 1681), enregistrée au parlement de Bretagne le 7 mai 1773⁷¹.

Les débats autour de l'ordonnance de 1772

26

Celle-ci dénie tout rôle au goémon dans le renouvellement des ressources halieutiques, un des arguments avancés jusque-là pour justifier les contraintes imposées par l'État. Désormais prime sa protection, avec un revirement : l'autorisation de l'arracher, la coupe imposée par la déclaration de 1731 (qui ne s'appliquait pas en Bretagne) s'avérant contre-productive. Il est aussi vu comme un facteur de développement local : outre sa fonction d'amendement, il permet de fabriquer de la soude pour l'industrie de la verrerie. Or, ces deux usages se retrouvent en concurrence sur les côtes normandes ; un arrêt du parlement de Rouen, adopté le 10 mars 1769, n'a pas calmé les esprits. C'est dans ce contexte que l'ordonnance de 1772 est rédigée. Elle cherche à concilier la préservation du goémon, ses utilisations et ses usagers, en définissant un calendrier annuel : la coupe destinée à l'amendement des terres est limitée à janvier, février et mars. Lui succède de juillet à octobre le ramassage en vue de la fabrication de soude. Il est ouvert aux forains à une condition : faire constater le « refus des riverains » par un officier de l'amirauté.

En Bretagne, cette ordonnance provoque un tollé dans le Léon. Les critiques portent sur la nouvelle période de coupe, incompatible avec les usages locaux. La mer est « toujours rude et agitée », les rochers difficiles à approcher et le travail dangereux, avec des journées trop courtes⁷². Ces mois s'avèrent peu propices au séchage et à « l'amulonnage⁷³ ». L'unanimité se fait donc contre elle : les usagers, par la voix de leurs recteurs, préconisent soit un retour en arrière, soit la liberté de choisir la période où la coupe sera la plus « utile pour le bien

1770, 1784-1789 ; voir Olivier Levasseur, « La question des goémons sur les côtes du nord de la Bretagne aux XVIII^e et XIX^e siècles », art. cit., p. 122-124.

69 Fanch Roudaut, *Les Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Lesneven*, op. cit., p. 149.

70 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Flo'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Plouarzel.

71 ADCA, B13, ordonnance du 30 oct. 1772.

72 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Flo'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Plouarzel, Ploumoguer et Landunvez.

73 *Ibid.*, Brouennou, Plouescat.

de la paroisse⁷⁴ ». Autre sujet de mécontentement : l'interdiction d'en vendre aux forains, disposition qui n'était pas appliquée d'après les recteurs. Or, les officiers de l'amirauté de Brest font du zèle : le 25 mai 1774, une sentence reprenant l'ordonnance de 1772 est adoptée⁷⁵. La réaction est unanime contre cette disposition accusée d'aller à l'encontre du « bien public⁷⁶ » et de remettre en cause les équilibres économiques à l'échelle locale. Le recteur de Plouescat déplore la perte de 5 000 livres faute de vente aux forains, quand d'autres redoutent une « diminution considérable dans la production de la terre », l'augmentation de la pauvreté et de la mendicité⁷⁷. La plupart requièrent un retour en arrière et dénoncent l'incohérence et l'injustice d'une mesure censée s'appliquer depuis presque un siècle. Ils sont soutenus par un commissaire aux États, Kermenguy, qui fait remonter leurs plaintes jusqu'au nouveau contrôleur général des Finances, Turgot⁷⁸. Cela donne lieu à une correspondance nourrie entre l'intendant, son subdélégué à Brest, les officiers de l'amirauté et le ministre, à l'automne 1774. Selon ses détracteurs, une telle interdiction aurait été adoptée pour favoriser la fabrication de la soude en Normandie mais en son absence en Bretagne, elle s'avère nuisible à l'agriculture⁷⁹. La pression est mise sur l'amirauté par l'intendant, à la demande de Turgot⁸⁰ : *via* son subdélégué, il demande « de laisser continuer une tolérance qui paraît déjà très ancienne et qui ne peut être que très utile⁸¹ ». Deux conceptions s'opposent, incarnées par des représentants de l'État : la volonté d'appliquer la loi sans déroger du côté de l'amirauté et la prise en compte des réalités locales de l'autre⁸². Les premiers veulent protéger les intérêts des paroisses dont les côtes seraient « livrées aux pillages les plus affreux⁸³ ». Les autres sont pragmatiques : il est évident de vendre le surplus aux paroisses voisines, en particulier dans le Haut-Léon, où le fumier manque pour la culture du lin⁸⁴. Il est donc envisagé de « tempérer » la loi en autorisant les paroisses terriennes de Saint-Pol-de-Léon à Lesneven à en acheter. L'affaire en reste là mais une lettre écrite en 1776 par le procureur général de l'amirauté est révélatrice : il avoue « fermer un peu les yeux⁸⁵ ». L'évêque du Léon n'y est pas étranger : suite aux réponses alarmistes de ses

74 *Ibid.*, Landéda.

75 ADIV, C1598, arrêt, 25 mai 1774.

76 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floch & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Plounévez.

77 *Ibid.*, Plouescat, Brouennou, Guissény, Saint-Pol-de-Léon, Plounéour-Trez, Cléder, Landéda.

78 ADIV, C1598, lettre, 29 sept. 1774.

79 *Ibid.*, lettre, 8 déc. 1774.

80 *Ibid.*, lettre, 12 nov. 1774.

81 *Ibid.*, lettre, 23 sept. 1774.

82 *Ibid.*, lettre, 12 nov. 1774.

83 *Ibid.*, lettres du 12 nov. et du 8 déc. 1774.

84 *Ibid.*, lettre, 21 oct. 1774.

85 *Ibid.*, lettre, 20 août 1776.

recteurs, il a envoyé, début 1775, un mémoire au gouverneur de la province, évaluant la perte à 60 000 livres pour le Bas-Léon⁸⁶. Le 2 novembre 1775, le duc de Penthièvre a ordonné aux officiers de l'amirauté de Brest « de ne point exécuter à la lettre, dans l'étendue du diocèse de Léon, les dispositions de la Déclaration ».

Quant à la fabrication de soude, elle ne s'implante que tardivement en Bretagne, après une première expérience menée en 1636, au large de Lanmodez, sur les côtes nord, à l'initiative de deux marchands de Rouen et de Dieppe⁸⁷. Ils avaient installé dix Normands et trente-deux « fournaies » sur l'île Maudez. Il faut attendre près de cent cinquante ans pour que deux autres tentatives aient lieu, toujours sous l'impulsion de marchands normands, sur la côte sud, aux Glénans⁸⁸. En 1775, une verrerie de Pont-Aven obtient la permission d'y installer des fourneaux mais aucune suite n'est donnée⁸⁹. En 1784, les États de Bretagne sont sollicités à propos d'une « compagnie de négociants venue de Cherbourg », travaillant pour la « manufacture de verrerie de Rouen »⁹⁰ installée depuis peu : elle est accusée de léser les continentaux. Le procureur syndic des États fournit un avis clair suite aux réponses des communautés de Quimper et de Concarneau, consultées à ce propos⁹¹. Il recommande de la laisser faire tant qu'elle se cantonne à l'archipel et conclut ainsi : « Il vaut mieux que quelqu'un en profite que de le laisser perdre en attendant que nous ayons en Bretagne assez d'industrie pour profiter des avantages que nous donne la Providence. » Ce qui justifie bien souvent de le défendre.

28

UNE RESSOURCE À DÉFENDRE

Empêcher le « pillage » du goémon

Les tensions qu'il provoque sont présentes partout, dans des zones qui n'en manquent pas toujours. Les habitants de Saint-Pabu demandent, dans leurs doléances, que les contrevenants à l'ordonnance de la Marine « surpris à faire les pillages, rapines et voleries » soient sanctionnés bien qu'ils en disposent en quantité⁹². Les tensions sont exacerbées par la rareté du bois dans les îles dont

86 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., p. 201.

87 ADCA, H96, procès-verbal, 26 juillet 1636 ; voir Emmanuelle Charpentier, « Le rapport à la mer des populations de la côte de Goëlo au XVIII^e siècle », dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, tome XCI, 2013, p. 109-131.

88 *Ibid.*, lettres des 6 et 14 juin et du 10 août 1784.

89 Dominique Guillemet, *Les Îles de l'Ouest, de Bréhat à Oléron. Du Moyen Âge à la Révolution*, op. cit., p. 158-160.

90 ADIV, C3913, lettre, 22 juin 1784.

91 *Ibid.*, lettre, 5 août 1784.

92 ADF, 10B4, doléances, Saint-Pabu, 1789.

les habitants sont très réactifs, à Batz et à Bréhat. Le sentiment de dépossession que tous éprouvent face aux « forains » est imputable à la peur viscérale de manquer, qui hante les esprits à l'instar de la culture de la faim. L'incertitude quant au lendemain est toujours présente lorsqu'il s'agit de nourriture et elle s'étend à ce qui sert à la produire ou à la préparer. Cette angoisse s'exprime à Batz devant Le Masson du Parc : les insulaires ne supportent pas la moindre intrusion sur leur île⁹³. Ici et ailleurs, à Plougasnou, Roscoff, Goulven, et dans quelques paroisses de l'amirauté de Quimper, les riverains en viennent à s'approprier le goémon d'épave, jusqu'au goémon vif des îles désertes⁹⁴. La peur d'être dépossédé pousse au repli sur soi : le recteur de Lannilis regrette que ses voisins de Landéda et Brouennou aient oublié un usage fondé sur un « besoin commun » remontant à une époque antérieure au xv^e siècle, du temps où « les trois paroisses n'en faisaient qu'une⁹⁵ ». Un arrangement similaire existait entre Le Tour-du-Parc et Pénerf⁹⁶. La dissension est sans doute apparue suite à l'ordonnance de la Marine : celle-ci a bouleversé le rapport des paroissiens à l'estran, qui se retrouve officiellement intégré à leur territoire, y compris le goémon qui y croît. Elle leur fournit une base juridique pour en défendre l'accès aux autres. Cette crispation est la principale source de tensions entre paroisses voisines lorsque les unes sont bien fournies et les autres non. Les premières assimilent toute cueillette à du pillage tandis que les autres attendent un peu de tolérance. C'est justement ce que reprochent les habitants de Locquéolé à leurs voisins les taxant de « cruelle ingratitude » face à leur « indigence⁹⁷ ». Le Masson du Parc recommande d'ailleurs aux paroisses voisines de les « aider » en vertu de « l'équité naturelle » car « c'est une manne qui doit être publique⁹⁸ ».

Au-delà, l'attachement au goémon est lié à son statut de laisse de mer. L'abandonner sur le rivage est peu concevable à l'époque : ce qui est rejeté par la mer est considéré comme une manne providentielle difficile à refuser puisqu'elle vient de Dieu. Ainsi, le recteur de Landunvez qualifie le goémon de « grand don de la Providence⁹⁹ » qui compense les désavantages liés à la proximité de la mer. La plainte déposée en 1763 devant l'amirauté de Brest par deux garde-côtes de Landéda le confirme :

93 AN, C5/20, am. Brest, 1726.

94 *Ibid.*, C5/26, am. Brest, 1731, Taulé-Henvic, Roscoff, Batz, Plounéour-Trez ; C5/21, am. Quimper, 1728, bilan.

95 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Lannilis.

96 Archives départementales du Morbihan (désormais ADM), 9B189, requête, 10 sept. 1785.

97 Fanch Roudaut, *Les Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Lesneven*, op. cit., Locquéolé.

98 AN, C5/26, am. Morlaix, 1731, bilan.

99 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Landunvez.

Si le procédé de Jaffré [le « pilleur »] est toléré, les suppliants se trouveront dépouillés d'une herbe que l'ordonnance de la marine leur a attribuée, que par la raison, sans doute, de l'incommodité et le dommage qu'ils reçoivent du voisinage de la mer ; soit par les vents imprégnés des parties salées qui brûlent et dessèchent si souvent la feuille et la fleur des arbres, de même que les fruits de toute espèce des terrains trop près des côtes ; soit par l'écume que la mer en courroux élève en précipitant ses flots à coups redoublés contre le rivage, écume qui, franchissant les falaises même les plus hautes, se décharge comme un brouillard épais sur toutes les terres des environs, il est donc juste et naturel que les possesseurs des terres sujettes à de pareils ravages [...] reçussent une forme de dédommagement au moyen de l'octroi du privilège de recueillir sur leurs côtes une herbe propre à fertiliser ces mêmes terres¹⁰⁰.

30

La résignation et le fatalisme sous-jacents ici se retrouvent dans une requête des habitants du Tour-du-Parc¹⁰¹ et dans les doléances de Paramé, en 1789¹⁰². Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'ordonnance de la Marine n'est donc plus considérée comme une source de contraintes, tout au moins à ce sujet, mais comme une source de justice ; l'État a pris en compte la situation spécifique des paroisses littorales et leur a octroyé un « privilège » qui les distingue de l'Argoat. Il y a néanmoins un effet pervers, souligné par le recteur de Landunvez : l'augmentation du prix de la terre « à cause du droit prohibitif que les cultivateurs y ont sur la coupe du goémon¹⁰³ ». En effet, plusieurs individus des paroisses voisines acquièrent des parcelles de terre afin d'avoir accès au goémon. Reste à savoir si cela se pratique ailleurs en Bretagne. La surveillance de l'estran mobilise davantage les paroissiens, peu conscients de ces manœuvres.

Surveiller l'estran

Les délibérations des généraux portent aussi sur le choix des « gardiens du gouesmon », par exemple deux à Trélevern et jusqu'à sept à Pleurtuit, ce qui paraît disproportionné¹⁰⁴. À Ploudalmézeau, les deux gardes se voient attribuer une portion de littoral : « le quartier de l'Armorique » pour l'un et celui « de l'Aber »¹⁰⁵ pour l'autre. Cette répartition géographique se retrouve à Plouzané pour les trois garde-côtes auxquels revient de surcroît la garde

¹⁰⁰ ADF, 100G3, Landéda, plainte, 29 avril 1763.

¹⁰¹ ADM, 9B189, requête, 10 sept. 1785.

¹⁰² ADIV, 2Mi30, doléances, Paramé, 1789.

¹⁰³ Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Landunvez.

¹⁰⁴ ADCA, 20G654, délibération, 25 janv. 1784 et ADIV, 9B331, délibération, 2 janv. 1774.

¹⁰⁵ ADF, 175G7, délibération, 7 déc. 1721.

des épaves¹⁰⁶ tandis qu'à Goulven les deux fonctions sont distinctes¹⁰⁷. Leur rôle consiste à vérifier la bonne application de l'ordonnance par les paroissiens. Les habitants de Goulven sont ciblés dans la délibération du corps politique avec l'interdiction de la coupe en dehors de la période définie ; la limitation porte aussi sur les « goémons qui se jettent dans la côte » dont le ramassage est prohibé « avant soleil levant et après qu'il sera couché les jours avant et après les fêtes des dimanches » sous peine d'amende. La même sanction menace ceux pris en train « de couper en commun » avec des habitants d'autres paroisses. Néanmoins, la plupart du temps, leurs attributions ciblent les « forains¹⁰⁸ ». Leur action repose sur le flagrant délit : une nuit d'avril 1725, les deux garde-côtes de Lampaul-Ploudalmézeau découvrent sur la grève quinze individus équipés de treize charrettes et d'un bateau. Treize sont de Lampaul-Ploudalmézeau mais deux sont venus en bateau depuis Lannilis¹⁰⁹. L'infraction est établie d'autant que le bateau est rempli de goémon. Le tout est saisi : la confiscation des chevaux, d'une charrette ou d'une barque constitue un réel moyen de pression sur les contrevenants. Mais ce n'est pas toujours dissuasif¹¹⁰ et encore faut-il qu'ils se laissent faire : à Landéda, en mars 1763, l'un d'eux refuse que son bateau soit saisi. Les gardes rencontrent donc des limites face aux infractions récurrentes dont certaines paroisses sont la cible, exacerbant les tensions avec leurs voisines.

Se sentant dépossédés et impuissants, des paroissiens n'hésitent pas à surveiller eux-mêmes l'estran et préviennent les gardes dès qu'ils aperçoivent un « pillleur ». Certains font justice eux-mêmes. Cinq individus de Roscoff, dont trois ménagers et un domestique, un soir de mars 1774, en font les frais, vers minuit, en recevant une « grêle de pierre¹¹¹ » de la part d'habitants de Saint-Pol-de-Léon. Dans d'autres circonstances, la confrontation peut tourner au drame. À Plounevez, une « batterie sur la grève » a opposé les habitants des deux paroisses, plus ceux de Tréfleze, au début des années 1770, quand tous se sont retrouvés à couper du goémon au même endroit¹¹². Ces conflits, souvent anciens, sont entretenus au fil des années par les escarmouches et transmis par la mémoire collective. La moindre incursion finit par rendre les choses insupportables. À Taulé, Le Masson du Parc relève qu'il est arrivé « des meurtres où quelque malheureux est quelques fois sur la place » de même qu'à Porspoder¹¹³. Il évoque

106 *Ibid.*, 208G38, délibérations de 1740, 1747, 1748, 1750 et 1752.

107 *Ibid.*, 72G5, délibération, 13 janv. 1765.

108 ADCA, 20G669, délibération, 29 déc. 1771.

109 ADF, 98G2, procès-verbal, 25 avril 1731.

110 ADCA, 20G654, procès-verbal, 21 juillet 1784.

111 ADF, 23B447, information, 4 mars 1774.

112 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Tréfleze.

113 AN, C5/26, am. Brest, 1731.

également des « émotions populaires » à ce sujet dans l'amirauté de Morlaix. Les protagonistes entrent dans un engrenage : les uns, ulcérés par ce « pillage » sont prêts à se battre quand les autres « se précautionnent »¹¹⁴. Le Masson du Parc en prend conscience à Roscoff, quand il découvre un sac de balles de plomb dans une barque confisquée, sans compter les fusils cachés sous le goémon, sachant que « ceux de Roscoff [s'étaient] aussi armés pour faire cette capture¹¹⁵ ». D'où sa recommandation pour l'amirauté de Morlaix de défendre aux cueilleurs d'apporter toute arme, sous peine des galères¹¹⁶.

Le recours à la justice du roi

32 Recourir à la justice du roi est devenu une évidence pour les généraux de paroisse afin que les amendes aient une chance d'être payées. Ils s'adressent aux officiers d'amirauté *via* une plainte collective qui vise des individus pris en flagrant délit : le général de Plougrescant engage par exemple des poursuites devant l'amirauté de Morlaix, le 10 mai 1729, contre deux particuliers¹¹⁷. La méthode peut être efficace : une procédure lancée à la fin des années 1730 par Saint-Suliac contre des particuliers de Pleudihen aurait stoppé la « continuation de leurs entreprises¹¹⁸ ». Mais certains procès s'éternisent à l'image de celui entamé par le général de Plougrescant contre deux maîtres de chaloupe, des récidivistes notoires. Une série de procédures est engagée à leur rencontre en 1723, 1724, 1728 et 1729. Pour y faire face, les trésoriers de la paroisse en viennent même à avancer de l'argent, mais en 1758, leurs héritiers dénoncent la malveillance du général, qui leur doit toujours les 219 livres prêtées trente ans auparavant¹¹⁹.

Si les sanctions demeurent inefficaces, une plainte peut être déposée auprès de l'amirauté contre une paroisse et son général. Il s'agit plus d'obtenir une sentence défendant les droits de la paroisse plaignante. La décision d'engager une procédure se prend lors d'une délibération à laquelle l'ensemble des habitants sont conviés. Une enquête menée à Lancieux en 1719 suggère néanmoins que tous ne se sentent pas concernés¹²⁰. La question de la représentativité se pose si la décision n'est prise que par une dizaine de personnes car engager la paroisse dans une procédure judiciaire peut avoir de lourdes conséquences. Une fois obtenue, la sentence de l'amirauté est « signifiée » à l'adversaire¹²¹. Mais

114 *Ibid.*, am. Morlaix, 1731, bilan.

115 *Ibid.*, am. Brest, 1731.

116 *Ibid.*, am. Morlaix, 1731, proposition de règlement.

117 ADF, 20G377, plainte, 10 mai 1729.

118 AN, C5/26, am. Saint-Malo, 1731, Pleudihen et Saint-Suliac.

119 ADCA, 20G377, plainte, déc. 1758.

120 ADIV, 9B262, enquête, 3 avril 1719.

121 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Plounévez.

elle ne change pas toujours la situation : une plainte déposée devant l'amirauté de Morlaix en 1719 montre que le « pillage » continue « journallement » à Louannec, en dépit d'une ordonnance rendue le 12 janvier 1707¹²². En 1744, son corps politique sollicite une nouvelle fois l'amirauté¹²³. Les plaintes ne sont pas forcément prises en considération par les officiers, par exemple à Plouguerneau, contre Guissény et Kerlouan¹²⁴. À leur décharge, certains cas sont difficiles à régler quand les limites géographiques des paroisses ne sont pas claires. Le recteur de Goulven le souligne en 1774 : les cours d'eau marquant la séparation avec les paroisses limitrophes changent de place, problème déjà soulevé par Le Masson du Parc¹²⁵. Une « langue de terre » séparant Plounévez et Tréfléz soulève le même problème¹²⁶.

Si aucune amélioration n'est notée, le corps politique peut engager une procédure judiciaire plus lourde, toujours auprès de l'amirauté. Elle attaque de manière frontale et l'affaire se traite général contre général. À ce jeu, les habitants de Bréhat surpassent tout le monde. Les archives de la paroisse recèlent les traces de procès qui jalonnent la vie de l'île au XVIII^e siècle et témoignent des relations exécrables entretenues avec leurs voisins. Entre 1767 et 1790, pas moins de dix procédures sont engagées contre Ploubazlanec, Plounez, Lanmodez, Plourivo, Lézardrieux et Pleumeur-Gautier, trois fois contre deux paroisses d'un coup ; Plounez à elle seule fait l'objet de sept procédures¹²⁷. Ceux de Batz sont aussi procéduriers et s'opposent à Trégondern et « autres paroisses de la terre ferme¹²⁸ ». Ce comportement n'est pas spécifique aux insulaires : le général de Trébeurden dépose plusieurs plaintes entre 1695 et 1699 contre les paroisses voisines¹²⁹. Là aussi, les procédures ont un coût, surtout quand elles finissent par un appel au parlement de Bretagne¹³⁰.

Si les généraux des paroisses ont recours à la justice du roi, parfois ils la contournent. Le général de Lannilis, en 1723, fait ainsi « une sommation prônale et notarisée » auprès de Landéda et Brouennou avant de se tourner vers l'amirauté de Brest¹³¹. Les habitants du Tour-du-Parc essaient eux aussi

122 ADF, 4B4167, plainte, 20 janv. 1719.

123 *Ibid.*, requête, 9 déc. 1744.

124 AN, C5/26, am. Brest, 1731.

125 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Goulven ; AN, C5/26, am. Brest, 1731, Goulven.

126 *Ibid.*, Plounévez.

127 ADCA, 20G811, Bréhat.

128 Dominique Guillemet, *Les Îles de l'Ouest, de Bréhat à Oléron. Du Moyen Âge à la Révolution*, *op. cit.*, p. 155.

129 Olivier Lévassieur, « La question des goémons sur les côtes du nord de la Bretagne aux XVIII^e et XIX^e siècles », art. cit., p. 127.

130 AN, C5/26, am. Brest, 1731.

131 Fanch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h & Dominique Collet, « 1774, les recteurs léonards parlent de la misère », art. cit., Lannilis.

de s'accorder avec ceux de Pénerf en 1784. Ces essais d'arrangements à l'amiable interviennent aussi après une suite de procédures restées sans effet. Le recteur de Plounévez y fait allusion en 1774 : deux ou trois ans avant, « les notables de l'une et l'autre paroisse se donnèrent assignation pour terminer ce différend, il se fit des conventions de part et d'autre qui ne furent pas signées par les délibérants composant le corps politique de l'une et de l'autre paroisse, ce qui est cause que les disputes continuent¹³² ». Contre toute attente, la tentative aboutit, rapidement, entre Pleubian et Lanmodez, en 1787¹³³. Dès le mois de février, le corps politique de Pleubian initie l'idée qui fait l'objet d'une délibération dans les deux paroisses en avril. Le 14 mai, leurs représentants se retrouvent sur la grève afin de « borgner la séparation pour la coupe du goémon », à l'amiable, en présence d'un notaire. Le tracé se veut le plus précis possible afin d'éviter toute contestation ultérieure. Mais il n'est pas sûr que les disputes se soient arrêtées pour autant.

34

À la fin du XVII^e siècle, la promulgation de l'ordonnance de la marine en Bretagne révèle le rôle considérable joué par le goémon dans les paroisses littorales. Sa fonction d'amendement est incontournable de Paimpol à Porspoder, sans être négligée ailleurs. Il est vital là où règne la « disette de bois », en particulier dans les îles. Le produit de sa vente irrigue les économies locales et participe au dynamisme des petits ports du Haut-Léon et du Trégor. Cela justifie les risques encourus durant son ramassage. Au-delà, c'est un vrai attachement qu'éprouvent les riverains envers ces herbes marines censées compenser la proximité de la mer, dont la propriété leur a été accordée par la Grande ordonnance, au moins pour le goémon vif. Cette dépendance génère des tensions un peu partout, avec des points névralgiques : autour de Bréhat, l'anse de Perros dans le Trégor, les baies de Lannion et de Morlaix, Batz et ses environs, le Pays pagan de Plounez à Porspoder. En effet, il fait figure d'enjeu pour ses usagers face aux « forains », pour les seigneurs qui essaient de prélever une part de cette manne et pour l'État, nouvel acteur qui tente d'imposer son autorité sur le littoral par une gestion raisonnée du goémon et un rôle d'arbitre dans les conflits locaux. La tâche est difficile mais le cadre contraignant mis en place laisse une marge de manœuvre aux paroisses et contribue à les responsabiliser. Est-ce pour autant une réussite ? Tant que les décisions permettent aux riverains d'y trouver leur compte, cela fonctionne à peu près et à la fin du XVIII^e siècle, les dispositions de l'ordonnance de 1681 sont intégrées. Préserver le renouvellement de cette ressource est devenu

132 *Ibid.*, Plounévez.

133 ADCA, 20G330, contrat, 14 mai 1787.

une préoccupation locale. Par contre, dès que leurs usages sont bouleversés par des décisions qu'ils jugent incohérentes telle l'ordonnance de 1772, cette gestion rencontre des limites. En effet, le pouvoir royal a essayé de favoriser par ce biais une autre utilisation du goémon, la fabrication de soude, peu conciliable avec son rôle dans l'agriculture. Cette activité se développe lentement en Bretagne contrairement aux côtes normandes. Il faut attendre le XIX^e siècle pour qu'elle s'y implante durablement alors que le goémon doit faire face à la concurrence du guano dont l'utilisation ne cesse d'augmenter, même en bord de mer¹³⁴.

134 ADIV, 6M953, arrondissement de Saint-Malo, 1852.

EXPLOITATION, PRODUCTION ET COMMERCE
DES SOUDES NATURELLES
EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
AU XVIII^e SIÈCLE

Nicole Sintès

*Maison méditerranéenne des sciences de l'homme
CNRS UMR 7303 TELEMME*

Avant l'invention du procédé Leblanc à partir du sel marin, la soude, nécessaire à la verrerie et à la savonnerie, était obtenue par calcination de végétaux. Il s'agissait soit de certaines variétés d'algues, principalement le *Fucus*, sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche, soit de plusieurs variétés de plantes halophytes, poussant sur les sols salins des plaines littorales méditerranéennes.

L'exploitation des soutes végétales dans l'espace méditerranéen fait partie, depuis l'Antiquité, de la gestion traditionnelle d'un littoral souvent assez répulsif (menaces barbaresques et risque de malaria) par les communautés villageoises. Elle est associée, ici à l'élevage (Camargue), là à une production céréalière épisodique (Alicante, Sicile), ou à d'autres cultures spéculatives comme le safran et le spart. Au cours du xvii^e siècle, les soutes naturelles deviennent un produit très recherché et la collecte, notamment marseillaise, s'étend à l'ensemble du pourtour méditerranéen. Néanmoins, si les approvisionnements sont assurés en quantité, la qualité des soutes devient le problème majeur au xviii^e siècle. Celle-ci est, en effet, primordiale dans l'industrie verrière, tant pour la fabrication des grands miroirs à plat que pour l'optique de précision dont les marines sont demandeuses.

Or, en termes de qualité, toutes les soutes naturelles ne se valent pas : il existe une hiérarchie en fonction des lieux d'origine. Au vrai, bien qu'établie empiriquement, celle-ci classe les soutes naturelles suivant leur teneur en carbonate de sodium, ce qui ne sera étayé que dans les années 1780 par les découvertes de la chimie. En attendant, la répartition géographique reste le seul critère déterminant et les appellations d'origine sont d'une grande variété : barilles d'Espagne, cendres de Sicile et du Levant, salicor du Roussillon, du Languedoc et de Provence, bourdes de Barbarie, blanquette d'Aigues-Mortes. Autant de noms de lieux qui déterminent la qualité et donc le prix des soutes livrées à Marseille.

Toutefois, la situation de Marseille, grand *emporium* du bassin occidental de la mer Méditerranée, ne suffit pas à expliquer cette préférence pour ce que l'*Encyclopédie* nomme les « pays chauds », en opposition aux pays septentrionaux dits pays froids. En effet, le *Dictionnaire universel du commerce* et les deux *Encyclopédie* le soutiennent : la meilleure soude est celle d'Alicante, ce que confirme encore la manufacture des glaces de Saint-Gobain, « où l'on ne voulait connaître que la soude d'Alicante pour faire de la glace¹ ». Les analyses chimiques démontreront, ultérieurement, que les soudes naturelles d'Alicante, les soudes de barilles, contiennent jusqu'à 40 % de carbonate de sodium².

Cette exigence en matière de localisation est si contraignante pour la filière du verre qu'elle fera des soudes naturelles espagnoles l'un des enjeux économiques des luttes franco-anglaises du XVIII^e siècle. C'est alors que la physionomie de cette exploitation change radicalement en Méditerranée occidentale. La gestion traditionnelle disparaît pour faire place à l'économie de marché. Le Levant espagnol, autour d'Alicante, se trouve d'autant plus sur le « front » de la lutte pour la maîtrise du commerce des soudes de qualité que les négociants marseillais se tournent de plus en plus vers l'industrie savonnaire. Plus au sud, à Almeria, les Anglais imposent déjà leurs prix. Quelles stratégies mettent en œuvre les Marseillais pour lutter contre leurs rivaux ? S'ils ne disposent pas de la maîtrise des mers, ils ne sont pas sans atouts. Leur implantation séculaire sur le littoral espagnol et leur maîtrise de l'outillage commercial leur permettent de surmonter la difficulté.

Une recherche sur une matière première impose de faire appel à plusieurs disciplines. Celles qui ont été surtout mises ici à profit sont la botanique et la chimie, celle du verre et du savon en particulier, pour lesquelles les sources imprimées sont prépondérantes. Les dépositions des capitaines de navires marchands devant les intendants de la Santé maritime de Marseille et les manifestes d'entrées de marchandises dans ce port fournissent des éléments pour apprécier, sinon mesurer avec précision, la croissance du marché des soudes naturelles. En dépôt aux archives de la chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, la correspondance de la maison Roux, qui entretenait des relations anciennes et très suivies avec les négociants du littoral espagnol, apporte de précieux renseignements sur ces approvisionnements. Quant aux archives municipales d'Alicante, de Carthagène et de Lorca, elles font état de l'ampleur

1 Claude Pris, *La Manufacture royale des glaces de Saint-Gobain. Une grande entreprise sous l'Ancien Régime*, ANRT Lille, 1975, 3 tomes, p. 389 ; Diderot et d'Alembert (dir.), s. v. « Soude », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1751-1772.

2 Marie-Hélène Chopinet, « Évolution des alcalins dans les mélanges vitrifiables depuis le 18^e siècle », *Verre*, vol. 9, n° 6, janvier 2004, p. 38-45.

des changements apportés dans le Levant espagnol par l'exploitation intensive des soudes végétales.

Après une vision d'ensemble de la localisation des soudes naturelles, j'aborderai plus précisément la production de cette matière première au Levant espagnol dont la croissance ne modifia pas le mode de fabrication. Enfin, je montrerai les étapes du passage d'une exploitation traditionnelle à une intégration verticale réussie, bien qu'imparfaite et limitée dans le temps par la découverte de la soude dite artificielle.

UNE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT TRÈS LOCALISÉE

Sans être des ressources marines proprement dites, les soudes végétales doivent leur présence à la proximité de la mer. Le clivage chaud/froid, succinctement défini par l'*Encyclopédie*, tient à deux facteurs essentiels : le sol et le climat. En Europe occidentale, seules les plaines bordant la Méditerranée, « dues assez souvent à des effondrements suivis de comblements³ », présentent des surfaces vraiment importantes de sols affectés par la salure et portant une végétation particulière dite halophyte, voire halophile⁴ : ce sont les sols salins⁵. Ceux-ci existent aussi en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, dans des conditions extrêmes : ce sont les *chotts* et les *sebkhas*.

Ces sols salins se forment de deux façons différentes qui existent conjointement sur le pourtour méditerranéen et qui sont liées à la formation même de la mer. C'est le cas lorsqu'une nappe phréatique à faible profondeur permet la remontée des sels en surface et leur concentration sous l'effet de l'évaporation. L'aridité du climat a donc une importance particulière : plus elle est forte, plus les sels sont concentrés, ce qui ne peut pas se produire dans les régions septentrionales, où les pluies, au contraire, sont fréquentes l'été et assurent en partie le lessivage

3 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, A. Colin, 1966, p. 53.

4 D'une manière rigoureuse, « plante halophyte » n'est pas synonyme de « plante halophile » qui, étymologiquement, signifie « plante aimant le sel ». En effet, certaines halophytes, bien que pouvant résister à d'importantes accumulations de sels dans le milieu extérieur, se comportent normalement sur des sols non salés et ne sont donc que des « halophytes facultatives » auxquelles il est difficile d'attribuer la qualité d'halophilie. D'autres sont des « halophytes obligatoires » qui peuvent être considérées comme des halophiles (salicornes). Cette distinction prend toute son importance dans le cas de la culture *barrillera* espagnole.

5 Les sols salins constituent une sous-classe des sols sodiques caractérisés par leur richesse en sodium. Dans les sols salins, le sodium se trouve sous forme de sels solubles, tandis que dans l'autre sous-classe, sols à complexe sodique, cet élément est sous forme échangeable et les sels solubles sont peu abondants. Seuls nous intéressent ici les sols salins à cause de leur végétation spécifique.

du sol, et où l'action anthropique vise à éliminer les sels qui pourraient rester, comme dans les polders.

40 La planéité est l'autre élément décisif, soit pour la remontée des sels, comme le chlorure de sodium qui provient de l'eau de mer, dans les plaines littorales (de formation récente à l'échelle de la Méditerranée), soit comme facteur d'accumulation dans les dépressions ou les bassins endoréiques, où divers carbonates proviennent de l'érosion de roches riches en minéraux sodiques. Telle est la situation des bordures de montagne dans des milieux que l'on peut déjà qualifier de désertiques. Ces différents types de régions se retrouvent dans les pourvoyeurs du marché marseillais de soutes naturelles : les plaines alluviales avec les deltas de l'Èbre, du Nil et la Camargue ; les plaines littorales de Sicile (entre Agrigente et Gela), de Sardaigne (Cagliari), du Roussillon et du Languedoc, ainsi que des Baléares ; les dépressions comme la dépression pré-littorale du bas Segura ; les bordures de montagne – et dépressions en même temps –, à savoir les chotts au pied de l'Atlas saharien et tunisien, et ceux en bordure des Aurès, ainsi que la dépression de la mer Morte.

Dans tous les cas, ces terres, certes souvent limoneuses, sont néanmoins beaucoup trop salées pour pouvoir porter des cultures traditionnelles car peu de plantes résistent à de telles conditions. Il y faut un aménagement artificiel ou se contenter de collecter les plantes qui y poussent naturellement⁶. Les espèces indigènes sont en nombre limité et occupent assez peu le sol, à côté de zones totalement dépourvues de végétation, sables ou limons recouverts de croûtes de sel. En France, c'est la Camargue qui présente ce mode d'occupation du sol le plus connu.

Une grande variété de plantes

La plus grande partie des soutes, du moins celles qui offrent un intérêt économique du fait de leur forte teneur en carbonate de sodium (entre 5 % et 40 % du poids de leurs cendres), appartiennent à la famille des chénopodiacées ou salsolacées, plantes dont la succulence vise moins à lutter contre la sécheresse (comme dans le cas des cactées) qu'à survivre dans un milieu hypersalé. La plupart de ces plantes accumulent dans leurs organes une grande quantité de substances minérales et de sels. Comme son nom l'indique, *Salsola soda* (soude commune) est particulièrement riche en sodium. Beaucoup de ces plantes sont annuelles, mais certaines forment des arbrisseaux ou des buissons qui ont aussi été utilisés pour obtenir la « pierre de soude », en particulier l'*Atriplex*.

6 Bonification des terres alluviales et maritimes sur laquelle nous reviendrons par la suite.

Cette concentration de sels est une adaptation au milieu. Au niveau de leurs racines et de leurs radicelles, les plantes des enganes⁷ possèdent des barrières physiologiques très efficaces, qui leur permettent d'absorber préférentiellement les minéraux indispensables et de refouler le sodium et les chlorures en excès. Une des façons de l'éliminer est de le stocker dans les parties les plus âgées, et souvent caduques, de la plante, afin de préserver les organes vitaux : bourgeons, fleurs ou fruits. Les vieilles feuilles jouent ce rôle et éliminent le sel en tombant. Dans le cas des salicornes, les articles à la base des tiges se desquamant après s'être desséchés, et remplissent la même fonction.

L'ensemble du pourtour méditerranéen est suffisamment vaste pour que les sols et les conditions climatiques diffèrent sensiblement d'une extrémité à l'autre. Adaptées à ces sols et à ces conditions, les soudes ne contiennent pas toutes les mêmes sels, ce qui explique que leur origine ait pu passer pendant si longtemps pour un critère de qualité. La *Salsola kali* (soude brûlée), par exemple, est très présente dans le désert de Judée, dans la région de la mer Morte. Il semble que les cendres du Levant aient été composées en grande partie par cette plante. Toutefois, en général, et surtout dans les zones humides et saumâtres, plusieurs espèces sont associées car les sols salins sont sujets à d'importantes variations journalières et annuelles. Ainsi, parmi les salicornes de Camargue ou du Languedoc, qui sont les plus halophiles des soudes, on distingue la *Salicornia macrostachya*, une salicorne vivace qui occupe toujours les sites de plus forte salinité, la *Salicornia europea*, herbacée annuelle, rougeâtre dès le mois d'août, occupant les zones plus ou moins inondées l'hiver, donc relativement moins salées. Ces plantes qui entrent, avec d'autres, dans la composition du salicor contiennent une assez grande quantité de chlorure de sodium et du potassium. Elles étaient, et elles sont toujours, consommées confites au vinaigre, sous le nom de concombre de mer.

Lorsque le sol devient plus sablonneux, apparaissent les *Atriplex* et enfin, en arrière des plages, sur des sables ou des limons inondés l'hiver, des salsolées et des soudes. Cette organisation de l'espace est fonction de la salinité du milieu qui détermine très rigoureusement l'occupation du sol, selon des bandes parallèles à la plage.

7 Il s'agit d'un terme provençal qui désigne la végétation poussant sur les sols salins ; les enganes ne vont pas sans les *sansouires*, du provençal *sansoira*, terrain alluvial horizontal se couvrant d'efflorescences salines blanches par grosses chaleurs (phénomène du « salant »).

Ce qui saute aux yeux, lorsqu'on examine la liste des lieux d'approvisionnement marseillais, c'est, hormis la place de l'Espagne sur laquelle nous reviendrons, la faiblesse de la densité de population qui caractérise ces régions au XVIII^e siècle. Le phénomène est normal pour les zones quasiment désertiques qui caractérisent la partie orientale de la Méditerranée. Il est plus paradoxal pour les littoraux méditerranéens, qui tendent à être surpeuplés de nos jours, été comme hiver. Ce serait oublier que la conquête des plaines littorales est un phénomène millénaire et que bien des travaux d'assainissement n'ont été activés que dans la seconde moitié du XX^e siècle. Le Languedoc est en cela exemplaire⁸. Les zones côtières de la Méditerranée nord-occidentale ont longtemps été un milieu répulsif à cause des razzias barbaresques, mais aussi et surtout à cause des risques liés à la malaria. Dans la *huerta* de Valence, la culture du riz a été périodiquement interdite sous prétexte qu'elle favorisait les fièvres, et il y a longtemps que l'insalubrité des plaines alluviales et littorales méditerranéennes a été mise en évidence⁹. Aux mauvaises qualités physiques de leurs sols s'ajoutent les inconvénients d'une pente quasi nulle et d'un cordon dunaire littoral qui s'oppose à l'écoulement naturel des eaux : les deltas des fleuves génèrent entre leurs bras d'immenses zones marécageuses et les villes s'établissent loin en amont, comme Tortose et Arles. « Les plaines servent normalement de collecteurs des eaux. Durant l'hiver, saison normale des pluies, leur sort est d'être inondées¹⁰. » Qui oublie cette vérité s'expose, de nos jours encore, à la tragédie¹¹.

Au XVIII^e siècle, la côte provençale n'est pas encore « d'Azur », et presque tous les golfes de la partie orientale sont en fait les embouchures de petits fleuves côtiers, marécageuses et peu fréquentées, où poussent les salicornes : c'est le cas de Fréjus (à l'embouchure de l'Argens), de Saint-Tropez (Gisclé), de Hyères (Gapeau). Quant à la partie occidentale, jusqu'à Sète, elle est née

8 La démostication massive du Languedoc ne date que des années 1960 et ne fut rendue possible que par l'action conjointe de l'aviation et du DDT. L'assainissement n'est d'ailleurs jamais achevé et on continue périodiquement les traitements, du moins à l'embouchure de l'Aude.

9 « Pour le bénéfice de la santé des habitants de la ville et du finage, il est ordonné, sous peines graves, que personne ne plante du riz dans la huerta » (Archivo Municipal de Orihuela, *Acta capitular*, 1459, 1^{er} et 8 avril cité par Juan Ramos Vidal, *Demografía, economía [desamortización bajo el reinado de Carlos IV] y sociedad en la comarca del Bajo Segura durante el siglo XVIII*, Caja de Ahorros de Alicante y Murcia, Orihuela, 1980) ; Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, op. cit., t. I., *La Part du milieu*, « Les plaines », p. 53-76.

10 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, op. cit., p. 56.

11 À la liste, déjà longue, que donnait Fernand Braudel en 1966, ajoutons seulement Nîmes et la vallée du Bas-Segura en 1982, Vaison-la-Romaine en 1992, La Londe-les-Maures en 2014.

du Rhône et se raccorde, sans solution de continuité, à la plaine languedocienne formée d'étangs et de plaines alluviales jusqu'aux Pyrénées. Le Rhône, vraie frontière, compte encore cinq bras au XVIII^e siècle, soigneusement répertoriés en fonction de leur facilité d'accès pour se rendre à la foire de Beaucaire, car ils sont mouvants¹². Ce n'est pas un hasard si c'est à Aigues-Mortes qu'on ramasse « sur les bords de la mer toutes les plantes qui y croissent sans culture et servent à préparer une soude inférieure qui, dans le pays, est connue sous le nom de blanquette¹³ ». Dans une région où les efflorescences salines des sansouires stériles brillent au soleil, la cueillette des salicornes et des soudes des enganes représente un apport appréciable dans l'économie paysanne. Les agronomes « éclairés », qui ne manquent pas de s'intéresser à la Camargue, remarquent que :

si on appliquait [...] la méthode usitée en Hollande, il [leur] paraît qu'on pourrait créer autour des Saintes-Maries de bonnes prairies qui, fertilisées et exhausées par les engrais des troupeaux, se convertiraient certainement en bonnes terres semables. Rien n'empêcherait même que cette méthode ne s'étendît dans toute la région des étangs et ne la rendît fertile et productive. Mais la population est trop faible et trop pauvre pour entreprendre de si grands travaux¹⁴.

La Camargue reste donc une région vouée aux troupeaux et à une culture de plantes à soude peu intensive, dont la part, sur le marché marseillais, très importante jusqu'au XVI^e siècle, est devenue dérisoire au cours du XVIII^e siècle.

La bonification des plaines littorales est donc difficile, longue, coûteuse et précaire. Tant d'inconvénients ont de quoi rebuter et, de fait, les soudes végétales poussent dans des zones qui étaient, au XVIII^e siècle, restées en marge de tout aménagement. Au vrai, c'est la grande richesse des soudes naturelles du Levant espagnol qui procure, pendant un siècle et demi, à cet espace littoral une importance économique qu'il avait perdue depuis le XV^e siècle, avec l'ensablement du port de Valence, et qu'il ne retrouvera que dans la seconde moitié du XX^e siècle, avec le développement du tourisme.

12 Paul Masson (dir.), s. v. « Sol », *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, Paris/Marseille, Honoré Champion/Archives départementales des Bouches-du-Rhône 1914, t. XII, p. 58-60.

13 Panckoucke (dir.), s. v. « Savon », *Encyclopédie méthodique ou par ordre des matières par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes*, Paris, chez H. Agasse, an IV de la République.

14 Christophe de Villeneuve, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône* cité par Paul Masson (dir.), *Les Bouches-du-Rhône, op. cit.*, t. VII, *Le Mouvement économique : l'Agriculture*, 1928, p. 312.

L'Espagne a toujours cruellement manqué d'hommes. Terre d'immigration au XVI^e siècle, elle le reste au XVIII^e, malgré un réel essor démographique¹⁵. Il n'est donc pas étonnant que les vastes zones côtières qui répondent au schéma décrit *supra* n'aient pu bénéficier de bonifications identiques à celles de la plaine du Pô, par exemple. Si la *huerta* de Valence est fameuse, c'est en partie parce qu'elle représente une oasis verdoyante et peuplée au milieu de terres désertiques. Aussi rien n'est venu contrarier la croissance spontanée des soudes, dans les milieux salins qui leur sont propices le long des rivages méditerranéens de la péninsule ibérique. Si les différents voyageurs qui parcoururent l'Espagne au XVIII^e siècle, tels Townsend et Bourgoing, se sont intéressés, en hommes des Lumières, à l'agriculture et au commerce espagnols, nous disposons d'un document qui, s'il est un peu plus tardif, est entièrement consacré aux plantes à soude espagnoles. Il s'agit du *Memoria sobre las plantas barrilleras de España* de Mariano La Gasca qui répertorie, au tout début du XIX^e siècle, jusqu'à quarante-deux plantes *barrilleras*. Il ajoutait que « le vulgaire use de beaucoup d'autres, que soit nous avons omises, soit nous avons indiquées avec leur nom vulgaire, à cause du peu d'intérêt qu'elles méritent et des courtes et incertaines notices de leur utilisation¹⁶ ».

De la cueillette à la culture des soudes végétales

Le littoral espagnol est le domaine privilégié de la *Salsola setigera* appelée aussi *Halogeton sativus* L. ou encore, dans le langage courant, barille, barille fine, barille d'Alicante ou *espejuelo*¹⁷. C'est elle qui fournit les soudes les plus riches et qui alimente les retours des terre-neuviers malouins. En 1776, Jean Chevalier, correspondant de la maison Roux de Marseille, écrit :

Je serais des plus charmés de pouvoir vous promettre quelque fret de retour pour les navires terreneuviers que vous attendés, ce qui aurait été aisé l'année passée que nous eumes une abondante récolte de soudes mais très impossible celle-ci quelle a totalement manqué et nous prive, a tout ce commerce, de pouvoir

15 Bartolomé Bennassar, *Histoire des Espagnols*, Paris, A. Colin, 1985/Laffont, coll. « Bouquins », 1992 ; introduction à l'ouvrage collectif *Les Français en Espagne à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, CNRS, 1990, p. 3-5.

16 Mariano La Gasca, *Memoria sobre las plantas barrilleras de España*, Madrid, en la Imprenta Real, 1817, 84 p., cité par Antonio Gil Olcina, « Explotación y cultivo de las plantas barrilleras en Espana », *Estudios Geográficos*, vol. 36, n^{os} 138-139, février-mars 1975, p. 453-478, ici p. 463.

17 *Espejuelo* : autrement dit « petit miroir ». Nom significatif pour une plante servant à faire de la glace à miroirs.

rendre service à ceux qui nous viendront directement recommandés avec leur cargaison de morüe¹⁸.

L'aire de dispersion naturelle de la barille correspond au territoire d'Alicante : au nord jusqu'à Villajoyosa, à l'ouest jusqu'à Novelda et au sud jusqu'aux terres murciennes où elle englobe une bonne part du Campo de Cartagena et les plaines le long du bassin du Sangonera, c'est-à-dire le Campo de Lorca, pour continuer jusqu'aux environs d'Almeria. On a là les limites des zones *barrilleras* les plus riches de la péninsule.

Une particularité de la barille est d'être l'une de ces « halophytes facultatives », qui peut aussi bien être cultivée dans les zones salines et marécageuses de la Vega Baja du Segura que dans le *campo* ou *secano*, des zones arides de l'intérieur. Cette adaptation permit aux Espagnols de l'exploiter au maximum de son aire de répartition. En 1790, une lettre au conseil de Castille expliquait très bien l'intérêt que présentait la culture des *plantas barrilleras* dans le Sud-Est espagnol :

Ceci est un pays de climat sec et si pauvre en pluies que d'habitude les récoltes de grains sont perdues par manque d'eau, auquel contribue le salpêtre [entendez les sels minéraux] dont le terrain est abondant, et cette qualité, qui n'est jamais favorable à la croissance des grains, est très à propos pour celle des barille, soude, salicor et aguazul, qui, avec peu d'eau et parfois même seulement la rosée, arrivent à maturité, étant, par là même, plus sûres les récoltes de ces espèces que celle des grains¹⁹.

Townsend et La Gasca décrivent une culture qui nécessite beaucoup de soins, surtout à Alicante :

On laboure les terres quatre ou cinq fois, on les fume bien, et après avoir tourné le terrain encore deux fois, on unit sa surface avec des planches au lieu de herbes, on met la semence en terre dans les mois de janvier et de février, et on attend toujours pour cela un temps pluvieux²⁰.

18 Archives de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille (désormais ACCIM), L. IX, 800, Alicante, lettre de Jean Chevalier du 17 septembre 1776. Les soudes s'inséraient dans les circuits triangulaires entre Saint-Malo, Terre-Neuve, Marseille (mais plus largement le bassin occidental de la Méditerranée) et les pays du Nord où elles étaient distribuées soit aux verreries, soit aux blanchisseries. Pour ces circuits complexes, voir André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, Saint-Malo, L'Ancre de Marine, 1990 (rééd. Rennes, PUR, 2011).

19 *Informe al Consejo de Castilla*, conservé aux Archives municipales d'Alicante, cité par Enrique Gimenez López, *Alicante en el siglo XVIII. Economía de una ciudad portuaria en el Antiguo Régimen*, Valence, Institución Alfonso el Magnánimo, 1981, p. 52.

20 Joseph Townsend, *Voyage en Espagne de 1786 à 1787*, Paris, Dentu, 1809 [deuxième édition], p. 206.

La fumure et les semailles s'effectuaient avec une attention particulière. Les terres étaient enrichies de fumier animal, mais plus souvent encore par des couches d'algues décomposées – ce qui constituait un apport supplémentaire en sel – et de terre ou mieux, de « poudre des chemins ».

L'époque de la récolte oscillait généralement de la mi-août à octobre. Cependant, il convient de souligner que, dans les principales zones *barrilleras*, l'époque normale de cueillette, quand la plante prenait la couleur rouge caractéristique, était août et le retard ne pouvait aller au-delà de la première quinzaine de septembre, pour éviter que les pluies automnales rendent difficile le séchage et n'abîment la récolte.

Les tiges à maturité étaient arrachées et non fauchées. Cette particularité est remarquée partout. Elle est d'autant plus flagrante dans une société en grande partie rurale, que blés et foins sont coupés et fauchés. Là encore, on se trouve en présence d'une connaissance empirique qui n'obtint son explication que beaucoup plus tard, à la fin du XIX^e siècle :

46

Tous les organes du végétal n'ont pas une égale aptitude pour la soude. Presque toujours elle s'accumule à la base de la plante, principalement dans la portion souterraine, et diminue d'abondance au fur et à mesure qu'on s'élève dans la portion aérienne. [...] La soude fait défaut dans les jeunes organes. [...] Le moment de l'année où l'on récolte une plante influe donc beaucoup sur sa richesse en soude²¹.

Le processus de fabrication des soudes naturelles

L'étape la plus importante était la calcination des plantes pour l'obtention de la « pierre » de barille. Ce nom souligne l'aspect des soudes naturelles qui, après la calcination, n'a plus l'apparence de végétaux. De là les confusions quant à leur origine, fréquentes chez les usagers. Quant aux journaliers qui la produisaient, ils l'appelaient simplement *pedra yerbal*.

De la calcination dépendait, dans une large mesure, la qualité du produit. Les indications contenues dans l'*Encyclopédie* laissent entrevoir que l'observation et l'ingéniosité avaient permis, à une date inconnue, une modification majeure de la technique : « On la brûle sur des grils de fer, d'où les cendres tombent dans une fosse, ou par un procédé plus suivi, dans un grand creux²². » Ce procédé, en assurant une meilleure maîtrise de l'arrivée d'air et donc de la formation de gaz carbonique, permettait d'augmenter la concentration en carbonate

21 Charles-Louis Contejean, « La soude dans le sol et dans les végétaux », dans *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, t. LXXXVI, p. 1151, mai 1878, p. 10-12.

22 Diderot et d'Alembert (dir.), s. v. « Soude », *Encyclopédie*, art. cit.

de sodium. Au XVIII^e siècle, tous les observateurs s'accordent à dire que les plantes à soude sont brûlées « dans un trou » ou « dans un four ». L'essentiel est de maintenir, du début à la fin, une combustion ininterrompue et uniforme, une température suffisante pour obtenir une combustion complète, sans charbon qui amenuiserait la pureté et la valeur de la « pierre ». Les préparateurs s'aperçoivent rapidement de la réussite ou non de l'opération car, « si tout va bien, on voit que l'herbe en brûlant distille goutte à goutte une matière rouge qui tombe au fond du trou²³ ».

La responsabilité d'une opération si délicate incombait au *maestro barrillero* assisté par un aide ou un expert en second, et quatre à cinq paysans. Le *maestro barrillero* et son aide faisaient des tours de garde de six heures pour la surveillance de chaque trou qui pouvait brûler pendant plus de quarante heures. Au début du XX^e siècle, les voyageurs qui parcourent l'île d'Yeu décrivent à peu près les mêmes scènes : « Le soir, l'aspect de ces feux étranges, autour desquels s'agitent des hommes armés de longues perches, a quelque chose de sabbatique²⁴. »

Les Alicantins possédaient une grande réputation en tant que maîtres *barrilleros* et se déplaçaient dans toutes les zones où il y avait de la soude à brûler. La mission des paysans était de charrier des gerbes et, sous le contrôle des experts, du *choqueo*, ce qu'en Camargue on appelle « pétrir la matière²⁵ ».

La combustion, activité hautement insalubre tant par la chaleur dégagée que par les émanations de gaz divers, se pratiquait dans des trous proportionnés à la dimension des blocs désirés, soit de vingt, trente, quarante ou cinquante quintaux, voire plus²⁶. Un soin particulier présidait à l'ouverture de ces trous, dont les parois devaient avoir suffisamment de consistance pour ne pas s'effondrer à l'occasion de la battue ou *choca*. Son profil correspondait à deux troncs de cône unis par leur base. Le nombre de trous à ouvrir pouvait être calculé sur la base d'un quintal de pierre pour trois à cinq fagots séchés.

On chauffait ces fours puis on balayait les braises et les cendres pour brûler les barilles. La *choca*, ou *choqueo*, succédait à la calcination pour donner à la pierre le degré précis d'homogénéité. Les paysans remuaient la masse

23 Bibliothèque municipale d'Arles, ms. 280, fol. 339 à 346. Enquête par questions et réponses sur la culture du salicot en Camargue à la fin du XVIII^e siècle, cité par Henri Amouric & Danièle Foy, « Notes sur la production et la commercialisation de la soude dans le Midi méditerranéen du XIII^e au XVIII^e siècle », dans *Histoire des techniques et sources documentaires, méthode d'approche et expérimentation en région méditerranéenne*, Aix-en-Provence, Cahier du G.I.S., 1985, p. 157-171.

24 Jean-François Henry, « Les brûleurs de varech à l'île d'Yeu au XIX^e siècle », dans Dominique Guillemet et Jacques Péret (dir.), *Les Sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique de la préhistoire à nos jours*, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1998, p. 649-661, ici p. 656.

25 Henri Amouric et Danielle Foy, « Notes sur la production et la commercialisation de la soude dans le Midi méditerranéen du XIII^e au XVIII^e siècle », art. cit., p. 162.

26 Un quintal castillan équivalait à 46 kg.

de barille brûlante à l'aide d'une perche de bois vert, ou *chueca*, en général en pin, et ferrée aux deux bouts; « [...] après avoir été réduite en cendres [la barille] se transforme en un bouillon qui paraît de métal fondu²⁷ ». Cette opération très pénible se répétait trois fois.

À la fin de la dernière phase de la battue, qui était la plus intense et la plus longue, tant par la masse de matière à remuer que par son caractère définitif, on recouvrait le bloc de terre et on le laissait ainsi deux ou trois jours. Pour l'extraire du trou, on pratiquait une tranchée plus profonde par laquelle on la sortait, généralement en plusieurs morceaux, pour plus de commodité. Cette opération n'était pas sans danger, le produit étant assez corrosif pour provoquer des accidents graves, comme le rapporte Jean-François Henry à partir de souvenirs de descendants de « soudiers²⁸ ».

48

Une fois les soudes obtenues, elles étaient entreposées à l'abri de la pluie car, en les lessivant, celle-ci leur aurait ôté une partie de leur efficacité. La nécessité d'emmagasiner la marchandise était une contrainte importante pour le marché des soudes. Bien brûlées, celles-ci se conservaient plusieurs années ce qui permettait de contrôler la distribution et d'agir sur le marché.

UNE INTÉGRATION VERTICALE RÉUSSIE DANS LE SUD-EST ESPAGNOL

Vers 1750, le passage de l'exploitation d'un produit original, générant un petit artisanat local (la savonnerie) avec exportation modérée de surplus, à la production en très grande quantité d'une matière première à usage industriel, a rompu l'équilibre traditionnel. L'augmentation de la production de soudes naturelles n'a pas été suivie, localement, par le développement d'une industrie consommatrice de cette matière première. Au vrai, la production croissante s'est trouvée intégrée dans la stratégie menée par les négociants français, en particulier marseillais, pour dominer toute la filière de ce produit indispensable à la fabrication de savon, et dont ils détenaient déjà les débouchés.

Contrôler la production des soudes naturelles

Installés dès le xvii^e siècle dans tous les grands ports de la côte méditerranéenne, les négociants français bénéficient, à l'évidence, du changement de dynastie de la monarchie espagnole. Ainsi, sur la liste des cinquante Français à indemniser, après les ravages de la guerre de Succession, trouve-t-on à Alicante dix-huit

27 Pedro Morote Pérez Chuecos, *Antigüedad y blasones de la ciudad de Lorca e historia de Sta Maria la Real de las Huertas*, Murcia, 1741, p. 263, cité par Joaquín Gris Martínez, *Estructura productiva lorquina : barrilla en el siglo xviii*, 1979, p. 29, exemplaire dactylographié conservé à l'Archivo Histórico Municipal de Lorca.

28 Jean-François Henry, « Les brûleurs de varech à l'île d'Yeu au xix^e siècle », art. cit., p. 653.

*mercader*²⁹, dont certains ne sont pas des inconnus sur la place marseillaise. C'est le cas de Pierre Lombardon, dont toute la lignée correspond, au cours du siècle, avec la maison Roux de Marseille. Une maison Lombardon est également présente dans le grand port provençal et au XIX^e siècle, une des grandes figures de la savonnerie locale n'est autre que Mathieu Lombardon.

Alicante qui est un des principaux centres de la présence française sur la façade méditerranéenne de l'Espagne est la place majeure pour le commerce des soudes naturelles. Tandis que Charles Carrière y signale quelques négociants marseillais comme les Beaussier, Bellon, Lesbros ou Lombardon, Enrique Gimenez López y dénombre onze maisons françaises. Celles-ci dominent le commerce des soudes et représentent, en 1781, près du tiers des exportateurs et environ 45 % de la commercialisation de la barille³⁰.

Le fait le plus original, au moment où la colonie française connaît son apogée numérique, est le niveau d'insertion sans précédent qu'elle atteint dans les structures socio-économiques du Sud-Est espagnol. L'immigration « aisée » ne se cantonne plus aux franges littorales. Les Français, à partir des ports les plus importants comme Alicante et Carthagène, investissent les petites villes de l'intérieur, centres d'une agriculture spéculative désormais orientée vers les barilles. L'un des moyens les plus simples pour maîtriser l'approvisionnement à la source est l'achat de terres et leur mise en culture pour obtenir des soudes. C'est ce que font quelques commerçants résidant à Alicante, comme Pedro Maisonave, qui investit dans la région de Carthagène, où l'on promet une heureuse colonisation des *almarjales*, c'est-à-dire des marécages côtiers³¹. Cependant, la dimension de la région à contrôler et les problèmes rencontrés – en particulier le manque de structures de transport – entraînent rapidement l'extension dans l'arrière-pays du système de sociétés familiales, qui fonctionne bien sur l'ensemble du pourtour méditerranéen³². C'est ainsi que

29 Archivo Histórico Nacional, Consejos, leg. 6085, n° 152, cité par Jesús Pradells Nadal, *Del foralismo al centralismo. Alicante (1700-1725)*, université d'Alicante, Caja de Ahorros provincial d'Alicante, 1984, p. 283-285.

30 Charles Carrière, *Les Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, 2 vol., Marseille, Institut historique de Provence, 1973, p. 979 ; Enrique Gimenez López, *Alicante en el siglo XVIII. Economía de una ciudad portuaria en el Antiguo Régimen*, op. cit., p. 52.

31 « Autos formados a instancia de los labradores del campo de Cartagena contra la compañía de mercaderes de don Juan San Pablo y Pedro Maisonave sobre que tenga efecto el precio puesto a las barrillas de la presente cosecha por esta ciudad » (Archivo Municipal de Cartagena, caja 240, exp. 2).

32 « En attendant que le gouvernement ait vivifié l'intérieur de l'Espagne par des chemins et des canaux... » (Jean-François de Bourgoing, *Tableau de l'Espagne moderne*, Paris, chez Regnault, 1797, p. 155). Quant aux commerçants de Lorca, ils réclament, dans un *Memorial del comercio de la ciudad de Lorca al Ilustrísimo señor don Pedro Rodríguez Campomanes*, en 1780, un « chemin court » entre Lorca et Aguilas.

Jean Cassou étend ses activités d'Alicante vers Lorca où l'on trouve, en 1799, la présence de Jaime Cassou et en 1801, celle d'une maison Cassou frères et cousins.

Cette évolution correspond à l'accroissement de la production de soudes naturelles. Sa rapidité a suffisamment marqué les esprits pour que l'on se souvienne qu'« anciennement, il n'y avait que trois maisons de commerce : celle de Viñas, de Cassou et d'Horace Abou & C^{ie}. Celles-ci se divisèrent ensuite entre les héritiers et les collaborateurs qui établirent quatre ou cinq autres maisons³³ ». En même temps,

le groupe [des négociants] va prendre conscience de l'inexistence, malgré la bonne conjoncture, d'un réseau marchand au niveau local. Pour s'y introduire, ils recourent à des correspondants sur place (la maison Poutous & Martin en compte 22 dans l'aire commerciale de Lorca qui débordait largement sur la partie nord des actuelles provinces d'Almeria et de Grenade) ou à la vente sur les marchés hebdomadaires, réalisés par des facteurs de la maison qui acheminent la marchandise par chariots ou à dos de mulets³⁴.

50

Cette conquête du marché intérieur permet de faire des affaires avec un nouveau groupe qui apparaît, alors que l'insertion du Sud-Est espagnol dans le jeu international bouleverse l'équilibre de la société rurale, à savoir celui des *cosecheros* de barille que l'on pourrait traduire par « propriétaires-récoltants ». Ceux-ci, dans leur opposition aux autorités municipales, reçoivent le soutien intéressé de négociants qui défendent les fabriques locales de savon et l'économie paysanne contre la pénétration du capitalisme commercial, que favorise, au milieu du XVIII^e siècle, la libre commercialisation de la production massive des soudes naturelles. Il était traditionnel que la municipalité réglemente les activités qui se déroulaient sur les terres communales, en particulier la date à laquelle on pouvait récolter les soudes dans les *saladares*, et les prix de vente. Ce protectionnisme visait à maintenir un équilibre entre l'agriculture, l'élevage, la fabrication de savon et d'autres activités complémentaires comme la chasse et la pêche³⁵. Élargie à la savonnerie, puis au marché de la barille, cette intervention municipale permettait ainsi à la ville d'Elche, en obligeant

33 Joaquín Gris Martínez, *Estructura productiva lorquina*, op. cit., p. 107.

34 Guy Lemeunier & María-Teresa Perez Picazo, « Les Français en Murcie sous l'Ancien Régime (v. 1700-v. 1850). Des migrations populaires au grand commerce », dans Jean-Pierre Amalric & Gérard Chastagnaret (dir.), *Les Français en Espagne à l'époque moderne* (XVI^e-XVIII^e siècle), Paris, CNRS éditions, 1990.

35 Edward P. Thompson, *Tradición, revuelta y conciencia de clase. Estudios sobre la crisis de la sociedad preindustrial*, Barcelone, Crítica, 1979, p. 62-134, cité par Pedro Ruiz Torres, *Señores y Propietarios: cambio social en el sur del país valenciano (1650-1850)*, Valence, Institut Alfonso el Magnánimo, 1981, p. 201.

les commerçants d'Alicante à acheter ce produit sur place, de percevoir des droits à la fois sur les vendeurs et sur les acheteurs.

Dans les années 1750, ce règlement qui empêche l'exportation de barille et sa vente libre à Alicante, Carthagène ou Almeria, paraît de plus en plus insupportable. Les *cosecheros* protestent, « [...] se fondant sur le fait qu'en tant que maîtres [de leurs produits], il leur était permis de disposer de leurs propriétés et que la Ville ne pouvait l'empêcher³⁶ ». Les avocats et les théologiens consultés par la municipalité d'Elche, et avec eux tous les représentants « les plus qualifiés » des grands propriétaires, de l'Église jusqu'à la petite noblesse, donnent raison aux *cosecheros* contre la municipalité. Les membres de l'Église mettent une seule limite, infranchissable, à la liberté des récoltants : les dîmes doivent être payées par « loi naturelle ».

En 1788, à Lorca, l'*alcalde mayor* est condamné à 200 ducats d'amende pour avoir voulu fixer le prix de la barille³⁷. Jusqu'à la fin du siècle, les conflits qui opposent propriétaires, paysans aisés et commerçants de produits agricoles à la politique municipale, sont renforcés par l'appui qu'apporte, aux premiers, le « réformisme bourbon ». Ils se doublent d'une lutte entre seigneurs et municipalités pour la possession des terres communales où prospèrent les cultures commerciales comme la barille.

S'assurer les productions futures

Le manque d'infrastructures et le mauvais vouloir des municipalités avaient limité les investissements directs des négociants. Ceux-ci se tournèrent alors vers un autre moyen d'action, qui avait l'avantage d'avoir fait largement ses preuves : le système d'avances sur récoltes « [...] caractéristique des structures marchandes de l'Ancien Régime. En général, les commerçants avançaient aux cultivateurs une certaine somme, la semence de barille et des grains, qui devaient leur être rendus en soude au temps de la récolte³⁸. » La situation est toutefois rendue plus complexe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle par la pression de la demande, qui s'exerce aussi bien sur les commerçants locaux que sur les *cosecheros*, et par l'extrême pauvreté des *labradores*. En comparaison avec le marché des grains, caractérisé par une grande diversité de demandeurs, celui des soudes naturelles était concentré entre les mains d'un nombre réduit de maisons de commerce.

36 Pedro Ruiz Torres, *Señores y Propietarios, op. cit.*, p. 155.

37 Joaquín Gris Martínez, « La barrilla del Campo de Lorca en el siglo XVIII », *Areas, revista de Ciencias sociales*, n° 2, 1982, p. 25-42, en part. p. 33.

38 Guy Lemeunier & María-Teresa Lemeunier, « Murcie, la soie et la soude (XVI^e-XIX^e siècles) », *Économies méditerranéennes. Équilibres et intercommunications, XIII^e-XIX^e siècles*, Athènes, Centre de recherches néohelléniques, 1986, t. II, p. 131-143.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, au terme d'une évolution qui avait duré plusieurs décennies, le marché espagnol des barilles présente une nette dichotomie : d'un côté, les *cosecheros* suffisamment aisés, dont la barille « libre » suit les lois du marché ; de l'autre, les *labradores*, dont la barille est « engagée » par contrat, à un prix fixé d'avance. C'est ce dernier type de relation que l'on pourrait qualifier d'« intégration verticale », avec un triple effet dans les relations entre les journaliers et les commerçants. D'abord, par ses fonctions d'intermédiaire financier, le négociant facilita l'accès des *labradores* à des prêts qui leur aurait été impossible d'obtenir d'une autre façon. Ensuite, il s'assura une certaine sécurité dans les approvisionnements en orientant les cultures vers la spécialisation agricole qu'il visait. Enfin, le caractère de dépendance qui marquait ce type de relation lui garantissait l'approvisionnement en soudes naturelles, ainsi qu'une marge importante, puisque « le mécanisme des relations de marché échappait totalement au contrôle des producteurs³⁹ ».

52

Cependant, ce système bâti sur un seul produit présentait des faiblesses. En premier lieu, l'augmentation du nombre de commerçants fit diminuer les profits. Par ailleurs, la conséquence des opérations de crédit agricole dans un contexte de marché démonétisé entraîna un besoin en argent liquide pour les négociants spécialisés dans les soudes naturelles, ce qui tranchait avec les habitudes de compensation des lettres de change du haut négoce : « Je vais me décider à tirer le 8 du courant une lettre sur vous de 50 livres, payable à 70 jours, pour aller à temps répartir de l'argent aux *labradores* à compte de barille⁴⁰ [...] », écrit Pedro Berris aux frères Roux. La pauvreté des journaliers, si elle avait facilité leur dépendance à l'égard des négociants, présentait un risque, à terme plus grave que les aléas des récoltes. Le commerçant se devait d'être toujours très attentif :

La récolte de barille a failli dans les finages, et il y aura toujours un tiers en moins que ce qu'on attendait mais elle sera très précoce ; pour cette raison et pour profiter de l'occasion pour répartir quelque argent entre différents *labradores*, qui l'an passé, à cause de mon absence et de la mauvaise récolte, continuèrent à m'en devoir beaucoup, [et] de peur qu'ils n'engagent de nouveau leurs fruits à d'autres commerçants, j'ai pris la liberté de tirer sur vous, en faveur de don Miguel Cabrefiga, habitant de cette ville, 1 500 L⁴¹ [...]

39 Guy Lemeunier & María-Teresa Lemeunier, « Murcie, la soie et la soude (XVI^e-XIX^e siècles) », art. cit, p. 140.

40 ACCIM, L. IX, 802, Almería, lettre de Pedro Berris du 4 avril 1762.

41 *Ibid.*, 19 juillet 1764.

Il n'est pas sûr que leurs correspondants aient bien compris les problèmes spécifiques qui se posaient aux maisons de commerce désormais spécialisées, malgré des explications réitérées :

J'ai besoin de me servir souvent des amis car pour les achats, on anticipe de très grandes sommes dès ce mois-ci, aux *cosecheros* de ce fruit, et comme ma fortune consiste plus en prêts qu'en argent, je manque souvent de fonds, aussi ai-je besoin que les amis me fassent confiance⁴².

Il semble que cela ait rendu les maisons plus fragiles puisque l'une au moins des maisons de commerce de Lorca, celle d'Antonio Poey, « tombe par manque de lettre de change⁴³ ». L'intégration verticale ne semble possible que lorsque les négociants qui l'envisagent ont suffisamment de crédit. Les maisons marseillaises souvent en commandites étaient assurément avantagées.

L'exploitation intensive des soudes naturelles du bassin méditerranéen joua un rôle discret mais important dans l'ouverture de certaines régions littorales au jeu économique international. On a mis ici l'accent sur le cas du Levant espagnol car ce sont les soudes d'Alicante qui, du fait de leur qualité pour plusieurs secteurs industriels en plein essor, régulaient la production d'autres régions. Ainsi, on ne semait des barilles en Sicile que si l'on était sûr qu'elles compenseraient la faiblesse conjoncturelle des soudes ibériques.

Dans le Levant espagnol, la production de soudes naturelles fut à la fois un facteur de richesse, comme le montrent alors certaines constructions urbaines à Lorca et à Alicante en particulier, et un facteur d'accroissement des inégalités en orientant toutes les forces disponibles vers une activité monopolistique.

L'impact fut plus important sur la structure des sociétés littorales qu'elle fit entrer dans la modernité que sur les paysages, la faune ou la flore. En effet, la culture des soudes végétales était depuis toujours un préalable pour bonifier des terres dont on a dit la faible valeur agricole. Lorsque la soude chimique obtenue selon le procédé Leblanc supplanta les soudes naturelles, une nouvelle culture spéculative, à savoir le tabac, occupa la place préparée par des décennies de culture des barilles. S'il y eut, à l'époque, des préoccupations environnementales visant à respecter un certain équilibre entre les sociétés humaines et un milieu littoral fragile, force est de reconnaître que c'est au tourisme de masse de la seconde moitié du xx^e siècle qu'il revient d'avoir rompu cet équilibre.

42 ACCIM, L. IX, 802, Almería, lettre d'Antonio de Acosta du 28 mars 1776.

43 Joaquín Gris Martínez, *Estructura productiva lorquina*, op. cit., p. 108.

UNE INTÉGRATION MARSEILLAISE DANS LA FILIÈRE CORAIL :
LA MANUFACTURE ROYALE MIRAILLET, RÉMUZAT & C^{ie}
(1781-1792)

Gilbert Buti & Olivier Raveux
Aix-Marseille université, MMSH, CNRS
UMR 7303 TELEMME

Parmi les ressources de la mer, le corail rouge (*Corallium rubrum*) occupe dans les activités maritimes de Marseille une place discrète malgré une présence attestée sur la très longue durée¹. Dans une histoire complexe de la production et des usages de ce produit, le xvii^e siècle constitue une sorte d'apogée pour sa transformation, tandis que le xviii^e siècle semble davantage un temps de repli sinon de déclin. Aussi, l'ouverture en 1781 d'une manufacture de corail par Joseph Miraillet et Jacques-Vincent Rémuzat, deux entrepreneurs issus de grandes familles négociantes de la place, apparaît comme une tentative pour relancer une industrie marseillaise déprimée. Cet établissement n'a toutefois qu'une brève activité dans la mesure où la tourmente révolutionnaire met fin à son existence en 1792². Pourtant, malgré ce cadre doublement limité (une entreprise, une décennie) l'étude de la société Miraillet, Rémuzat & C^{ie} fournit des éclairages intéressants sur ce secteur d'activité à la fin du xviii^e siècle.

Les deux associés ont en effet opté pour une intégration verticale de la filière du corail et effacé la segmentation qui existait jusqu'alors à Marseille entre activité de pêche, fabrication et commercialisation. Dès 1781, la dimension productive est dépassée au profit d'engagements parallèles, tant en amont dans la collecte de la matière première qu'en aval dans la distribution des produits à l'étranger. Les deux Marseillais s'efforcent de lutter contre leurs rivaux livournais, en déployant la stratégie utilisée par ces derniers pour s'imposer dans le secteur et confisquer des débouchés internationaux³.

- 1 Gilbert Buti et Olivier Raveux, s. v. « Corail », dans Dionigi Albera & Maryline Crivello (dir.), *Dictionnaire de la Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2016.
- 2 Jacques-Vincent Rémuzat est alors placé sur la liste des émigrés. Voir archives communales de Marseille (désormais ACM), HH 402, dossier Rémuzat, 1792.
- 3 Francesca Trivellato, *The Familiarity of Strangers. The Sephardic Diaspora, Livorno and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, New Haven, Yale UP, 2009.

Les moyens d'action sont-ils pour autant les mêmes, alors que les composantes de la filière du corail sont en mutation dans le dernier tiers du XVIII^e siècle et que les troubles révolutionnaires atteignent la grande place marchande ? Suivre le destin de cette entreprise permet de dessiner la trajectoire d'une expérience originale et d'apporter une contribution à l'étude de l'exploitation d'une ressource maritime emblématique de l'espace méditerranéen.

Les archives de la manufacture ont certes disparu, mais les fonds de l'intendance de Provence, ceux de la Compagnie royale d'Afrique et les actes des notaires marseillais livrent de nombreuses pièces, qui permettent de reconstituer en partie l'existence de l'entreprise. Les résultats sont néanmoins incomplets et d'importantes zones d'ombre demeurent. Sans disposer de l'acte de fondation de la société, les termes de l'association entre les deux partenaires sont davantage devinés que réellement connus⁴. La question des capitaux investis dans l'affaire reste mystérieuse et le manque de registres de comptabilité jette un voile opaque sur les bénéficiaires et la clientèle de l'entreprise. Aussi, conscients de ces lacunes, nous limiterons notre propos au décryptage de la filière du corail voulue par Miraillet et Rémuzat en suivant en toute logique leurs approvisionnements, la transformation du produit brut et sa commercialisation.

S'APPROVISIONNER : DES LIVRAISONS CONTRACTUELLES À LA PÊCHE

L'assurance d'un approvisionnement régulier en matière première a été l'élément déterminant de la fondation de cette manufacture de corail à Marseille. L'entreprise a d'abord cherché à contractualiser dans la durée ses achats auprès de la Compagnie royale d'Afrique, détentrice depuis sa création en 1741 de l'exploitation des riches gisements coralligènes de la côte algérienne⁵. Cependant, très rapidement, le problème récurrent de la quantité et de la qualité des livraisons a poussé la société Miraillet, Rémuzat & C^{ie} à élargir ses capacités d'action en amont de la filière, en s'engageant dans la pêche du corail.

Le bail avec la Compagnie royale d'Afrique

La possibilité d'obtenir un approvisionnement régulier en matière première se présente pour Joseph Miraillet en 1780. Depuis la fin du XVII^e siècle, le corail pêché en Méditerranée était largement destiné à Livourne. Le port franc toscan dominait alors le secteur comme en témoigne la célèbre foire

4 Jacques-Vincent Rémuzat semble surtout s'occuper des approvisionnements et de la fabrication, tandis que Joseph Miraillet se consacre plutôt aux ventes.

5 Olivier Lopez, « Vivre et travailler pour la Compagnie royale d'Afrique en Barbarie au XVIII^e siècle », *Rives Méditerranéennes*, n° 45, 2013, p. 91-119.

annuelle ouverte pour ce seul produit après la saison des pêches⁶. Les récoltes de la Compagnie royale d'Afrique y trouvent d'ailleurs un débouché naturel après la disparition de son principal client historique, la Compagnie française des Indes orientales, suspendue en 1769. La Compagnie royale, dont le siège est à Marseille, a cherché, sans succès, un partenaire avec un bail à long terme pour écouler ses coraux bruts et a finalement passé un contrat avec Joseph et Georges Audibert⁷. Liés au Livournais Giuliano Ricci, ces deux négociants marseillais deviennent, dans les années 1770, les intermédiaires attirés pour la réexportation du corail nord-africain vers le grand-duché de Toscane. La satisfaction est limitée pour la Compagnie royale d'Afrique car les baux ne sont que quinquennaux. La position dominante des négociants de Livourne et la pression qu'ils exercent en bonne entente sur le marché ont contribué à tirer les prix des coraux à la baisse⁸.

La fin du dernier bail concédé aux frères Audibert permet à Miraillet de proposer un bail de dix ans et un surenchérissement de 10% du montant qui était payé habituellement⁹. Bail à long terme, meilleurs prix : la Compagnie royale d'Afrique accepte la proposition lors de son assemblée générale de février 1781¹⁰. L'affaire a été conclue par l'entremise d'un des courtiers de la Compagnie, Jacques-Vincent Rémuzat, celui-là même qui rejoindra officiellement Joseph Miraillet dans l'aventure de la manufacture quelques semaines plus tard¹¹ (fig. 1). Les deux hommes ont-ils décidé de s'associer à ce moment précis ? Avaient-ils planifié l'opération ? La Compagnie a-t-elle favorisé leur rapprochement ? Les documents manquent pour le dire.

Accroître la qualité des pêches

Le bail signé avec la Compagnie royale d'Afrique ne suffit pourtant pas à assurer la sécurité des approvisionnements. Les entrepreneurs de la manufacture royale

6 Francesca Trivellato, « La fiera del corallo (Livorno, secoli XVII^e-XVIII^e) : istituzioni e autoregolamentazione del mercato in età moderna », dans Paola Lanaro (dir.), *La pratica dello scambio. Sistema di fiere, mercanti e città in Europa (1400-1700)*, Venezia, Marsilio Editore, 2003, p. 111.

7 Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*, Paris, Hachette, 1903, p. 521 ; Francesca Trivellato, « La fiera del corallo (Livorno, secoli XVII^e-XVIII^e) », art. cit., p. 121.

8 Claude Fouque, *Histoire raisonnée du commerce de Marseille*, Paris, Roret, 1843, t. II, p. 144.

9 *Ibid.*, p. 144-145.

10 Archives départementales des Bouches-du-Rhône (désormais AD13), C 2467. Assemblée générale de la Compagnie royale d'Afrique du 14 février 1781.

11 Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*, op. cit., p. 522. Jacques-Vincent Rémuzat apparaît en avril 1781, avec sa présentation à l'intendant de Provence (AD13, C 2467, lettre du 23 avril 1781). Il est à noter que Paul Rémuzat, oncle de Jacques-Vincent, est caissier de la Compagnie royale d'Afrique dans les années 1780.



1. *La manufacture de corail* Miraillet, Rémuzat et C^{ie}, Musée de la Marine, chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence
(avec l'aimable autorisation de Patrick Boulanger, directeur des Affaires culturelles de la chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence)

se plaignent régulièrement de l'insuffisance des livraisons de coraux bruts. En suivant les propos des régisseurs des comptoirs de la Compagnie royale d'Afrique, quelques historiens ont soutenu que cette situation résultait d'un épuisement des gisements nord-africains à la suite d'une pêche intensive pratiquée depuis la fin du XVII^e siècle¹². Les années précédant la Révolution auraient alors enregistré une forte réduction de la ressource. Cette affirmation doit toutefois être nuancée sinon corrigée. Les méthodes de collecte ont certes fait des ravages, mais les quantités récoltées durant la première moitié du XIX^e siècle sur côtes nord-africaines mettent en doute l'épuisement signalé. Au vrai, le pire était à venir¹³. En revanche, les archives de la Compagnie royale d'Afrique soulignent l'importance de la contrebande et son accélération après l'admission des corailleurs corses dans les pêcheries de la concession à partir de 1780¹⁴. Envoyé à La Calle, en 1785, pour inventorier la flore des côtes de Barbarie, l'abbé Poiret résume la situation : ces corailleurs « gardent & cachent les plus belles branches de corail pour les vendre secrètement en Corse et en Sardaigne 50 ou 60 livres [la livre-poids]¹⁵ ». Dans ces conditions la Compagnie royale d'Afrique ne parvient pas à fournir en quantité suffisante du corail de qualité supérieure indispensable à la confection des gros grains recherchés pour les ventes à l'étranger.

Aussi, la manufacture tente de trouver des solutions en s'intéressant à la pêche. En 1786, sous l'autorité de l'académie de Marseille, Rémuzat finance un prix de 600 livres pour l'invention d'une « machine plus propre à la pêche du corail que celles dont on se sert à présent¹⁶ ». Le prix est attribué en 1787 à Jean-Jacques Béraud, professeur de mathématiques et de physique au collège de Marseille¹⁷, qui a su pointer les défauts des engins traditionnels employés pour cette pêche. La technique employée par les corailleurs de la Compagnie royale d'Afrique, à savoir la croix de Saint-André, était gourmande en filets et brisait le corail par les branches et non par les tiges (fig. 2). La pêche était non seulement coûteuse, mais ne livrait pas une matière première de grande qualité. L'engin à salabres, utilisé par nombre de pêcheurs des côtes nord-

12 AD13, C 2471, Mémoire de 1785 ; Francesca Trivellato, *The Familiarity of Strangers*, op. cit., p. 226.

13 Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*, op. cit., p. 508.

14 Claude Fouque, *Histoire raisonnée du commerce de Marseille*, op. cit., t. II, p. 142.

15 Abbé Poiret, *Voyage en Barbarie ou Lettres écrites de l'ancienne Numidie pendant les années 1785 & 1786*, Paris, chez J.-B.-F. Née de La Rochelle, 1789, t. II, p. 316.

16 *Journal général de France*, 1^{er} avril 1786.

17 Jean-Jacques Béraud, « Mémoire sur la description d'une machine propre à pêcher le corail en le détachant des rochers aussi près qu'il est possible sans en casser les branches », dans *Observations sur la physique et sur l'histoire naturelle et sur les arts*, Paris, juillet 1792, p. 21-29.

Chaloupe, et Cygne pour la Pêche du Corail.



2. Pêcheurs de corail avec croix de Saint-André, Muséum national d'histoire naturelle (Paris), ms. 432, Salvador Juan, Réponse aux mémoires qu'on a envoyé à Barcelone à Jean Salvador apoticaire et correspondant de l'Académie royale des sciences de Paris, sur les pesches qui se font aux côtes de Catalogne, XVIII^e siècle.

méditerranéennes, était lui bien adapté pour arracher les coraux des voûtes et des parois des grottes sous-marines, mais offrait de médiocres capacités de récupération (fig. 3). Béraud imagina deux nouvelles méthodes de pêche. Pour les corallines de la Compagnie royale d'Afrique, il conçut un système avec une lame taillée en scie, avançant sur les coraux pris dans un filet et coupant leur tige à la base. Pour les pêches effectuées sur les littoraux français et italiens, Béraud pensa un engin offrant une grande maniabilité avec un jeu de trois cordes et une grande capacité de ramassage grâce à une surface de filet agrandie. La description de ces engins fut diffusée auprès des acteurs de la pêche, mais les résultats s'avèrent décevants. Si, comme certains l'affirment, la seconde méthode a été utilisée par les pêcheurs provençaux, aucun document ne l'atteste¹⁸.

La manufacture ne se contente pas de chercher à améliorer la pêche en stimulant l'innovation technique. Elle entend aussi la faire pratiquer pour son compte, en premier lieu sur les côtes provençales et corses, en utilisant les méthodes les plus réputées résultant d'un transfert de technologies et d'équipements. Sur les conseils d'un des employés de la manufacture, Laurent Bartro, deux corallines avec leurs engins « inconnus en France » sont achetées en 1786 en Sicile, à Trapani, haut lieu de la pêche du corail¹⁹. L'affaire ne débouche pourtant pas car Bartro décède entre l'achat des corallines et leur arrivée à Marseille²⁰. Les embarcations finissent par être proposées à la Compagnie royale d'Afrique. L'implication de la manufacture dans la pêche n'est pas abandonnée pour autant car les deux associés se lancent quelques années plus tard dans un nouveau projet, sur les côtes sardes cette fois. En octobre 1792, Rémuzat demande la ferme de la pêche du corail dans le royaume de Piémont-Sardaigne et propose d'entretenir une flottille de corallines à cet effet. La guerre vient interrompre son initiative²¹.

La fin du monopole de la Compagnie royale d'Afrique

Ce dernier échec s'inscrit dans une période délicate pour l'entreprise dans ses approvisionnements. La société Miraillet, Rémuzat & C^{ie} a certes obtenu du pouvoir royal, en 1787, l'affranchissement du droit de 20 % sur les coraux importés de l'étranger, mais cette mesure ne règle pas le problème de ses fournitures de coraux bruts tant en quantité qu'en qualité. Dès 1787, Rémuzat

18 Jean-Baptiste Lautard, *Histoire de l'Académie de Marseille depuis sa fondation jusqu'en 1826*, Marseille, Achard imprimeur, 1826, p. 425.

19 Archives de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence (désormais ACCIMP) L. III 348, lettre de Rémuzat à la Compagnie royale d'Afrique, 29 avril 1786.

20 AD13, 2 B 895, dossier Bartro.

21 Charles-Nicolas-Sigisbert Sonnini, *Histoire naturelle, générale et particulière*, Paris, F. Dufart, 1799, t. XIII, p. 332.

« Les pêcheurs emploient pour cette pêche deux sortes d'instruments. Les Provençaux appellent l'un *engin* et l'autre *salabre*. Le premier qui est celui dont ils se servent en haute mer pour fouiller sous l'eau dans le rocher est composé de deux poutres en croix ayant, dans l'intervalle de l'angle, un boulet de canon qui en facilite la submersion, et aux extrémités une masse de rets, faites en partie de mailles fortes et chargées et d'autres plus serrées. Les grandes servent pour arracher les rameaux et les petites pour les envelopper. Le second est une espèce de cuiller, composée d'un cercle de fer, d'un pied et demi de diamètre, ayant au fond un sac de rets, qui aux deux côtés en a aussi un groupe. Le tout est attaché à une poutre plus longue même que la barque et qui a un boulet de fer pour sa prompte immersion, et pour la conduire dans les antrès qui sont au rivage du continent » (*ibid.*, p. 110).



3. *Engin et salabre pour la pêche du corail au XVIII^e siècle*, d'après : Louis Ferdinand Marsilli, *Histoire physique de la mer*, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1725, table XXIII, p. 203.

essaie d'anticiper une prolongation de dix ans du contrat passé avec la Compagnie royale d'Afrique. En vain. Même couronnée de succès, la manœuvre n'aurait cependant pas assuré l'avenir de l'entreprise. Le décret de la Constituante des 21 et 29 juillet 1791, prononçant la liberté de commerce en Barbarie et la marche vers la suppression de la Compagnie royale d'Afrique, place la manufacture devant de grandes difficultés. En 1791, avec la fin du monopole de la pêche sur les côtes nord-africaines, cinquante-six corallines corses sont admises pour une pêche de cinquante-cinq jours²². Ces pêcheurs se rendent maîtres de récoltes qu'ils dirigent de nouveau vers l'Italie, court-circuitant ainsi Marseille et la société Miraillet, Rémuzat & C^{ie}. À partir de cette date, Rémuzat doit se rendre régulièrement en Italie pour alimenter sa fabrique en coraux. Ces voyages font d'ailleurs partie des arguments brandis pour le placer sur la liste des émigrés et décréter en 1792 la confiscation de ses biens²³.

PRODUIRE : CONTRE LIVOURNE... GRÂCE À LIVOURNE

La création de la manufacture royale a marqué la fin de la décadence de l'industrie provençale du corail. La dernière manufacture marseillaise, celle des Bartro, avait fait faillite en 1778²⁴ et, dans le petit port voisin de Cassis, seule la fabrique Brunet reste active dans les années 1780²⁵. À son ouverture, la manufacture Miraillet, Rémuzat & C^{ie} est donc préservée d'une concurrence régionale. Comme pour les approvisionnements, les difficultés que l'entreprise doit affronter se situent au niveau international. La manufacture doit s'efforcer de trouver sa place dans une activité dominée depuis plusieurs décennies par les Livournais²⁶. Dans le port toscan qui abrite alors une dizaine d'ateliers, le travail du corail doit sa réputation aux établissements détenus par quelques séfarades²⁷. La nouvelle manufacture marseillaise cherche à affirmer sa présence sur le marché, contrôlé par les Livournais, par sa politique en matière de main-d'œuvre.

La main-d'œuvre : recruter et former

La décadence de l'industrie du corail dans la région marseillaise constituait pour la société Miraillet, Rémuzat & C^{ie} un obstacle au recrutement de travailleurs

22 Claude Fouque, *Histoire raisonnée du commerce de Marseille*, op. cit., t. II, p. 142.

23 ACM, HH 402, dossier Rémuzat, 1792.

24 Charles Carrière, « Le travail des hommes dans la cité des temps modernes (xvii^e-xviii^e siècles) », dans Édouard Baratier (dir.), *Histoire de Marseille*, Toulouse, Privat, 1973, p. 204.

25 ACCIMP, L. IX/1. 214, lettre de Brunet l'Aîné aux frères Roux, 2 août 1790.

26 Sur l'industrie du corail à Livourne, voir Francesca Trivellato, *The Familiarity of Strangers*, op. cit., p. 231-238.

27 Pour le xviii^e siècle, les Franco, Attias, Suarès, Villareal... (voir notes 31 et 43).

qualifiés. Néanmoins, ainsi que le relève le poète et moraliste provençal Bérenger, en 1787, « le peu de fabricants et d'ouvriers qui restaient encore à Marseille [...] passèrent au service de la nouvelle compagnie²⁸ ». La société Miraillet, Rémuzat & C^{ie} put recruter des corailleurs locaux, et non des moindres, comme des membres de la famille Bartro, originaire de Begur en Catalogne, et animatrice de ce secteur d'activité à Marseille et Cassis depuis les années 1730²⁹.

Cependant, la bonne marche de la fabrique exigeait davantage que cet apport. L'entreprise développa parallèlement une autre stratégie pour recruter une main-d'œuvre qualifiée suffisamment nombreuse et capable d'assurer la pérennité d'une production de qualité. Afin d'affronter la concurrence livournaise en matière de savoir-faire, les entrepreneurs marseillais firent le choix de lutter avec les mêmes moyens que leurs rivaux en recrutant des corailleurs dans le port toscan. Dans un secteur où l'empirisme technique domine et dans lequel les savoir-faire voyagent avec les hommes qui les détiennent, la migration de ces travailleurs devait assurer le nécessaire transfert des technologies et la mise en place d'une formation interne à l'entreprise. Les deux associés firent jouer leurs réseaux. À Livourne, des travailleurs du corail furent débauchés par des intermédiaires locaux, Giancarlo Giera et Bartolomeo Vigo. Si la nature des liens entre les Marseillais et ces négociants demande à être précisée, le moyen d'action pour le recrutement des ouvriers est en revanche bien connu. Miraillet et Rémuzat leur ont envoyé de l'argent au printemps 1781 pour une opération de séduction des travailleurs sous la forme d'avance de salaires. Les résultats ne tardèrent pas. Dans la liste des ouvriers de la manufacture de décembre 1781, on compte déjà une trentaine de Livournais et seize sont attendus³⁰. La suite fut plus délicate car la manœuvre des entrepreneurs marseillais finit par être démasquée. En juillet 1781, sur demande du grand-duc, le gouverneur de Livourne ordonne à Giancarlo Giera de ne plus favoriser les départs vers une place concurrente³¹. Toutefois, selon Rémuzat, la lutte pour contrôler cette main-d'œuvre émigrée qualifiée reste vive. Ainsi, en 1787, alors que le Marseillais tente de renouveler par anticipation le bail liant son entreprise à la Compagnie royale d'Afrique, les Livournais auraient propagé la rumeur d'un échec de la négociation, dans l'espoir de mettre leurs compatriotes travaillant à Marseille sur le chemin du retour³².

28 Laurent-Pierre Bérenger, « Sur le corail », dans *Les Soirées provençales*, Marseille, Masvert, 1819, t. II, p. 331.

29 Charles Carrière « Le travail des hommes dans la cité des temps modernes (xvii^e-xviii^e siècles) », art. cit., p. 204.

30 AD13, C 2467, tableau des ouvriers de la manufacture de corail, décembre 1781.

31 Clara Errico & Michele Montanelli, *Il corallo. Pesca, commercio e lavorazione a Livorno*, San Giuliano Terme, Felici Editore, 2008, p. 167.

32 AD13, C 2647, lettre de Rémuzat, 7 novembre 1787.

La production manufacturière ne se résume pas à l'administration de la main-d'œuvre et au contrôle d'un savoir-faire. Elle est aussi affaire d'équipements et de gestion de l'entreprise. Les locaux de la manufacture situés « vis-à-vis le couvent des Picpus, non loin de l'abbaye Saint-Victor », sont loués, en 1781, pour dix années car la précarité des approvisionnements a dissuadé les entrepreneurs à faire construire un bâtiment³³.

La fabrication lancée, l'entreprise part en quête de faveurs pour obtenir le statut de « fabrique privilégiée par le roi³⁴ ». La communauté de Marseille et l'intendance de Provence lui apportent un soutien sans faille. Tout semble concourir à ce que la demande soit acceptée. La manufacture ne tente-t-elle pas de reprendre une branche d'industrie presque totalement tombée entre les mains des Toscans? Ne donne-t-elle pas du travail à des familles marseillaises? Intérêts nationaux et locaux se combinent au profit de la société Miraillet, Rémuzat & C^{ie}. Il est vrai également que le soutien de l'intendant ne relève pas uniquement d'une volonté de favoriser l'économie locale. Le représentant de l'administration royale en Provence est aussi le président de la Compagnie royale d'Afrique, principal fournisseur de l'établissement. En novembre 1781, le roi accorde à l'entreprise marseillaise le titre de manufacture royale³⁵. Les avantages attribués par l'arrêt du Conseil d'État sont néanmoins assez limités et les contraintes élevées. Il s'agit, pour l'essentiel, d'une exemption pour quinze ans de tour de guet et de garde pour les deux associés et les trois principaux ouvriers de la manufacture, avec pour contrepartie l'obligation « d'y entretenir habituellement le nombre de 150 ouvriers au moins ». Qu'importe finalement car l'entreprise compte se servir de ce titre pour obtenir par la suite des avantages plus substantiels auprès de l'Administration, notamment dans le domaine de la fiscalité. Elle y parvint pour la pêche, nous l'avons vu, avec l'affranchissement des droits sur les coraux venus de l'étranger.

Les actions engagées pour la fabrication connaissent en revanche moins de réussite. En juin 1782, Rémuzat, qui a acheté des outils en Italie et demandé leur admission en franchise dans le royaume, essuie un refus du contrôleur général des Finances³⁶. Quelques mois plus tard, en février 1784, les pouvoirs publics sont de nouveau sollicités à propos d'une concurrence dans le royaume³⁷. L'entreprise demande l'établissement d'un droit de 20 % *ad valorem* sur

33 *Ibid.*

34 AD13, C 2467, lettre de Miraillet, Rémuzat & C^{ie} à l'intendant de Provence, 15 octobre 1781; certificat de la communauté de Marseille, 16 octobre 1781.

35 AD13, B 3457, arrêt du Conseil d'État du 6 novembre 1781.

36 AD13, C 2619, lettre du contrôleur général des Finances, 4 juin 1782.

37 AD13, C 2621, lettre du contrôleur général des Finances, 25 février 1784.

les coraux ouvrés importés de l'étranger. Là encore, l'échec est au rendez-vous car le contrôleur général des Finances n'a pas l'assurance que la manufacture marseillaise peut répondre, à elle seule, à la totalité de la demande du commerce français pour l'Inde et la Guinée. Une unique requête trouve une issue favorable : en novembre 1781, la société obtient l'interdiction d'un appel dans le royaume pour une levée de fonds, destinés à la création d'une manufacture de corail avec une entreprise de pêche à Nice³⁸.

Un façonnage limité pour des produits simples

66 Plusieurs récits de visites des ateliers de la manufacture marseillaise, comme ceux laissés par Bérenger et l'abbé Poiret, et nombre d'actes notariés précisent la nature des produits fabriqués³⁹. Pour l'essentiel, la main-d'œuvre, forte de 157 personnes en décembre 1781, et d'au moins trois cents à la fin de la décennie, s'attache à couper, tailler, polir et percer⁴⁰. Elle est en majorité composée de femmes, comme le montre le tableau de l'intérieur de la manufacture conservé au musée de la Marine à Marseille (voir **fig. 1**). Le gros de la production consiste en « boutons, tubes, grains et olivettes ». Certains ouvriers ont des compétences pour des tâches plus fines, notamment dans le domaine de l'incision, ainsi que le prouve la bague offerte au ministre de la Marine, ornée d'une pièce portant le portrait de Louis XVI⁴¹. Ces talents sont néanmoins très peu mis à contribution. La demande asiatique et africaine en coraux ouvrés est composée de produits simples, servant à la confection de chapelets (« patenôtres »), colliers, bracelets et pendentifs.

En l'absence d'archives d'entreprise, l'estimation de la valeur annuelle de la production de la manufacture est hasardeuse. Le mémoire de Jean-Jacques Béraud avance un montant de 400 000 francs au cours des années 1780, chiffre qui aurait brusquement chuté à 100 000 francs en 1791⁴². Pour Béraud, l'effondrement serait lié au problème d'approvisionnement en matière première et à la libéralisation du commerce avec la Barbarie. Il ne résulterait donc pas d'un quelconque problème de débouchés pour les coraux ouvrés dans la manufacture marseillaise. De la création de la manufacture, en 1781, au début de la période révolutionnaire, la demande, qui reste un des rares éléments de stabilité dans l'évolution de l'entreprise, dépasse les limites du royaume.

38 AD13, C 2619, lettre du contrôleur général des Finances, 15 novembre 1781.

39 Laurent-Pierre Bérenger, « Sur le corail », art. cit., p. 332 ; Abbé Poiret, *Voyage en Barbarie*, op. cit., t. II, p. 317.

40 Claude Fouque, *Histoire raisonnée du commerce de Marseille*, op. cit., t. II, p. 142 ; AD13, C 2647, lettre de Rémuzat, 7 novembre 1787.

41 AD13, C 2646, lettre du secrétaire d'État à la Marine, 1^{er} avril 1782.

42 Jean-Jacques Béraud, « Mémoire... », art. cit., p. 21.

La demande européenne n'ayant pas cessé de baisser depuis le XVII^e siècle, les entrepreneurs marseillais entendent orienter leur production vers de plus lointains débouchés, en direction notamment de l'Afrique et l'Asie. L'accès à des circuits d'expédition et de vente à longue distance conditionne le dynamisme de l'entreprise. De proches exemples le démontreraient. Ainsi, des négociants juifs de Livourne ont su débiter leurs coraux ouvrés en Inde, grâce à des diasporas familiales et à leur capacité à travailler avec divers acteurs : compagnies à monopole, comme la British east India company, marchands italiens de Lisbonne ouverts sur la *carreira da India*, marchands hindous de Goa⁴³. Pour vendre à l'étranger, Miraillet et Rémuzat ont sollicité la collaboration de plusieurs partenaires et délégué des actions à des commissionnaires ou représentants. Les contextes économiques et politiques de cette fin de siècle les ont cependant parfois poussés à adopter d'autres stratégies.

L'Afrique : un débouché lié à la traite négrière

Comme ses devancières provençales⁴⁴, la manufacture marseillaise entend tirer profit de la traite négrière sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique. Là, ainsi que le note Louis de Grandpré, dans son *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786-1787*, les Africains « sont excessivement avides de corail rouge ; c'est le comble du luxe ; ils le recherchent avec ardeur pour leur parure⁴⁵ ». En réponse à ce goût, des observateurs rappellent, comme le fait de l'abbé Poiret, que le corail est « poli, [qu'] on en forme des grains de collier, des pendans d'oreilles, des glands & autres ornemens, qui servent de parure aux habitants des côtes de la Guinée⁴⁶ ». Écrivant sur le commerce de l'Amérique par Marseille, Augustin Chambon résume parfaitement la situation dès le début des années 1760 :

Tous les Noirs sont passionnés pour le corail rouge. Ils le regardent comme la production la plus précieuse de la terre [...]. C'est la meilleure de toutes les marchandises qui entrent dans la cargaison d'un négrier [...] & puisque les principales fabriques de corail sont établies à Marseille ou aux environs, nos armateurs doivent profiter de cette faveur pour acheter le plus beau⁴⁷.

43 Gedalia Yogeve, *Diamonds and Coral: Anglo Dutch Jews and Eighteenth-century trade*, Leicester, Leicester University Press, 1978 ; Francesca Trivellato, *The Familiarity of Strangers*, *op. cit.*

44 Pour la description des fabriques de Cassis dans les années 1770, on se reportera à Charles-Nicolas-Sigisbert Sonnini, *Histoire naturelle, générale et particulière*, *op. cit.*, p. 332-333.

45 Louis de Grandpré, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786-1787*, Paris, Dentu, 1801, p. 71.

46 Abbé Poiret, *Voyage en Barbarie*, *op. cit.*, t. II, p. 317.

47 Auguste Chambon, *Le Commerce de l'Amérique par Marseille*, Avignon, 1764, t. II, p. 381.

La valeur du corail rouge en Afrique, le nombre croissant d'armements marseillais pour la traite négrière et l'absence de concurrence dans la production française incitent les entrepreneurs marseillais à se tourner vers ce marché⁴⁸. Toutefois, examinant, en 1784, la requête de Miraillet et Rémuzat visant à imposer un droit de 20 % sur les coraux ouvrés à l'étranger, le contrôleur général des Finances demande prudemment à l'intendant de Provence si les productions de la manufacture marseillaise « peuvent remplacer entièrement celles de l'étranger, et suffire pour compléter les assortiments nécessaires au commerce de l'Inde et de la Guinée⁴⁹ ».

Les ventes africaines de la manufacture restent encore mystérieuses mais deux actes notariés ouvrent des pistes de recherche prometteuses pour saisir les réseaux de vente. Le premier souligne l'importance des armements marseillais pour les côtes de l'Afrique orientale. En 1786, Miraillet et Rémuzat chargent pour 5 746 livres tournois de coraux sur la *Conception*, navire armé par Baptiste Martin à destination de l'île de France et du Mozambique, avec un retour par les Antilles⁵⁰. La gestion de la marchandise est confiée au capitaine en second du navire, Pierre Sapet, commissionné à 5 % pour l'occasion.

Le second document permet d'entrevoir le système des représentants dans les ports de l'Atlantique, dont on connaît le rôle dans la traite négrière. En mai 1785, Joseph Miraillet fait établir une procuration pour « retirer des mains du sieur François Borel, négociant à Bordeaux, tous les coraux des envois de ladite maison de commerce Miraillet, Rémuzat & C^{ie}, en donner décharge et exiger le montant des parties des dits coraux que le sieur Borel peut avoir vendues⁵¹ [...] ». Un dépouillement des registres des notaires marseillais permettrait sans doute de préciser l'ampleur de cette pratique. Nous sommes en revanche mieux renseignés au sujet des marchés orientaux, qui forment le socle des ventes de l'entreprise.

Inde et Mascareignes : tirer avantage des dynamiques marseillaises

Sur le marché indien, les manufacturiers français et italiens semblent enregistrer des profits comme l'évoque le capitaine Blancard qui signale, en 1784, un gain de 41 % sur la vente à Pondichéry d'un assortiment de corail brut de différentes couleurs⁵².

48 Entre 1783 et 1793, soixante-dix-sept navires ont été armés à Marseille pour les côtes occidentales et orientales de l'Afrique. Voir Gilbert Buti, « Marseille, port négrier au XVIII^e siècle », *Cahier des Anneaux de la Mémoire*, 2007, t. II, p. 163-178.

49 AD13, C 2621, lettre du contrôleur général des Finances, 25 février 1784.

50 AD13, 380 E 288, fol. 180 v^o, 8 février 1788.

51 AD13, 380 E 282, fol. 305 v^o, 11 mai 1784.

52 Pierre Blancard, *Manuel du commerce des Indes orientales et de la Chine*, Marseille, Sube et Laporte, 1806, p. 414.

Dans ses envois au-delà du cap de Bonne-Espérance, la société Miraillet, Rémuzat & C^{ie} est touchée par les turbulences qui affectent l'accès à ces marchés lointains. Ainsi, quand la manufacture marseillaise débute son activité, la route de l'Asie est ouverte au commerce privé car le monopole de la Compagnie française des Indes orientales est suspendu depuis 1769 mais, en 1785, ce monopole est rétabli au profit d'une nouvelle Compagnie des Indes, avant que la Constituante ne libère de nouveau le commerce des Indes en 1790⁵³. Les associés de la manufacture ont su s'adapter à ces modifications pour participer à ce « commerce des Indes qui est un commerce de riches », un commerce pour ceux qui ont des « capacités » (financières) et peuvent attendre deux ou trois ans un retour sur investissement⁵⁴. Ainsi en est-il des grands noms du négoce marseillais comme les Audibert, Rabaud et Solier.

Aussi, pour vendre dans l'océan Indien, la société Miraillet, Rémuzat & C^{ie} s'est rapprochée de pareilles maisons de commerce engagées dans les trafics lointains⁵⁵. Ce rapprochement fut d'abord scellé par une union, en septembre 1782, entre Jacques-Vincent Rémuzat et Marie-Reine Martin, fille du négociant Jean-Paul Martin associé aux Solier, dans la société Solier, Martin, Salavy & C^{ie}⁵⁶. En 1783, cette société qui arme le vaisseau le *Consolateur* pour l'île de France, puis la côte de Coromandel et le Bengale a, parmi ses cargaisons, du corail ouvré de Miraillet, Rémuzat & C^{ie} pour une valeur de près de 35 000 livres⁵⁷. Les « manufacturiers » renforcent leur participation aux « cargaisons indiennes » des Solier – Antoine-Jean Solier et de Martin fils – lorsqu'en 1788, une convention est signée pour que le produit de la vente des dix-sept caisses de corail chargées sur le vaisseau le *Roy-de-Sardaigne* se rendant en Inde soit intégré aux fonds de la société pour effectuer les achats de retour⁵⁸. Par ailleurs, Miraillet et Rémuzat ont activé également les réseaux d'« amis » des Solier, Martin et Salavy, réseaux faits de commissionnaires et représentants établis dans des comptoirs de l'océan Indien. C'est le cas à Pondichéry, avec le Marseillais Félix Victor Amalric engagé, au moins depuis les années 1770, dans la vente du corail dans cette ville et à Madras, comme avec Hyppolyte Collique, originaire d'Eyguières, établi sur l'île de France, procureur

53 Philippe Haudrère, *La Compagnie française des Indes au XVIII^e siècle (1719-1795)* [4 tomes], Paris, Librairie de l'Inde, 1989 ; René Estienne (dir.), *Les Compagnies des Indes*, Paris, Gallimard-SHD, 2013.

54 Gaston Rambert, *Histoire du commerce de Marseille*, t. VI, *Les Colonies, 1660-1789*, Paris, Plon, 1959, p. 531.

55 Joseph Miraillet qui possède un navire, la *Jeune-Camille*, est également armateur, mais engagé dans des espaces moins lointains.

56 AD13, 361 E 363, fol. 526, 11 septembre 1782.

57 Louis Dermigny, *Cargaisons indiennes. Solier et C^{ie}, 1781-1793*, Paris, SEVPEN., 1960, t. II, p. 145 et sq.

58 *Ibid.*

et commissionnaire avec son frère de la Manufacture royale de corail de Marseille dans l'océan Indien au moins jusqu'en 1790⁵⁹. Ces deux représentants se connaissent et sont partenaires en affaires⁶⁰.

Le rétablissement du monopole de la Compagnie des Indes ne brise pas les expéditions marseillaises de corail qui empruntent simplement des chemins détournés. Grâce au « port permis » et au droit de pacotille des personnels embarqués, onze caisses de corail ouvré d'une valeur de 83 971 livres sont chargées, en 1789, sur le *Necker* pour la côte de Coromandel, avec Désiré Guyot, capitaine du vaisseau, intéressé à l'affaire⁶¹. Il perçoit un tiers des bénéfices sur la vente des coraux communs et une commission de 5 % pour les coraux supérieurs. Au reste, les Marseillais s'affranchissent du retour obligatoire à Lorient en faisant un passage par les Antilles, en recourant à d'autres pavillons – savoyards, toscans, autrichiens – et en s'appuyant sur des ports étrangers – Nice, Ostende et Livourne⁶².

70

Le retour de la liberté du commerce marque un nouvel élan des armements marseillais vers l'océan Indien : vingt-trois expéditions pour les années 1790-1792. Cependant en avril 1793, la guerre brise net cet élan.

Parallèlement à ces opérations dans le monde indien, les manufacturiers marseillais ont tenté de se frayer un chemin en Chine. Les choses ont-elles été différentes en Extrême-Orient ?

La Chine : un marché difficile d'accès

Le grand éloignement, la concentration des affaires des Européens à Canton et l'absence d'une base relativement proche pour traiter avec les marchands chinois hors de Chine – comme Manille pour les Espagnols ou Macao pour les Portugais – sont des obstacles majeurs pour le commerce français dans cette direction⁶³.

Aussi, Miraillet et Rémuzat saisissent la première occasion sérieuse qui se présente pour vendre en Chine. Celle-ci se produit en 1783. Afin d'organiser le commerce vers la Chine, l'État, qui écarte l'idée d'une compagnie privilégiée, incite les principales villes maritimes du royaume à créer une société par actions d'un fonds de six millions de livres chargée de gérer l'expédition

⁵⁹ AD13 380 E 293, fol. 1.132, 6 septembre 1790.

⁶⁰ Juliana Neumuller, « Acteurs et réseaux ultramarins. Provençaux et Languedociens dans l'espace indien (seconde moitié du XVIII^e siècle) », mémoire de master 2, Aix-Marseille université, 2013, t. I, p. 79-80.

⁶¹ AD13, 380 E 292, fol. 600, 7 mai 1790.

⁶² Louis Dermigny, *Cargaisons indiennes*, op. cit., t. II, p. 301.

⁶³ Sur le commerce « à la Chine » voir Louis Dermigny, *La Chine et l'Occident. Le commerce à Canton au XVIII^e siècle, 1719-1833* [3 tomes et 1 album], Paris, SEVPEN, 1964.

de trois vaisseaux prêtés par l'État : le *Sagittaire*, le *Triton* et la *Provence*⁶⁴. Les 1 200 actions de 5 000 livres chacune sont délivrées par les chambres de commerce et juridictions consulaires des sept principales places maritimes du royaume, à savoir : Marseille, Bordeaux, Nantes, Saint-Malo, Lorient, La Rochelle et Le Havre⁶⁵. Avec quatre cents actions, soit le tiers de la totalité, Marseille reçoit la plus belle part, juste devant Bordeaux. Localement, Miraillet, Rémuzat & Cie se taillent la part du lion avec 134 titres – soit plus de 10 % de la totalité –, pour 670 000 livres⁶⁶, ce qui leur vaut d'être élus députés de Marseille pour la direction de l'affaire. Les associés ont chargé leurs marchandises sur les trois navires. Nous ne connaissons pas la valeur des coraux placés dans les cales du *Sagittaire* et du *Triton*. En revanche, la *Provence* quitte la France en mars 1784, avec plus de 75 728 livres de coraux ouverts⁶⁷. Malgré une lente liquidation des affaires, l'opération s'avère rentable. En investissant directement dans l'affrètement de navires, les entrepreneurs marseillais ont poussé loin l'intégration en aval de la filière.

L'affaire ne devait toutefois pas être renouvelée car en 1785 l'État se décida finalement à créer la troisième Compagnie des Indes orientales. Pour une destination si lointaine et mobilisant d'importants capitaux, le choix de l'investissement dans l'armement et/ou l'affrètement de navires ne pouvait être durable et le retour de la Compagnie au monopole permit à Miraillet et Rémuzat de faire au plus simple pour leurs envois vers la Chine.

Après 1785, la manufacture royale recourt soit à des expéditions depuis la France et l'île de France sur des vaisseaux de la Compagnie française des Indes orientales, soit à des envois sur des navires battant pavillon anglais ou hollandais⁶⁸. À Canton, à l'image de ce qu'elle fait dans l'océan Indien, la manufacture vend son corail par le biais de représentants établis sur place, comme le négociant français Bourgogne ou le Hollandais Frederik Benthén, agent local de la Compagnie hollandaise des Indes orientales (Verenigde Oost-Indische Compagnie ou VOC)⁶⁹. Les actes notariés sur ces collaborations font état de difficultés dans le suivi des opérations. Le vivier des commissionnaires est trop étroit et les liens semblent très lâches. Les affaires en Chine sont assurément différentes de celles observées en Inde.

64 Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant l'expédition du commerce à faire à la Chine, de 1783 à 1784, du 21 juillet 1783, Paris, 1783.

65 *Ibid.*

66 Miraillet en détient quinze par son commis et trois par son beau-père (AD13, C 2566).

67 Louis Dermigny, *Cargaisons indiennes*, *op. cit.*, t. I, p. 91.

68 Sur le *Dauphin* pour la Compagnie française des Indes orientales en 1787, sur le *Royal-Elizabeth* et le *Washington* en 1788 (AD13, 380 E 292, fol. 751 v^o, 30 mai 1790).

69 *Ibid.*

L'histoire de la société Miraillet, Rémuzat & Cie est exemplaire des capacités d'action nécessaires pour œuvrer dans l'industrie du corail au siècle des Lumières. Les deux associés ont su remettre la main sur une ressource de la mer que Marseille avait en partie négligée, revivifier des savoir-faire sur le point d'être abandonnés et s'inscrire dans la dynamique locale des expéditions transocéaniques vers l'Afrique et l'Asie.

72 Bien que de courte durée, cette aventure montre comment ces deux hommes ont réussi à travailler avec des acteurs multiples et évoluer simultanément au sein d'environnements complexes allant du secteur primaire, avec la pêche, à l'économie urbaine avec le travail en manufacture et au capitalisme commercial avec la participation directe à la diffusion de leurs produits vers de lointains espaces. La brève histoire de la manufacture royale de Marseille permet également de saisir une facette de l'intégration de la Méditerranée dans les grands courants d'échanges intercontinentaux du XVIII^e siècle et de pointer les diverses connexions sollicitées pour assurer la diffusion sur de larges espaces d'un produit très localisé⁷⁰.

Force est de reconnaître que dans cette mondialisation n'intervient pas encore, malgré certaines inquiétudes au sujet des approvisionnements, la question de l'équilibre entre la satisfaction de la demande et la préservation de la biodiversité. La situation paraît autre aujourd'hui, comme le prouverait le cas du thon rouge pêché en Méditerranée pour le marché japonais.

70 En 1804, Jacques-Vincent Rémuzat forma une société par actions au fonds capital de 300 000 francs pour reconstituer son ancien établissement. Deux ans plus tard, à l'Exposition des produits de l'industrie française, le *Moniteur universel* distingua ses coraux pour « leurs formes agréables et le fini de leur travail ». Néanmoins, en 1814, cette manufacture fut conduite, pour des raisons financières, à fermer définitivement ses portes.

LA BASE DE DONNÉES HISTOSPONGIA. EXPLOITATION
DES ÉPONGES EN MÉDITERRANÉE AU XVIII^e SIÈCLE :
SOURCES, MÉTHODOLOGIE, PREMIERS RÉSULTATS

Daniel Faget & Éric Carroll¹
Aix-Marseille université, MMSH, CNRS
UMR 7303 TELEMME

Peu présente dans l'historiographie contemporaine, l'éponge de Méditerranée occupe pourtant à l'époque moderne une place non négligeable au sein des échanges de ressources marines non alimentaires en Méditerranée. L'étude de ce produit soulève des difficultés particulières, liées à la dispersion de sources souvent ponctuelles, mais aussi à la difficulté d'appréhension d'un organisme vivant rangé dans un grand nombre d'espèces et dont la taxonomie, aujourd'hui encore, est loin d'être achevée. Mis en œuvre depuis 2014 au sein de l'UMR 7303 TELEMME, le programme Histospongia s'est fixé comme objectif de mieux faire connaître l'exploitation de l'éponge moderne en Méditerranée.

En permettant le croisement de centaines d'informations recueillies dans les inventaires dressés par les autorités sanitaires ou consulaires, la base de données Histospongia enrichit nos connaissances dans trois domaines importants. Elle nous renseigne d'une part sur la géographie précise des zones d'exploitation des éponges dans la Méditerranée du XVIII^e siècle, rendant possible une reconstitution des tonnages exploités. Les indications sur la valeur monétaire de cette marchandise et sur les qualités des produits échangés autorisent d'autre part une réflexion sur la répartition des espèces pêchées, l'identification de ces dernières améliorant nos connaissances de la biodiversité méditerranéenne. De manière ponctuelle, la reconstitution des réseaux commerciaux organisant le trafic des éponges nous renseigne enfin sur les acteurs de ce négoce, mais aussi sur les usages attachés à ce produit.

1 Respectivement : maître de conférences habilité en histoire moderne et ingénieur de recherche daniel.faget@univ-amu.fr ; eric.carroll@mmssh.univ-aix.fr. Aix-Marseille université, MMSH, UMR 7303 TELEMME, 5, rue du Château-de-l'Horloge, BP647 13094, Aix-en-Provence, CEDEX 2.

L'ÉPONGE COMMERCIALE DE MÉDITERRANÉE AU XVIII^e SIÈCLE :
ESPACES DE PÊCHE ET TONNAGES D'EXPLOITATION

Réévaluer les sources

74

Trois séries de sources liées au commerce international ont été mises à profit dans le cadre de ce travail. L'une est purement statistique, et consiste dans un bilan annuel de l'ensemble des marchandises entrées dans le port de Marseille durant près d'un siècle depuis le Levant et la Barbarie². Les éponges y sont rangées par lieux d'embarquement et par catégories, les prix et les tonnages globaux de ces importations étant systématiquement indiqués. S'ajoutant à ce premier fonds, celui constitué par les manifestes de chargement des navires ayant quitté le port de Tunis entre 1730 et 1776 offre un intérêt équivalent³. Il permet en effet de mieux appréhender le classement des ports chrétiens importateurs d'éponges, et éventuellement leur fonction de pôle de redistribution à l'échelle régionale ou internationale. Chaque manifeste conservé dans ce deuxième fonds (série J) de la chambre de commerce de Marseille comporte le nom d'un capitaine, d'un bâtiment, et celui d'un ou plusieurs expéditeurs et destinataires de la marchandise. L'ensemble de ces documents permet d'entrevoir les réseaux en œuvre dans le négoce de ce produit. Les tonnages portés sur les manifestes autorisent par ailleurs une vérification de la validité des informations contenues dans la première série statistique mentionnée. Un troisième fonds offre, enfin, des informations chiffrées, précieuses, et continues, même si la nature de la source utilisée n'est pas à proprement parler directement liée à la fiscalité portuaire. Il s'agit des rapports des officiers de santé du port de Livourne au XVIII^e siècle. Dans le cadre de l'application de la quarantaine, ces officiers nous livrent une carte d'identité précise des navires, de leurs provenances, des différentes escales marquant leurs itinéraires, mais aussi du contenu des cales des bâtiments visités, les éponges étant ici comptabilisées en balles⁴.

Des sources locales, plus difficiles à repérer, et donc pour l'heure encore trop peu nombreuses, permettent en outre de suivre le cycle de commercialisation de l'éponge jusqu'à sa destination finale, l'achat par des particuliers pour différents usages. Les livres de comptes de la veuve Rey, une droguiste de Perpignan, ont ainsi partiellement éclairé la dernière étape d'une organisation de la distribution, mais aussi les variations des prix de cette marchandise, depuis

2 Archives de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence (désormais ACCIM), I 26 (1700-1747), I 27 (1725-1759), I 28 (1776-1779 et 1786-1789). Statistiques du port de Marseille. Tableaux des marchandises venant du Levant et de Barbarie.

3 ACCIM, J 1902 (1730-1745), J 1903 (1746-1755), J 1904 (1756-1769), J 1905 (1772-1776), manifestes de chargements de navires dans les ports du royaume de Tunis.

4 Archivio di Stato di Firenze (désormais ASF), Ufficiali di sanità, filza 393 (janvier 1755)-filza 457 (mars 1778).

son point de départ, le golfe de Gabès, jusqu'à son point d'arrivée, la province de Roussillon dans le royaume de France⁵.

L'apport d'une base de données relationnelle

Afin d'analyser au mieux les informations recueillies dans des sources différentes, une base de données relationnelle a été créée, conçue en collaboration avec Éric Carroll. Le simple tableur ne pouvant rendre justice à la complexité et à la profusion des chargements d'éponges enregistrés, cette base de données s'est appuyée sur les travaux d'Edgar Frank Codd qui fonda le modèle relationnel, conçu l'algèbre relationnelle en 1970⁶, et reçut pour cela en 1981 le prix Turing. L'invention d'Edgar Frank Codd a littéralement révolutionné les systèmes d'information. Elle permet aujourd'hui de modéliser n'importe quelle problématique.

Le cœur de cette base de données relationnelle repose sur la réalité du commerce maritime, et sur son expression centrale, le voyage. Un voyage mobilise un navire, un ou plusieurs capitaines, et un équipage. Il est ponctué d'escales multiples au cours desquelles des marchands échangent, chargent et déchargent un certain nombre de produits à l'intention d'autres marchands. Chaque étape, datée, voit la composition du fret évoluer. La nature, la quantité, le poids total et unitaire, le prix total et unitaire de chacune de ces marchandises sont connus, dans des unités de poids et monétaires variables. L'analyse détaillée de tous ces éléments permet de construire un véritable système d'information spatialisé des objets, des pratiques et des acteurs du commerce maritime de l'éponge au XVIII^e siècle.

Une fois la base de données suffisamment renseignée, les différents ports mentionnés sont positionnés géographiquement, l'ensemble étant couplé à un logiciel d'analyse spatiale. La conversion des poids et des valeurs en mesures unitaires intervient dans une dernière étape, rendant désormais possible la formulation d'une quarantaine de requêtes SQL⁷.

Volumes et lieux de provenance sous l'Ancien Régime

Les éponges utilisées par les Français sont originaires du Levant ; les plus petites, qui sont les plus fines et les plus estimées, viennent de Constantinople, et les plus

5 Archives départementales des Pyrénées-Orientales (désormais AD P.O.), 1J 456/2 : Journal des ventes (1754-1757), 1J 456/3 : Ventes (décembre 1754-février 1756)

6 Franck Codd, « A Relational Model of Data for Large Shared Data Banks », *Communications of the Association for Computing Machinery (CACM)*, vol. 13, n°6, juin 1970, p. 377-387.

7 *Structured query language* (langage d'interrogation structuré).

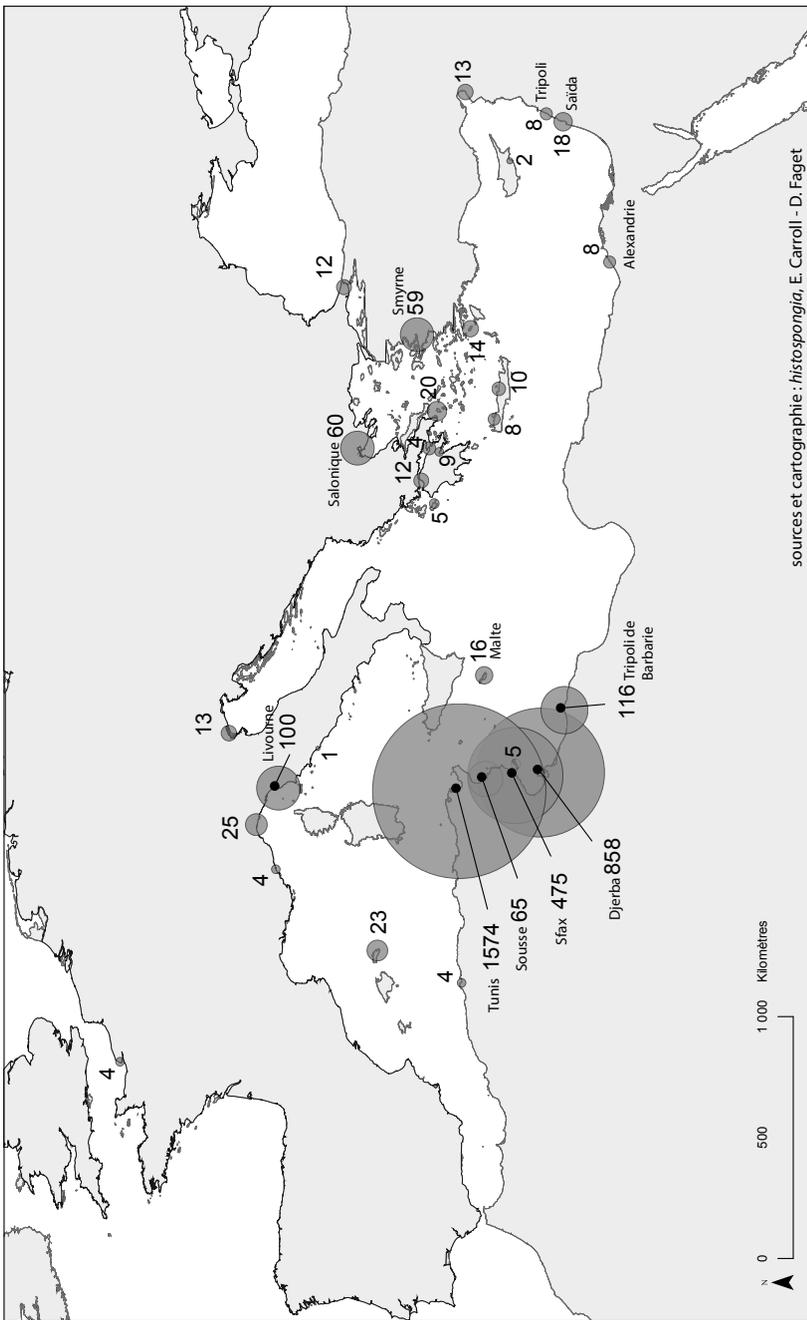
grosses sont envoyées de Barbarie, particulièrement de Tunis et d'Alger : elles viennent en France ordinairement par la voye de Marseille⁸.

76

Ces quelques lignes, extraites du *Dictionnaire universel du commerce* de Jacques Savary des Bruslons, résument l'état des connaissances qui étaient les nôtres avant le début de ce travail. Elles identifient clairement deux zones de production, le Levant et la Barbarie, et des ports d'embarquement dont l'auteur nous laisse penser qu'ils jouent le rôle de marchés de gros pour l'achat de cette marchandise, Constantinople, Tunis et Alger. À dire vrai, l'ouvrage de l'inspecteur général des douanes montre dès l'abord une contradiction. L'*État général du commerce* dressé pour Marseille, en 1688, par le négociant Gaspard Carfueil, placé au début de l'ouvrage de Savary, ne mentionne en effet ni Alger ni Constantinople parmi les ports principaux d'embarquement des éponges. Face à cette incohérence apparente, il était donc indispensable de s'appuyer sur des sources plus substantielles. Un premier croisement des données intégrées à la base Histospongia a permis de vérifier la validité partielle des propos de Savary et de Carfueil.

Repérés entre 1730 et 1777, 241 appareillages y sont analysés, soit 307 chargements distincts contenant un total de 3 544 balles d'éponges (fig. 1). Que constate-t-on ? Les deux origines de ce produit énoncées par Savary des Bruslons sont bien présentes dans les résultats. On relève cependant un extrême déséquilibre entre l'espace du Maghreb oriental, de Tunis à Tripoli de Barbarie, et celui des côtes levantines, appréhendées dans leur plus large acception, d'Alexandrie à la Morée. Les seuls embarquements au départ de Tunis, de Sousse, de Sfax ou des îles Kerkennah, et de la grande île de Djerba, totalisent à eux seuls 2 972 balles, portées à 3 088 si on y ajoute les départs depuis le port de Tripoli. Tunis joue indéniablement une fonction de lieu de stockage et de convergence des pêches du golfe de Gabès. Alors que l'éponge n'y est pas exploitée, la capitale de la régence cumule 1 574 balles. On remarque à ce propos la quasi-inexistence du port d'Alger, fait qui n'est pas en adéquation avec les propos de Savary des Bruslons, mais qui confirme les affirmations du négociant Carfueil, et apparaît pleinement justifié par la rareté et la médiocre qualité des bancs spongifères sur ce littoral.

8 Jacques Savary des Bruslons, s. v. « Éponge », *Dictionnaire universel du commerce*, t. I (A-E), Paris, Jacques Estienne, 1723.



sources et cartographie : *histospongia*, E. Carroll - D. Faget

1. Chargements d'éponges en Méditerranée (1730-1777), base *Histospongia* : 241 appareillages, 307 chargements, 3 544 balles.

La réalité levantine est tout aussi surprenante. Constantinople n'y figure pas comme un lieu majeur du négoce des éponges, celles-ci provenant d'abord des deux échelles de Smyrne et de Salonique, qui font presque jeu égal, avec soixante balles embarquées. L'extrême dispersion des ports d'embarquement orientaux est notable, à la mesure de la dispersion des zones de pêche, étendues depuis le golfe de Saronique et ses environs (Égine, Hydra, Spetses) jusqu'au Dodécanèse (Symi, Kalymnos), aux littoraux de la Crète et aux côtes de Caramanie et de Syrie (Tripoli de Syrie, Saïda, Beyrouth). Le Levant arrive dans tous les cas loin derrière les rives de la Cyrénaïque et du golfe de Gabès, puisqu'il ne totalise que 262 balles dans les chargements de navires.

78

Certains ports chrétiens jouent enfin un rôle de redistribution. Marseille, présentée par Gaspard Carfueil en 1688 comme une place de la redistribution vers l'Espagne, le Portugal, le Piémont, la Hollande et Hambourg, semble ne plus occuper cette fonction entre 1730 et 1770. Durant ces décennies, Gênes, La Valette, Mahon, Venise, et très marginalement le premier des ports provençaux, réexpédient un nombre réduit d'éponges importées, tandis que Livourne, avec cent balles embarquées, apparaît comme le premier port chrétien de redistribution de ce produit en Méditerranée.

Si l'on change les requêtes formulées auprès de la base informatique, en l'interrogeant sur les quintaux d'éponges enregistrés, convertis en tonnes, en abandonnant cette unité de poids variable qu'est la balle, il devient possible d'obtenir une évolution en valeur absolue des quantités d'éponges arrivées à Marseille, ou embarquées dans la régence de Tunis.

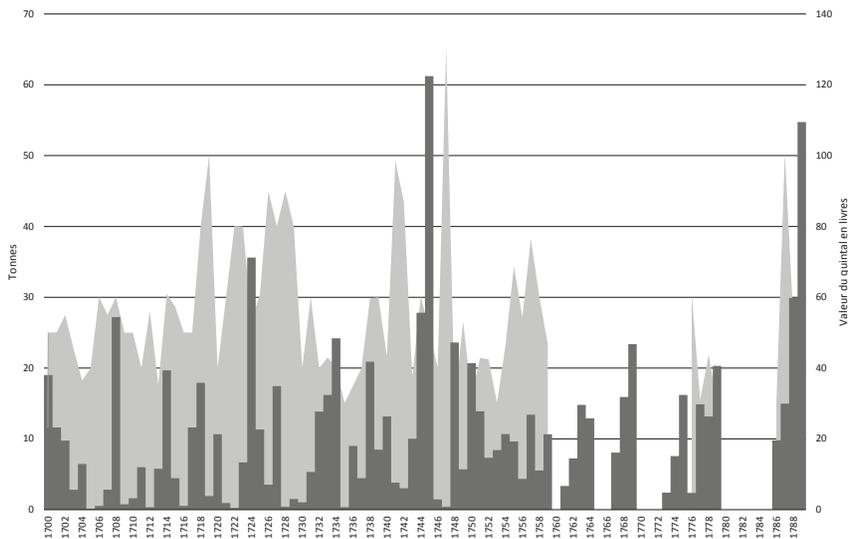
L'étude des séries marseillaises, plus étendues dans le temps que celle de Livourne, apparaît comme pertinente à la lumière des tonnages embarqués à Tunis. Premier port d'embarquement des éponges en Méditerranée, Tunis expédie l'essentiel de sa production dans le port provençal au cours du XVIII^e siècle. Ce dernier est donc bien représentatif de l'évolution de la production méditerranéenne, et peut légitimement être privilégié dans nos analyses.

Estimation des tonnages distribués au XVIII^e siècle

« Il sort de ce pays environ 400 quintaux d'éponges [16,1 tonnes]⁹ »

Ce propos du médecin Jean-André Peyssonnel, appliqué à la régence de Tunis en 1725, constitue une base préliminaire pour évaluer l'impact de cette pêche spécifique sur les écosystèmes marins à l'époque moderne. Sa portée est surprenante, le chiffre avancé par le naturaliste apparaissant comme singulièrement élevé. Il semble toutefois recevable au miroir de l'*État général du commerce* de Gaspard Carfueil. Le négociant estime en effet en 1688 que 500 ou 600 quintaux d'éponges entrent annuellement à Marseille, soit 20 à 24 tonnes¹⁰. Dans les faits, l'exploitation des éponges de la régence a revêtu un caractère massif à la fin de l'époque moderne, bien que marquée par de fortes irrégularités.

Un premier graphique présentant les tonnages d'éponges débarquées à Marseille donne une idée de l'importance de cette pêche pour l'ensemble de la Méditerranée.



2. Volumes et valeurs des éponges débarquées à Marseille au XVIII^e siècle¹¹

9 Jean-André Peyssonnel, *Relation d'un voyage sur les côtes de Barbarie fait par ordre du roi en 1724 et 1725*, Paris, Librairie de Gide, t. I, 1838, p. 78. Le quintal de Marseille équivaut au XVIII^e siècle à 40,3 kg.

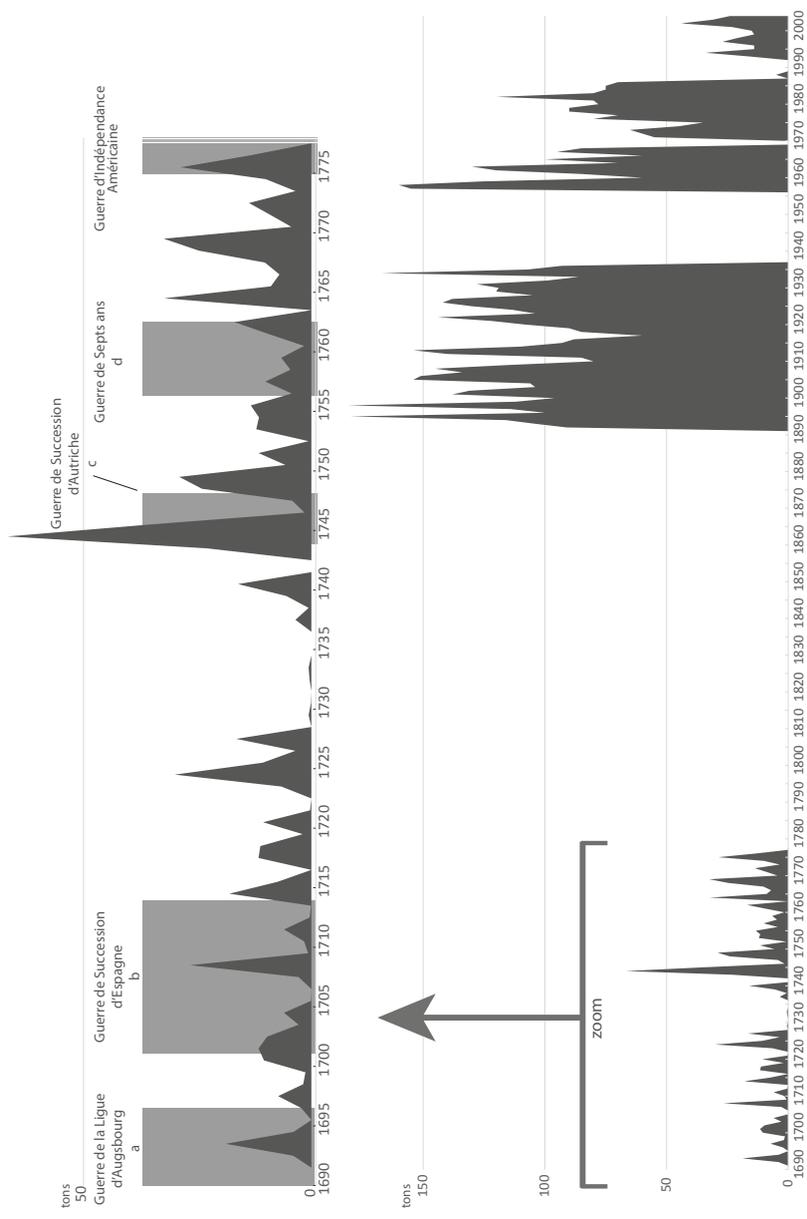
10 Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel du commerce*, op. cit.

11 ACCIM | 26-27-28, tableau des marchandises venant du Levant et de Barbarie (1700-1789) – Base Histospongia Éric Carroll, Daniel Faget

Totalisant régulièrement des bilans annuels de plus de 15 tonnes, le négoce marseillais apparaît cependant très fluctuant. Les creux visibles sur l'histogramme ne s'expliquent qu'imparfaitement par les tensions géopolitiques qui affectent la Méditerranée au XVIII^e siècle. Si la guerre de Succession d'Espagne se traduit par des années creuses, elle est aussi marquée par de brusques reprises en 1708 et 1714. Le même constat peut être dressé des conséquences de la guerre de Succession d'Autriche, un pic séculaire de plus de 61 tonnes d'éponges débarquées bénéficiant à l'année 1745, avant qu'un nouvel effondrement ne caractérise les années 1746 et 1747. La médiocrité seule des années 1756-1763 semble en adéquation avec les troubles qui perturbent le commerce maritime. D'autres facteurs semblent donc intervenir dans l'irrégularité générale du négoce des éponges arrivant à Marseille. L'explication d'une saturation régulière des marchés de distribution ne peut ici être retenue, puisque la courbe des valeurs de cette marchandise forme un reflet inversé de l'histogramme, témoignant d'une demande qui ne se tarit pas sur la place provençale. La rivalité des places de Livourne et de Marseille explique peut-être la disparition régulière des flux d'éponges dans les entrepôts du premier port méditerranéen français.

La reconstitution séculaire des tonnages déclarés de ce produit à Livourne permettrait seule une comparaison fine de l'activité développée au sein de ces deux places. Le dépouillement des sources livournaises n'a pour l'heure pu être effectué que sur une vingtaine d'années (1756-1778). Outre les difficultés posées par l'étude d'une vaste série conservée dans un pays étranger, d'ailleurs actuellement partiellement inaccessible pour des raisons de restauration, les archives toscanes présentent une difficulté supplémentaire. Comme ceux de Marseille, les officiers de santé du port de Livourne, qui n'ont pas pour fonction de prélever une taxe sur les marchandises, mais bien de prévenir la cité de tout risque de contagion, n'indiquent jamais le poids des balles qu'ils relèvent dans leurs manifestes. Le graphique marseillais, même s'il ne prend en compte qu'une partie des flux circulant en Méditerranée, démontre cependant le caractère non négligeable des tonnages d'éponges échangés pendant le dernier siècle de l'époque moderne.

La représentation graphique de l'enregistrement des cargaisons au départ des ports de Tunisie confirme l'importance de cette pêche sur la rive sud de la Méditerranée. Mordant sur la dernière décennie du XVII^e siècle, ce graphique rappelle la désorganisation opérée par la guerre dans le commerce méditerranéen. La guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697, a), puis la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714, b) marquent ainsi, bien que de manières irrégulières, un creux du négoce des éponges embarquées dans la régence. Cette baisse des exportations se retrouve également lors des deux dernières années de la guerre de Succession d'Autriche (1744-1748, c) et pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763, d).



3. Éponges embarquées dans la régence et le protectorat de Tunis (1692-1936)

Les niveaux de pêche y apparaissent, pour l'ensemble de la période moderne, supérieurs à ceux déjà entrevus lors des arrivées à Marseille, en raison d'une distribution qui se fait aussi en direction du port toscan. Le pic de 1745 est donc accentué, avec un maximum d'éponges exploitées de près de 66 tonnes. Pour évaluer à sa juste valeur cette dernière donnée, il semble indispensable de changer d'échelle d'analyse, en examinant les tonnages modernes à la lumière des prélèvements de la fin du XIX^e siècle, qui marque en Méditerranée l'apogée de l'exploitation de l'éponge.

La mise en perspective de cette thématique sur la longue durée est révélatrice d'une pression anthropique sur le milieu marin très précoce. Elle doit nous conduire à réévaluer l'effet des pêches modernes sur les écosystèmes, en faisant reculer la date des premiers impacts mesurables de l'exploitation humaine sur la biomasse marine. Elle attire aussi notre attention sur le caractère massif des pêches barbaresques au XVIII^e siècle, souvent qualifiées de marginales au prisme d'une littérature coloniale. Pour réaliser une pêche annuelle de plusieurs dizaines de tonnes d'éponges pesées, il faut le rappeler, après séchage, ce sont sans doute des milliers de pêcheurs tunisiens qui furent employés dans le golfe de Gabès à l'époque moderne, tandis qu'un petit cabotage actif reliait les espaces maritimes méridionaux de la régence à la grande ville de Tunis.

DIVERSITÉ ET USAGES DE L'ÉPONGE COMMERCIALE MÉDITERRANÉENNE

Le flou qui accompagne aujourd'hui encore la systématique de l'éponge rend parfois difficile l'identification des produits mentionnés dans les textes anciens. Une approche croisée avec les écobiologistes marins, l'utilisation de la base World Porifera Database¹², mais aussi la lecture attentive des publications du XIX^e siècle permettent cependant d'avoir une idée relativement précise des espèces les plus exploitées au XVIII^e siècle. Il faut dans un premier temps éclairer quelque peu le sujet en présentant les principales espèces commerciales en Méditerranée.

Espèces commerciales et variation des qualités

La classification des éponges a longtemps été une source de difficulté pour les naturalistes et biologistes, qui ignorent jusqu'au XVIII^e siècle son appartenance au règne animal. Dans son *Dictionnaire économique*, publié en 1741, Noël Chomel ne doute pas de sa nature végétale :

¹² World Porifera Database (WPD) est une base de données internationale comprenant les plus récentes mises à jour relatives aux différentes espèces d'éponges dans le monde. Cette base est constitutive du World Register of Marine Species (WoRMS), dédié à la réalisation d'un registre de l'ensemble des organismes marins vivants.

Éponge: C'est une plante marine qui ressemble beaucoup au champignon, et qui naît dans la mer attachée aux rochers. Les Anciens ont dit qu'elle était zoophite, c'est-à-dire qu'elle n'était ni animal ni plante, mais qu'elle tenait de l'un et de l'autre. Il y a deux sortes d'éponges, savoir, le mâle qui a de petits trous blancs et d'ances, et la femelle en a de grands et de ronds. Il y en a qui ajoutent une troisième espèce, dans laquelle on trouve des pierres et quelquefois des noïaux¹³.

Ces propos, qui s'inspirent directement d'Aristote et du médecin romain Dioscoride, se retrouvent aussi en partie dans ce qui demeure la seule tentative de synthèse scientifique sur l'éponge au XVIII^e siècle, le mémoire de Jean-André Peyssonnel (1694-1759), vraisemblablement rédigé au cours de la décennie 1730¹⁴. À dire vrai, ce mémoire jamais édité ne constitue pas une révolution dans la connaissance des spongiaires. Le naturaliste, comme l'avaient fait ses devanciers de l'Antiquité, y pressent cependant ce qui constitue la particularité de cet organisme métazoaire sessile, sa composition de cellules fixées sur un support étranger. S'il hésite sur la catégorie d'appartenance de l'éponge, végétale ou animale, l'auteur de la remarquable *Dissertation sur le corail*¹⁵ nous en donne une présentation qui annonce l'identification contemporaine des choanocytes, ces cellules qui tapissent l'endoderme de l'animal et qui, en étant munies de flagelles, créent un courant d'eau chargé de substances nutritives :

Je crois que les Anciens et les Modernes se sont également trompés, lors que les premiers ont dit que les éponges étaient des animaux ou des poissons marins participant de la nature des plantes, et lors que les derniers ou les Modernes ont cru qu'elles étaient de véritables plantes. Pour moy je ne crois pas qu'elles soient ni l'un ny l'autre, mais que c'est un corps formé par [...] le travail de plusieurs espèces de vers, qui comme les guêpes, les abeilles, les pous des bois de ces îles, forment une ruche ou des loges.

- 13 Noël Chomel, *Dictionnaire œconomique. Contenant divers moyens d'augmenter son bien et de conserver sa santé*, Commerc, Henri Thomas & C^{ie}, 1741, p. 252.
- 14 Jean-André Peyssonnel, *Mémoire dans lequel on range toutes les productions marines formées par des animaux sous des classes, des genres et des espèces particulières*, mémoire 6, « Sur les éponges », p. 109-120, manuscrit de la bibliothèque du Muséum national, ms. 1035. On remarque que la mention faite dans le texte de Peyssonnel de « pous vivant dans ces îles », signifie peut-être que ce mémoire a été rédigé pendant le séjour de ce médecin aux Antilles, donc après 1730.
- 15 Jean-André Peyssonnel, *Dissertation sur le corail, où l'on expose que ce corps marin, qu'on a cru jusque aujourd'hui plante pierreuse, est formé par une quantité de petits poissons, espèces d'orties nichées dans la croûte qui l'environne*, manuscrit du Muséum d'histoire naturelle, ms. 1260.

Dans un développement relativement confus, sans doute dû à l'état de brouillon de ce mémoire, Peyssonnel classe les éponges en neuf espèces différentes. On sent, à lire sa définition générale de cet organisme, toute la difficulté que pose au naturaliste la compréhension d'un être vivant aux formes variées :

Définition des éponges :

Tout corps marin de quelque figure qu'il soit qui est composé de fibres molasses ressemblant en quelque sorte à la laine, les fibres entrelacées les unes dans les autres, flexibles, élastiques, laissant entre elles des intervalles ou vuides, et quelquefois des cavités considérables qui n'ont aucune forme sont appelés éponges¹⁶.

84

Le grand nombre de dénominations rencontrées dans les sources modernes apparaît comme la conséquence de ces formes changeantes. Ces différentes appellations recouvrent dans les faits quatre espèces exploitées aujourd'hui encore en Méditerranée.

L'éponge de Barbarie se décline dans les sources en plusieurs appellations, qui se rattachent à ces deux taxons particuliers que sont *Spongia zimocca* Schmidt 1862, et *Hippospongia communis* Lamarck 1814. La première espèce est ainsi parfois désignée sous le nom de *chimoussi* ou *hajemi*, tandis que la deuxième se range en fonction de ses lieux de pêche dans les catégories, *kerkeni* ou *jerbi*. Les rivages de Turquie, de Syrie et du Dodécanèse présentent la même diversité d'appellations, qui renvoient toutefois pour l'essentiel à une même espèce, *Spongia officinalis* Linnæus 1759, dite fine, et dans laquelle se rangent aussi les « fines de Syrie ». Plus qu'à une appartenance à des espèces différentes, ce sont bien ici les variations des conditions naturelles de croissance qui explique la multiplicité des variétés relevées par les textes.

On trouve aussi dans les deux zones de pêche une quatrième espèce facilement identifiable, bien que moins souvent évoquée, *Spongia lamella* Schulze 1879, dite oreilles d'éléphant en raison de sa forme particulière. Se présentant sous la forme d'une vaste coupe, au grain très fin, cette éponge était très recherchée pour les activités de polissage.

16 Jean-André Peyssonnel, *Mémoire dans lequel on range toutes les productions marines formées par des animaux sous des classes, des genres et des espèces particulières*, op. cit., p. 109.



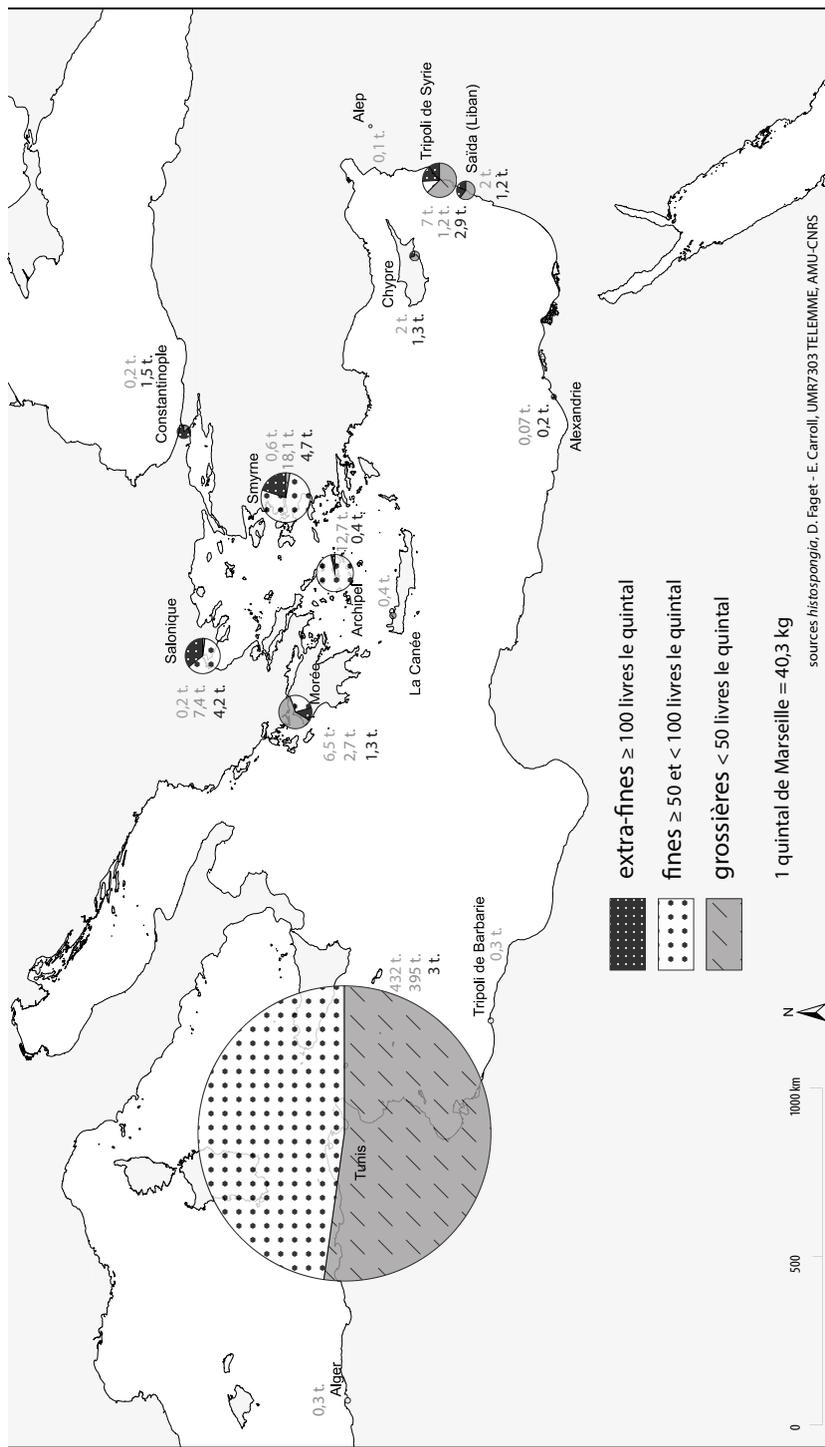
4. Une éponge commune : *Hippospongia communis*, Lamarck 1814

Pêchée généralement dans la région de Madhia en Tunisie, occasionnellement sur les fonds des îles Kerkennah, *Spongia lamella* était relativement rare dans les eaux de la régence de Tunis, mais présente au sein des mers du Levant.

Il reste cependant bien difficile de ranger de façon certaine les spongiaires rencontrés au gré des sources dans les catégories scientifiques actuelles. Tout au plus peut-on relever une spatialisation des occurrences, l'éponge commune ou grossière, sous ses nombreuses appellations, étant en principe rattachée par la littérature au golfe de Gabès, tandis que l'éponge fine provient des côtes levantines et de l'Adriatique.

Tableau 1. Liste des occurrences attachées aux spongiaires rencontrés dans les sources historiques

Éponges « communes »	Éponges fines
« Brune de Barbarie »	« Blonde »
« Grossière »	« Fine »
« Grosses »	« Fine douce »
« Commune »	« Venise »
« Ronde »	« Fine de Syrie »
« Chimoussi »	
« Brune de Marseille »	
« Hajemi »	
« Jerbi »	
« Kerkeni »	



5. Qualités et tonnages des éponges embarquées en Méditerranée à destination de Marseille (1700-1789)

Cette répartition trop rapide ne donnerait qu'une idée très imparfaite de la complexité du marché de l'éponge à l'époque moderne. L'examen des éponges débarquées à Marseille entre 1700 et 1789 bouleverse radicalement les idées véhiculées depuis le XVIII^e siècle sur la répartition géographique des qualités pêchées en Méditerranée. Si la zone levantine dispose effectivement à la fin de l'époque moderne d'un quasi-monopole de la production des éponges extra-fines, qui ne se négocient jamais durant toute la période étudiée à moins de 100 livres le quintal, l'importance de la Barbarie dans la distribution des éponges fines, dont les prix au quintal varient de 50 à 100 livres, force à nuancer l'image d'une région réputée ne délivrer que de la qualité grossière, destinée aux usages artisanaux ou domestiques. De la même façon, la présence au départ des échelles levantines d'éponges grossières, s'échangeant à moins de 50 livres, remet quelque peu en cause l'idée d'une spécialisation des côtes syriennes et des îles du Dodécanèse dans l'exploitation exclusive de la « fine de Syrie ».

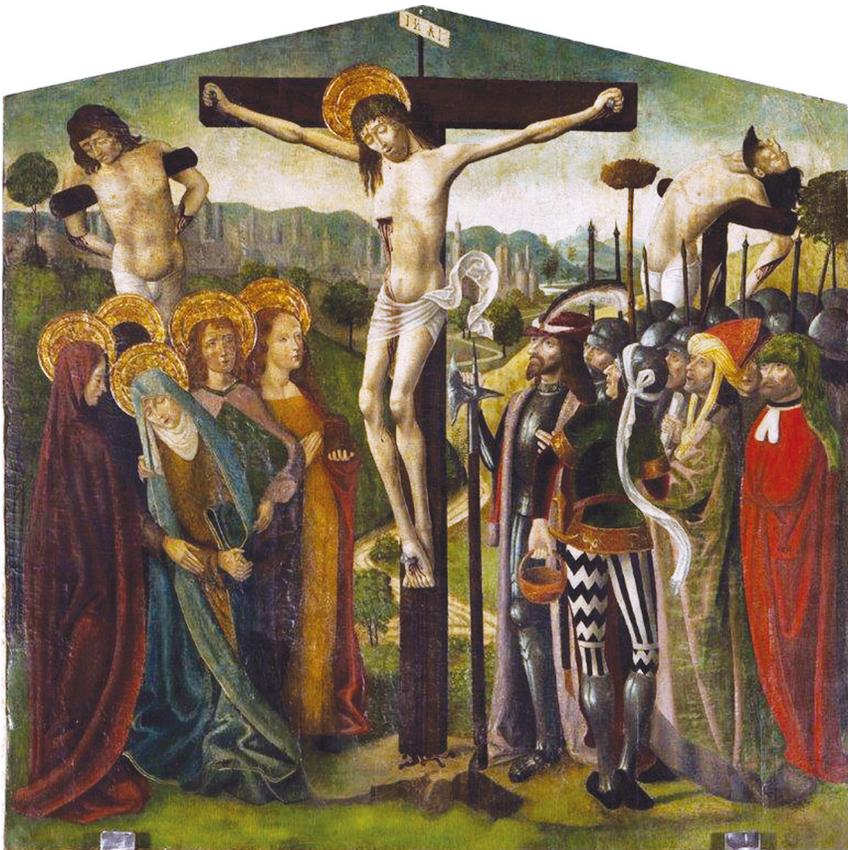
Ce constat ne remet pas en cause la répartition naturelle des espèces en Méditerranée. L'éponge fine de Barbarie est bien prélevée sur les gisements d'*Hippospongia communis* et il faut, pour expliquer cette anomalie apparente, revenir brièvement sur la biologie des spongiaires. La qualité des éponges se mesure à la souplesse de leur spongine, mais aussi à la taille réduite et au petit nombre des oscules qui traversent les tissus de l'animal. Les oscules permettent à l'éponge de rejeter l'eau qu'elle vient de filtrer par le canal de ses pores inhalants. Les travaux des biologistes contemporains ont montré que la configuration de l'éponge et la qualité de sa structure interne dépendaient étroitement, pour une même espèce, de la courantologie, de la nature des substrats d'accueil, et de paramètres liés à la profondeur, à la température de l'eau et à l'importance de la charge nutritive en présence. Dès le XVIII^e siècle, les éponges tunisiennes *kerkeni*, pêchées autour des îles Kerkenah, mais aussi les *zarzis* à racines blanches exploitées à proximité de la lagune des Bibans, sont ainsi considérées comme d'une qualité remarquable, qui explique qu'elles puissent en partie rivaliser avec celle du Levant.

Des usages variés à l'époque moderne

Le marché de l'éponge à l'époque moderne est soutenu par les usages variés attachés à ce produit. Ces usages évoluent à partir du XVII^e siècle, en lien avec la redécouverte du corps, les progrès de la médecine, mais aussi la diffusion rapide du livre et le triomphe de la culture équestre.

Figurée dans l'art occidental dès la fin du Moyen Âge, l'éponge a longtemps été attachée à une seule symbolique religieuse. Sa représentation dans la peinture rappelle alors l'un des gestes principaux de la crucifixion,

la présentation au Christ par un soldat romain d'une éponge imbibée d'eau vinaigrée. On retrouve cette image déduite des textes néotestamentaires dans de très nombreuses œuvres. Il serait hors de propos de tenter de les recenser dans le cadre de cette étude. On remarquera cependant qu'une étude systématique de la représentation des éponges dans les œuvres médiévales et modernes donnerait sans doute quelques résultats dignes d'intérêt, la précision des tableaux nous renseignant parfois assez précisément sur la nature des espèces inspirant les artistes. La belle peinture conservée dans l'église paroissiale Sainte-Marie-de-l'Assomption de Palau-del-Vidre (Pyrénées-Orientales) nous en offre une démonstration (fig. 6). Provenant des éléments d'un retable du xv^e siècle, cette huile attribuée à Rafael Tamaro illustre une scène de la crucifixion du Christ.



6. Rafael Tamaro, *Tableau de la Crucifixion*, décennie 1490, église Sainte-Marie-de-l'Assomption, Palau-del-Vidre (Pyrénées-Orientales). Services culturels Palau-del-Vidre ; cliché, Pierre Abuli.

L'éponge, bien visible à gauche de la composition, se rattache indéniablement par son apparence à ces éponges fines du Levant, dite fines de Venise, parce qu'elles arrivaient ordinairement par la voie de l'Adriatique au xv^e siècle. Si la représentation de l'éponge christique ne disparaît pas dans l'expression artistique de l'époque moderne, l'évocation de cette ressource marine se diversifie progressivement, en pénétrant le quotidien des sociétés modernes. Les soins du corps constituent l'un de ses domaines de diffusion. Avant même la redécouverte du bain et du lavage régulier, qui n'intervient pas réellement avant le xviii^e siècle, le monde du parfum et de la poudre cosmétique en fait un usage régulier dès le xvii^e siècle. Le parfumeur parisien Simon Barbe propose ainsi dans le manuel qu'il édite en 1693 une préparation précise pour les éponges destinées aux soins du visage :

Vous choisirez des éponges toutes les plus belles et les plus fines, et vous couperez ce qui peut être autour qui n'y convient pas. Vous les mettrez ensuite tremper dans de l'eau pendant quelques heures, puis vous les laverez et frotterez bien en les changeant d'eau tant de fois que l'eau demeure claire. Puis vous les mettrez seicher, et étant seiches vous les mettrez tremper dans de l'eau d'ange, ou bien dans l'eau de fleur d'orange dans laquelle vous aurez aussi versé un filet d'essence d'ambre, et après y avoir trempé du jour au lendemain vous les retirerez de l'eau sans trop les exprimer et les mettrez seicher, et seront faites¹⁷.

Entrant dans la catégorie des accessoires vendus par les professionnels, les éponges des parfumeurs subissent ordinairement une préparation qui varie en fonction des officines. Leur utilisation n'est pas réservée aux femmes, puisque Simon Barbe les recommande aussi pour les hommes après le rasage¹⁸. Les soins de bouche entrent également dans les attributions du zoophyte, l'éponge venant ici en complément d'autres produits destinés à polir l'émail, comme la poudre de corail¹⁹. Le duc Henri III de La Trémoille en fait au xvii^e siècle une acquisition régulière, avec des brosses et des cure-dents²⁰. Débordant au siècle suivant le cercle étroit des représentants de la grande noblesse, l'éponge devient un des attributs habituels des barbiers et perruquiers. Le *Recueil des planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques*, publié à Paris en 1771, la présente en bonne place dans son chapitre consacré à ces professions, désormais couplée avec une boîte

17 Simon Barbe, *Le parfumeur français qui enseigne toutes les manières de tirer les odeurs des fleurs, et à faire toutes sortes de compositions de parfums*, Paris/Lyon, chez Michel Brunet/Thomas Amaulry, 1693, p. 26.

18 *Idem.*, p. 196.

19 Catherine Lanoë, *La Poudre et le Fard. Une histoire des cosmétiques de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 161.

20 *Idem.*, p. 270.

de savon à barbe²¹. D'une présence familière à la fin de l'Ancien Régime dans les franges supérieures de la société, l'éponge est aussi associée à des moments particuliers, comme les naissances ou les décès. Elle intègre dans ce cadre une pratique thérapeutique ou rituelle. Lors de l'accouchement de la dauphine en 1682, le futur duc de Bourgogne est ainsi lavé dès qu'il voit le jour « avec une éponge trempée dans du vin légèrement chauffé, dans lequel on avait fait fondre une certaine quantité de beurre²² ». Dans une catégorie sociale plus modeste, Boute, un bourgeois de Perpignan, fait l'acquisition en 1754 « d'une éponge, avec deux cierges, une croix, de l'encens [...] livrés pour l'enterrement de Mademoiselle sa fille, nécessaire du culte et de la toilette du cadavre²³ ».

90

Le recours à l'éponge pour des usages condamnés par l'Église, qualifiés par les prédicateurs du temps de « funestes secrets », expression qui désigne ici les pratiques de contraception, semble exceptionnel et relativement tardif. Son évocation, parfois évoquée dans les publications des biologistes contemporains consacrant quelques lignes introductives aux fonctions anciennes de ce produit, nécessite une brève mise au point historiographique. La mention d'une éponge vaginale n'apparaît jamais dans les ouvrages du xvii^e siècle²⁴. Elle est absente de *L'Escole des filles*, ouvrage libertin attribué à l'entourage du poète Scarron, publié et diffusé illégalement à partir de 1655²⁵. Elle n'est pas non plus mentionnée dans les mémoires du Vénitien Casanova de Seingalt, à propos des visites qu'il effectue dans les bordels marseillais au milieu du xviii^e siècle²⁶. Il faut attendre la publication en 1788 du *Rideau levé*, texte érotique attribué à Mirabeau, pour trouver une référence à l'éponge fine comme contraceptif, fixée à un cordon et additionnée d'eau-de-vie²⁷. On conviendra du caractère somme toute marginal de cette utilisation. Ce produit entre en revanche massivement dans les pratiques médicales et chirurgicales à la même époque. On le retrouve d'ailleurs mentionné sur les étagères des apothicaireries monastiques ou hospitalières, à l'exemple de celle du couvent de San Francesco del Borgo, à Florence en 1767²⁸. La plupart

21 Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert (dir.), *Recueil des planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques avec leur explication*, Paris, Briasson, 1771.

22 Joseph Adrien Le Roi, *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV, Louis XV*, Paris, Plon, 1864.

23 AD P.O., 1J 649, journal des ventes de la veuve Rey (1749-1754), p. 223.

24 Étienne Van de Walle, « Comment prévenait-on les naissances avant la contraception moderne ? », *Population et Sociétés*, n° 418, décembre 2005.

25 *L'Escole des filles ou la Philosophe des dames, divisée en deux dialogues*, Cythère, Imprimerie Vénus, 1775, 136 p.

26 Giacomo Casanova, *Mémoires du Vénitien J. Casanova de Seingalt*, trad. Aubert de Vitry, t. XI, Paris, Tournachon-Molin, 1828.

27 Honoré-Gabriel de Riquetti comte de Mirabeau, *Le Rideau levé ou l'Éducation de Laure dans Œuvres érotiques*, t. I, Paris, Fayard, coll. « L'Enfer de la Bibliothèque nationale », 1984.

28 ASF, Ufficiali di sanità, filza 426, Inventario di tutto il medicinale cattivo della spezieria di San Francesco del Borgo, 21 juillet 1767, fol. 818.

des traités de soins des XVII^e et XVIII^e siècles consacrent ainsi de longs paragraphes aux vertus des spongiaires. De manière commune, l'éponge sert en premier lieu à étancher le sang lors des opérations²⁹. Elle permet aussi, habilement employée, d'ôter un obstacle encombrant l'œsophage :

Lorsqu'un corps est arrêté dans le gosier, mais de manière à ne pas remplir tout le passage, on introduit un morceau d'éponge dans le vuide que laisse le corps dans le passage, et on le fait descendre par-delà le corps : l'éponge se gonfle bientôt, et acquiert du volume dans cet endroit humide [...]. Alors on la retire par le manche auquel elle est attachée, et comme elle est devenue trop volumineuse pour le petit endroit par lequel elle a été introduite, elle entraîne avec elle le corps qui lui fait obstacle³⁰.

Soumise à une compression avant imprégnation par de la cire fondue, l'éponge est utilisée par les chirurgiens pour dilater les plaies. Son introduction dans la blessure, en faisant fondre la cire, libère le volume initial de l'objet, qui sert alors de drain pour les humeurs³¹. Elle est parfois ingérée. À l'état calciné, sa forte concentration en iode est réputée soigner jusqu'au XIX^e siècle les « gonflements glanduleux³² », c'est-à-dire des déséquilibres thyroïdiens. Les praticiens d'Ancien Régime préconisent enfin son recours contre les affections gynécologiques. Placée dans le vagin, elle garantit une diffusion lente des décoctions à base de vin rouge et de noix de cyprès destinées à resserrer la matrice³³.

Plus encore que leurs usages médicaux ou d'hygiène, l'emploi des éponges dans l'artisanat explique la demande croissante de ce produit au cours de l'Ancien Régime. Leurs propriétés absorbantes les rendent indispensables dans la plupart des métiers de l'artisanat. Chez les créateurs de stucs, elles participent des opérations de ponçage et de lissage des volumes après durcissement³⁴. Chez les peintres et les graveurs, elles facilitent l'imprégnation des feuilles de papier avant impression³⁵, l'élimination des surplus d'encre sur les plaques de gravure ou le « tamponnage » des surfaces de fresques.

29 Estienne Gourmelen, *Le Sommaire de toute la chirurgie*, Paris, Olivier de Varennes, 1607, p. 41.

30 William Buchan, *Médecine domestique ou Traité complet des moyens de se conserver en santé*, Paris, Desprez, 1778, p. 286.

31 Daniel de La Roche, Philippe Petit-Radel, *Encyclopédie méthodique. Chirurgie*, Paris, Panckouke, 1790, p. 474.

32 *Idem*.

33 Pierre-Joseph Buc'hoz, *Médecine moderne ou Remèdes nouveaux et autres*, Paris, Lacombe, 1777, p. 150.

34 Didier-François d'Arclais de Montamy, *Traité des couleurs pour la peinture*, Paris, 1765, p. 203

35 Antoine-Joseph Pernety, *Dictionnaire portatif de peinture, sculpture et gravure, avec un traité pratique des différentes manières de peindre*, Paris, Bauche, 1757, p. 352.

L'épanouissement de la culture équestre a enfin, de manière certaine, contribué à affermir la demande de ce produit aux XVII^e et XVIII^e siècles³⁶.

Enfin, dans son célèbre manuel d'hippiatrique, Philippe-Étienne Lafosse recommande son usage par les propriétaires de chevaux :

La propreté du corps des animaux est aussi nécessaire que celle des écuries ; on l'entretient à l'aide d'un bon pansement de la main qui, en enlevant la crasse de dessus la peau, favorise la transpiration cutanée et entretient l'équilibre des fonctions. On se sert à cet effet d'étrilles, d'époussettes en étoffe ou en crin, de brosses, de bouchons de paille d'éponges et de peignes³⁷.

Aisément perceptible dans la littérature moderne, la place de l'éponge dans la civilisation du temps alimente un commerce actif depuis plusieurs espaces de la Méditerranée.

92

UN COMMERCE CONTRÔLÉ PAR LE NÉGOCE DE LA RIVE NORD

Des négociants de Marseille et de Livourne

Le commerce des éponges de Barbarie au XVIII^e siècle est contrôlé pour l'essentiel par les marchands juifs de Livourne et les marchands chrétiens de Marseille. À la différence des premiers, les négociants provençaux bénéficient depuis 1685 de droits de douane réduits à 3 % à l'entrée et à la sortie de Tunis et des ports de la régence. Ils profitent aussi depuis 1655 d'un fondouk idéalement situé, à quelques pas de Bab al-Bhar, la « porte de la Mer », au plus près possible des opérations de douane.

La nation juive de Livourne installée à Tunis, estimée par Sadok Boubaker à une quarantaine de marchands à la fin du XVII^e siècle³⁸, apparaît de son côté puissamment structurée au cours du siècle suivant. Elle profite de réseaux bien organisés entre les deux rives de la Méditerranée. Les manifestes conservés dans les archives de Florence, comme ceux consultables aux archives de la chambre de commerce de Marseille, permettent de mieux comprendre la complémentarité qui existe de fait entre des nations différentes dans le commerce des éponges d'Afrique du Nord. Abrisés dans le quartier de la Grana au sein de la médina, les marchands livournais de Tunis ont toujours pour consignataires des membres de leurs familles ou des associés,

³⁶ Daniel Roche, *La Culture équestre de l'Occident, XVI^e-XIX^e siècle. L'ombre du cheval*, t. I, Paris, Fayard, 2008.

³⁷ Philippe-Étienne Lafosse, *Cours d'hippiatrique ou Traité complet de la médecine des chevaux*, Paris, Edme, 1772.

³⁸ Sadok Boubaker, *La Régence de Tunis au XVII^e siècle. Ses relations commerciales avec les ports de l'Europe méditerranéenne, Marseille et Livourne*, Zaghouan, Ceroma, 1987, p. 141.

qui apparaissent clairement dans les documents italiens sous la mention « *raccomandata a* ». Ces consignataires ont pour fonction de réceptionner, moyennant un pourcentage de 2 % de sa valeur, la marchandise à son arrivée dans le port toscan. Ne disposant pas de flotte particulière, les Juifs de Livourne utilisent toutefois les services de bâtiments étrangers. Ceux-ci sont souvent des bâtiments battant pavillon français. On retrouve là une particularité déjà mentionnée par Renato Ghezzi à propos des trente premières années du xvii^e siècle³⁹, et par Jean-Pierre Filippini pour le xviii^e siècle⁴⁰. Grâce aux relevés réalisés, il est possible de restituer partiellement les provenances des patrons ou capitaines français nolisés par les marchands de Livourne, et de déterminer le type de navire qu'ils utilisent. Sur soixante-huit capitaines recensés entre 1730 et 1777, toutes séries confondues, sur le seul segment de navigation Tunis-Livourne, trente-deux sont ainsi originaires des ports languedociens ou provençaux, Martigues (4), Toulon (5), Marseille (3) et Agde (3) étant les mieux représentés.

Navigant essentiellement sur des tartanes, plus rarement sur des barques ou des pinques, ces capitaines inscrivent clairement leur activité dans la caravane méditerranéenne, Tunis étant bien souvent la dernière étape d'une longue navigation en Méditerranée (fig. 7). Ils côtoient près des quais de la grande ville barbaresque d'autres patrons chargeant des éponges pour le compte des mêmes marchands de Livourne, toscans (6), ragusains (5), vénitiens (5). L'implication de nombreux capitaines du nord de l'Europe dans le chargement des balles d'éponges, comme celles des autres capitaines que nous venons de mentionner, n'exclut pas l'embarquement d'autres produits. Dans le cas des navigants danois (4), anglais (3) ou hollandais (1), elle répond à la volonté des armateurs de charger leurs navires de produits méditerranéens, après avoir livré à Livourne, Gênes, Marseille ou Barcelone, leurs bottes de saumons ou leurs cantares de morue. Dans tous les cas, le commerce des marchands de Livourne ne fonctionne qu'avec ces prestataires de services que sont les capitaines des flottes européennes. Il s'appuie aussi sur l'utilisation de prête-noms, régulièrement dénoncés par les autorités beylicales, qui permettent aux négociants juifs d'échapper à un régime d'imposition plus défavorable que celui consenti aux chrétiens. La présence à Livourne des représentants des grandes maisons marseillaises, comme les Fabre, facilite ce genre d'opérations illégales, difficiles à reconstituer finement dans les sources utilisées.

39 Renato Ghezzi, *Livorno e il mondo islamico nel xvii secolo. Naviglio e commercio di importazione*, Bari, Cacucci, 2007, p. 202.

40 Jean-Pierre Filippini, « Les négociants juifs de Livourne et la mer au xviii^e siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 87, n^o 326-327, 1^{er} septembre 2000, p. 83-108.



7. Le fondouk des Français à Tunis (1660), état actuel (cliché Daniel Faget, 2014)

Les prix des éponges échangées en Méditerranée, ordinairement définis au quintal, sont marqués par de fortes inégalités qui recourent des zones de pêche et des qualités différentes. Les trois catégories de marchandises présentées par Gaspard Carfueil en 1688 (« fines, moyennes, petites ») varient ainsi de 80 à 18 livres le quintal⁴¹. Les mêmes disparités se retrouvent dans les sources du XVIII^e siècle.

Entre 1700 et 1780, la valeur du quintal de Marseille peut ainsi osciller, selon que l'on se trouve dans les zones de pêche de Barbarie ou du Levant, entre 35 et 300 livres tournois. Le coût en principe plus modéré de l'éponge de Gabès, à relativiser cependant, est compensé par l'importance de certaines cargaisons, qui dépassent régulièrement cinq tonnes pour un seul navire. Dans les cas extrêmes, les éponges occupent à elles seules toute la capacité de charge du bâtiment, compte tenu de l'encombrement des balles dans lesquelles elles sont conditionnées. Ce fut sans doute le cas en 1745 à propos du voyage effectué entre Tunis et Marseille par la tartane *Saint-Michel* du capitaine Antoine Laurent d'Agde. Parti de Tunis le 14 avril, le bâtiment transporte en effet 18,5 t. d'éponges, chargées en Barbarie par le marchand Jean Lezan, pour le compte de Rouquaute et Desfiguere⁴².

Si elle ne peut rivaliser avec le prix de la plume d'autruche, de l'ivoire ou de la graine de cumin, l'éponge nord-africaine, même de qualité médiocre, ne présente pas un intérêt négligeable pour ceux qui en font commerce. Comme les fèves, les pois chiches ou le « couscoussou », elle figure donc parmi les marchandises ordinaires qui arrivent régulièrement des mêmes espaces. La récupération des éponges comme produits de naufrage ou d'échouage n'est de ce fait pas négligée par les autorités.

Lorsque la polacre anglaise la *Paix*, arrivant de Tunis à proximité de Livourne, perd accidentellement plusieurs balles d'éponges en juillet 1771, tous les ports dépendant du bureau sanitaire de Pise sont immédiatement équipés de filets permettant de ramener jusqu'à la plage ces produits, après que les officiers de santé se sont assurés du futur placement en quarantaine de cette marchandise sauvée des eaux⁴³.

La reconstitution de l'évolution des prix de l'éponge, de son achat en gros jusqu'à sa distribution au détail, suffit à démontrer qu'elle doit être assimilée à une marchandise valorisée sous l'Ancien Régime. Au cours de l'année 1751,

41 Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel du commerce*, op. cit.

42 ACCIM, J 1902, manifestes de chargements de navires dans les ports du royaume de Tunis (1730-1745), 14 janvier 1745.

43 ASF, *Ufficiali du sanità*, filza 441 (janvier-mai 1772), correspondance des officiers de santé de Livourne, lettre du 31 juillet 1771, fol. 150.

un peu plus de 12 t. d'éponges « mêlées » arrivent de Barbarie à Marseille, à un prix moyen de 40 livres tournois le quintal⁴⁴. Le 21 août 1751, Siaud, négociant de Marseille, expédie à la droguiste de Perpignan Jeanne Rey, 27 livres de ce produit. Celles-ci lui sont livrées par le patron Cauvet, habitué des trajets Marseille-Canet. Le prix de la transaction est fixé à 12 sols la livre, soit 60 livres le quintal⁴⁵. Le lendemain, la marchande catalane vend à un de ses clients réguliers, le marquis de Saint-Marçal, une éponge d'une demi-livre, à trois livres tournois la livre, soit une transaction d'un montant d'une livre et dix sols⁴⁶. Le quintal d'éponge grossière de Gabès vaut donc au détail 300 livres, ce qui représente une belle plus-value sur l'achat de départ, même en tenant compte des frais d'ancrage, de douane, de nolis et des risques d'avaries ou de naufrage. Par le biais de ces divers intermédiaires, l'éponge de Barbarie est donc devenue un produit de demi-luxe. La droguiste Jeanne Rey le réserve d'ailleurs à ses meilleurs clients, le marquis de Saint-Marçal en achetant régulièrement dans sa boutique. On imagine dans ces conditions la valeur représentée par les « fines de Syrie » ou « de Venise », destinées aux parfumeries et à la médecine. Mais le Levant ne semble pas jouir à ce titre d'un monopole de la qualité, et la présence d'éponges fines venues du golfe de Gabès au XVIII^e siècle constitue bien à ce titre l'une des surprises apportées par le programme Histospongia.

En permettant de croiser les données extraites de centaines de documents d'archives dispersées et souvent disparates, la base de données relationnelle Histospongia démontre l'intérêt des approches quantitatives appliquées à des ressources naturelles dans la Méditerranée moderne. La reconstitution des tonnages anciens, même approximative dans cette période préstatistique, revêt un caractère très précieux pour l'histoire des échanges, mais aussi pour celle des économies halieutiques et des écosystèmes marins. Outil polyvalent et évolutif, cette base a pour vocation d'être utilisée pour d'autres ressources naturelles, extraites de la Méditerranée, comme le corail ou la boutargue, ou de provenance plus lointaine, à l'exemple de la morue atlantique massivement distribuée dans les villes et les ports de la mer Intérieure.

44 ACCIM, I 27, Statistiques. État des marchandises venant du Levant et de Barbarie.

45 AD PO, 1J 426, livre d'achat de la veuve Rey (1748-1760), fol. 38.

46 AD PO, 1J 649, livre des ventes de la veuve Rey (1749-1754), fol. 103.

GÉRER LES RESSOURCES LAGUNAIRES. LA PÊCHE LOCALE DANS L'APPROVISIONNEMENT DE VENISE (XVIII^e SIÈCLE)

Solène Rivoal

Aix-Marseille université, MMSH, CNRS TELEMME

En 1765, les magistrats vénitiens de la Giustizia Vecchia, chargés du contrôle des marchés, et des métiers liés à l'artisanat et à l'approvisionnement de la cité, évaluent la consommation de poisson de la ville. Dans cette enquête, ils estiment que chaque année, ce sont cent mille Vénitiens qui consomment en moyenne deux livres de poisson par semaine, soit environ 600 g par personne et par semaine¹. Même si ce calcul approximatif gomme des réalités sociales évidentes, il place le poisson parmi un des aliments fréquemment consommés par les habitants de Venise, capitale européenne d'environ 149 500 habitants en 1760².

Cette estimation quantitative ne fait pas état des différences qualitatives ni de la variété existante sur les étals des poissonniers de la ville : esturgeons, daurades, mullets, anguilles, sardines ou encore merlus sont autant de poissons que l'on retrouve dans les ordonnances placardées sur les places de marché pour fixer les prix³. La variété des espèces vendues témoigne de la diversité des zones d'approvisionnement de la Sérénissime, depuis l'Adriatique jusqu'en Europe du Nord, d'où arrivent des navires hambourgeois par exemple, chargés de harengs ou encore de saumons, ensuite les étals des deux grandes halles aux poissons, San Marco et Rialto⁴. Cette diversité implique également de fortes différences de prix, et montre que le poisson est une ressource consommée par l'ensemble de la population, composée d'acteurs au pouvoir d'achat très inégal,

- 1 Giovanni Marangoni, *Le Associazioni di mestiere nella repubblica veneta : vittuaria, farmacia, medicina*, Venezia, Filippi Editore, 1974, p. 127 : le document que Giovanni Marangoni cite est une *terminazione* (ordonnance des magistrats) datant du 23 août 1763.
- 2 Pour une estimation de la population vénitienne, voir Daniele Beltrami, *Storia della popolazione di Venezia dalla fine del secolo XVI alla caduta della Repubblica*, Padova, E. Milani, 1954.
- 3 Archivio di Stato di Venezia (désormais ASV), *Compilazione delle leggi* (désormais CL), b. 302, fol. 1089 : il s'agit d'une liste imprimée de prix en fonction de l'espèce, qui devait être affichée sur les places des marchés.
- 4 Jean Georgelin, *Venise au siècle des Lumières*, Paris/Den Haag, EHESS/Mouton, 1978, p. 68.

les prix affichés allant de 3 à 36 sous la livre⁵. Enfin, l'estimation produite par les magistrats ne donne pas non plus d'éclairage quant à l'état du poisson consommé. En effet, dans ce calcul, entrent certainement en compte les produits de la marée, mais peut être également le poisson conditionné, salé ou mariné, ressource courante dans la consommation vénitienne.

98 Parmi les circuits d'approvisionnement mis en place par les institutions vénitienes, celui des produits de la marée présente des caractéristiques particulières, puisqu'il s'agit de ravitailler la ville en denrées rapidement périssables, qui ne peuvent pas se stocker et sont parmi les produits alimentaires du quotidien de la population vénitienne. À l'époque moderne, le poisson frais provient en majorité de la zone adriatique, des côtes d'Istrie ou de Dalmatie, territoires vénitiens, ou encore des lagunes au nord de Venise, à Grado, Marano ou Caorle⁶. Cependant, la lagune est également un espace d'approvisionnement au XVIII^e siècle. Élément autour duquel se construit l'identité de Venise, la lagune est à la fois perçue comme un environnement hostile contre lequel la ville doit lutter pour exister, mais également comme un territoire à l'origine de sa richesse économique : production de sel, de bois, et surtout pratique du commerce maritime. Au-delà des fonctions de protection et de circulation fréquemment évoquées, la lagune est aussi un espace de production alimentaire locale, pour les aliments frais du quotidien tels que les fruits, les légumes, les poissons ou les coquillages. En ce sens, cette activité d'approvisionnement constitue un des liens unissant Venise à son territoire, et ce depuis l'installation des premiers habitants dans cette zone. Ce lien est géographique, puisque la lagune est le site même de la ville, mais également économique et social, puisque de très nombreux habitants de la ville et de la lagune vivent de cette activité au XVIII^e siècle.

S'intéresser à l'exploitation de cet environnement particulier de 550 km² revient à comprendre la façon dont les institutions de la République de Venise pensent un système d'encadrement et d'exploitation d'une ressource, celle de la pêche, encadrement impliquant les Vénitiens, qui sont producteurs, mais aussi consommateurs dans ce système⁷. Le but de cet article est de réfléchir à la place de la lagune dans l'organisation économique et sociale des marchés aux poissons vénitiens au XVIII^e siècle. Grâce à des sources de natures variées (ordonnances, liste de pêcheurs, comptabilité, ou encore cartes) produites par

5 ASV, Giustizia Vecchia (désormais GV), b. 29, f. 23, 30 avril 1737.

6 « Que tous les pêcheurs de San Nicolò, de Burano, de Murano, de la Giudecca, sans exception, tout comme ceux des communautés du duché de Chioggia, Caorle, Grado et Marano conduisent ou respectivement fassent expédier leurs prises à Venise » (ASV, Miscellanea Stampa, Rason Vecchie, b. 166, p. 65 : *terminazione* [ordonnance] de la Giustizia Vecchia du 23 août 1763, art. 2).

7 Piero Bevilacqua, *Venise et l'eau*, Paris, Liana Levi, 1996, p. 14.

deux magistratures, celle de la *Giustizia Vecchia* (« ancienne justice ») et celle des *Savi ed Esecutori alle Acque* (« sages et exécuteurs aux eaux »), il s'agit ici de montrer que la lagune est perçue à la fois comme un bassin d'emplois, et un espace de ravitaillement pour la population. Les premiers magistrats mentionnés sont chargés de contrôler les marchés de la ville et leurs acteurs. Leurs compétences s'élargissent lorsqu'il s'agit des produits de la marée, puisqu'ils publient de nombreux règlements sur les modalités de pêche et sur les communautés de pêcheurs, montrant ainsi le lien qui existe entre le marché et la lagune. Les seconds ont en charge la gestion de tout l'espace aquatique et de ses activités depuis le début du XVI^e siècle⁸.

Les enjeux de cette étude sont donc de deux ordres. Il s'agit d'une part de comprendre comment s'organise la pêche lagunaire à travers les espaces et les acteurs impliqués dans la collecte, l'examen des techniques utilisées et les normes qui la régissent. Dans un deuxième temps, la réflexion veut comprendre la place occupée par le résultat de cette production sur les marchés vénitiens afin de déterminer l'importance de la lagune dans les approvisionnements du poisson de la Sérénissime au cours du XVIII^e siècle.

LA LAGUNE, ESPACE DE PRODUCTION FORTEMENT ENCADRÉ

La lagune n'est pas un espace libre ni laissé à disposition de tous. Dès le Moyen Âge, les magistratures vénitiennes tentent de concilier les activités existantes dans ce territoire restreint et fragile, entre eaux publiques, et eaux privées rattachées aux propriétés patriciennes ou ecclésiastiques. Cet écosystème particulier est d'abord un espace de circulation, puisque Venise est la capitale d'un grand État marchand méditerranéen, et de nombreux navires de commerce y arrivent encore à l'époque moderne, qui interviennent dans des circuits économiques dont l'influence s'étend à l'Europe entière⁹. La zone lagunaire est également un espace de production qui, au Moyen Âge, était surtout occupé par la production de sel et à l'exploitation de bois, activités qui régressent à l'époque moderne, au profit d'autres usages¹⁰. Ainsi, au XVIII^e siècle, la lagune est avant tout un lieu de production organisé autour de la pêche.

8 Andrea Da Mosto, *L'Archivio di Stato di Venezia. Indice generale, storico, descrittivo ed analitico*, t. I, Roma, Biblioteca d'Arte Editrice, 1937, p. 155, 191.

9 Pour le lien entre Venise et son territoire, voir Élisabeth Crouzet-Pavan, *Sopra le acque salse. Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, 2 tomes, Roma, École française de Rome, 1992. Pour une synthèse sur l'histoire de Venise et sa place en Méditerranée, voir Eric Dursteler, *A Companion to Venetian History*, Leiden/Boston, Brill, 2013.

10 Jean-Claude Hocquet, *Venise et le monopole du sel. Production, commerce et finance d'une république marchande*, 2 tomes, Venezia/Paris, Istituto Veneto di Scienze Lettere e Arti/

À l'époque moderne, la lagune est un espace aménagé et géré par les institutions vénitienes. En 1505, le Sénat vénitien crée une magistrature entièrement dédiée au contrôle de la lagune, les Savi ed Esecutori alle Acque¹¹. C'est au cœur de cette magistrature que s'élabore une série d'instruments et d'outils qui permettent de connaître de manière très précise les zones d'eaux stagnantes et d'eaux vives, les canaux empruntés par les navires, les zones de *palude*, espaces de marécages, ou encore les *barene*, talus à peine émergés. La volonté de connaître la lagune accélère le développement des outils cartographiques, et les Savi alle Acque font appel à des techniciens qui reportent sur des cartes les observations relatives à la constitution des espaces, à la largeur des canaux, ou à la profondeur de la lagune par exemple¹².

100

Le travail de cartographie commencé au xvi^e siècle prouve la volonté des magistrats de quadriller les zones de la lagune, et de différencier leurs usages. L'existence d'espaces de production différenciés rationalise ainsi le contrôle. Parmi les éléments figurant sur ces documents, et ceux réalisés aux siècles suivants, les premières zones de pêche sont identifiées sous le nom de *valli* ou *valli da pesca*¹³. Il s'agit d'espaces délimités par des barrages de roseaux, par des *barene* ou simplement par les canaux de la lagune. Ces *valli* fonctionnent comme des pêcheries, offrant, par leur organisation, des conditions idéales de croissance aux poissons, système productif que l'on peut observer dans d'autres zones lagunaires de la Méditerranée¹⁴.

Au xviii^e siècle, plusieurs régimes de propriété coexistent. Les *valli* peuvent être de propriété publique, sous contrôle direct si elles sont rattachées au territoire de la ville de Venise, ou indirect si elles font partie du territoire de communautés vivant dans la lagune comme c'est le cas de la ville de Chioggia, qui détient au moins trois *valli da pesca*¹⁵. Elles peuvent également relever du régime de la propriété privée, et appartenir à de grands propriétaires. Pour leur exploitation, les *valli* publiques sont mises aux enchères par l'État vénitien,

Les Belles Lettres, 2012.

11 Andrea Da Mosto, *L'Archivio di Stato di Venezia, op. cit.*, p. 155. Le nom des magistratures sera gardé en vénitien pour entraîner le moins de confusion possible.

12 Les cartes réalisées pour les Savi alle Acque sont conservées à l'Archivio di Stato de Venise, dans le fonds Savi ed esecutori alle Acque (désormais SEA), *Disegni*, classé par espace géographique (Adige, Brenta, Laguna, Lidi, Po, Sile).

13 ASV, SEA, *Disegni, Laguna*, 75, 76, 76b : reproduction de la lagune à la fin du xvii^e siècle. Pour une histoire des *valli da pesca*, voir entre autres Giovanni Caniato, Eugenio Turri et Michelle Zanetti (dir.), *La Laguna di Venezia*, Verona, Cierre Edizioni, 1995 et Edoardo Salzano, *La Laguna di Venezia. Il governo di un sistema complesso*, Venezia, Corte del Fontego, 2011.

14 Daniel Faget et Myriam Stenberg (dir.), *Pêches méditerranéennes. Origines et mutations, protohistoire-xxi^e siècle*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala/Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 2015, p. 11.

15 ASV, Milizia da Mar (désormais MM), b. 44, fasc. 1, 2, 3.

ou par les autorités des communautés dont elles dépendent, louées à un fermier, appelé *vallesan*. Dans les contrats de location des *valli* dépendant du territoire de Chioggia apparaissent les conditions de location, validées par décrets du Sénat : l'affermage est en moyenne d'une durée de cinq ans, et le *vallesan* est chargé d'entretenir la *valle* et d'organiser le système productif interne¹⁶.

Outre les *valli da pesca*, les institutions vénitiennes peuvent également délivrer des *jus di pescare* (« droits de pêche »), qui concernent une zone lagunaire spécifique. En 1777, la ville de Chioggia met aux enchères un *jus di pescare* qui concerne toute une zone littorale sous sa juridiction, affermée de la même manière qu'une *valle*¹⁷. Ici, le système de production et l'entretien ne sont pas décrits dans les contrats de location. L'hypothèse est donc que ceux qui acceptent ce contrat avec l'État, ou avec le magistrat responsable d'une communauté (le podestat), structurent l'organisation économique et sociale de l'espace concerné, le gouvernement n'intervenant pas dans le choix des pêcheurs qui travaillent avec eux.

Outre ces zones de production, la pêche se pratique dans ce que les institutions appellent les *acque pubbliche*, les eaux publiques de la lagune, en opposition aux zones privées, qui appartiennent à des patriciens vénitiens, ou encore à des institutions religieuses¹⁸. Dans les eaux publiques, les magistrats de la Giustizia Vecchia insistent sur le fait que la pêche peut être pratiquée librement. L'usage de la lagune dite libre ne l'est pourtant pas. En effet, les membres des communautés de pêcheurs qui y travaillent sont contrôlés par l'institution, au moyen de nombreuses licences¹⁹. L'adjectif *libre* peut alors être entendu ici comme un espace non affermé, mais qui reste soumis à des règles, dans lequel les pêcheurs peuvent se rendre, s'ils respectent les autorisations.

Aucune zone ne doit, en théorie, échapper à la vigilance de l'État vénitien, et les agents des Savi alle Acque effectuent des contrôles dans la lagune pendant toute l'époque moderne. Il est également demandé aux chefs des communautés

16 « À louer aux enchères publiques la val Canal Asedo, appartenant à la magnifique communauté [de Chioggia] selon les normes figurées sur le plan réalisé par Tommaso Scalfaoto, ingénieur public de la magistrature des Sages aux eaux [...] avec les modes, et conditions exprimées dans les chapitres suivants » (*ibid.*, fasc. 3).

17 ASV, MM, b. 44, fasc. 4.

18 ASV, CL, b. 302, fol. 1050 : cette ordonnance des Savi ed Esecutori alle Acque du 7 juin 1684, demande à tous ceux qui ont un titre de propriété de le présenter aux magistrats afin que ces derniers puissent clairement distinguer les « Acque pubbliche » des zones lagunaires privées.

19 De nombreux exemples de licences imprimées existent, notamment pour les vendeurs de poisson dans la ville ou pour ceux qui apportent le poisson à Venise (ASV, GV, b. 40 et 41). Les licences de pêcheurs sont mentionnées dans toutes les ordonnances et quelques exemples existent, en particulier dans les archives de procès (ASV, GV, b. 85, fasc. 9).

de pêcheurs d'y exercer une surveillance²⁰. Cet appareil normatif s'étend non seulement aux espaces mais également aux acteurs qui y évoluent.

Réguler la pêche lagunaire : une obsession institutionnelle ?

Durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, les institutions vénitiennes semblent accroître leur contrôle sur les espaces de production de pêche, mais également sur les pêcheurs et leurs pratiques.

Deux règlements expliquent avec précision les normes mises en place : le premier date de 1760, le second de 1781. Tous les deux sont publiés par la Giustizia Vecchia, approuvés par le Sénat vénitien et placardés ensuite dans la ville et sur les îles²¹. Dans celui de 1760, les magistrats exigent par exemple que

comme après le mois de juin, quelques espèces de *pesce novello* [jeune poisson] sont encore dans les eaux marécageuses, comme les rougets, les flets, et les soles, et pour lesquelles l'usage de certains filets serait destructeur [...] que soit limité par la loi l'usage de ces derniers à la seule période de Saint-Jacques [25 juillet]²².

102

Le système des licences délivrées pour la pratique de la pêche, expliqué dans ces deux règlements, renseigne aussi sur l'aspect méticuleux que prend le contrôle de cette activité : contrôle des hommes, des barques, des filets, des espèces pêchées, des temps de pêches... Tous les aspects de la profession requièrent une autorisation, majoritairement délivrée par les magistrats de la Giustizia Vecchia, qui sont les référents en matière de contrôle des pêcheurs de la lagune.

Selon le premier règlement, en date du 4 septembre 1760, les normes à suivre pour le pêcheur évoluant dans la lagune sont exigeantes. Dans un premier temps, il doit se rendre au siège de la magistrature de la Giustizia Vecchia, situé au cœur de la ville, à Rialto jusqu'en 1780, pour faire vérifier la conformité de ses instruments de travail aux lois vénitiennes. Les sources mentionnent fréquemment à cet effet un *campione*, sorte de filet témoin, qui sert de repères aux officiers des magistrats chargés de contrôler les filets²³. Si le matériel est certifié conforme au *campione*, le pêcheur reçoit un document appelé *bollo*

20 Roberto Zago, *I Nicolotti. Storia di una comunità di pescatori a Venezia, nell'età moderna*, Padova, Francisci Editore, 1982, p. 74.

21 ASV, CL, b. 302, fol. 538r à 543v pour l'ordonnance de 1760, contenant vingt-cinq articles, et fol. 567r à 572v pour l'ordonnance de 1781, formé de seize articles.

22 « *E come s'intende, che anche dopo il mese di Giugno (545v) rimangono ancora sulle paludi alcuni generi di pesce novello, come sono Barboncini, Passarini, e Sfoglietti, ai quali recherebbe danno l'uso libero di alcune Reti [...] se ne limita a tenor delle Leggi l'esercizio di quelli al solo tempo di San Giacomo di Luglio* » (ASV, CL, b. 302, fol. 545v).

23 AV, CL, b. 302, fol. 537r.

dans l'ordonnance. Une fois cette formalité accomplie, le pêcheur peut se voir délivrer une licence qui concerne une espèce de poisson donnée, à un moment donné de l'année. Il peut par exemple obtenir une licence pour pêcher des daurades du 10 mai au 19 juin de chaque année, puis demander une autre licence pour la pêche des sardines du 19 juin au 29 septembre²⁴. Les licences doivent être rapportées aux magistrats à la fin de chaque période. Les allers et retours incessants auxquels les pêcheurs sont tenus entre leur lieu de vie, leur lieu de travail, et le bureau de la magistrature, mais également le nombre élevé de ces acteurs font douter de l'efficacité d'une procédure si contraignante. Ce doute est renforcé quand on constate la fréquence avec laquelle cette réglementation mentionnant les interdictions est publiée, signe probable de nombreuses fraudes.

Pourquoi réguler de manière si spécifique une activité rendue difficilement contrôlable par la superficie de la lagune, mais aussi par le nombre important de ceux qui l'exploitent? Grâce à l'analyse des règlements relatifs aux filets de pêche, on peut se rendre compte que les préoccupations des magistrats se concentrent sur trois aspects²⁵. Le premier est celui de la largeur des mailles, et ce afin que le petit poisson, appelé *pesce novello*, puisse échapper à la capture, croître, et participer au renouvellement de la ressource. Le deuxième concerne l'usage des filets traînants et lestés, comme ceux appelés *bragagne* ou *ostregheri*, qui dérangent les fonds marins et la vase où se concentrent les œufs de poisson, et fragilisent donc le renouvellement des espèces. Une dernière préoccupation révèle enfin des installations encombrantes, des filets ou des pièges en roseaux par exemple appelés *canne* ou *grisiole*, qui gênent la circulation maritime au sein de la lagune²⁶. Ainsi il faut absolument gérer la pérennité de la ressource, en protégeant le *pesce novello*, inquiétude partagée alors en Méditerranée, notamment en milieu lagunaire, comme c'est ainsi le cas sur les côtes françaises ou catalanes.

La pêche apparaît comme une activité fortement contrôlée par une administration qui voudrait pouvoir gérer le moindre pêcheur. Ce système, mis en place avant le XVIII^e siècle, se renforce durant ce siècle, les moments et les lieux consentis pour la pêche se faisant de plus en plus précis à mesure que sont menées des expertises dans la lagune.

²⁴ ASV, CL, b. 302, fol. 538r à 546r.

²⁵ ASV, CL, b. 302, fol. 538

²⁶ Trino Bottani, *Saggio di storia della città di Caorle*, Venise, Pietro Bernardi Editore, 1811, p. 197.

La lagune est aussi le lieu où travaillent une multitude d'habitants vénitiens et insulaires. L'organisation sociale et professionnelle des pêcheurs de la lagune de Venise rappelle celle de systèmes rencontrés dans d'autres régions méditerranéennes, pointant peut-être l'existence d'un modèle commun des pêches lagunaires dans l'ensemble du bassin.

L'omniprésence des communautés de pêcheurs

104 La pêche lagunaire est une activité ancienne et les communautés de pêcheurs aiment à rappeler que leur profession est à l'origine même de la ville de Venise²⁷. Les débuts de la pêche seraient aussi à mettre en relation avec ceux de la chasse, les deux activités étant pratiquées ensemble depuis l'Antiquité²⁸. L'environnement lagunaire se prête effectivement aux deux activités réunies. La pêche lagunaire se pratique en barque, mais elle peut également se faire à pied, dans les *palludi*, ces marécages où les hommes avancent en lançant leur piège sur le poisson, ou encore sur les *barene*, ces talus à peine émergés de l'eau autour desquels de nombreux poissons se cachent dans les eaux stagnantes et peu renouvelées de la lagune, et où vivent les *osselami*, ces canards sauvages peuplant ces zones lacustres²⁹.

À l'époque moderne, les pêcheurs appartiennent pour la plupart à des *comunità*. Le terme de *communauté* suscite de nombreux questionnements parmi les historiens quant à l'appartenance, ou encore la cohérence de ces groupes sociaux³⁰. À Venise, les communautés sont des entités collectives dont le critère de cohésion est souvent géographique, qu'il soit lié au lieu d'origine, ou à celui de la résidence. Ainsi, les membres de la « nation grecque », résidant dans la ville de Venise forment une *comunità*³¹, tout comme les habitants de l'île de Burano, par exemple. Toutefois, les communautés de la lagune ont la particularité d'avoir une activité professionnelle complémentaire qui renforce le lien entre ses membres : dans les sources de la Giustizia Vecchia, ces communautés sont parfois appelées *comunità peschereccie*³². Dans l'ensemble de la documentation étudiée, ils nomment ainsi les pêcheurs de Burano et Murano, de Chioggia et de San Nicolò.

27 Hannelore Zug Tucci, « Pesca e caccia in Laguna », dans L. Cracco Ruggini, M. Pavan, G. Cracco & G. Ortalli (dir.), *Storia di Venezia*, t. I, *Origini-Età ducale*, Roma, Istituto della enciclopedia italiana Treccani, 1998, p. 491-515.

28 *Ibid.*, p. 493.

29 Giovanni Caniato, Eugenio Turri et Michele Zanetti (dir.), *La Laguna di Venezia*, op. cit., p. 291.

30 Yvan Sainsaulieu, Monika Salzbrun & Laurent Amiotte-Suchet (dir.), *Faire communauté en société. Dynamiques des appartenances collectives*, Rennes, PUR, 2010.

31 Mathieu Grenet, *La Fabrique communautaire. Les Grecs à Venise, Livourne et Marseille, 1770-1830*, Firenze, Institut universitaire européen, 2010, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01075724/document>, consulté le 4 octobre 2017.

32 ASV, CL, b.302, fol. 1152.

Toutes les communautés n'occupent pas la même place au sein de la lagune. Jusqu'au xvii^e siècle, les *Nicolotti* semblent être les référents en matière de pêche, dans la lagune comme sur les places de marché, sans doute parce que ce sont les seuls pêcheurs résidents de la ville, et qu'ils sont considérés comme la corporation de pêcheurs de la ville de Venise qui ne dit pas son nom. En témoignent les statuts de la communauté, appelés *mariegola*, terme utilisé pour désigner les règlements des corporations vénitienes³³. Dans cette compilation de règles écrites entre le xi^e et le xviii^e siècle et qui organisent la vie de la communauté, un grand nombre de chapitres est dédié aux activités de pêche, mais également au rôle de contrôle que le chef de la communauté, le *gastaldo*, doit assumer dans la lagune, assignant des lieux de pêche et effectuant des surveillances en barque pour vérifier les prises ainsi que le matériel de tous les pêcheurs de la lagune³⁴.

Aux xvii^e et xviii^e siècles, le rôle des *Nicolotti* s'amenuise au profit d'autres communautés, signe probable d'une concurrence de plus en plus forte. D'une part, les considérations environnementales avancées par les magistratures vénitienes sont à l'origine de plusieurs mesures restrictives au sein de la lagune, et les réglementations détaillées de 1760, puis de 1781, fréquemment republiées le montrent clairement. La volonté accrue de légiférer et les interdits répétés pour sauvegarder les espèces entravent les rendements de la pêche lagunaire. D'autre part, le nombre croissant de pêcheurs qui évoluent dans la lagune accentue la pression sur la ressource et participe aux difficultés de la pêche.

Même s'il est difficile de connaître le nombre total de pêcheurs, certains indices relevés pendant la seconde moitié du xviii^e siècle permettent de proposer une estimation. En 1771, le nombre de pêcheurs de San Nicolò est évalué à environ 656³⁵ et en 1796, la Giustizia Vecchia fait état d'environ quatre mille pêcheurs pour Burano³⁶. L'augmentation du nombre de pêcheurs, mais également celle de la population vénitienne, et donc de la demande, pousse les communautés à prendre la mer et à quitter la pêche lagunaire. L'évolution de la communauté de Chioggia est éclairante à ce sujet³⁷. Les historiens ont montré un renouvellement des techniques de pêche au xviii^e siècle, afin de satisfaire les besoins d'une population toujours plus importante³⁸. Ces techniques coûteuses semblent avoir profité aux *Chioggiotti*³⁹. À l'inverse,

33 Bibliothèque du musée Correr (désormais BMC), *Mariegola*, IV, 112.

34 BMC, *Mariegola*, IV, 112, 50v.

35 Roberto Zago, *I Nicolotti*, op. cit., p. 143.

36 Giovanni Marangoni, *Le Associazioni di mestiere nella repubblica veneta*, op. cit., p. 130.

37 Voir Sergio Perini, *Chioggia nel Seicento*, Padova, Il Leggio, 1996.

38 Voir notamment Maria Lucia De Nicolò, *Microcosmi mediterranei. Storia della comunità dei pescatori in età moderna*, Bologna, Cooperativa libreria universitaria editrice Bologna, 2004.

39 Sergio Perini, *Chioggia nel Seicento*, op. cit., p. 179.

les acteurs économiques les plus affectés semblent être les Nicolotti, qui peinent à renouveler leurs techniques et poursuivent leur activité de pêche lagunaire. La Giustizia Vecchia insiste par exemple sur la fragilité des Nicolotti, dont le nombre de barques se réduit, et les exactions, comme le vol des prises de pêcheurs arrivant à Venise, se multiplient : en 1780, les magistrats expliquent qu'il est « vraiment douloureux et troublant de découvrir qu'en seulement vingt ans les tartanes des Nicolotti soient passées du nombre de 70 à celui de 14, et que la survie de ces quelques dernières soit remise en cause⁴⁰ ».

Le contexte professionnel lagunaire de la fin de l'époque moderne semble donc être celui d'une crise dans un espace de plus en plus protégé où les pêcheurs peinent à vivre de leur activité, au point que certains se tournent vers la pleine mer⁴¹. La pêche lagunaire paraît alors devenir une activité de survie plutôt qu'un travail économiquement rentable.

La lagune : un bassin d'activités ?

Les pêcheurs, souvent regroupés au sein de communautés aux statuts très divers, appartiennent à des groupes sociaux distincts. Au sommet de cette hiérarchie se trouvent les *vallesani*, qui font figure de notables, dont les capacités financières permettent de louer une *valle*. En 1777, lorsque la communauté de Chioggia loue la *valle* appelée Brenta e Gamberelli – du nom des deux fleuves limitrophes – pour une durée de cinq ans, le prix de l'enchère est estimé à 6 421,60 lires en tout, soit un peu plus de 802 ducats⁴². La même année, la communauté loue également la *valle* appelée Canal Asedo, estimant son prix à 4 982 lires soit environ 622 ducats⁴³. Ces sommes conséquentes impliquent que le *vallesan* ait les moyens financiers de l'avance, qu'il récupère ensuite en vendant le poisson sur les étals des marchés. Il embauche certainement des pêcheurs pour exploiter les ressources de la *valle*.

Autour des *vallesan*, gravite une marée de pêcheurs, dont le niveau social est peu renseigné par les sources. Les magistrats insistent souvent sur la vie difficile de ces acteurs, les qualifiant parfois de « pauvres pêcheurs » ou de « pauvres pêcheurs méritants⁴⁴ » : la plupart des pêcheurs sont donc perçus comme des travailleurs, figurant parmi les strates les plus modestes du corps social.

40 « *Veramente addolora, e commove la scoperta, che nel solo corso d'anni venti le Tartane dei Nicolotti dal numero di Settanta siansi ridotte a sole quattordecì, e che sia persino in dubbio la susistenza di queste poche* » (ASV, CL, b. 302, fol. 577).

41 Sergio Perini, *Chioggia nel Seicento*, p. 179-180.

42 ASV, MM, b. 44, fasc. 1.

43 ASV, MM, b. 44, fasc. 3.

44 « *Poveri pescatori* » (ASV, CL, b. 302, fol. 650) ; « *poveri benemeriti pescatori* » (*ibid.*, fol. 1134).

Ce niveau social peut être approché, dans la communauté de San Nicolò, grâce à un recensement de la population entrepris par l'État vénitien en 1745. Réalisé par les curés de toutes les paroisses dans le but de lever un nouvel impôt pour l'installation de l'éclairage public dans la ville, ce recensement désigne pour chaque habitation, le nom du chef de famille, son âge, sa profession, les membres de sa famille, ainsi que le montant du loyer qu'il paie⁴⁵. La mention de ces sommes peut être un indicateur pour comprendre le niveau social de cette communauté. Or, les loyers payés par les pêcheurs sont parmi les plus bas : sur 329 chefs de famille qui sont déclarés comme pêcheurs dans la paroisse de San Nicolò dei Mendicoli, seuls 75 paient un loyer supérieur à 10 ducats par an, et le nombre se réduit à 15 personnes pour les loyers supérieurs à 20 ducats par an ou ceux propriétaires de leur logement. Dans l'étude que mène Jean-François Chauvard sur la circulation des biens immobiliers à Venise, les logements sont qualifiés de « misérables » lorsque les locataires paient un loyer inférieur à 10 ducats par an⁴⁶. La catégorie sociale payant un loyer compris entre 10 et 20 ducats fait quant à elle partie du petit peuple, ou *popolo minuto*. Si l'on suit ces catégories, sur 329 pêcheurs, un peu plus de 10 % peuvent être considérés comme appartenant au petit peuple de la ville, au *popolo minuto*, tandis que 86 % d'entre eux sont plus pauvres que ce *popolo minuto*. Seulement 4 % d'entre eux échappent donc à une situation économiquement modeste⁴⁷. Même si les pêcheurs de San Nicolò sont dans une situation particulièrement fragile et ne peuvent pas être représentatifs de toutes les communautés, une grande partie des pêcheurs semble se placer parmi les acteurs les plus fragiles de l'organisation sociale de la ville. Entre les *vallesan* et les pêcheurs des communautés, ceux que les sources appellent *capi di barca* ou *patroni di barca* (« patron de barque ») sont des propriétaires de barques, ayant des ressources suffisantes pour armer des bateaux de pêche, sur lesquels ils emploient des pêcheurs⁴⁸. En effet, selon la taille de l'embarcation, le travail requiert des manœuvres importantes, à commencer par la manipulation de grands filets. Ainsi, alors que certains pêcheurs ont leur propre barque, les plus humbles sont souvent des pêcheurs journaliers, qui travaillent pour des *capi di barca* et des *vallesani*, ou qui pêchent pour leur compte et revendent les quelques poissons qu'ils attrapent.

L'organisation de la pêche locale forme donc un circuit économique qui va de la lagune à la ville. Ainsi, les magistrats de la Giustizia Vecchia publient

45 ASV, Provveditori alle Pompe (désormais PP), b. 14, fasc. 3.

46 Jean-François Chauvard, *La Circulation des biens à Venise. Stratégies patrimoniales et marché immobilier (1600-1750)*, Roma, École française de Rome, 2005, p. 58-59.

47 ASV, PP, b 44, fasc. 3.

48 De nombreux contrats de compagnies de pêcheurs sont signés entre des notables d'une part et des patrons de barques d'autre part, les contrats de ces compagnies, mises en place en 1748, sont conservés dans les archives de la Giustizia Vecchia : ASV, GV, b. 194, fol. 217.

de manière récurrente l'obligation pour tous les pêcheurs, les « producteurs », d'apporter la totalité de leurs prises aux halles publiques de Venise, afin qu'elles soient redistribuées dans la ville⁴⁹. La publication récurrente de ce devoir suggère un relatif respect de son application et l'existence de circuits informels. En effet, le fait qu'il n'y ait ni corporation ni d'organisation autre de pêcheurs conduit à de nombreuses situations qui s'écartent du cadre normatif. La contrebande semble ainsi importante au sein de la lagune. De même, les actes de piraterie dans les eaux stagnantes sont souvent mentionnés par les placards des magistrats : certains volent le poisson en provenance de l'Istrie pour le faire passer pour le résultat de leur pêche, d'autres vont sans doute vendre à des tarifs plus intéressants le poisson des *valli*, vers les territoires de Ferrare par exemple. Ces circuits illicites sont également présents dans la redistribution de la ressource sur les places de marchés, bien que, là encore, les magistrats s'efforcent de légiférer et multiplient des contrôles.

108

DE LA LAGUNE À L'ÉTAL :

LA PLACE DES ESPÈCES LAGUNAIRES DANS LES MARCHÉS DU POISSON

Une fois pêché dans la lagune, le poisson est conduit vers les halles publiques de Venise, et côtoie ainsi les autres produits de la marée, provenant des lagunes du nord de l'Adriatique, mais également des littoraux méditerranéens de l'Istrie et de la Dalmatie, et au-delà du territoire vénitien, jusqu'en Europe du Nord. Toutefois, les circuits de redistribution qu'empruntent les acteurs de la pêche lagunaire et leurs produits impliquent une organisation particulière.

L'entrée des espèces lagunaires dans la ville

Au XVIII^e siècle, la totalité du poisson frais entre dans la ville de deux manières différentes. La première est celle de la vente de la totalité du chargement à un revendeur. Les pêcheurs se dirigent donc vers les deux halles publiques, Rialto ou San Marco, et accostent au Palo, lieu de vente *all'ingrosso* (« en gros »), où le poisson est soumis à une taxe appelée *dazio del pesce fresco al Palo* – (« taxe du poisson frais au Palo »)⁵⁰. Les seuls revendeurs autorisés à acheter ces chargements sont désignés sous le nom de *compravendi pesce* (« acheteurs-vendeurs de poisson »), qui revendent les chargements au détail. Ces derniers sont aussi les seuls au sein du marché aux poissons à être constitués en corporation

49 ASV, Senato, Deliberazioni, Terra Filze, b. 2318, décret du Sénat du 8 mai 1760.

50 ASV, RV, b. 397, 3r : règlement de 22 articles qui organisent le système du *Palo* en 1762, remplaçant un ancien règlement datant de 1617.

officielle⁵¹. La seconde possibilité est celle de se rendre directement sur les places de marché afin de vendre le poisson au détail. Ce système est avantageux pour le pêcheur qui, s'il ne vend pas son poisson en gros, n'est pas soumis à la taxe. La redistribution se fait directement depuis la barque du pêcheur ou depuis un étal, appelés *stazi* ou *banca*, loué sur les poissonneries publiques⁵².

Cette organisation binaire entre vente *all'ingrosso* et *al minuto* n'est toutefois pas laissée à la libre appréciation du pêcheur. Jusqu'à la fin du Moyen Âge, tous les pêcheurs doivent se rendre au Palo. À partir du xvi^e siècle, les communautés de la lagune obtiennent des exemptions. Les premiers à bénéficier de ces avantages sont les *Nicolotti* en 1596, et les pêcheurs de Chioggia en tirent profit en 1682⁵³. Les exemptions permettent aux pêcheurs de vendre directement le poisson s'ils le souhaitent, même s'ils entrent dans la ville avec un chargement conséquent, sur des étals situés dans les halles aux poissons publiques, les *pescharie pubbliche*, à condition qu'ils le vendent eux-mêmes. Le système contraignant du Palo est également obligatoire pour les *vallesani*, et ce jusqu'en 1760⁵⁴.

Plusieurs halles aux poissons existent dans la ville. Les proclamations de la Giustizia Vecchia, qui rappellent les normes relatives à la vente du poisson, sont souvent placardées et criées dans la ville aux endroits les plus opportuns pour que les acteurs concernés en prennent connaissance. Ainsi, au bas de chaque proclamation, les magistrats spécifient les lieux où la proclamation doit être faite. Apparaissent alors différentes halles : aux côtés de San Marco et Rialto, les deux places capitales qui concentrent les activités marchandes de la République, sont souvent mentionnés Santi Apostoli, San Pantalon, Cannaregio et Castello⁵⁵. Les traces laissées par l'architecture, omniprésentes à Venise, permettent par exemple de retrouver à San Pantalon et à Santi Apostoli des informations relatives aux tailles de poisson autorisées. Les plaques gravées sur les places, encore visibles, sont similaires à celle existante à la grande halle aux poissons de Rialto, et témoignent d'un emplacement de vente de poisson aux siècles précédents.

Comme pour la pêche, le système de vente semble très encadré. Mais dans ce cas également, la fréquente mention de revendeurs (*sbazzegari*) perturbant le système ou revendant sans en avoir l'autorisation, laisse supposer

51 Voir notamment James Shaw, « Retail, Monopoly and Privilege: The Dissolution of the Fishmongers' Guild of Venice, 1599 », *Journal of Early Modern History*, vol. 6, n° 4, p. 396-427.

52 BMC, Mariogola, IV, 98, 274 et ASV, RV, b. 397, reg. 2, 1v.

53 ASV, Miscellanea Stampa, Rason Vecchie, b. 166, p. 36.

54 ASV, Rason Vecchie, b. 397, r. 3, 1r.

55 Sur les grandes places de marché et notamment Rialto, voir Annibal Alberti & Roberto Cessi, *Rialto : l'isola, il ponte, il mercato*, Bologna, Zanichelli, 1934 ; Donatella Calabi et Paolo Morachiello, *Rialto : le fabbriche e il ponte, 1514-1591*, Torino, Einaudi, 1987. Pour les mentions des espaces de vente du poisson : ASV, GV, b. 30, reg. 28, 41r.

que les fraudes ou infractions sont très fréquentes et qu'il existe des circuits informels connus dans la ville. De même, les magistrats de la Giustizia Vecchia rappellent l'interdiction, pour les pêcheurs qui choisissent la vente *al minuto*, de la présence d'aides ou d'intermédiaires, même si ce sont les membres d'une même famille⁵⁶. Pour la Giustizia Vecchia, ce système permet sans doute le respect de la *tariffa*, c'est-à-dire des prix fixés et affichés par les magistrats sur le marché contenant les prix de nombreuses espèces de poisson, vendues sur le marché, selon la période de l'année⁵⁷.

Marchés du poisson et consommation

Pour comprendre quels sont les consommateurs approvisionnés par les pêcheurs de la lagune, il faut s'intéresser aux produits. En effet, les règlements de la Giustizia Vecchia laissent apparaître une organisation spécialisée des ventes, selon les espèces. En 1726, la Giustizia Vecchia en mentionne certaines, autorisées à la vente en dehors des poissonneries publiques, et les énumère :

110

Que seuls les pêcheurs qui auront eux-mêmes pêché leur poisson puissent avoir la liberté de vendre dans les paroisses au poids et au détail, le poisson comme des anguilles, des flets, des mullets, des sardines [...] ou des seiches⁵⁸.

Cette liste peut être confrontée à un relevé des espèces lagunaires, fait par Marin Sanudo, chroniqueur vénitien du xvi^e siècle, qui énumère les espèces lagunaires consommées par les Vénitiens. La comparaison montre une forte correspondance entre ces espèces et celles autorisées dans des circuits secondaires de distribution. Enfin, cette même liste confrontée aux prix fixés de la *tariffa*, nous apprend que ces poissons sont parmi les moins chers du marché, estimés entre 5 et 18 sous la livre⁵⁹. L'hypothèse est donc que les espèces lagunaires peuvent être consommées par tous, mais qu'elles servent surtout aux consommateurs les plus fragiles, qui ne fréquentent pas les grandes halles de ravitaillement, et qui pourtant consomment du poisson. En comparant les prix de poissons trouvés pour la période 1760-1780, durant laquelle la *tariffa* reste inchangée, et le prix d'abats vendus par les bouchers vénitiens, qui représentent les morceaux de viande les moins chers du marché en 1780, le poisson vendu dans les paroisses vénitienes a un coût plus bas que

56 ASV, CL, b. 302, fol. 1133, art. 4.

57 ASV, CL, b. 302, fol. 1089 et fol. 1111 à 1115 : les prix sont fixés en 1737 puis la *tariffa* est changée en 1760.

58 « *Che solamente a pescatori, che prenderanno il pesce resti la solita libertà d'andar vendendo per le contrade pesco pero minuto, come bisatti, passarini, cievoli, sardelline [...] o seppe* » (ASV, CL, b. 302, fol. 1083).

59 ASV, CL, b. 302, fol. 1083, article 3.

le moindre bout de viande, qu'on ne trouve pas à moins de 18 sous la livre, quelle que soit sa nature⁶⁰.

Une exception est pourtant notable dans ce système. En effet, lorsque les sources signalent du poisson élevé et pêché dans les *valli da pesca*, elles mentionnent très souvent les *orade* et *oradelle* (les daurades), qui doivent obligatoirement être conduites au Palo⁶¹. Une fois vendues, elles rejoignent directement les étals de Rialto et de San Marco, côtoyant ainsi le poisson d'importation de l'Adriatique et des autres lagunes, ce que les magistrats appellent parfois le *pesce bianco*, le poisson blanc⁶².

Retracer la consommation de poisson vénitien par les espèces consommées permet donc de comprendre qu'il existe au moins deux circuits différents de distribution dans la ville. Le premier est formé par les deux *pescherie pubbliche*, par où arrivent le poisson blanc d'importation, ou bien celui des *valli*. Le Palo y est implanté et les *compravendi pesce* y concentrent en majorité leur activité. Ces espaces semblent réservés à des consommateurs d'un niveau social élevé, ou d'un pouvoir d'achat important, malgré la présence de petits pêcheurs, aux côtés des *compravendi pesce*. Le second est celui des petits pêcheurs qui revendent aux halles de poissonneries secondaires, où exercent également quelques *compravendi pesce*. Cependant, ils peuvent également écouler directement leur petit poisson depuis les barques, ou encore en circulant dans la ville. Ceci pourrait expliquer pourquoi Pietro Gradenigo, patricien vénitien, en voulant faire un état des prix en janvier 1749, ne mentionne que le prix du saumon et de la morue lorsqu'il est question de poisson, comme si, en tant que patricien vénitien, il n'était pas intéressé par les espèces lagunaires⁶³. Les marchés du poisson suivraient donc des logiques économiques de redistribution en relation avec la demande, et Rialto et San Marco apparaissant comme les marchés les plus visibles, dont la qualité et les espèces sont plus contrôlées par l'État. Parallèlement, la population la plus fragile se ravitaillerait dans des espaces secondaires, auprès de pêcheurs dont l'activité économique est plus modeste. Entre ces deux systèmes, les halles de poisson des paroisses de Santi Apostoli et de San Pantalon, ainsi que celles, moins bien identifiées de Cannaregio et Castello sont sans doute des zones où se côtoient les deux circuits d'approvisionnement.

60 ASV, GV, b. 24, fol. 18, fasc. 5.

61 ASV, MM, b. 44, fol. 4.

62 ASV, CL, b. 302, fol. 1081, article 2.

63 Biblioteca Marciana, It. VII, 1603 (9141). Pietro Gradenigo rédige une chronique, jour après jour, de la ville de Venise au milieu du XVIII^e siècle.

UNE JUSTE DISTRIBUTION ?

Le poisson lagunaire pêché et revendu sur les places de marchés répond donc à une fonction spécifique, celle d’approvisionner le peuple au quotidien, tout en assurant une activité professionnelle à des acteurs partageant cette fragilité économique. Cette organisation répond à deux idées présentes sur les marchés alimentaires d’Ancien Régime : protéger le consommateur et satisfaire les besoins de la population, mais également protéger le producteur, ainsi que le système économique dont il fait partie. La lagune est au cœur de l’approvisionnement de la ville en ce sens qu’elle permet à la fraction de la population vénitienne la plus vulnérable de survivre en pratiquant cette activité, mais elle permet également aux moins riches de se nourrir en protéines. Un lien fondamental entre Venise et son territoire se crée autour de la lagune, espace de production capital pour l’organisation économique et sociale de la ville.

112 Toutefois, ce système, rigide en théorie, ne doit pas masquer l’existence de nombreux contournements, ne serait-ce que parce que la ville elle-même est sur une lagune et qu’il est facile pour les habitants de pêcher eux-mêmes, entraînant ainsi une confusion autour du statut de pêcheur. Cette gestion théorique, qui suppose donc des circuits formels et informels dans l’approvisionnement en poisson frais de la ville, appelle à être comparée avec celle en usage pour d’autres communautés de pêcheurs en Méditerranée. Celles-ci pourraient alors apparaître comme des formes sociales particulières au sein de grandes villes méditerranéennes, comme des communautés à part ne reposant ni sur une « nation » différente ni sur une pratique confessionnelle, n’ayant pas le statut d’une corporation, mais prenant la forme d’une organisation économique et sociale cohérente.

LA CULTURE DU WAKAMÉ EN FRANCE.
DIFFUSION DES SAVOIRS ET MULTIPLICITÉ DES ACTEURS
DANS UNE CONTROVERSE SCIENTIFIQUE
AUTOUR D'UNE RESSOURCE MARINE VÉGÉTALE

Hervé Ferrière & Véronique Prima
Université de Bretagne occidentale
Centre François-Viète EA 1161, Brest

L'exploitation d'une ressource marine vivante pose à l'évidence des problèmes scientifiques, techniques, économiques et juridiques. Elle soulève aussi des questions épistémologiques et morales plus difficiles à cerner, parce qu'implicites et généralement minorées par les historiens. Quelles sont finalement les différentes formes de savoirs¹ impliquées et diffusées lors d'une controverse scientifique autour d'une telle ressource ? Comment, par qui et pourquoi ces savoirs sont-ils mobilisés ? Ces questions nous permettent-elles d'envisager une histoire maritime mêlant de multiples acteurs, des cadres explicatifs différents, mais aussi des savoirs multiples souvent considérés séparément dans des approches spécialisées ? C'est ce que nous allons tenter de montrer ici en exposant l'introduction volontaire d'une algue asiatique sur les côtes françaises : le wakamé.

Nous présentons d'abord le contexte général dans lequel interviennent les acteurs de la controverse internationale déclenchée par la culture de cette algue. Cet exemple nous permet de soulever des tensions épistémologiques et morales posées par l'exploitation des ressources marines vivantes lorsqu'elle est considérée comme risquée. Nous verrons que ces tensions naissent des antagonismes existant entre les diverses formes de savoirs portant sur la nature, sa définition, son organisation, ses équilibres et sa gestion ; des formes de savoirs qui apparaissent dans les définitions données à certains concepts utilisés pendant la controverse : espèces « allochtones » et/ou « invasives », « ressources vivantes »

1 Nous empruntons cette notion à Paul Heywood Hirst, *Knowledge and the Curriculum*, London/Boston, Routledge/Kegan Paul, 1974. Ces formes de savoirs sont : mathématiques, sciences physiques (ou de la nature), sciences humaines, histoire, religion, beaux-arts et littérature, philosophie et morale.

et « environnement ». Nous proposerons alors quelques réflexions sur le travail de l'historien, lorsqu'il fait face à une telle diversité de savoirs.

HISTOIRE DE L'OCÉANOGRAPHIE ET DE L'EXPLOITATION DES « RESSOURCES » MARINES VÉGÉTALES

La controverse présentée se déroule pendant les années 1970-1980, mais nous devons au préalable replacer ses principaux acteurs (individus, équipes de recherches, institutions internationales et françaises de réglementation) dans une histoire bien plus longue : celle de la création des structures officielles s'occupant de l'étude, de l'exploitation et de la gestion du milieu marin et des espèces vivantes qui le peuplent. Nous souhaitons en outre, à travers cela, cerner les temps forts de l'histoire de la recherche scientifique et technique qui s'organise, durant le siècle dernier, autour de la pêche, de l'aquaculture (algoculture), de l'écologie et de la biologie marines.

114

Si l'on en croit la biologiste Anita Conti, c'est sans doute le discours prononcé, le 28 septembre 1945, par le président Harry Truman qui permet de dater le début de ladite controverse. Cette allocution porte sur la propriété et l'exploitation des ressources du plateau continental et lance la « course aux richesses sous-marines en les désignant comme objectif principal de la concurrence entre États² », une concurrence vue comme le prolongement naturel de l'économie de guerre. Truman déclare ce jour-là que :

Le gouvernement des États-Unis considère les ressources naturelles du sous-sol et du fond de la mer sur le plateau continental, au-dessous de la haute mer, mais contigu aux côtes des États-Unis comme appartenant aux États-Unis, et donc soumis à sa juridiction et son contrôle.

L'objectif est double : maîtrise militaire de l'espace maritime et prospection pétrolière et minière. En 1949, dans son discours sur l'état de l'Union, le même président met en avant un concept appelé à connaître un grand succès : celui de « développement ». Il prône une politique d'aide aux pays sous-développés, grâce à l'apport de la connaissance technique des pays industrialisés et affirme que « tous les pays bénéficieront largement d'un programme constructif pour une meilleure utilisation des ressources mondiales humaines et naturelles ».

Le 29 avril 1958, une convention internationale sur l'exploitation du plateau continental est discutée à Genève³. Elle stipule que le plateau continental

2 Anita Conti, *L'Océan, les bêtes et l'homme ou l'ivresse du risque*, Paris, André Bonne, 1971, p. 91.

3 La France la signe le 14 juin 1965.

n'est pas rattaché au territoire national, mais fixe les droits liés à la recherche et à l'exploitation des ressources naturelles. « Ces ressources peuvent être soit minérales : hydrocarbures, mines, carrières ; soit animales [...] ; soit végétales, comme les algues ou le plancton⁴. » Le 15 mai 1968, alors que les barricades fleurissent à Paris dans le Quartier latin, l'Assemblée nationale vote un projet de loi relatif à l'exploitation des ressources naturelles du plateau continental⁵. Cette loi fixe un cadre permettant d'envisager une exploitation industrielle des espèces végétales marines et ouvre la porte à une aquaculture « moderne⁶ ». La loi présente d'abord les obligations des exploitants privés de la mer, et ensuite les modalités de travail des administrations et organismes liés à l'exploitation de l'océan qui sont alors en pleine réorganisation – le CNEXO⁷ et l'ISTPM⁸ vont travailler en parallèle durant les années 1970 jusqu'à leur fusion en 1984 pour former l'IFREMER⁹. Les députés discutent alors des modes de diffusion des savoirs produits autour des ressources du plateau continental et proposent qu'ils soient commercialisés et non pas mis à disposition des exploitants. Cette décision va permettre à des acteurs scientifiques de conserver des savoirs intéressants économiquement afin de les exploiter, par la suite, dans des cadres privés de production. Ce premier contexte posé, les scientifiques et les entrepreneurs sont maintenant disposés à « entrer en mer » pour en exploiter les richesses de manière industrielle. Ce cadre va conditionner en grande partie le développement des structures de recherches internationales et françaises, et influencer aussi la nature et la présentation des savoirs scientifiques que celles-ci vont produire.

Il existe pour l'Atlantique Nord, depuis 1885, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), la plus vieille institution internationale de recherche sur la gestion des ressources vivantes. Un de ses domaines de compétences, affirmé clairement dans sa charte en 1964, concerne l'introduction réglementée d'espèces allochtones. La France adhère au CIEM en 1920, au moment précis où elle crée la première structure officielle d'État,

4 *Journal officiel de l'Assemblée nationale*, compte rendu intégral des séances, mercredi 15 mai 1968, p. 1835.

5 Projet de loi n° 654.

6 Les espèces végétales sont juridiquement traitées comme les animaux et prélevées ou récoltées par les inscrits maritimes. Ce cadre est alors modifié par l'idée d'introduire des espèces commercialement intéressantes. Les entrepreneurs aquacoles vont chercher à développer une algoculture sur des supports artificiels considérés comme des moyens de production privés (de simples « équipements »). Tous ces points font l'objet de débats promptement menés durant les années 1960-1970 à l'Assemblée nationale.

7 Centre national d'exploitation de l'océan, établissement public industriel créé en janvier 1967 et voué à l'exploitation des ressources marines.

8 Institut scientifique et technique de pêches maritimes, créé en 1953 à partir de l'OSTPM (Office scientifique et technique des pêches maritimes).

9 Institut français pour la recherche et l'exploitation de la mer.

dirigée par des ichtyologistes et organisant la pêche sous toutes ses formes : l'OSTPM. Jusque dans les années 1950, les travaux de ces différents organismes portent essentiellement sur l'évolution des effectifs et la biologie des espèces animales économiquement intéressantes.

On ne songe pas alors explicitement aux végétaux marins, en grande partie parce que les Occidentaux n'utilisent pas directement les algues (ni les plantes marines) dans leur alimentation, mais seulement dans des procédés industriels (parfois temporaires), liés par exemple à la production d'engrais, d'additifs alimentaires, de substances utiles à la chimie, la pharmacie, la cosmétique ou la décoration (iode, soude, gels photographiques...). Pourtant, dès 1980, les algues représentent, par leur volume, le second groupe des productions aquacoles mondiales¹⁰. Mais si l'on s'intéresse aux herbiers de posidonies en Méditerranée¹¹ ou d'algues brunes dans l'Atlantique, c'est en tant que sources alimentaires ou lieux de vie du naissain des espèces animales exploitées. Malgré la constitution d'équipes de biologistes marins plus étoffées après 1945¹², les algologues français restent isolés, et les recherches concernant la culture d'algues commercialisables ne sont développées qu'en Extrême-Orient.

116

Au sortir de la seconde guerre mondiale, Soviétiques puis États-Uniens dominant clairement l'océanographie mondiale. Les premiers intensifient leur course aux grandes profondeurs et vont de succès en succès. Chez les seconds, le financement de la recherche est directement lié au complexe militaro-industriel que Dwight Eisenhower dénonce dans son discours d'adieu du 17 janvier 1961. Mais l'apport massif d'argent permet de former des équipes conséquentes d'océanographes et promeut, à l'origine, essentiellement les sciences physiques et chimiques, car on cherche en effet à mieux connaître les caractéristiques d'un milieu dans lequel se déplacent sous-marins et missiles. Les recherches en biologie et en écologie sont financées secondairement¹³.

En parallèle, on affirme la volonté d'organiser au niveau mondial les discussions sur la gestion des océans en créant, en 1960, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Elle a pour but de promouvoir – officiellement par la coopération mais en réalité dans un contexte de concurrence exacerbée – les recherches scientifiques sur les ressources de l'océan¹⁴.

10 Philippe Ferlin, *L'Aquaculture*, Paris, PUF, 1994, p. 56.

11 On a essayé en vain de les exploiter pour l'alimentation du bétail. Voir Maurice Aubert, *Cultiver l'océan*, Paris, PUF, 1965, p. 63.

12 Lucien Laubier, « L'émergence de l'océanographie au CNRS : les conditions de la pluridisciplinarité », *La revue pour l'histoire du CNRS*, n° 6, 2002, p. 68-81 ; Michel Glémarec, *Qu'est-ce que la biologie marine ?*, Paris, Vuibert/Adapt/Snes, 2007, p. 124-128.

13 Ronald E. Doel, « Quelle place pour les sciences de l'environnement physique dans l'histoire environnementale ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 56, n° 4, 2009, p. 142-144.

14 Rapports économiques et juridiques du CNEXO, n° 9, 1981.

Elle s'adosse, pour les pays occidentaux, à des structures de *containment* comme l'OCDE¹⁵ au sein de laquelle, un « bureau environnement », dédié à l'exploitation des espèces vivantes, est mis en place en 1970. Les États-Unis cherchent à conserver leur avance technique et productive sur leurs rivaux. Débute avec l'année 1972, l'*US Marine Biomass Project* qui, jusqu'en 1986, décrit les utilisations potentielles de cette « ressource » afin d'en être les premiers bénéficiaires. Les années 1970 voient donc l'intensification de l'exploitation de toutes les ressources marines disponibles et, parmi elles mais en second lieu, les ressources végétales.

Entre-temps, en France ou en Grande-Bretagne – deux puissances en train de perdre leur empire colonial –, des organismes océanographiques étatiques ou mixtes se mettent en place ou renforcent les structures existantes. Ceux-ci vont progressivement disposer de moyens financiers, humains et techniques conséquents. Dans le cas français, à l'image des recherches sur l'espace, le nucléaire et les grands calculateurs, l'océanographie se développe en suivant un schéma gaullien¹⁶, à savoir centraliste, lié au développement économique et à l'indépendance nationale. Alors qu'il existe déjà des organismes produisant des savoirs sur l'océan (ISTPM, stations marines liées au Centre national de recherche scientifique et aux universités, Service hydrographique et océanographique de la Marine), le gouvernement et les océanographes universitaires réclament une organisation plus efficace et resserrée de la recherche. Au sein de la délégation générale à la recherche scientifique et technique, une action concertée intitulée « Exploitation des océans » est mise sur pied en 1961. Un comité scientifique pour l'exploitation des océans (le COMEXO) est organisé et, pendant six ans, finance des « moyens lourds d'acquisition de connaissances » : construction de navires ou de bouées-laboratoires. Se mettent alors en place l'ORSTOM¹⁷, en 1964, qui va œuvrer au développement des ressources marines dans les anciennes colonies, et surtout, véritable prolongement du COMEXO, le CNEXO en 1967¹⁸. À l'orée des années 1970, les biologistes s'intéressent depuis un siècle à l'exploitation

15 L'Organisation de coopération et de développement économique, créée en 1961, compte les pays d'Europe, les USA et le Canada, et succède à une structure européenne fondée en 1948 pour administrer le plan Marshall.

16 Alain Chatriot et Vincent Duclert, *Le Gouvernement de la recherche. Histoire d'un engagement politique, de Pierre Mendès France au général de Gaulle (1953-1969)*, Paris, La Découverte, 2006.

17 Office de la recherche scientifique et technique outre-mer.

18 Hervé Ferrière, « Pollutions aux hydrocarbures et développement des recherches océanographiques dans les années 1960 : le choix de l'État français entre Atlantique et Méditerranée », dans Laura Centemeri & Xavier Daumalin (dir.), *Pollutions industrielles et espaces méditerranéens (XVIII^e-XXI^e siècle)* Marseille, Karthala-MMSH, coll. « Atelier méditerranéen », 2015.

des « ressources » marines vivantes¹⁹. Mais les études portent principalement sur les animaux. Certes, quelques tentatives de rationalisation de l'exploitation des algues ont lieu en Europe, mais elles restent modestes. Le rejet des savoirs locaux et leur remplacement par des savoirs diffusés ont parfois, d'emblée, posé problème²⁰. À la fin des années 1960, on assiste au lancement de recherches appliquées à la culture et à la valorisation des algues²¹. Remarquons qu'elles devancent à chaque fois le travail de régulation mené par les institutions intervenant dans la gestion de la mer.

118

Un dernier contexte doit être signalé avant de présenter la controverse qui nous intéresse : celui de la prise de conscience environnementaliste et écologiste. Depuis les années 1950, des naturalistes s'effraient de la disparition des espèces qu'ils étudient²². Malgré des publications et des expositions, leur inquiétude reste confidentielle. Une ancienne océanographe, Rachel Carson, fait paraître, en 1961, un premier témoignage retentissant sur les ravages des Trente Glorieuses (ou Trente Ravageuses²³) : *Printemps silencieux*. Il s'agit d'un cri d'alarme concernant la faune des continents, mais la dégradation des océans est elle aussi documentée. Le drame de Minamata dans les années 1950 et, bien sûr, les premières marées noires du *Torrey-Canyon*, en 1967, puis de l'*Amoco-Cadiz*, en 1978, convainquent tout le monde de la fragilité du milieu marin et des conséquences néfastes des activités humaines sur la santé publique, la faune, la flore et les équilibres naturels.

On connaît aussi le phénomène d'eutrophisation côtière avec la pullulation de laitues de mer : les fameuses marées vertes détectées au début des années 1970 en Bretagne. Mais elles concernent des algues autochtones. Il faut attendre l'invasion des côtes européennes par l'algue *Sargassum muticum*, d'origine

19 Il suffit de mentionner les travaux sur diverses espèces animales, de Victor Coste, fondateur de la station maritime de Concarneau, en 1859.

20 Voir Jacques Theys & Bernard Kalaora (dir.), *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Paris, Autrement, 1992, p. 149-157 ; Jean-Baptiste Fressoz, *L'Apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Éditions du Seuil, 2013, p. 130-148.

21 En témoignent par exemple la publication d'ouvrages ou de rapports universitaires et le développement d'équipes de recherches dont les thématiques sont tournées vers la valorisation des algues mais surtout leur mise en culture. Voir C. Mac Farlane, « The Cultivation of Seaweeds in Japan and its Possible Application in the Atlantic Provinces of Canada », *Industrial Development Service*, n° 20, 1968 ; voir aussi Isabella Aiona Abbott Abbott & Elmer Yale Dawson, *How to Know the Seaweeds*, Dubuque, Wm.C. Brown Company Publishers, coll. « The Picture Key Nature Series », 1978.

22 Florian Charvolin et Christophe Bonneuil, « Entre écologie et écologisme : la protection de la nature au Muséum dans les années 1950 », *Responsabilité & Environnement*, n° 46, avril 2007, p. 46-52.

23 Céline Pessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil, *Une autre histoire des Trente Glorieuses. Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013.

pacifique, pour comprendre que le danger peut aussi venir d'une algue allochtone. *Sargassum* est détectée en Angleterre en 1973, puis, entre 1975 et 1983, en baie de Seine, au sud de la Bretagne puis dans le bassin d'Arcachon. En Angleterre, dès son arrivée, on met en place un arrachage manuel²⁴ : moyen peu efficace et très coûteux. Cet exemple est essentiel pour comprendre la controverse autour du wakamé. Une autre invasion doit être mentionnée parce que synchronique de notre étude : à partir de 1984, la plante tropicale *Caulerpa taxifolia* envahit le nord de la Méditerranée, en partance de l'aquarium de Monaco. Ces repères chronologiques permettent de mieux saisir les enjeux que perçoivent les acteurs qui vont nous intéresser maintenant.

La prise de conscience générale de la fragilité de la nature jette une lumière crue sur certains discours des décennies 1970 et 1980 : discours pessimistes, catastrophistes et/ou critiques sur la technophilie, le productivisme et le scientisme ambiants²⁵. Des idées telles que le principe de précaution²⁶ ou de la société du risque²⁷ apparaissent alors. C'est aussi dans ce contexte politique qu'il convient de replacer l'arrivée du wakamé, algue allochtone, sur la côte bretonne. Car elle peut être interprétée comme une opportunité technique et économique pour les uns ou un risque pour les autres. Mais personne ne peut plus l'envisager seulement comme un banal phénomène biologique.

TENTATIVE FRANÇAISE DE CULTURE DU WAKAMÉ DANS LES ANNÉES 1980

En 1971, un ostréiculteur de l'étang de Thau découvre une algue brune qu'il ne connaît pas fixée à ses casiers. Il l'apporte pour identification à la station ISTPM de Sète. On découvre qu'il s'agit d'*Undaria pinnatifida*, une laminaire originaire des côtes japonaises ayant probablement voyagé à l'état microscopique avec du naissain d'huîtres importé. Cette macroalgue annuelle vit sous cette forme quatre mois par an, se fixe sur des substrats solides et vierges puis croît pour atteindre près de deux mètres de long avant de se désagréger lentement.

24 Isabelle Loraine, *L'Algue japonaise Sargassum muticum (Yendo) fensholt. Caractéristiques et répartition, septembre 1989*, rapport de stage sous la direction de Thomas Belsher, IFREMER.

25 Céline Pessis (dir.), *Survivre et vivre. Critique de la science et naissance de l'écologie*, Montreuil, L'Échappée, 2014, p. 25-55.

26 Hans Jonas publié en 1979 *Le Principe responsabilité* qui connaît un grand retentissement dans le monde après sa traduction en anglais en 1984.

27 Le sociologue allemand Ulrich Beck publie en 1986 *La Société du risque* (en français : Ulrich Beck, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité* [Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne], Paris, Aubier, 2001).

Le wakamé des Japonais figure parmi les trois algues marines les plus consommées au monde (principalement en Asie) et présente des qualités nutritives et gustatives remarquables. La récolte classique ne satisfaisant plus la demande, les Japonais cultivent l'algue sur leurs côtes depuis 1963. La culture est ensuite étendue aux côtes coréennes. Les chercheurs de l'ISTPM – qui s'inscrivent dans une logique productiviste et une politique commerciale de l'offre – considèrent aussitôt l'espèce comme une ressource marine à fort potentiel économique. Son introduction accidentelle constitue une « tentation » (pour reprendre l'expression d'Openheimer) en termes de recherche expérimentale et d'innovation technique. Jusqu'alors, en Europe, aucune tentative de culture algale intensive n'a été envisagée.

120

Nous distinguons quatre phases dans la tentative française de culture du wakamé. Après la première phase, dite d'amorçage du projet (1971-1980), vient la phase de transfert des savoirs scientifiques et techniques portant sur l'algue et sa culture (1980-1983)²⁸. Lorsque les essais en laboratoire s'avèrent concluants, la culture des plantules en pleine mer devient nécessaire. La troisième phase (1983-1985) est constituée par le passage de l'expérimentation en milieu ouvert et le début de la controverse scientifique internationale. Au bout de trois années tourmentées, les chercheurs poursuivent les essais de culture en mer, et, malgré les réactions hostiles et les législations en vigueur²⁹, ils décident de tenter la culture intensive du wakamé (1985-1990). La dernière phase de mise au point s'achève, et apparaît alors la nécessité de commercialiser la récolte (étape que nous ne développerons pas ici).

Chacune de ces phases se caractérise par des acteurs, une action principale, un objectif ou résultat, des savoirs et savoir-faire mobilisés, mais aussi des conditions favorables et défavorables. Celles-ci sont de trois types : naturelles, matérielles et économiques, sociales et législatives. Nous nous intéresserons uniquement aux protagonistes intervenant durant les deuxième et troisième phases, afin d'illustrer la multiplicité des acteurs concernés par l'exploitation d'une seule « ressource marine végétale ».

Lors de la phase d'acquisition des savoirs, les acteurs investis sont exclusivement des biologistes français, japonais et sud-coréens. Au sein de l'ISTPM, sont

28 René Pérez & Raymond Kaas, « Possibilité de culture de l'algue alimentaire *Undaria pinnatifida* sur les côtes de France. L'ensemencement », rapport interne ISTPM, 1983, p. 3-32.

29 Après une période de vide juridique, des autorisations locales sont accordées pour la culture du wakamé en France ; or la législation européenne ne l'autorise pas. Avant 1990, la législation française n'autorise pas la consommation directe d'algues, aliments considérés comme non traditionnels. En 1990, l'interdiction est levée par le Conseil supérieur d'hygiène publique. Puis le Service des fraudes autorise la consommation d'une dizaine d'algues, dont le wakamé. Mais malgré les demandes répétées, *Undaria* n'est toujours pas autorisée à la culture.

impliqués les trois chercheurs du laboratoire Algologie appliquée (LAA) de Nantes, qui initient le projet, et la direction des Ressources vivantes à Paris, qui le valide. Les Japonais sont ceux qui ont réalisé depuis les années 1960 les études sur le wakamé. Leurs rapports scientifiques constituent le socle des connaissances théoriques nécessaires aux chercheurs français, en particulier sur le cycle de reproduction de l'algue. Quant aux savoir-faire relatifs à la culture, leur acquisition se fait à Pusan, en Corée du Sud. En 1981, René Pérez³⁰, responsable du LAA, est reçu par la NFRDA³¹. Subjugué par les milliers d'hectares de culture algale qu'il découvre, il observe la méthode industrielle classique de culture et la teste à son retour en France.

Deux ans plus tard, son collègue du LAA, Raymond Kaas, part six semaines pour une nouvelle mission. À son arrivée, il est pris en charge par l'un de ses anciens étudiants coréens. Ce précieux guide conduit le Français loin du circuit officiel et lui permet de découvrir et d'expérimenter une méthode de culture intensive qu'un professeur local vient de découvrir : le free-living. Tenue secrète jusque-là, cette technique permet de disposer de semence fertile en permanence. Raymond Kaas décide de l'appliquer en France. Les autres chercheurs de l'ISTPM sont très intéressés par ce nouveau procédé, plus rentable, puisqu'il permet d'envisager jusqu'à trois récoltes annuelles. Il suffit en effet d'agir sur les températures et la luminosité pour déclencher la fécondation de l'algue. La solution obtenue, pleine de plantules microscopiques, peut être pulvérisée sur des cordelettes que l'on plonge dans un bac de culture. Lorsque les plantules mesurent 5 mm, on déroule les cordelettes en mer pour que l'algue se développe dans le milieu naturel. Des essais de culture en bassins d'ensemencement sont réalisés aussitôt à la station de Sète. Mais les températures et la luminosité sont trop fortes. Les expérimentations sont alors déplacées dans des bassins nantais puis en Vendée. Les essais sont concluants. En 1983, on peut envisager le transfert des cordelettes en pleine mer pour permettre la croissance de l'algue. Se pose alors la question du meilleur emplacement pour réussir cette étape.

Grâce à leur température estivale assez fraîche, leurs courants permanents et leur turbidité, les eaux bretonnes semblent favorables à la croissance du wakamé mais sans lui permettre de se reproduire librement – condition essentielle pour éviter une invasion du milieu. René Pérez affirme qu'il n'y a aucun risque de propagation de l'algue en Bretagne. Prudemment, après

30 René Pérez, *La Culture des algues dans le monde*, Brest, IFREMER, 1992.

31 La National Fisheries Research Development & Agency est l'organisme sud-coréen de recherche équivalent à l'ISTPM. Un des responsables de l'ISTPM Nantes est d'origine coréenne et des échanges ont déjà eu lieu entre ces deux centres de recherche.

quelques essais³², il choisit pourtant une île éloignée du continent : l'île d'Ouessant.

122 Au cours de cette nouvelle phase, trois grands groupes d'acteurs s'investissent dans l'expérimentation. Le premier est basé sur l'île : la Coopérative aquacole d'Ouessant (COA), petite entreprise mytilicole, qui accepte de se lancer dans l'aventure et assure le suivi en bassins de culture puis en mer. Le deuxième groupe rassemble les scientifiques : ceux du LAA, qui assurent la partie ensemencement et aident à la mise en mer et à la récolte, et ceux du laboratoire de valorisation des produits de l'ISTPM/IFREMER, qui procèdent à des études qualitatives sur les premiers plants de wakamé récoltés. Et, dans le dernier groupe, on trouve les différents représentants des pouvoirs publics. L'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) accorde des subventions à la CAO pour ce projet de culture innovant. Elle opère sur autorisation de la direction départementale des Affaires maritimes (DDAM), qui consulte le service Ressources vivantes de l'IFREMER... L'ISTPM/IFREMER joue deux rôles : il est à la fois initiateur du projet et régulateur puisqu'il juge la viabilité et l'intérêt du projet. Enfin, la direction départementale des Pêches maritimes et des Cultures marines (DDPMCM) accorde des autorisations ponctuelles de culture, et ce, dès le début, à l'encontre de la législation européenne très prudente quant à l'introduction de nouvelles espèces en mer.

Dans le milieu naturel, de nombreuses difficultés surgissent : les prédateurs sont nombreux, les vagues arrachent les plantules, et la température de l'eau permet finalement au wakamé de se reproduire. Peu à peu, l'algue s'échappe de la zone de culture et se disperse au gré des courants. De nouveaux acteurs surgissent alors pour dénoncer des pratiques légalement interdites et alerter sur les risques encourus.

Informé par un reportage télévisé des essais de l'ISTPM, Auguste Dizerbo, grande figure du milieu scientifique et journalistique brestois, avertit immédiatement son ami anglais, le phycologue Gerald Boalch, chercheur émérite de la Marine Biological Association of UK installée à Plymouth. Ce spécialiste des macroalgues s'inquiète d'une probable dispersion du wakamé. Il envoie alors plusieurs courriers au responsable du LAA. Ce dernier les ignore, poursuit ses expériences au large d'Ouessant et n'informe pas davantage le CIEM de ses travaux.

Gerald Boach expose alors ses craintes à sa consœur du CNRS : Jacqueline Cabioc'h de la station biologique de Roscoff. Il lui explique que pour bloquer toute nouvelle introduction de l'algue, il serait préférable d'établir une pression internationale grâce au CIEM et lui demande d'informer ses collègues qui siègent

32 De brèves expérimentations sont menées à Sein, Groix et dans la baie de Saint-Malo.

en son sein. En septembre 1984, lors d'une réunion du CIEM, un représentant du tout nouvel IFREMER fait part des expérimentations de culture du wakamé en précisant que les températures des eaux bretonnes évitent toute dispersion de l'algue. Il est immédiatement contredit par l'algologue canadien John Craigie, qui s'appuie sur des sources scientifiques japonaises. Ces réactions négatives sèment le doute. Thomas Belsher, chercheur IFREMER à la station Roscoff, explique en septembre 1984 qu'il serait « judicieux » d'établir « clairement l'absence ou la présence ou le degré d'un danger éventuel de prolifération qui peut être difficilement contrôlable par la suite ». L'objectif est double : « calmer les algologues européens qui manifestent une certaine inquiétude » et permettre de choisir « entre l'intérêt économique et la préservation (éventuelle) de l'écosystème marin³³ ».

Localement enfin, une association, comptant en son sein de nombreux scientifiques brestois, la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB), s'oppose elle aussi à la culture du wakamé. En octobre 1985, dans un communiqué de presse, elle accuse l'État de ne pas faire respecter la législation européenne sur la culture d'espèces allochtones. Mais en fait, *via* les diverses administrations et institutions publiques, celui-ci a, semble-t-il, déjà fait son choix. C'est un universitaire qui va alors trancher. Le CIEM charge l'un de ses membres, Jean-Yves Floc'h, chercheur algologue à l'université de Brest, d'évaluer le risque écologique présenté par l'introduction du wakamé. Son rapport, publié par l'IFREMER, n'est rendu qu'en octobre 1988³⁴ (alors que la culture a déjà débuté) mais s'avère défavorable et en contradiction complète avec le premier rapport de 1985 établi aussi par l'IFREMER.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE SAVOIRS MOBILISÉS LORS DE LA CONTROVERSE

Si l'on considère les savoirs scientifiques, le vocabulaire utilisé dans le cadre de cette controverse soulève deux grandes questions liées finalement à un problème de définition. La première question porte sur les caractères mis en avant pour parler d'une espèce intéressant l'aquaculture et constituant donc une « ressource ». Lorsqu'elle est appelée allochtone³⁵, invasive et/ou

33 Véronique Prima, 1980-1990. *La tentative française de culture du wakame*, mémoire master 2 en histoire des sciences et des techniques, TIC et médiations culturelles, centre François-Viète, Brest, 2013, p. 120.

34 Jean-Yves Floc'h, *Évaluation du risque écologique présenté par l'introduction de l'algue japonaise Undaria pinnatifida dans la baie de Lampaul à Ouessant*, IFREMER, 1988.

35 Le terme *allochtone* implique une base scientifique certaine : un recensement exhaustif des espèces d'une aire géographique donnée. Dans les textes du CIEM, une espèce est dite allochtone dans une zone donnée lorsqu'il y a des preuves scientifiques de sa présence

pionnière³⁶, quelles caractéristiques souligne-t-on finalement? Parle-t-on d'une espèce seulement en termes d'origine géographique (pour mieux cerner ses besoins par exemple) ou en termes de relations (compétition, association...) vis-à-vis des autres espèces de l'écosystème? Dans le premier cas, l'espèce est considérée uniquement comme une ressource, sur laquelle il convient d'accumuler des savoirs scientifiques dans le but de l'exploiter. L'espèce peut être vue sans lien direct avec son écosystème, comme figée dans un vaste catalogue, dans lequel on pourrait puiser en respectant seulement le renouvellement du stock. Dans cette optique, on peut négliger les effets de la présence de l'espèce intéressante économiquement sur celles qui ne le sont pas et sur le milieu en général. On se place alors dans un cadre scientifique réductionniste qui mobilise des savoirs scientifiques au service d'une vision économique et prétendument rationnelle (*i.e.* pragmatique) du monde. Dans le second cas, on conditionne la présence de l'espèce invasive à un ensemble de savoirs plus complexes: les savoirs scientifiques liés au milieu de l'espèce (en l'occurrence celui qu'elle modifie et crée par son arrivée) et des savoirs d'autres formes: historiques, philosophiques et moraux. On se place dans un cadre plus large, écologique et holiste, historique et social, qui peut conduire à une vision « écologiste » du problème.

La deuxième grande question apparaît alors. Elle porte sur les représentations associées au concept de « milieu » dans lequel l'espèce étudiée se développe: parle-t-on d'un écosystème naturel, lié au milieu côtier et placé dans un équilibre dynamique permanent et défini par l'ensemble des espèces qui le peuplent, ou bien d'un simple « cadre » vu, pour résumer, comme une « niche » à conquérir? Cette opposition semble *a priori* seulement scientifique. Mais elle peut être traduite dans d'autres formes de savoirs historiques, philosophiques et morales: comment, par qui et pourquoi sont interprétés des savoirs scientifiques liés au concept de « milieu »? Dans l'exemple présenté, ce concept semble clairement poser aux acteurs concernés des problèmes d'interprétation et surtout de « relocalisation » (appropriation dans un contexte donné). Visiblement, ceux-ci ne conçoivent pas les diverses dimensions d'un milieu de la même manière.

sous la forme d'une population autonome. On ne parle donc pas d'un seul individu. Il faut que l'espèce puisse se reproduire et se disséminer. Or des biologistes marins, à l'image de Daniel Pauly, expliquent que les scientifiques souffrent d'un véritable « syndrome d'effacement des références ou des bases » de leurs données. Il est donc parfois difficile de qualifier une espèce d'allochtone.

³⁶ Le terme *invasif*, s'il n'est pas ambigu, peut être associé aux termes *pionnier* et *opportuniste*. Dans tous les cas, c'est par rapport aux conditions biotiques (vivantes) et abiotiques (non vivantes) du milieu que l'on attribue ce caractère à l'espèce. Celle-ci représente alors un « risque » pour les autres (les espèces autochtones) en modifiant parfois et sans doute de manière irréversible leur milieu. C'est dans ce sens que l'on parle de pollution biologique.

Finalement, ces deux questions et le motif de la controverse peuvent être ramenés à un problème de définition : celle que les acteurs (biologistes, entrepreneurs, administratifs) donnent de l'« environnement » dans lequel ils se placent et placent le wakamé. Si l'on pouvait proposer deux pôles antagonistes à cette définition, il y aurait d'une part « l'environnement » vu comme « nature sauvage » ou déshumanisée³⁷, dont on doit protéger à tout prix les dimensions ancestrales, « pures », primitives, et d'autre part un simple « cadre » à la fois produit et condition du mode de développement choisi et subi depuis le début de l'anthropocène³⁸. En effet, pourquoi les acteurs de notre controverse se mobilisent-ils ? Les scientifiques qui protestent contre le wakamé mettent en avant des savoirs autres que des savoirs scientifiques naturalistes. Implicitement, ils mobilisent des formes morales de savoirs, des questions de droit : avons-nous le droit de prendre de tels risques ? Et des formes philosophiques de savoirs : qu'est-ce que la nature qui nous entoure ? quel est l'intérêt de cette culture ? peut-on répondre à toutes les questions soulevées par l'introduction de cette espèce uniquement par la technique et l'économie ? Les acteurs de notre controverse participent à l'établissement d'une nouvelle définition de l'environnement marin en lui donnant de nouvelles règles de gestion, comme on l'a déjà fait sur terre en transformant certains écosystèmes en agrosystème. Autrement dit, nous n'étudions plus « la mer » en tant qu'espace naturel, dans lequel l'humain évolue et avec lequel il interagit, nous étudions un domaine sur lequel nous projetons nos peurs, envies, passions et objectifs. Les anciens craignaient le bout de l'océan. Ils peuplaient les zones maritimes éloignées de monstres affreux. Mais, en tant qu'historiens, de quoi peuplons-nous la mer ? De quel milieu parlons-nous quand nous utilisons le terme de *ressources vivantes* ? Ce concept est vu par certains critiques du développement durable³⁹, comme un véritable « concept opérationnel » au sens marcusien⁴⁰, comme un simple alibi au mode de développement dominant. La stratégie européenne sur l'utilisation durable des ressources naturelles définit les ressources comme « matières premières » : « les minerais, la biomasse et les ressources biologiques⁴¹ ». Pour l'Organisation mondiale du commerce, les ressources naturelles consistent en « des matériaux de base qui peuvent être trouvés dans leur environnement naturel ; matériaux qui sont

37 C'est le concept de *wilderness* à l'origine des grands parcs naturels des États-Unis.

38 Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'Événement anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Éditions du Seuil, p. 2013.

39 Paul Ariès, *La Simplicité volontaire contre le mythe de l'abondance*, Paris, La Découverte, 2010 ; Cornelius Castoriadis, *Une société à la dérive. Entretiens et débat, 1974-1997*, Paris, Seuil, 2005.

40 Herbert Marcuse, *L'Homme unidimensionnel*, Paris, Éditions de Minuit, 1968.

41 SEDD Göteborg 2001 ; Nex Cronos, Eurostat Base.

à la fois rares et économiquement utiles tant comme matières premières qu'en tant que produits ayant subi un minimum de transformation⁴² ». Mais alors que faire des espèces n'ayant pas d'applications économiques ? On justifie leur protection parce qu'elles recèlent peut-être quelques richesses que la technique nous rendra accessibles dans le futur. La raison qui pousse à protéger la biodiversité est, là encore, d'ordre économique. Dans ce cadre scientiste et positiviste, la biodiversité est vue comme un réservoir de potentielles richesses, comme une ressource liée à un « marché⁴³ » reposant sur les idées d'innovation permanente et de création de nouveaux débouchés. À l'évidence, ce cadre n'est pas uniquement scientifique.

126

Les concepts mobilisés dans notre réflexion illustrent la construction d'une nouvelle définition du milieu marin, en lui donnant de nouvelles règles de gestion, autrement dit en le transformant en « environnement⁴⁴ » : dispositif ou cadre anthropisé dans lequel l'homme doit gérer et peut exploiter des « ressources ». Difficile à surveiller, impossible à maîtriser, ce milieu marin, si singulier, à la fois hostile et prometteur, est d'abord complexe et fragile. Il mobilise des savoirs bien plus nombreux que les seuls savoirs scientifiques. Sa complexité et sa fragilité renvoient à la notion de risque qui a une évidente dimension sociale. Il faut nous demander si ce changement de définition ne nous invite pas, en tant qu'historiens, à repenser l'objet même de notre étude ou à en reconsidérer les termes en continuant à mobiliser, à nos côtés, océanographes de toutes les spécialités bien sûr, mais aussi philosophes, anthropologues, sociologues, ethnologues...

42 *World Trade Report 2010*, World Trade Organization, p. 46.

43 Catherine Aubertin, Valérie Boisvert, Florence Pinton *et al.*, *Les Marchés de la biodiversité*, Montpellier, IRD, 2008 ; Patrick Blandin, *Biodiversité. L'avenir du vivant*, Paris, Albin Michel, 2010 ; Élodie Brahic & Jean-Philippe Terreaux, *Évaluation économique de la biodiversité. Méthodes et exemples pour les forêts tempérées*, Paris, Éditions Quæ, 2009.

44 Florian Charvolin, « 1970 : l'année clef pour la définition de l'environnement en France », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 4, 2001, <http://histoire-cnrs.revues.org/3022>, mis en ligne le 20 juin 2007, consulté le 10 janvier 2018.

L'INDUSTRIE DE L'IODE DE LA MER, UN PRODUIT STRATÉGIQUE (1820-1945)

Jean-Christophe Fichou
LÉA, Tours

Très tôt dans son histoire, l'homme a su profiter des ressources marines. Limitées au domaine littoral en un premier temps, les pêcheurs se sont aventurés en mer dès l'instant où ils ont pu disposer de moyens de navigation plus fiables, sans doute à l'orée du néolithique. La maîtrise du domaine hauturier n'a pas réduit pour autant le recours aux multiples ressources littorales. En effet, l'intérêt de l'estran dépasse largement les aspects alimentaires. Il suffit de penser à la collecte littorale des silex et du trafic des ébauches dès les premiers âges de la pierre. Les algues, composantes notables de ce milieu côtier, ont également fait l'objet d'une exploitation destinée à de nombreux usages. Leur utilisation domestique est attestée et relativement bien connue comme combustibles, aliments ou engrais ; les usages industriels anciens le sont beaucoup moins.

L'industrie de l'iode n'aura eu une existence autonome qu'une cinquantaine d'années au XIX^e siècle. Au-delà, la concurrence de l'iode du Chili, beaucoup moins coûteuse à confectionner, oblige les pouvoirs publics à soutenir cette activité stratégique et si particulière des côtes occidentales de la France. Finalement, la conjoncture générale plus favorable des années 1950 amène les pêcheurs à se détourner de cette activité complémentaire.

LES PREMIERS USAGES INDUSTRIELS

Le goémon est tout d'abord utilisé pour fabriquer du verre dont la fabrication nécessite trois éléments de base, la silice, la chaux et un fondant (soude ou potasse). Si l'on tient pour légende l'histoire racontée par Pline, selon laquelle le verre aurait été découvert accidentellement par des marchands phéniciens, on admet plus généralement qu'il a été inventé par les Égyptiens. Cet art gagne ensuite le Moyen-Orient, puis tout le monde méditerranéen. Au Moyen Âge, la soude nécessaire à la fabrication du verre provient surtout de cendres de fougères riches en carbonate de potassium, puis, au XVI^e siècle, on utilise une nouvelle source de soude issue des plantes littorales de la famille des salicornes (*Salsola kali*)

dont les cendres appelées *kali* viennent principalement d'Alicante en Espagne. Toutefois, Bernard Palissy, dans ses écrits, signale une source plus locale : « Ausdites îles [de Saintonge] & parmi les marez sallans, on y cueille de l'herbe salée, de laquelle on fait les plus beaux verres, laquelle on appelle salicor¹. »

Au XVII^e siècle, des désordres politiques localisés en péninsule Ibérique perturbent l'approvisionnement en soudes, si bien que les verreries se fournissent en Normandie. Pour faire face à la pénurie, l'idée d'étendre la fabrication de soude à l'ensemble des plantes littorales, et en particulier aux algues, est envisagée. Les premiers essais se révèlent intéressants, et peu à peu, la coupe et le brûlage du goémon s'organisent sur les côtes. Colbert, qui cherche à développer et à favoriser le commerce de façon générale, n'oublie pas d'intégrer dans sa fameuse ordonnance de 1681 un texte réglementant la récolte des goémons et varechs². En 1692, le texte est repris pour favoriser la Manufacture des glaces de Saint-Gobain qui dispose désormais du privilège de cueillir seule, pendant vingt ans, du 15 mars au 15 septembre, tout le varech le long des côtes de la Hague et d'en transporter les cendres vers Paris³. Vers 1730, les besoins d'autres industriels conduisent à une mise en exploitation généralisée des estrans normands.

128

À cette époque, les témoignages concernant l'utilisation des cendres d'algues dans la fabrication du verre sont de plus en plus nombreux. En 1760, Valin, dans son *Commentaire sur l'ordonnance de la marine*⁴, confirme qu'une des dernières propriétés du sart, nom vendéen du goémon, est qu'il est propre à la fabrication du verre. Quelques années plus tard, en 1767, Cadet publie un long article repris à l'Académie des sciences par Duhamel du Monceau sur les sels des cendres des végétaux et notamment les soudes de goémon. Et tous les deux d'affirmer que les verriers peuvent l'employer utilement, car « le sel marin qu'elle contient en très grande quantité aide à la fusion des terres & à la violence du feu, en enlevant l'acide, y laisse une grande quantité d'alcali⁵ ». *L'Encyclopédie* précise à propos du varech que :

Son seul usage en quelques endroits est à fumer les terres, et en Normandie, à brûler, pour faire une sorte de soude qu'on nomme soude de varech, qui

1 Bernard Palissy, *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles*, Paris, Martine Le Jeune, 1580, p. 172.

2 « De la coupe du varech ou vraicq, sar ou gouesmon », dans ordonnance de la marine, août 1681, titre X, Paris, Les Libraires associés, 1755, p. 391 et sq.

3 Jean-Pierre Daviet, *Une multinationale à la française. Histoire de Saint-Gobain, 1665-1989*, Paris, Fayard, 1989.

4 René-Josué Valin, *Commentaire sur l'ordonnance de la marine*, La Rochelle, Imprimerie Chirat, 1760, p. 105.

5 Henri Louis Duhamel du Monceau, « Observation sur les sels qu'on retire des cendres des végétaux », dans *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1767, p. 222-226.

se consume en quantité à Cherbourg pour fondre le verre, soit en table, soit en plat⁶.

Les besoins en soude progressant toujours, diverses propositions sont envisagées pour pallier la pénurie chronique. En 1775, l'Académie des sciences offre un prix à qui trouvera le moyen d'en produire de façon industrielle. Dans l'attente de propositions intéressantes, il faut s'adapter à la situation de manque. C'est ainsi qu'en 1784, une compagnie de négociants chargés de fournir la soude destinée aux manufactures royales de verreries de Rouen demande au parlement de Bretagne l'autorisation d'envoyer sur l'archipel des Glénans une équipe d'ouvriers pour y préparer le produit recherché. Le syndic des États, La Bourdonnaye, répond favorablement et l'industrie des algues pénètre donc en Bretagne⁷. Face au succès de l'entreprise, des capitaux normands et locaux sont investis dans le but de créer des brûleries d'algues. Mais le succès est éphémère, car en 1790, Nicolas Leblanc met au point un procédé de fabrication industrielle du carbonate de sodium à partir du sel marin et obtient ainsi le prix de l'Académie des sciences. Les brûleries d'algues sont alors en concurrence avec les « soudes factices » beaucoup moins onéreuses, et sont condamnées à disparaître⁸.

L'IODE

La découverte de l'iode par Bernard Courtois, qui relance cette activité géomonière, est fortuite. Salpêtrier de profession et chimiste réputé, Courtois a, le premier et dès 1804, réussi à isoler la morphine à partir de l'opium. À l'époque, il participe à l'effort de guerre napoléonien par sa contribution à la fabrication de la poudre. Toutefois, les approvisionnements en cendres potassiques nécessaires aux traitements des terres salpêtrées restent insuffisants. Pour pallier ce manque, Courtois a l'idée d'utiliser les cendres de varech. Dès les premières expériences, réalisées en 1811, il se produit un phénomène curieux : les préparations s'accompagnent de vapeurs violettes, en même temps qu'une substance noire et brillante se dépose sur les parois des récipients de cuivre. Trop occupé par ses obligations industrielles, Courtois confie en 1812

6 Denis Diderot & Jean Le Rond d'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. XVI, Neufchastel, Samuel Faulche & C^e, 1765, p. 838.

7 Édouard de Villiers Du Terrage, *L'Archipel des Glénans en Basse-Bretagne*, Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1906.

8 C. Pajot Des Charmes, Jean d'Arcet & Aimé Gabriel d'Artigues, *Instruction sur l'emploi des soudes factices indigènes, en remplacement des soudes végétales et étrangères, à l'usage des verreries travaillant en teinte blanche, des teinturiers, etc.*, Paris, Coucier, s.d. [1810].

l'étude de ce phénomène à deux de ses amis, Clément et Desormes qui ont tôt fait de reconnaître la nature du corps nouveau. Ceux-ci annoncent la découverte à l'Académie des sciences et quelques jours plus tard, en décembre 1813, Gay-Lussac propose de donner à cette substance le nom d'*iode*, dérivé du mot grec signifiant « violet »⁹. Dans le courant du même mois, il présente une seconde note sur le même sujet ; ces deux notices sont le prélude d'un mémoire qui paraît en 1814, et reste une véritable monographie de l'iode¹⁰, qui demeure une curiosité scientifique.

130

D'un point de vue médical, ce sont les Suisses Straub et Coindet¹¹ et le Français Dumas qui, dès 1820, reconnaissent les premiers son action thérapeutique « contre le goitre et les affections scrophuleuses¹² », mais aussi son action antiseptique¹³, sous la forme de l'iodoforme inventé en 1822 par le pharmacien français Georges Serullas. Utilisé pour soigner toutes les affections, des toux chroniques aux règles douloureuses, de la syphilis au rachitisme... et toutes sortes de maux, l'iode devient un produit « miracle », un médicament qui prend « dans la thérapeutique un rang qu'il ne peut perdre désormais. Son action favorable, dans un grand nombre de maladies chroniques, est journellement proclamée par tous les médecins¹⁴ ». Dès lors, l'industrie de l'iode prend son envol, d'autant plus que le produit se vend fort cher.

En France, la fabrication est lancée par Courtois, mais celui-ci ne livre que de petites quantités vendues à plus de 600 francs le kilogramme. L'importance de la demande incite son collègue Clément à ouvrir une usine à Paris en 1824, où il place un de ses élèves, Tissier. Le travail de ce dernier permet de mettre au point un procédé d'extraction de l'iode à l'échelle industrielle. Au cours de l'exercice 1824, l'usine produit 120 kg d'iode, dont le prix est fixé à 200 francs le kilogramme. Fort de son succès, Tissier est très demandé : on le voit prendre en main, en 1825, l'usine de M. Couturier à Cherbourg, qui jusqu'alors produit de la soude raffinée pour les verreries. La production d'iode passe alors à 400 kg

9 Auguste Drapiez, *Dictionnaire classique des sciences naturelles*, t. VI, Bruxelles, Méline, Cans & C^{ie}, 1839, p. 102.

10 Joseph Gay-Lussac, *Mémoire sur l'iode*, Paris, Imprimerie de Mme Perronneau, 1814.

11 Joseph Kluyskens, *Matière médicale pratique*, t. I, Gent, chez Stéven, 1824, p. 213.

12 François-Victor Mérat de Vaumartoise & Adrien Jacques de Lens, *Dictionnaire universel de matière médicale*, t. II, Bruxelles, Société belge de librairie, 1837, p. 434.

13 Georges Pouchet, *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, Paris, Octave Doin, 1900, p. 4.

14 Jean-Antoine Socquet, *Mémoire sur une nouvelle combinaison de l'iode et sur son application en médecine*, Lyon, Vingtrinier, 1854, p. 3.

et son prix descend sous les 100 francs le kilogramme. De même, on sélectionne les meilleures algues car si l'on avait pensé trouver de l'iode dans toutes les cendres d'algues, Gaultier de Claubry démontre dès 1815 que cet halogène ne peut être extrait de façon rentable qu'à partir des laminaires et non des fucus¹⁵. Pour autant, la composition des cendres est extrêmement variable d'une algue à l'autre ; elle varie avec l'espèce botanique, avec la localité, avec les soins apportés à la récolte, au séchage et à l'incinération¹⁶. Dans les meilleures conditions, une tonne de goémon donne moins de 5 kg d'iode.

Dès l'instant où s'observent les conditions de transfert de l'expérimental vers le domaine de l'application, les initiatives se concrétisent. En 1824, deux investisseurs, Villedieu et Launay, essaient de rentabiliser une usine de fabrication de soudes encore en activité sur Béniguet, île située face au Conquet (Finistère). La concurrence de la soude factice est dure et les résultats financiers se révèlent décevants. Tissier est contacté pour mieux valoriser le fonctionnement de l'usine avec notamment en sus la production d'iode. Il accepte de prendre en main le projet et, délaissant le site de Béniguet, au fonctionnement trop onéreux, il transpose la structure au Conquet. En 1829, elle se met à fonctionner. Rapidement la vente de la soude passe au second rôle au profit de l'iode qui se révèle être très rentable. La fabrique conquétoise devient la première productrice d'iode française. En 1838, la production nationale est de 1,4 t. La production s'accroît encore après la découverte par Louis Melsens, chimiste belge, des qualités antiseptiques de la teinture d'iode, qui devient un cicatrisant universel. La mise au point de la photographie, en France, par Niepce et Daguerre, conforte après 1839 la production d'iode car les plaques d'argent photographiques sont soumises à des vapeurs d'iode.

En 1861, la production qui est de 60 t requiert la fourniture de 5 000 t de soude, soit 25 000 t de laminaires séchées ou plus de 110 000 t d'algues fraîches. Les apports sont composés pour partie de goémons de coupe, et pour partie de goémon d'épave. Et le recours aux laminaires a déterminé une importante mutation de l'industrie des algues. Les laminaires sont des goémons de fond et les grandes marées n'en découvrent qu'une faible part. Alors que, durant le siècle précédent, le recours aux embarcations restait facultatif, dès lors avec la coupe des laminaires, le goémonier devient un marin

15 Henri-François Gaultier de Claubry, *Recherches sur l'existence de l'iode dans l'eau de la mer, et dans les plantes qui produisent la soude de varecks, et analyse de plusieurs plantes de la famille des algues*, Paris, Imprimerie de Feugueray, 1815.

16 Camille Matignon, « L'industrie de l'iode, son histoire, son état actuel », *Revue générale des sciences pures et appliquées*, n° 25, 1914, p. 513.

à part entière. Un nouveau métier de la mer est créé. D'abord composés de pêcheurs, les effectifs des flottilles goémonières proviennent de plus en plus des populations paysannes littorales. Un type nouveau de bateau est créé, le sloup goémonier. Issu du sloup de pêche, l'adaptation au goémon se fait en élargissant les formes pour accroître les capacités de charge.

Des usines nouvelles apparaissent sur différents points du littoral breton et même au-delà puisque l'on signale des usines d'iode à l'île d'Yeu et à Granville¹⁷. Au total, au plus fort de la période de l'iode ce sont près d'une trentaine d'ateliers qui fonctionnent et, sur le littoral léonard, l'industrie de l'iode devient un véritable élément économique et social. La population locale trouve dans cette activité des gains que l'agriculture ne permet pas de générer. Vers 1900, Plouguerneau héberge près de 300 bateaux et faute de trouver sur place les ressources nécessaires, les flottilles se dispersent sur toutes les côtes de Bretagne. Chaque année, à l'approche de la saison, les sloups cinglent vers l'archipel de Molène ou les îles de la Manche, l'île Callot, l'île Grande, l'île de Batz, les Sept-Îles, l'île Simier, voire les îles Chausey, pour « aller faire de la soude¹⁸ ». Ceux de Landéda colonisent également l'archipel de Molène mais aussi le Conquet et s'aventurent jusqu'aux Glénans. Comme cela se passe dans le milieu de la pêche, les migrations deviennent parfois définitives.

132

UNE RICHESSE FRAGILE

Ce pactole qui fait vivre une partie de la Bretagne littorale est toutefois fragile. La concurrence s'installe rapidement, car dès 1830 des gisements de nitrates sont exploités au Chili. Ce *caliche* brut, comme on l'appelle au Pérou, s'avère très riche en iode du fait de ses origines marines. Dès 1853, en France,

[...] un grand pas a été fait dans cette voie. M. Seigneuret s'est mis à l'œuvre avec persévérance. Un chimiste habile, M. Jaquelain, s'est joint à lui et a trouvé pour extraire l'iode de l'azotate brut un procédé facile et économique¹⁹.

Tous deux proposent alors de faire venir en Europe le fameux *caliche* chilien pour en extraire l'iode directement. Tous ces travaux, du plus grand intérêt, devaient rester sans sanction pratique jusqu'en 1869. Les menaces pour l'industrie bretonne se concrétisent à cette date avec la création de la société

17 Isabelle Fraquet, *L'industrie de l'iode et ses dérivés extraits des algues entre Toulerville et l'île d'Yeu, 1811-1953*, mémoire de maîtrise en histoire de l'art/archéologie industrielle, université Rennes 2, 1990.

18 Félix Mourlot, « La question des îles Chausey au XVIII^e siècle », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 1, 1898, p. 143.

19 Jules-Joseph Arnoux (dir.), *Le Travail universel. Revue complète des œuvres de l'art et de l'industrie exposées à Paris en 1855*, t. I, Paris, Bureaux de la Patrie, 1856, p. 496.

nitratière de Tarapaca, qui se met à commercialiser l'iode et apporte pour la première fois sur le marché européen 300 quintaux d'iode retirés des eaux mères du nitrate, obtenus par un procédé dû au Français Thiercelin et vendus à un prix beaucoup plus bas que l'iode de mer. En 1874, c'est l'iodure cuivreux qui apparaît sur le marché et concurrence régulièrement les industries française et anglaise. Les prix de revient de ces produits sont dix fois moins élevés que ceux issus de l'industrie bretonne. En 1875, les importations d'iode venant du Chili se montent à 35 t mais les autorités franco-britanniques sont bien décidées à protéger leurs industries respectives.

Il faut attendre 1879 pour que le marché soit régularisé, sous l'égide d'un organisme international, la *Combinación del Yodo*, afin d'éviter l'avitissement des prix. Grâce à cet organisme et à la Convention internationale des transformateurs d'iode créée à la même époque, il fut possible de maintenir dans chaque pays signataire – Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie, États-Unis – une industrie locale. Notons que derrière l'ambition de protéger l'industrie nationale persiste aussi le besoin de protéger l'institution de l'Inscription maritime, afin de disposer d'inscrits supplémentaires pour armer les navires de guerre, tout en disposant d'un produit devenu nécessaire, stratégique même, sur les champs de bataille. En effet, l'iode est désormais l'antiseptique le plus universellement apprécié et les nations européennes ne veulent pas voir tarir les sources nationales de fabrication. En France, un impôt de 4 francs par kilogramme d'iode importé protège dans une certaine mesure les six usines d'iode qui fonctionnent encore sur les côtes de Bretagne à la veille de la Grande Guerre. Malgré tout, cette industrie est condamnée :

Les cendres forment des sortes de grands pains qui sont vendus aux usines de l'Abervrach et de Porsal. Ces pains de soude, lessivés, servent à la fabrication de l'iode. Malheureusement le prix de l'iode, par suite de la concurrence chilienne, écossaise, norvégienne, allemande et même japonaise, a baissé dans des proportions énormes : de 150 francs, le kilogramme est descendu à 12 francs 50²⁰.

Toutefois, la Première Guerre mondiale relance cette activité chancelante. La nécessité d'assurer la récolte des algues s'avère essentielle pour deux raisons différentes : « d'abord pour que les usines fabriquant de l'iode puissent être alimentées, ensuite parce que pendant l'absence des mobilisés, les terres qu'ils possèdent puissent recevoir les engrais marins dont elles ont besoin²¹ ».

20 Charles Le Goffic, *Les Métiers pittoresques*, Paris, Fontemoing, s.d. [1904], p. 341.

21 Service historique de la Défense département Marine, Brest (désormais SHDMB), 7P 1-34, Paris, le 25 avril 1915, le sous-secrétariat de la marine marchande.

Antiseptique majeur, l'iode devient aussi un élément essentiel de la guerre chimique, car pour élaborer des gaz asphyxiants à base de cyanure, il faut un composé iodé. L'iode breton devient stratégique et la production est subventionnée par le gouvernement²².

Tableau 1. Production de l'iode de mer en France

	Production en kg	Valeur en francs	Exportation en kg
1911	16 400	448 000	100
1913	22 700	786 000	3 900
1914	44 800	1 800 000	1 200
1915	85 900	4 200 000	9 300
1916	63 200	3 300 000	5 200
1917	17 300	1 050 000	7 400
1918	44 600	2 710 000	2 000

134

À l'évidence, toutes les facilités sont accordées par les autorités aux pêcheurs de goémon pour l'exercice de leur profession car le gouvernement recherche par tous les moyens à accroître la fabrication de ce précieux élément chimique transformé en teinture d'iode, l'un des éléments essentiels de la pharmacopée des unités de santé sur le front :

La guerre actuelle donne deux plaies d'obus pour une plaie par balle. Il résulte de la fréquence plus grande des plaies d'artillerie, la fréquence des infections. Les plaies d'artillerie suppurent presque toujours malgré iode et pansement aseptique²³.

Ce médicament agit à l'endroit où il est appliqué, pour obtenir l'antisepsie des places et champs opératoires ; il doit être fraîchement préparé pour éviter toute action caustique. Les autorités maritimes fournissent donc les licences nécessaires de fabrication aux usines d'iode bretonnes, exemptent les goémoniers les plus âgés de service et les poussent par tous les moyens à intensifier leurs cueillettes²⁴.

En présence de l'intérêt qui s'attache à faciliter le ravitaillement en sels de potassium, Monsieur le ministre du Commerce a été conduit à demander à M. le ministre de la Guerre de lui accorder pendant certaines périodes de l'année 1916, et dans une mesure aussi large que possible, des permissions

²² Michel Augé-Laribé, *L'Agriculture pendant la guerre*, Paris, PUF, 1929.

²³ Prosper Viguière, *Un chirurgien de la Grande Guerre*, Toulouse, Éditions Privat, 2007, p. 58.

²⁴ Isabelle Fraquet, *L'Industrie de l'iode et de ses dérivés extraits des algues entre Tourlaville et l'île d'Yeu, 1811-1953, op. cit.*, p. 21.

aux inscrits maritimes qui pratiquent la pêche du goémon de soude et qui ne se trouvent pas en service aux armées²⁵.

Il ne s'agit donc plus de sursis d'appel, mais de longues permissions qui sont accordées aux classes 87 et 88 et renouvelées lors de chaque grande marée ; huit jours fin février, fin mars, fin août et début septembre. Les mêmes libertés sont offertes aux auxiliaires de la réserve territoriale et aux pères de famille d'au moins quatre enfants vivants, affectés dans la réserve d'active. Et mieux encore, « les femmes des mobilisés se sont offertes pour armer les embarcations et procéder elles-mêmes à la récolte de goémons ». Mais se pose alors un problème, car ces femmes ne sont pas des inscrits maritimes et ne peuvent par conséquent embarquer. Qu'à cela ne tienne, la direction générale de l'Inscription contourne les textes et admet qu'aucun texte de loi ne s'oppose à leur embarquement « en quelque nombre que ce soit à bord des bateaux régulièrement commandés par des inscrits²⁶ ». En 1916, des sursis encore plus nombreux sont accordés et sont reconduits, en 1917, pour une période plus longue du 25 août au 25 septembre²⁷.

La paix revenue, les aides gouvernementales décroissent, alors que le retour à la France de l'Alsace et de ses mines de potasse porte un rude coup à l'industrie bretonne. « Avant guerre on pouvait considérer que le chlorure de potassium des usines d'iode payait à peu près les frais généraux. Aujourd'hui les nouveaux cours de la potasse alsacienne ne permettent pas le maintien de cette situation²⁸. » En 1931-1932, une crise d'ordre économique provoque une première érosion des effectifs. Finalement, la convention de l'iode, devenue inopérante par suite notamment de la concurrence, de la multiplication des producteurs hors syndicat et du protectionnisme, est supprimée en 1934. Cette situation s'aggrave en 1937 et 1938, entraînée par l'insuffisance de la récolte de goémon due à deux étés très pluvieux.

La Seconde Guerre mondiale apparaît de nouveau comme une aubaine ; en effet, dès 1941, toutes les facilités sont accordées par les autorités allemandes aux pêcheurs de goémon « pour l'exercice de leur profession » car le Reich recherche par tous les moyens à accroître la fabrication d'iode. En 1937, 85 t étaient produites, essentiellement dans le Finistère, mais la production tombe à 40 t durant les premières années de l'Occupation. Le Comité interprofessionnel

25 SHDDB, 2P 1-167, Paris, le 6 janvier 1916, Service des pêches maritimes.

26 SHDDB, 2P1-97, Paris, le 29 mai 1915, Service des pêches maritimes.

27 SHDDB, 2P1-168, Quimper, le 30 mai 1917, le préfet du Finistère.

28 Albert Ranc, « L'orientation nouvelle de l'industrie de l'iode de la mer », *Revue scientifique*, n° 58, 1920, p. 210.

du goémon est constitué en application de la loi du 13 mars 1941 sur l'organisation corporative des pêches maritimes qui regroupe les pêcheurs du goémon et autres algues et les fabricants d'iode ainsi que les utilisateurs de lichens. Il « vient de se réunir à Paris. Il a décidé, notamment de réserver aux fabricants d'iode la totalité des récoltes²⁹. » Après 1942, la priorité du ramassage est donnée aux goémoniers ; les cultivateurs ne peuvent plus récupérer des goémons d'épave pourtant non iodés³⁰. En effet, les importations du Chili sont devenues impossibles, et sur le front russe tous les antiseptiques gèlent sauf la teinture d'iode, composée à 90 % d'alcool. Dès 1942, les autorités allemandes fournissent les autorisations nécessaires de fabrication aux usines d'iode bretonnes, exemptent les goémoniers de STO et les poussent par tous les moyens à intensifier leurs cueillettes³¹. Dans le Finistère Nord, ils sont autorisés à quitter leur port d'attache pendant six jours consécutifs et à ne pointer à la Gast qu'une seule fois par semaine³². Une ordonnance du 5 mai 1944 porte bien interdiction générale de la pêche, y compris de la pêche à pied, mais elle ne concerne que les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine ; de plus, des dérogations sont accordées pour la pêche goémonière³³, même pendant le débarquement et les semaines suivantes. On croit rêver³⁴.

Quand au début des années 1950, la relance de l'activité économique devient un impératif politique, le régime protectionniste existant permet à l'industrie française de fonctionner jusqu'en 1955 environ, avec un quota annuel de 60 à 70 t d'iode, avec des maxima dépassant la centaine de tonnes ; ce qui équivaut tout de même à plus de 180 000 t de laminaires fraîches. Mais la fin des années 1950 a vu la situation de la profession goémonière se dégrader profondément ; les 3 000 récoltants de 1936 ne sont plus que 500 en 1960. Il est bien vite constaté que le temps de l'iode est révolu³⁵. Une reconversion s'impose. Pendant quelques années encore les industriels ont trouvé un marché pour l'iode et, bien que modestes, les revenus de la récolte des algues permettent d'assurer les premières motorisations des bateaux. Le mouvement commence

29 « Au Comité du goémon », *L'Ouest-Éclair* (Rennes), le 24 février 1942.

30 Décret du 1^{er} juin 1942.

31 Isabelle Fraquet, *L'Industrie de l'iode et de ses dérivés extraits des algues entre Tourlaville et l'île d'Yeu, 1811-1953*, *op. cit.*, p. 22.

32 SHDMB, 2P 2-7, Morlaix, le 29 mars 1944, l'administrateur.

33 SHDMB, 6P 2-17, Lannion, ordonnance allemande du 5 mai 1944.

34 SHDMB, 2P 2-7, Brest, le 24 juin 1944, l'administrateur.

35 Raoul Piboubes, *Pêche et conchyliculture en Bretagne-Nord*, t. I, Biarritz, CERS, 1973, p. 46.

avec les goémoniers migrants et gagne lentement le reste de la flottille qui débarque un produit de nouveau très attendu. En effet, après la potasse, la soude, l'iode et le brome, c'est une nouvelle matière qui est recherchée : l'algine, algite ou alginat. La matière est connue depuis la fin du XIX^e siècle³⁶ et ses utilisations potentielles sont variées :

L'algine s'emploie comme matière apprêtante, remplaçant liants, féculs, gommes, etc., et comme produit alimentaire succédané des féculents ; sous forme d'algine iodée naturelle en pharmacie ; sous forme d'alginat de soude comme agglomérant pour combustible, hydrofuge pour constructions navales et désincrustant pour chaudières ; sous forme de pér-alginat de soude comme matière émulsionnante pour huiles minérales, goudron, etc.³⁷

Le secteur productif de l'algue en Bretagne est de nouveau sauvé par des circonstances extérieures ; il s'appuie aujourd'hui sur l'activité de trente-cinq navires goémoniers³⁸, montés par une soixantaine d'hommes, qui exploitent les champs de laminaires du Morbihan, du Finistère et des Côtes-d'Armor, de Hoëdic à Bréhat, et débarquent à Lanildut – 25 000 à 35 000 t de laminaires chaque année –, le premier port goémonier d'Europe, pour alimenter les entreprises d'extraction des alginates. Il bénéficie également de l'activité des récoltants à pied professionnels, permanents et occasionnels³⁹, une vingtaine de goémoniers professionnels essentiellement basés dans le secteur des Abers dans le Finistère nord, et par environ cinq cents récoltants occasionnels, davantage dispersés le long du littoral⁴⁰.

36 Eusèbe Ferrand, *Aide-mémoire de pharmacie. Vade-mecum du pharmacien à l'officine et au laboratoire*, Paris, Baillière & fils, 1891, p. 795.

37 « Utilisation des algues marines et des goémons », *Journal de médecine et de chirurgie pratiques à l'usage des médecins praticiens*, vol. 89, n°1, novembre 1918, n.p.

38 Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, *Monographie maritime de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest*, Nantes, 2011, p. 35.

39 Conseil régional de Bretagne, programme Breizh'alg, Développer le secteur de l'algue alimentaire en Bretagne, Rennes, octobre 2012, p. 2.

40 Jean-Paul Guyomarc'h & François Le Foll, *Milieux côtiers, ressources marines et société*, Rennes, région Bretagne-Conseil économique, social et environnemental, 2011, p. 55.

FRUITS DE MER MÉCONNUS : QUELLES UTILISATIONS ? QUELS IMPACTS SUR LA RESSOURCE ?

Nadia Améziane¹
Muséum national d'histoire naturelle
UMR 7208 BOREA 7208 – Sorbonne Université

Les fruits de mer désignent les invertébrés et végétaux marins utilisés pour la nourriture humaine. Les plus connus d'entre eux sont, parmi les mollusques, les huîtres, les moules, les coquilles Saint-Jacques et, pour les crustacés, les crabes, les crevettes, les langoustes, les homards. Sans oublier les algues. Cependant, de nombreux autres organismes marins moins connus du grand public sont exploités par l'homme à des fins alimentaires et industrielles. En prenant des exemples parmi les différents embranchements, et plus spécialement au sein des crustacés, des échinodermes, des tuniciers et des cnidaires, nous traitons dans cet article outre de leur intérêt pour l'homme, de la gestion de ces ressources. En effet, l'importance de l'impact anthropique se révèle majeure dans le déclin des stocks naturels des animaux non nuisibles, ainsi que dans la prolifération des animaux désignés comme nuisibles.

LES CRUSTACÉS MÉCONNUS

Les crustacés ont de longue date constitué des mets prisés par différentes civilisations. Les plus connus sont les araignées, les crabes, les crevettes, les étrilles, les homards, les langoustes, les langoustines et les tourteaux. Deux espèces moins célèbres font pour autant aussi l'objet de consommation alimentaire.

Le pouce-pied

La première concerne un crustacé cirripède marin, le pouce-pied – ou poucepied –, qui a longtemps été une source de nourriture pour les habitants des côtes². Le pouce-pied inféodé à l'Atlantique Est correspond

1 Professeur au MNHN-Station de biologie marine de Concarneau.
BP 225 29182 Concarneau Cedex – ameziane@mnhn.fr.

2 La présence de restes archéologiques imputables à cette espèce dans un site néolithique espagnol est décrite par Esteban Álvarez Fernández, Roberto Ontañón Peredo et José

à l'espèce *Pollicipes pollicipes*. Son aire de répartition se limite à la zone intertidale³, le long de la côte atlantique de l'Europe et de l'Afrique du Nord. *Pollicipes pollicipes* se compose d'un pédoncule cylindrique, charnu, court, gris foncé couvert de très petites plaques calcaires. Ce pédoncule est surmonté d'un *capitulum* triangulaire portant des plaques de tailles inégales (plus de dix-huit), blanches ou grises, unies entre elles par une membrane lisse brun vert. Le pouce-pied a une vitesse de croissance lente. Il vit fixé aux rochers fortement exposés aux vagues et forme souvent des populations denses. Les colonies ont une faible expansion⁴. Seules les parties molles de l'animal sont consommées bouillies, le pédoncule étant la partie la plus appréciée des gourmets, particulièrement en été, alors que les œufs sont bien développés. Les pouces-pieds sont principalement constitués d'eau (90 %) avec 4 % de protéines, 5 % de lipides et environ 3 % de sels minéraux. Ils apportent de la vitamine B1 et B2, du potassium ainsi que d'autres minéraux et se révèlent faibles en teneur de graisse. Ils apportent 66 calories pour 100 g de poids par repas⁵. En France, la valeur gustative du pouce-pied est reconnue depuis l'Antiquité, comme en témoignent les restes trouvés sur le site gaulois de Port-Blanc dans le Morbihan⁶. Sa consommation a d'ailleurs longtemps été limitée aux riverains des gisements bretons et basques. Mais depuis plusieurs années, l'essentiel de la demande provient d'Espagne et du Portugal où il est particulièrement prisé.

Le pouce-pied se ramasse par raclage de la roche à l'aide d'une tranche ou « gratte », c'est-à-dire une sorte de râteau à main. Sur les sites où les densités sont faibles, on va même jusqu'à utiliser le marteau et le burin. En effet, le pouce-pied est généralement commercialisé collé à la pierre pour une meilleure conservation lors du transport. Selon la configuration du gisement, l'accès se fait par bateau ou par la côte. Le cas échéant, il nécessite des descentes en rappel ou en chaise de calfat le long de falaises inaccessibles à pied. L'escalade des prix

Molares Vila, « Archaeological Data on the Exploitation of the Goose Barnacle », *Journal of Archaeological Science*, vol. 37, n° 2, 2010, p. 402-408.

- 3 Se dit de l'espace des côtes marines compris entre les niveaux des marées les plus hautes et ceux des marées les plus basses.
- 4 Sa description est donnée par Daniel Latrouite, « Pouce-pied, *Mitellia pollicipes* », dans Jean-Claude Quérou & Jean-Jacques Vayne (dir.), *Les Fruits de la mer et plantes marines des pêches françaises*, Paris, Delachaux et Niestlé, coll. « Les Encyclopédies du naturaliste », 1998, p. 186-187.
- 5 Esteban Álvarez Fernández, Roberto Ontañón Peredo & José Molares Vila, « Archaeological Data on the Exploitation of the Goose Barnacle », art. cit., p. 403.
- 6 La présence de restes archéologiques imputables à cette espèce est décrite par Catherine Dupont, Esteban Álvarez Fernández & Yves Gruet, « Un nouveau crustacé identifié sur le site gaulois de Port-Blanc (île d'Hoëdic, Morbihan) : le pouce-pied *Pollicipes pollicipes* (Gmelin, 1790) », *Bulletin de l'AMARAI*, n° 21, 2008, p. 17-23.

a encouragé l'exploitation de sites plus difficilement accessibles et à rendements plus faibles⁷.

Pour fournir le seul marché espagnol, qui en est devenu le premier consommateur, la production est estimée à 2 000 t/an. Au nord-ouest de la péninsule Ibérique, la Galice en est le principal lieu de production et de consommation. L'extraction des animaux y a connu une croissance considérable, passant de 227 t en 1994 à 400 t en 2001. Suite à un fort déclin des stocks locaux, dès les années 1970, en raison notamment de sa haute valeur commerciale⁸, la demande du marché espagnol s'est tournée vers la France, le Portugal, le Maroc, le Pérou et le Canada où le pouce-pied *Pollicipes polymerus* présente une apparence et un goût similaires à ceux de *P. pollicipes*. L'Espagne est ainsi devenue le principal importateur mondial. En France, l'exploitation à des fins commerciales s'est surtout exercée sur les sites morbihannais. Depuis les années 1970, la quasi-totalité de la production nationale provient des gisements de Belle-Île-en-Mer. Dans les années 1960-1970, elle a dépassé les 300 t/an avant de chuter à moins de 50 t⁹. Ces chiffres sont toutefois minimisés, les prises n'étant pas toutes déclarées.

Le pouce-pied a ainsi fait l'objet d'une pêche intensive qui a conduit à une surexploitation et à un fort déclin des populations dans plusieurs régions. La faible productivité de l'espèce, liée à une croissance lente et à une possibilité d'implantation réduite en raison d'exigences écologiques fortes, en fait une ressource peu abondante et fragile à exploiter. Aussi, sa pêche est soumise depuis plusieurs années à des quotas très stricts :

- En Galice, elle est autorisée de novembre à mars, ce qui évite seulement la période de reproduction du pouce-pied – mars à septembre. Le quota y est fixé à six kilogrammes par jour et par pêcheur et la taille minimale est de quatre centimètres de longueur totale ;
- Par ailleurs, un système de gestion a été mis en place entre les pêcheurs professionnels (*cofradías*) et les autorités régionales. C'est aussi le cas dans les Asturies. Non seulement les *cofradías* sont impliquées

7 José Molares & Juan Freire, « Development and Perspectives for Community-based Management of the Goose Barnacle (*Pollicipes pollicipes*) fisheries in Galicia, NW Spain », *Fisheries Research*, n° 65, 2003, p. 486.

8 Au Portugal et en Espagne, les prix varient ordinairement entre 12 et 35 euros par kilogramme mais peuvent dépasser les 80 euros en fonction de la demande et de la qualité du produit. Voir José Molares & Juan Freire, « Development and Perspectives for Communitybased Management of the Goose Barnacle (*Pollicipes pollicipes*) fisheries in Galicia, NW Spain », art. cit., p. 485-492.

9 Daniel Latrouite, « Pouce-pied, *Mitellia pollicipes* », art. cit., p. 187.

dans le plan de gestion, mais elles participent également à la lutte contre la pêche illicite¹⁰ ;

- Au Portugal, les pêcheurs vendent directement les pouces-pieds aux consommateurs ou à des intermédiaires, ce qui rend très difficile d’apprécier la pression exercée sur la ressource. Par ailleurs, aucune réglementation n’a été mise en place à l’exception de quelques restrictions sur la pêche récréative. Citons aussi la mise en place d’un plan de gestion dans la réserve naturelle de Berlengas, en 2000, et du parc naturel du sud-ouest de l’Alentejo et de la côte vicentine depuis 2006¹¹ ;
- En France, la période de pêche est de quatre mois environ (janvier à mars et septembre à novembre) et le quota est de 3 kg par pêcheur (pêche récréative) sauf pour les pêcheurs professionnels (bassiers). Cependant le problème de braconnage reste récurrent et est régulièrement sanctionné ;
- Au Canada, les importations ont été arrêtées depuis 1999, date à laquelle la pêche commerciale du pouce-pied canadien a été fermée, suite à la baisse préoccupante du stock.

Outre la réglementation et face à une pêche illicite, des tentatives d’élevage de *Pollicipes pollicipes* ont été menées sur les côtes de Galice. Les résultats ont été peu probants. En effet, le mode de fixation larvaire de ces animaux rend difficile l’utilisation de substrats artificiels¹².

Le krill

Le krill est le deuxième crustacé consommé massivement mais qui reste méconnu du grand public. Il s’agit du nom générique de petites crevettes d’eaux froides de l’ordre des *Euphausiacea*. Sous cette dénomination sont intégrées plus de quatre-vingts espèces différentes, dont deux, *Euphausia crystalloropias* et *Euphausia superba*¹³, se trouvent dans les eaux antarctiques. Le krill forme des agglomérats denses, appelés essaims, qui peuvent s’étendre sur plusieurs kilomètres carrés et rassembler jusqu’à 30 000 individus par

10 José Molares et Juan Freire, « Development and Perspectives for Communitybased Management of the Goose Barnacle (*Pollicipes pollicipes*) fisheries in Galicia, NW Spain », art. cit., p. 487.

11 David Jacinto, Teresa Cruz, Teresa Silva et Joao Castro, « Management of the Stalked Barnacle (*Pollicipes pollicipes*) Fishery in the Berlengas Nature Reserve (Portugal): Evaluation of Bag and Size Limit Regulation Measures », *Scientia Marina*, vol. 75, n° 3, 2011, p. 439-445.

12 Daniel López, Boris López, Chirstopher Pham, Eduardo Isidro et Mirko De Girolamo, « Barnacle Culture: Background, Potential and Challenges », *Aquaculture Research*, vol. 41, n° 10, 2010, p. 367-375.

13 De nombreuses informations quant à la biologie, la reproduction, le comportement, l’historique et l’impact des pêches sont fournies dans *Fish and Aquatic Resources Series*, n° 6, « Krill: Biology, Ecology and Fisheries », Inigo Everson (dir.), 2000.

mètre cube. Ainsi, en Antarctique, la quantité actuelle du krill est estimée à une biomasse de 379 millions de tonnes¹⁴, ce qui en ferait une des espèces vivantes les plus abondantes de la planète. Le krill antarctique, composante majeure du zooplancton, vit essentiellement sous la glace et se nourrit d'algues en hiver et au printemps. Il constitue la clef de voûte de toute la chaîne alimentaire marine.

Le krill antarctique, et plus spécialement *Euphausia superba*, est une ressource pour plusieurs industries parmi lesquelles se trouvent l'aquaculture, la pharmacie et l'agroalimentaire¹⁵. En effet, transformé en farine, il se révèle un excellent aliment pour les poissons d'élevage, notamment en raison de sa richesse en protéines qui constituent entre 40 % et 80 % de son poids sec¹⁶. La production de poissons d'élevage ayant augmenté de 35 % entre 2006 et 2011, le recours au krill est devenu d'autant plus important que les stocks des espèces traditionnellement utilisées en aquaculture (anchois, maquereaux, sardines...) ont diminué. Par ailleurs, de nombreux compléments alimentaires à base d'huile de krill sont apparus sur le marché au cours de ces dernières années, arguant que les fortes teneurs en acides gras de type oméga 3 s'avèrent bénéfiques pour le cœur, le cerveau, la protection cardiovasculaire ainsi que les articulations. Cette huile à base de krill renferme également de l'astaxanthine¹⁷. Ce pigment caroténoïde se caractérise par un fort pouvoir antioxydant qui protégerait certaines substances de l'organisme. Citons enfin, en Russie et au Japon, des usages alimentaires sous forme de pâtes, suivant certaines traditions locales.

Pour l'ensemble de ces utilisations, et notamment face à l'essor de l'aquaculture, le krill est devenu la proie privilégiée des navires de pêche industrielle chinois, coréens, japonais, norvégiens, polonais et russes. La pêche s'effectue traditionnellement avec de larges chaluts pélagiques permettant de récolter ainsi chaque jour jusqu'à 40 t de krill par navire. Les Norvégiens, premiers exploitants au monde, ont développé une nouvelle technique de pêche qui consiste à pomper en continu le krill sous l'eau, au fur et à mesure du déplacement du bateau, et à l'amener dans la cale où il est directement transformé en huile ou en farine. Cette technique, qui équipe déjà trois

14 Angus Atkinson, Volker Siegel, Evgeny Pakhomov, Mark Jessopp & Valerie Loeb, « A re-appraisal of the total biomass and annual production of Antarctic krill », *Deep-Sea Research I: Oceanographic Research Papers*, vol. 56, n° 5, 2009, p. 727-740.

15 Certaines de ces applications sont données par Stephen Nicol & Jacqueline Foster, « Recent Trends in the Fishery for Antarctic Krill », *Aquatic Living Resources*, vol. 16, n° 1, 2003, p. 42-45.

16 Angus Atkinson, Volker Siegel, Evgeny Pakhomov, Mark Jessopp & Valerie Loeb, « A re-appraisal of the total biomass and annual production of Antarctic krill », art. cit.

17 Stephen Nicol, Jacqueline Foster & So Kawaguchi, « The Fishery for Antarctic Krill – recent developments », *Fish and Fisheries*, vol. 13, n° 1, 2012, p. 33 ; Stephen Nicol, Ian Forster et John Spence, « Products Derived from Krill » *Fish and Aquatic Resources*, op. cit., p. 262-277.

navires, pourrait à l'avenir rendre la pêche beaucoup plus rentable puisqu'elle permet de ramener jusqu'à 200 t quotidiennes de ressource par navire¹⁸. Ainsi, le stock du krill aurait diminué de 50 % à 80 % dans les mers australes entre 1976 et 2004¹⁹, notamment à cause de la hausse des températures. Cette baisse des effectifs couplée à une surexploitation en fait une ressource en danger qui met en péril tout l'équilibre de l'écosystème antarctique. En effet, le krill constitue l'aliment de base de nombreux animaux dans cette région du globe, notamment les oiseaux marins, les manchots, les otaries, les phoques, les grands cétacés, les poissons et de nombreux invertébrés.

144

Afin de préserver cette ressource en danger, la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), organisme régulant la pêche en Antarctique, fixe chaque année pour *Euphausia superba*, un taux de capture autorisé (TAC) lequel prend en compte l'impact de la pêche non seulement sur le krill, mais également sur les espèces qui en dépendent. Actuellement, le défi consiste à fixer des quotas qui intègrent les incertitudes autour des stocks de krill et de leur évolution. Différentes solutions sont à l'étude pour y parvenir, telles qu'une nouvelle diminution de la taille des zones de pêche, la présence d'observateurs sur les bateaux, l'amélioration des connaissances sur le krill et ses relations avec les autres représentants de l'écosystème²⁰.

LES ÉCHINODERMES

Parmi les échinodermes, animaux exclusivement marins, seuls sont consommés les oursins (échinides) et les holothuries, l'intérêt pour les étoiles de mer (astéries) restant essentiellement localisé à Taïwan.

Les oursins

Les oursins ont été très tôt intégrés à l'alimentation humaine comme en attestent les recherches menées sur la nourriture des Crétois du néolithique²¹. Ceux qui servent usuellement à la consommation sont les formes dites régulières, pour lesquelles l'anus et la bouche sont situés de façon diamétralement opposée sur

18 Stephen Nicol, Jacqueline Foster & So Kawagauchi, « The Fishery for Antarctic Krill – recent developments », art. cit., p. 31.

19 Angus Atkinson, Volker Siegel, Evgeny Pakhomov & Peter Rothery, « Long-term Decline in Krill Stock and Increase in Salps within the Southern Ocean », *Nature*, vol. 432, n° 7013, 2004, p. 100.

20 Stephen Nicol, Jacqueline Foster & So Kawagauchi, « The Fishery for Antarctic Krill – recent developments », art. cit., p. 33-36.

21 Mary H. Clark Forbes, « Farming and Foraging in Prehistoric Greece: A Cultural Ecological perspective », *Annals of the New York Academy of Science*, n° 268, part III, 1976, p. 134.

le test. Ces animaux ont un corps de forme plus ou moins globuleuse recouvert de nombreux piquants. Ils se nourrissent en broutant soit des algues soit des organismes qui encroûtent les substrats durs. Les oursins réguliers jouent, de par leur action de broutage, un rôle écologique majeur dans la dynamique des macrophytes et dans le façonnage des paysages sous-marins. Les espèces comestibles sont récoltées manuellement, à l'aide d'une courte pique, d'un crochet ou d'un simple couteau, mais aussi à la « radasse » (amas de filets) ou au « gangui » (nasse de deux mètres d'ouverture). Lors de l'ouverture de l'animal, les plus longues épines sont brisées pour éviter les blessures. Le test est découpé à mi-hauteur ou plus précisément au tiers inférieur, le corail étant disposé dans les deux tiers supérieurs. L'instrument le plus communément utilisé pour ouvrir l'oursin est la paire de ciseaux ou une pince ajourée.

Les parties comestibles de l'oursin sont les cinq glandes sexuelles (gonades) mâles ou femelles encore appelées corail. Suivant les espèces et la saison, le corail est plus ou moins aggloméré et sa couleur va de l'orange vif au rouge sombre chez la femelle, ou crème chez le mâle. Bien que constituées essentiellement d'eau, elles sont un aliment relativement nutritif, notamment en matière de protéines et de minéraux, et restent pauvres en sucres et en graisses, même si les espèces d'eaux froides comportent plus de lipides : 100 g de corail d'oursin apportent environ, selon les espèces, entre 120 et 150 kcal pour 13 g de protéines, 3 g de lipides et 3 g de glucides. Ils contiennent également de l'iode, du zinc, de la vitamine A et des « oméga 3 ».

Les oursins sont consommés dans de nombreux territoires côtiers tels que les Antilles, l'Australie, le Canada, le Chili, le Japon, la France, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, les Philippines, la Russie, les États-Unis d'Amérique, etc. La récolte d'oursin a atteint un pic de 120 306 t en 1995 avec l'accroissement des pêches chilienne, canadienne et américaine²². Les demandes augmentent constamment, notamment pour *Paracentrotus lividus* (oursin violet), avec des prix de vente élevés favorisant un important braconnage de cette ressource²³.

Le Japon est de très loin le premier consommateur et importateur mondial, engloutissant chaque année 80 % du commerce international d'oursins, soit plus de 5 000 t/an. Ils y sont principalement consommés en sushis et sashimis, ou bien sont conservés dans des petites bouteilles, mélangés à de la saumure ou de l'alcool et du sel²⁴.

22 *Ibid.*, p. 346.

23 Roberto Furesi, Fabio A. Madau, Andrea Palomba & Pierto Pulina, « Stated Preferences for Consumption of Sea Urchin: A Choice Experiment in Sardinia (Italy) », *Journal on Food System Dynamics*, vol. 5, n°3, 2014, p. 303.

24 Une synthèse sur l'état des pêches mondiales d'oursins ainsi que de leur gestion a été effectuée par de nombreux auteurs dans Neil L. Andrew *et al.*, « Status and Management of

La Sardaigne est également un important consommateur avec 1 800 t/an de gonades, vendues pour une production excédant les dix millions d'euros²⁵. Elles sont un ingrédient de base très recherché dans des plats tels que les pâtes et les pizzas²⁶.

La France compte aussi parmi les gros consommateurs mondiaux avec plus de 1 000 tonnes par an²⁷. Les espèces préférées en métropole sont *Paracentrotus lividus*, de loin le plus consommé ; *Sphaerechinus granularis* (oursin granuleux) en Méditerranée et *Echinus esculentus* (oursin comestible), ou *Psammechinus miliaris* (oursin grimpeur) récoltés sur les côtes atlantiques.

146

Les stocks naturels atlantiques de *P. lividus* ont été épuisés dès les années 1970 et n'arrivent pas à se reconstituer malgré les interdictions de pêche. De même, les populations de *Paracentrotus lividus* ont tendance à régresser sur les côtes méditerranéennes en raison notamment de la surpêche. Cependant, la surexploitation n'est pas la seule cause de ce déclin et il faut aussi prendre en compte les pollutions d'origine anthropique, la transformation des habitats ainsi que les maladies²⁸. Dans un tel contexte, il s'avère que *P. lividus* est presque totalement supplanté sur la Côte d'Azur par *Arbacia lixula* (oursin noir), moins intéressant d'un point de vue culinaire. Cela a également pour effet une modification de l'écosystème, car ces espèces n'ont pas les mêmes habitudes alimentaires.

Certaines mesures ont été mises en place afin de préserver cette ressource. Ainsi, la récolte des oursins pour la consommation est strictement interdite entre mai et septembre en France métropolitaine de manière à préserver la période de reproduction. À cette interdiction formelle s'ajoutent d'autres réglementations dépendant des espèces, des individus récoltants et des lieux. *Paracentrotus lividus* est par exemple protégé par la loi de 1852 sur l'exercice de la pêche maritime et par le décret n° 99-1163 du 21 décembre 1999, modifiant le décret n° 90-618 du 11 juillet 1990, relatif à la pêche maritime de loisir. La loi définit entre autres la taille minimale de capture des oursins, les périodes et les lieux de pêche. Cette protection est renforcée localement par des arrêtés municipaux ou préfectoraux.

World Sea Urchin Fisheries », *Oceanography and Marine Biology: An Annual Review*, n° 40, 2002, p. 343-425.

25 *Ibid.*, p. 304.

26 Roberto Furesi, Fabio A. Madau, Andrea Palomba & Pierto Pulina, « Stated Preferences for Consumption of Sea Urchin: A Choice Experiment in Sardinia (Italy) », art. cit., p. 303.

27 Neil L. Andrew *et al.*, « « Status and Management of World Sea Urchin Fisheries », art. cit., p. 346.

28 Sylvain Couvray, Thomas Miard, Robert Bunet, Yvan Martin, Joël-Paul Grillasca, Jean-Luc Bonnefont & Stéphane Coupé, « Experimental Release of Juvenile Sea Urchins (*Paracentrotus lividus*) in Exploited Sites along the French Mediterranean Coast », *Journal of Shellfish Research*, vol. 34, n° 2, 2015, p. 555.

En Galice, un système de cogestion entre les pêcheurs professionnels et les autorités a été établi afin de réguler les prises en fonction des stocks²⁹. Face à la raréfaction des oursins dans les lieux où la pêche est intense, l'élevage commercial, encore appelé échiniculture, se développe depuis les années 1980 dans l'océan Pacifique, en Asie du Sud-Est mais aussi en Europe. Ainsi, L'Oursine de Ré a été créée en France en 2006 et produisait, jusqu'à fin 2016, 6 t d'oursins frais par an. Les ventes étaient réparties entre les produits frais et ceux issus de la transformation (conserverie, préparations culinaires). L'Oursine produisait également des naissains notamment pour ensemercer le golfe du Morbihan.

Les holothuries

En Chine, les holothuries sont considérées comme un remède traditionnel qui permet de traiter l'asthénie, l'impotence, la débilité physique due à l'âge, la constipation et l'incontinence. Leur utilisation remonte à la dynastie des Ming³⁰ (1368-1644) alors qu'au Japon, elle semble apparaître au VIII^e siècle³¹. Les holothuries sont des échinodermes à la morphologie bien particulière. Leur corps mou a un aspect vermiforme. Les holothuries vivent aussi bien sur des substrats meubles que durs. Certaines d'entre elles sont enfouies dans le sédiment. Elles se nourrissent soit en filtrant les particules en suspension dans l'eau (suspensivores), soit en ingérant la matière organique présente sur le substrat (dépositivores). Ces dernières ont un rôle prépondérant dans les écosystèmes marins car elles mélangent intensivement le substrat tout en recyclant les matières détritiques. Ainsi, *Isostichopus badionotus*, une espèce de vingt centimètres de long vivant dans l'Atlantique occidental, peut transformer 160 g de débris en 24 h. Cette action permet d'une part d'éviter l'accumulation de matières organiques en décomposition et d'autre part de retourner les couches supérieures de sédiments, favorisant ainsi la pénétration de l'oxygène. Ce processus détermine également la structure de l'habitat d'autres espèces et contribue aussi à lutter contre les populations de parasites et d'organismes pathogènes.

29 Le développement des pêcheries d'oursins en Galice est retracé par María Fernández Bóan, Luís Fernández & Juan Freire, « History and Management Strategies of the Sea Urchin *Paracentrotus lividus* Fishery in Galicia (NW Spain) », *Ocean & Coastal Management*, n° 69, 2012, p. 265-272.

30 Jiáxin Chen, « Overview of Sea Cucumber Farming and Sea Ranching Practices in China », *La Bêche-de-mer. Bulletin de la CPS*, n° 18, 2003, p. 18.

31 Jun Akamine, « The Status of the Sea Cucumber Fisheries and Trade in Japan: Past and Present », *FAO Fisheries Technical Paper*, n° 463, « Advances in Sea Cucumber: Aquaculture and Management », Alessandro Lovatelli, Chantal Conand *et al.* (dir.), 2004, p. 40.

Différentes techniques de pêche sont pratiquées suivant la profondeur où vit l'animal. Ainsi, lorsque cela est possible les holothuries sont récoltées par des pêcheurs à pied, alors qu'en profondeur elles sont prélevées par des plongées effectuées en apnée ou à l'aide de scaphandres. La pêche peut également se faire par chalutage ou dragage.

Les téguments d'holothuries sont riches en protéines (45 % du poids sec), en minéraux, contiennent peu de graisses et de sucres. Outre leur faible valeur calorique, des propriétés aphrodisiaques sont attribuées aux holothuries. Des toxines appelées holothurines ont été mises en évidence chez les holothuries. Ces holothurines possèdent des activités antifongiques, antitumorales, anticancéreuses, tensio-actives et hémolytiques. Enfin, un sulfate de chondroïtine extrait des holothuries serait un principe actif dans le traitement du VIH/sida, ainsi que dans celui de la douleur arthritique³².

148

Pour la consommation humaine, soixante-six espèces d'holothuries sont exploitées dans plus de 70 pays au monde (Asie du Sud-Est, bassin Indo-Pacifique, Europe, Madagascar, etc.³³). Les espèces les plus prisées sont : *Actinopyga echinites*, *A. mauritiana*, *Apostichopus japonicus*, *Holothuria atra*, *H. nobilis*, *H. scabra*, *Thelenota ananas*. Sous sa forme séchée, les prix pour cette dernière espèce peuvent varier entre 105 € et 584 € par kilogramme avec des pics allant jusqu'à 1 500 € pour les plus gros spécimens³⁴ !

La plupart des espèces commercialisées sont de type dépositivore. Elles sont essentiellement destinées aux marchés chinois et japonais. Les holothuries sont soit préparées vidées et séchées, prenant le nom de *trévang* ou *bêche-de-mer*, soit bouillies et salées. Les organes viscéraux, tels que les intestins fermentés et la gonade séchée, sont également vendus au Japon, en Corée et en Chine. En Catalogne, ce sont les muscles longitudinaux de ces animaux qui sont consommés³⁵. En Grèce, depuis plus de cent ans, *Holothuria tubulosa* est récoltée comme appât pour la pêche à la ligne³⁶. En raison de leurs propriétés

32 Jiaxin Chen, « Overview of Sea Cucumber Farming and Sea Ranching Practices in China », art. cit., p. 19.

33 Une revue synthétique des pêcheries d'holothuries en termes de prises et de statuts : Steven W. Purcell, Annie Mercier, Chantal Conand, Jean-François Hamel, Verónica Toral-Granda, Alessandro Lovatelli & Sven Uthicke, « Sea Cucumber Fisheries: Global Analysis of Stocks Management Measures and Drivers of Overfishing », *Fish and Fisheries*, vol. 14, n°1, 2013, p. 35.

34 Steven W. Purcell, Cathy A. Hair & David J. Mills, « Sea Cucumber Culture, Farming and Sea Ranching in the Tropics: Progress, Problems and Opportunities », *Aquaculture*, n° 368-369, 2012, p. 69.

35 Ramon Montserrat, Jordi Lleonat & Enric Massuti, « Royal Cucumber (*Stichopus regalis*) in the Northwestern Mediterranean: Distribution Pattern and Fishery », *Fisheries Research*, n° 105, 2010, p. 24.

36 Chryssanthi Antoniadou & Dimitris Vafidis, « Population Structure of the Traditionally Exploited Holothurian *Holothuria tubulosa* in the South Aegean Sea », *Cahier de biologie*

nutritives et/ou thérapeutiques, de plus en plus de produits dérivés sous forme d'huile, de crème et cosmétique ou spécimens séchés sont proposés notamment sur internet.

En Europe, *Parastichopus regalis* est commercialisée en Catalogne, et commence à être distribuée sur les marchés de poissons et dans les restaurants des îles Baléares. Cette espèce est considérée comme un mets de luxe et les prix sont passés de 32,31 €/kg en 1988 à 96,34 € en 2007, pouvant même atteindre jusqu'à 130 €³⁷.

Par la suite, la production globale d'holothurie augmente régulièrement depuis 1980 où elle avoisinait les 3 000 t pour atteindre des pics à 20 000 t en 2005³⁸. Plusieurs espèces d'holothuries voient leur effectif chuter de manière préoccupante, principalement en raison de la surpêche et de la dégradation de leur environnement. De plus, ces animaux ont pour la plupart d'entre eux des taux de croissance lents, une longévité importante et un faible recrutement. Ces caractéristiques les rendent encore plus sensibles à la surexploitation. Le déclin rapide des populations d'holothuries n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement des écosystèmes du fait de leur rôle écologique majeur. Ainsi, leur disparition a entraîné un durcissement du fond de l'océan, éliminant l'habitat d'autres organismes benthiques³⁹. Ce déclin donne par ailleurs lieu à une perte de la biodiversité, non seulement au niveau spécifique avec la disparition potentielle d'espèces d'holothurie, mais également au niveau des symbiotes qui leur sont associés. Il entraîne, de plus, des conséquences graves pour la survie d'autres espèces : les œufs, les larves et les juvéniles d'holothuries constituant une source alimentaire importante pour d'autres espèces marines.

Face à cette menace sur la ressource, elles font l'objet d'un suivi de la part de la FAO⁴⁰, de la CITES⁴¹ et de l'IUCN. Depuis 2013, seize espèces figurent ainsi sur la liste rouge de l'IUCN dont neuf sont classées comme vulnérables et sept en danger ou à forte probabilité d'extinction. Des pays tels que la Turquie ont adopté une réglementation qui interdit la pêche en plongée sur une certaine période de l'année. Les holothuries récoltées dans cette région sont exportées

marine, n° 52, 2011, p. 171-175.

- 37 Ramon Montserrat, Jordi Leonart & Enric Massuti, « Royal Cucumber (*Stichopus regalis*) in the Northwestern Mediterranean: Distribution Pattern and Fishery », art. cit., p. 24.
- 38 Steven W. Purcell, Annie Mercier, Chantal Conand *et al.*, « Sea Cucumber Fisheries: Global Analysis of Stocks Management Measures and Drivers of Overfishing », art. cit., p. 36.
- 39 Andy W. Bruckner, K. A. Johnson & J. D. Field, « Conservation des holothuries : une inscription aux listes de la CITES pour pérenniser le commerce international ? », *La Bêche-de-mer. Bulletin de la CPS*, n° 18, 2003, p. 30.
- 40 Un inventaire de l'aquaculture et de la gestion des holothuries est fait dans l'ouvrage collectif : Alessandro Lovatelli & Chantal Conand (dir.), *Advances in Sea Cucumber: Aquaculture and Management*, *op. cit.*, p. 440.
- 41 Andy W. Bruckner, K. A. Johnson & J. D. Field, « Conservation des holothuries : une inscription aux listes de la CITES pour pérenniser le commerce international ? », art. cit., p. 30-31.

principalement à Singapour, en Corée du Sud, à Taïwan et en Norvège⁴². Au Japon, la mise en place d'une réglementation stricte d'octrois de permis de pêche et de coopératives de pêcheurs a permis non seulement d'arrêter la surpêche, mais également de recoloniser les zones dépeuplées⁴³.

Mais dans certaines régions, les populations d'holothurie à haute valeur commerciale ont été décimées à un point tel que les mesures de régulation couplées à une meilleure gestion des pêcheries n'ont pas toujours permis de restaurer les populations. La mariculture s'avère être une voie prometteuse pour reconstruire les stocks naturels, d'une part en réensemencement les milieux et, d'autre part, en proposant des produits à la vente. La Chine est ainsi le principal producteur d'holothuries et élève l'espèce *Apostichopus japonicus*. Le nord de la Chine fournit à lui seul deux à trois milliards par an de juvéniles et 60 000 t d'adultes⁴⁴. Cependant, cette rapide expansion et l'élevage intense induisent de sévères maladies, principalement des ulcérations de la peau, qui dégradent le produit et peuvent être létales⁴⁵.

150

LES TUNICIERS

Parmi les tuniciers, animaux exclusivement marins, se trouvent les ascidies. Le corps de ces dernières peut être décrit, pour les formes adultes, comme un simple sac percé de deux orifices (siphons) et enrobé d'une tunique de nature cellulósique. Cette tunique dure, souvent épaisse, à consistance de cuir, peut être recouverte d'épibiontes. L'eau de mer, qui est filtrée à travers la branchie, pénètre dans l'animal par le siphon buccal et sort par le siphon cloacal, débarrassée des particules qu'elle contenait, lesquelles servent de nourriture à l'ascidie. Les parois du corps contiennent les différents organes : un manteau, des muscles, le tube digestif et les gonades. Les ascidies peuvent être coloniales ou solitaires.

Dans certaines régions du monde telles que le Chili, la Chine, le Japon ou le littoral méditerranéen, quelques espèces d'ascidies sont consommées par l'homme, mais jamais de façon régulière. Dans ces pays, elles sont commercialisées

⁴² Mehmet Aydin, « La pêche commerciale d'holothuries en Turquie », *La Bêche-de-mer. Bulletin de la CPS*, n° 28, 2009, p. 40-41.

⁴³ Jun Akamine, « The Status of the Sea Cucumber Fisheries and Trade in Japan: Past and Present », art. cit., p. 43.

⁴⁴ Jiabin Chen, « Present Status and Prospects of Sea Cucumber Industry in China: Past and Present », *FAO Fisheries Technical Paper*, n° 463, « Advances in Sea Cucumber: Aquaculture and Management », Alessandro Lovatelli, Chantal Conand *et al.* (dir.), 2004, p. 30.

⁴⁵ Une revue des différents problèmes liés à l'élevage des holothuries a été effectuée par Thierry Lavitra, Richard Rasolofonirina, Michel Jangoux & Igor Eeckhaut, « Problèmes liés à l'élevage aquacole d'*Holothuria scabra* (Jaeger, 1833) », *La Bêche-de-mer. Bulletin de la CPS*, n° 29, 2009, p. 20-30.

– une espèce faisant même l’objet d’élevage industriel au Japon et en Corée. Les animaux récoltés sont vendus vivants sans préparation particulière et peuvent vivre plusieurs jours à sec comme les coquillages. À l’exception de la tunique, l’ensemble du corps des ascidies solitaires est comestible⁴⁶.

En Méditerranée, trois espèces de *Microcomsus* sont consommées et commercialisées, sous le nom de *violet* ou *biju*, lesquelles sont des ascidies solitaires de grande taille (de 10 à 22 cm). *Microcomsus polymorphus* ou « le violet de roche » est fréquent sur les côtes Nord de la Méditerranée depuis l’Espagne, la France jusqu’à l’Adriatique et la mer Égée à l’Est. Cette espèce vit fixée soit sur des coquilles dans des fonds chalutables (Adriatique), soit sur des rochers infralittoraux, soit dans les herbiers à posidonies (Méditerranée). *Microcomsus sabatieri* est endémique de la Méditerranée alors que *Microcomsus vulgaris* est présent à plus grande profondeur en Méditerranée et dans l’Atlantique. Quatre autres espèces de petite taille de *Microcosinus* présentes en Méditerranée sont parfois récoltées par des amateurs mais ne semblent pas commercialisées.

Microcomsus polymorphus est pêché au chalut en Adriatique alors qu’il est récolté en plongée sur les côtes françaises. Le « violet de roche » est pour sa part récolté afin d’être consommé cru⁴⁷. Il est réputé meilleur que les deux autres espèces. Il suffit d’ouvrir la tunique en deux et de gober les volumineuses gonades de couleur jaune vif agrémentées d’un condiment acide tel qu’un jus de citron ou d’un vinaigre à l’échalote. En raison de sa forte teneur en iode, *Microcomsus polymorphus* a été conseillé par le passé pour les problèmes de thyroïde. *Microcomsus sabatieri* est quant à lui régulièrement présent sur les étals des marchés méditerranéens ainsi que chez les poissonniers. Les récoltes se font soit par une pêche au chalut sur le plateau continental, soit par plongée. Il se caractérise également par une forte teneur en iode⁴⁸. *Microcomsus vulgaris* est pêché occasionnellement au chalut⁴⁹.

Outre la consommation crue de ces animaux, les ascidies sont exploitées à d’autres fins. Ainsi, certaines espèces abondantes telles que *Ciona intestinalis* ou *Styela plicata* présentes sur nos côtes atlantiques et/ou méditerranéennes, sont utilisées comme appât pour la pêche, voire commencent à être exploitées

46 Une recension des espèces comestibles d’ascidies a été effectuée par Claude et Françoise Monniot, « Ascidies (cions et violets) », *Guide FAO d’identification des espèces pour les besoins de la pêche. Méditerranée et mer Noire, zone de pêche 37, n° 1*, « Végétaux et invertébrés », W. Fisher, M. Schneider & Marie-Louise Boutin Bauchot (dir.), p. 712-760.

47 *Ibid.*, p. 757.

48 *Ibid.*, p. 758.

49 *Ibid.*, p. 759.

comme source de protéines en aquaculture. Signalons que de nombreuses molécules avec des propriétés pharmacologiques sont présentes chez les ascidies.

Microcomsus polymorphus fait partie des espèces qui se sont raréfiées depuis le début du siècle sur les côtes de Provence, et actuellement est en voie de disparition. La surpêche n'en est pas la cause unique. Effectivement une série d'épidémies, ayant débuté dans les années 1990, semble être également responsable de sa raréfaction. Le violet *Microcomsus sabatieri*, quant à lui, est une espèce très recherchée mais qui devient introuvable en France à cause de sa surpêche.

Afin d'éviter le déclin des stocks naturels et d'augmenter la production, le Japon et la Corée pratiquent l'aquaculture d'une espèce d'ascidie, *Halocynthia roretzi*, laquelle a démarré en 1908 au Japon⁵⁰. La production mondiale était de 14 000 t en 2000 et de 21 000 t en 2006⁵¹, depuis elle chute suite à une maladie qui affecte les animaux. Cependant, les ascidies constituent aussi une part importante des salissures marines sur les coques des navires, les installations portuaires, les industries marines et causent des dégâts qui coûtent plusieurs milliers de dollars à l'économie mondiale chaque année.

152

LES CNIDAIRES

Les méduses appartiennent au *phylum* des cnidaires lequel se caractérise, entre autres, par la présence des cnidoblastes (cellules urticantes). Ce sont des organismes possédant un corps mou, dépourvu de squelette et souvent transparent, d'où leur dénomination commune de gélatineux. Ces animaux de taille variable nagent dans la colonne d'eau où ils filtrent de grandes quantités d'eau de mer pour se nourrir.

Les méduses font partie de l'alimentation chinoise depuis plus de mille ans. Une douzaine d'espèces sont ainsi consommées semi-séchées en Asie. En Chine, en Corée, en Thaïlande et en Malaisie, elles sont le plus souvent dégustées sous forme de brochettes alors qu'au Japon, elles sont préparées en salade. La principale espèce consommée lors des repas de gala étant *Rhopilema esculentum*. La méthode de traitement traditionnelle (saumurage) se fait en plusieurs phases en utilisant principalement un mélange de sel et d'alun afin de réduire la teneur en eau, de diminuer le pH, et de rendre la texture ferme. Les méduses ainsi

50 Thuy Nguyen, Nobuhiko Taniguchi, Masamichi Nakajiam, Uthairat Na-Nakorn, Naruepon Sukumasavin & Koji Yamamoto, « Aquaculture of Sea-pineapple, *Halocynthia roretzi* in Japan », *Aquaculture Asia*, vol. 12, n° 2, 2007, p. 22.

51 *Ibid.*, p. 21.

transformées deviennent croquantes et croustillantes⁵². Elles doivent ensuite être dessalées dans l'eau avant d'être préparées pour la consommation. Constituées principalement d'eau et d'environ 5 % de protéines, elles s'avèrent très peu caloriques et favorisent les régimes. Cependant, leur intérêt nutritionnel est loin de faire l'unanimité des spécialistes. Toutes les méduses ne sont pas comestibles, certaines espèces étant même impropres à la consommation.

Chaque année, les Japonais consomment environ 5 400 à 10 000 t de produits de méduses semi-séchées pour un revenu estimé à 25,5 millions de dollars. Les prix du marché dépendent de la taille du produit et de son conditionnement : les cours vont de 3,3 € à 4,1 € par kilogramme⁵³. Il est cependant très difficile d'obtenir des chiffres précis sur le marché actuel car les méduses sont rassemblées avec les poissons dans les différentes études de consommation. Toutefois, le marché existant se situe principalement en Asie et se limite à quelques pays tels que la Chine, le Japon et, en plus faible proportion, la Thaïlande, la Corée du Sud et la Malaisie. Pour répondre à cette demande asiatique, l'aquaculture de méduses se développe de plus en plus avec l'arrivée récente parmi les consommateurs de l'Australie, de l'Inde et des États-Unis⁵⁴.

Le principal pays à pratiquer l'aquaculture est la Chine avec une production de 60 000 t en 2010⁵⁵ ce qui constitue plus de 60 % de sa production halieutique en 2000. Ce type d'aquaculture ne peut s'effectuer qu'en eaux marines ouvertes⁵⁶ et, étant donné le mode de reproduction de ces organismes – larves planctoniques –, il est difficile d'imaginer que les Chinois peuvent garantir une non-prolifération de ces dernières ailleurs que dans leurs parcs d'élevage. De plus, l'espèce élevée est *Nemopilema nomurai* qui cause des problèmes de plus en plus alarmants à l'ensemble des pays asiatiques depuis la fin du xx^e siècle. Notamment au large du Japon où les méduses qui pullulent dans ces eaux sont exceptionnellement grosses et lourdes pouvant même atteindre 2 m de diamètre et 200 kg⁵⁷! Une fois prises dans les filets des pêcheurs, non seulement elles empêchent l'équipage de remonter les prises, mais pire encore elles rendent les poissons impropres à la consommation en leur administrant leur venin.

52 Y-H Peggy Hsieh, Fui-Ming Leong et Jack Rudloe, « Jellyfish as Food », *Hydrobiologia*, vol. 451, n° 1-3, 2001, p. 12.

53 *Ibid.*

54 *Ibid.*

55 Rapport de l'ONU 2012.

56 Une synthèse sur l'élevage des méduses est fournie par Kui You, Caihua Ma, Huiwang Gao, Fengqi Li, Meizhao Zhang, Yantao Qiu & Bo Wand, « Research on the Jellyfish (*Rhopilema esculentum* Kishinouye) and Associated Aquaculture Techniques in China: Current Status », *Aquaculture International*, vol. 15, n° 6, 2007, p. 479-488.

57 Zhijun Dong, Dongyan Liu & John K. Keesing, « Jellyfish Blooms in China: Dominant Species, Causes and Consequences », *Marine Pollution Bulletin*, vol. 60, n° 7, 2010, p. 957.

Il s'avère que les populations de méduses sont de plus en plus présentes dans les océans du monde entier, ce qui conduit certains experts à parler d'un changement global de régime, d'un océan de poissons à un océan de méduses. Bien que les raisons expliquant ce phénomène ne soient pas parfaitement comprises, elles incluent probablement⁵⁸ : (1) la surpêche avec la disparition des espèces prédatrices des méduses telles que les thons, les harengs, les anchois et les tortues ; (2) la disparition de leurs concurrentes comme les sardines ; (3) la destruction des fonds marins par les chalutiers qui favorise leur reproduction ; (4) l'urbanisation, avec la construction massive de digues et d'un grand nombre de ports, qui fournit un habitat idéal pour les méduses qui débutent leur vie par une phase fixée (forme polype) ; (5) l'eutrophisation des milieux côtiers ; (6) le réchauffement climatique qui favorise les espèces tropicales. Cette multiplication de méduses est d'autant plus inquiétante qu'elles sont des prédateurs voraces des œufs et larves de poissons.

154

Les essaims de méduses atteignent des tailles si importantes qu'ils sont visibles sur les images satellitaires et causent des dégâts considérables. Outre l'effet dévastateur sur les filets de pêche, les méduses font des ravages sur les stocks halieutiques et les fermes aquacoles. Ainsi, en novembre 2007, une nappe dense de *Pelagia noctiluca* de seize kilomètres carrés par onze mètres de profondeur a submergé les cages d'une ferme aquacole en Irlande, tuant plus de cent mille saumons pour une perte d'environ un million d'euros. Les méduses regroupées en masse peuvent également finir dans les eaux qui servent à refroidir les centrales électriques situées près des côtes et par obstruction affecter leur bon fonctionnement. Enfin, elles représentent un véritable danger pour les baigneurs.

Face à de telles nuisances, l'ONU a publié un rapport à Rome en mai 2013, dans lequel est préconisé le développement de produits alimentaires à base de méduses afin de limiter la prolifération de cet animal. Parmi les mesures pour prévenir cette prolifération sont ainsi proposées : (1) l'intégration de la recherche sur les méduses aux recherches halieutiques ; (2) le développement de produits à base de méduses pour l'alimentation ou la médecine ; (3) l'adoption de systèmes d'alerte précoce signalant le pullulement des méduses, associés à des barrières de protection dans les élevages aquacoles ; (4) la lutte contre la surpêche, les émissions de gaz à effet de serre et les causes de l'eutrophisation afin d'améliorer la qualité de l'environnement.

58 Une revue complète de l'impact anthropique potentiel sur les essaims de méduses a été effectuée par Jennifer E. Purcell, « Jellyfish and Ctenophore Blooms Coincide with Human Proliferations and Environmental Perturbations », *Annual Review of Marine Science*, n° 4, 2012, p. 209-235.

Dans un tel contexte, de nombreuses recherches sont effectuées, entre autres sur le potentiel thérapeutique de ces organismes. Ainsi, des tests effectués sur des rats montrent que le collagène, présent en forte teneur chez les méduses, permettrait de supprimer l'arthrite et faciliterait la reconstitution des tissus osseux⁵⁹. Il aurait également des effets antifatigue et antioxydants⁶⁰. Cependant, seul le collagène hydrolysé est assimilable par le corps humain car il est déjà prédigéré. Parmi les différentes pistes, des recherches sont menées sur les propriétés fluorescentes de la *green fluorescent protein* (GFP) sécrétée par la méduse *Aequorea victoria*, laquelle pourrait servir de traceur pour observer la croissance de tumeurs cancéreuses ou suivre l'évolution de bactéries pathogènes⁶¹. De même, l'utilisation de la méduse *Turritopsis nutricula* qui a la capacité d'inverser son processus de vieillissement est une voie prometteuse pour l'élaboration de produits régénérants pour les êtres humains⁶². Enfin, une utilisation très particulière de ces animaux a été proposée par une start-up israélienne dans la composition de couches pour bébés dans la mesure où les méduses deviennent particulièrement absorbantes lorsqu'elles sont sèches. Des scientifiques de l'université de Tel-Aviv se sont intéressés à cette particularité et ont prélevé la chair de l'animal qu'ils ont mélangée à des nanoparticules antibactériennes afin de proposer un produit particulièrement absorbant.

Pour conclure, les fruits de mer représentent une part non négligeable de la pêche et ont un intérêt pour l'alimentation humaine et animale, la pharmacopée et l'industrie (complément alimentaire, cosmétique, etc.). Cependant, ces ressources fragiles sont menacées dans toutes les mers du globe par les différentes actions anthropiques telles que la surpêche, le braconnage, la destruction de l'habitat, l'urbanisation, la pollution, auxquelles s'ajoute l'impact du changement climatique. Afin d'endiguer le déclin de ces ressources, il existe des solutions : une réglementation avec des périodes de fermeture de pêches, des permis de récolte, des quotas ; une gestion conjointe entre pêcheurs professionnels et gouvernements ; la mise en place d'écloseries pour le réensemencement et l'aquaculture. Ces solutions se révèlent souvent peu efficaces pour différentes raisons. En plus de n'être peu ou pas adoptées par l'ensemble des pays producteurs, lorsque la réglementation existe, les contrôles

59 Y-H Peggy Hsieh, Fui-Ming Leong & Jack Rudloe, « Jellyfish as Food », art. cit., p. 14.

60 Jin-Feng Ding, Yan-Yan Li, Jia-Jie Xu, Xiu-Rong Su, Xiang Gao & Fu-Peng Yue, « Study on Effect of Jellyfish Collagen Hydrolysate on Anti-fatigue and Anti-oxidation », *Food Hydrocolloids*, vol. 25, n° 5, 2011, p. 1350-1353.

61 Takeharu Nagai, Keiji Ibata, Eun Sun Park, Mie Kubota, Katsuhiko & Atsushi Miyawaki, « A Variant of Yellow Fluorescent Protein with Fast and Efficient Maturation for Cell-biological Applications », *Nature Biotechnology*, vol. 20, n° 1, 2002, p. 87-91.

62 Hongbao Ma et Yan Yang, « *Turritopsis nutricula* », *Nature and Science*, vol. 8, n° 2, p. 15-16.

sont minimales, voire absents. Par ailleurs, l'aquaculture, notamment dans les pays asiatiques, est intensive, induisant des maladies qui détruisent les stocks. Enfin, dans certains cas, elle peut être un élément déstabilisant pour l'écosystème environnant. Le braconnage est une activité importante qui à ce jour est peu ou mal appréhendée. L'établissement d'aires marines protégées, l'élaboration d'une réglementation sévère à l'échelle des pays producteurs et une aquaculture moins intensive et plus soucieuse de l'environnement permettraient non seulement de conserver les ressources marines, mais également d'en proposer une gestion raisonnée.

LA MER ET LES RESSOURCES MARINES :
PRATIQUES ET VERTUS THÉRAPEUTIQUES

Aliette Geistdoerfer † & Jean-Christophe Fichou¹
Muséum national d'histoire naturelle

Baigneurs la plage vous appelle [...]
Jeune femme, à la santé frêle,
Dont le spleen a pâli le front,
Pour revenir joyeuse et belle,
Les bains de mer vous guériront².

Jean-François Ardusset, *Les Bains de mer*

Cet article tire son origine de la communication que devait présenter Aliette Geistdoerfer à la journée de recherche interdisciplinaire sur les ressources marines organisée à l'université de Bretagne Sud, en mars 2015. Docteure ès lettres et sciences humaines, ethnologue, directeur de recherche au CNRS, attachée au Muséum national d'histoire naturelle et au centre de documentation CETMA-Anthropologie maritime du département « Hommes, nature, sociétés », elle avait travaillé aux îles de la Madeleine, à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans plusieurs régions françaises, plus particulièrement en Bretagne, sur l'organisation socioéconomique des marins pêcheurs et des femmes de pêcheurs afin de mettre en évidence les spécificités de leurs pratiques. Elle poursuivait ses recherches sur le statut de marin-pêcheur et sur les politiques des pêches en France. Elle est décédée brutalement quelques semaines avant de pouvoir présenter son dernier travail. Amis de longue date, nous avons préparé dans un premier temps mon intervention sur l'industrie de l'iode d'origine marine présentée lors de la journée d'étude « Gestion et exploitation des ressources de la mer de l'époque moderne à nos jours », organisée par l'université d'Aix-Marseille à Marseille le 12 février 2014. Dans un second temps nous élaborions l'intervention d'Aliette sur la mer et ses éléments à valeur thérapeutique. Après sa disparition, il me restait son introduction, quelques notes, et le souvenir de nos discussions. C'est donc un texte incomplet qui est présenté ici,

1 Professeur agrégé au lycée Kerichen de Brest, docteur habilité en histoire contemporaine – fichou.porspoder@wanadoo.fr.

2 Jean-François Ardusset, *Les Bains de mer*, Saint-Lô, Imprimerie Delamare, 1858, p. 2.

dont la première partie a été entièrement rédigée par Aliette pour définir le cadre de son étude. J'ai à sa suite uniquement développé la partie dédiée aux vertus thérapeutiques de l'eau de mer. Il s'agit surtout d'un hommage, maladroit, à une grande dame et une amie très chère.

Le sujet de la mer et de la santé a été traité sous différents angles. Nous voulons aborder l'usage thérapeutique de plusieurs ressources marines en tant qu'expression de cultures particulières des communautés maritimes qui les exploitent : construction de savoirs et de représentations du monde marin, afin de les comparer, ethnologiquement parlant, aux pratiques récentes des Français, principalement celle de la consommation du poisson considéré comme un « alicament ».

158

En France, plusieurs systèmes de représentation de la mer et des ressources marines se recoupent. Celui des « Français terriens » au sein duquel la mer, ses ressources et ses habitants appartiennent à un domaine à part et sont dévalorisés socialement et symboliquement. Celui des océanographes qui produisent des connaissances scientifiques. Généralement opposé, celui construit par ceux qui vivent depuis plus ou moins longtemps de l'exploitation de la mer et de ses ressources. Il est issu des communautés de marins et de pêcheurs pour qui la mer et ses habitants partagent des valeurs positives qui font partie de leur vie matérielle et « idéelle ».

Pourquoi et comment, dans un passé proche, les communautés littorales françaises utilisaient-elles plusieurs ressources marines pour soigner les plus divers maux du corps et de l'esprit ? Quelles pratiques alimentaient les représentations terriennes des gens de mer, du sauvage à celui qui a la mer dans les veines ? Quelles sont ces pratiques fondées sur des savoirs locaux et sur des représentations particulières des milieux marins – bains, croisières, consommation de mammifères marins, de sous-produits de la mer, de mollusques, l'usage médical de poissons, etc. ?

Quelle en est la persistance ? Pourquoi et comment, aujourd'hui, « les terriens » ont-ils rapidement adopté plusieurs de ces pratiques scientifiquement soutenues mais surtout commercialement « promotionnées » ? L'objet de cet article est d'en présenter certaines pour montrer qu'elles relèvent de systèmes de représentation différents et pour en identifier les permanences.

DES BAINS DE MER

La valeur curative de l'eau de mer est reconnue depuis la plus haute Antiquité phénicienne, grecque puis romaine : Euripide, Aristote, Hippocrate, Platon, Celse, Galien et Pline ont fait allusion dans leurs œuvres aux bienfaits

de l'eau de mer et des bains marins en particulier. On attribue à Hérodote (- 484,- 420) souvent cité en référence dès qu'il s'agit des vertus thérapeutiques de la mer la citation suivante : « La cure de soleil et la cure de mer s'imposent dans la plupart des maladies et surtout dans les affections de la femme³. »

Les médecins arabes préconisent eux aussi les vertus de l'eau de mer. Mais si, de tout temps, les praticiens ont attribué aux bains de mer des effets salutaires, et les recommandaient dans beaucoup de cas malades, ce sont bel et bien des médecins français qui ont créé le thermalisme marin, puis la thalassothérapie contemporaine. C'est surtout à partir de 1770 que l'usage et les effets de l'air marin, de l'eau, et des bains de mer, sont signalés au monde savant par de nombreux ouvrages spéciaux et recueils périodiques. Richard Russel (1687-1759), « l'inventeur de la mer », est sans doute le premier qui se soit livré à des recherches sur les bains de mer⁴. À la cour du roi George III, il soigne ainsi le mal-être de la noblesse et lance le thermalisme à Bath puis en créant, à Brighton, une station balnéaire. Ces travaux sont ensuite repris, complétés et popularisés par son collègue Alexander Buchan (1729-1805), médecin écossais⁵. Très vite les bains de mer connaissent un franc succès et la pratique se développe sur le continent. Ainsi on doit au docteur Samuel Vogel (1750-1837) le premier ouvrage qui ait paru en Allemagne sur les bains de mer (1774). Après ce premier essai, le docteur Vogel publia, presque chaque année, les résultats de sa pratique médicale dans les *Nouvelles annales des bains de mer de Dobberan*⁶. En 1819, il fait paraître un manuel à l'usage des baigneurs, où la partie médicale n'occupe qu'une place secondaire, mais qui renferme néanmoins les notions jugées fondamentales sur les bains de mer chauds et donne, sous forme d'énumération, une liste complète des cas où les bains de mer froids ont manifesté leur efficacité. Son confrère, le docteur Neuber, publie dans ces mêmes annales soixante-quatorze observations recueillies de 1819 à 1821.

Mais c'est en France que l'expérimentation prend son plus grand essor. Hugues Maret, de l'académie de Dijon, est le premier médecin qui ait parlé des bains dans son ouvrage *Mémoire sur la manière d'agir des bains de mer et leurs usages vivifiants*, publié en 1769. Il « dessine le modèle du bain de mer

3 Hérodote, *Histoire*, trad. Pierre-Henri Larcher, livre VII, § 176, Paris, Charpentier, 1850.

4 Richard Russell, *De tabe glandulari, sive de usu aquae marinae in morbis glandularum dissertatio*, London, E. Theatro Sheldoniano, 1750, 235 p.

5 Alexander Buchan, *Médecine domestique ou Traité complet des moyens de se conserver en santé, de guérir & de prévenir les maladies, par le régime & les remèdes simples. Ouvrage utile aux personnes de tout état & mis à la portée de tout le monde* [*Domestic Medicine*, 1769], trad. Jean-Denis Duplanil, Paris, Froullé, 1783, 419 p.

6 Pierre Daney, *Bains de mer de Gujan. Précis sur les bains de mer*, Bordeaux, Imprimerie de Balarac, 1846, p. 8.

thérapeutique, tel qu'il sera pratiqué jusqu'au cœur du XIX^e siècle⁷ ». Le docteur Le François, médecin de Dieppe, soutient en 1812 une thèse qui renferme les préceptes de l'époque sur les bains de mer. En 1823, le docteur Mourgué publie un *Journal des bains de mer ou Recherches et observations sur l'usage hygiénique et thérapeutique des bains de mer*. En 1825, le docteur Assegond fait paraître un *Manuel hygiénique et thérapeutique des bains de mer* lequel devient rapidement le traité de base en la matière⁸. En 1828, le docteur Blot publie son *Manuel des bains de mer*, suivi d'autres praticiens qui ont publié diverses observations sur l'efficacité des bains de mer. En 1838, un médecin de La Teste, Hameau, soutient dans ses *Quelques avis sur les bains de mer*, que les livres de l'art sont presque silencieux à leur égard et qu'aucun médecin n'a fait de traité sur cette matière et sur les effets hygiéniques et thérapeutiques des bains de mer. Il conclut hardiment ses écrits par ces mots : « J'ouvre donc la carrière ! » En moins de vingt ans les bains de mer sont devenus la panacée presque universelle : « Aujourd'hui [...], l'usage des bains de mer est un moyen acquis à la thérapeutique ; trop de personnes y ont eu recours et ont pu, par elles-mêmes, en apprécier les résultats, pour qu'il soit possible désormais de révoquer en doute leur efficacité⁹. »

Parallèlement, le premier centre de soins pour rhumatismes et affections dépressives ouvre en 1800 à Boulogne-sur-Mer. C'est à partir de 1822 que l'engouement pour la thalassothérapie prend véritablement son ampleur en France, avec l'ouverture du premier établissement de bains chauds à Dieppe. Depuis longtemps déjà, la ville accueillait pendant l'été des enfants de constitution chétive ou des convalescents affaiblis. Dès l'instant où Dieppe dispose d'un établissement public consacré aux bains de mer, le gouvernement, par l'extension d'une mesure déjà appliquée à tous les sites d'eaux minérales de France, y nomme un médecin-inspecteur, le docteur Mourgué. Tenu de résider sur place pendant la saison, et de rendre compte chaque année de sa gestion médicale, il assure à la station un renom qui enfle dans tout le pays¹⁰. Les familles royales s'y pressent, attirant la noblesse et les élites bourgeoises, puis, par mimétisme, le reste de la population. Dès lors, on assiste à un engouement extraordinaire. On abandonne les établissements thermaux et les villes d'eau traditionnelles pour se précipiter sur les plages de la Manche

7 Alain Corbin, *Le Territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage (1730-1840)*, Paris, Flammarion, 1988, p. 78.

8 Albert Assegond *Manuel hygiénique et thérapeutique des bains de mer*, Paris, Compère jeune, 1825.

9 Jules Le Cœur, *Des bains de mer. Guide médical et hygiénique du baigneur*, Paris, Labé, 1846, p. 3.

10 Gaudet, *Notice médicale sur l'établissement des bains de mer de Dieppe*, Paris, Dezauche, 1837, p. 4.

qui sont devenues beaucoup plus accessibles depuis l'achèvement du réseau ferré. Grâce à la duchesse de Berry, intrépide nageuse, qui se rend à deux reprises à Dieppe, la commune s'affiche comme la doyenne des plages à la mode et lance sa station. Dix ans plus tard, le maire de Dieppe évalue à quatre cents chaque saison le nombre des baigneurs présents pour cause de maladie. Le bain est alors vécu sur le mode de l'épreuve et de la purification et la haute société parisienne est entraînée vers « les bains de mer par le torrent de la mode¹¹ ». Bientôt on retrouve de telles stations sur la côte Atlantique, au Croisic¹², à Arcachon, où sur la Méditerranée où, en 1847, à Sète, Mademoiselle Hirsch crée le premier établissement combinant le traitement par l'eau de mer et la cure héliomarine.

En 1860, le mouvement se renforce encore avec l'apparition du sanatorium marin, ancêtre de nos centres de rééducation en milieu marin, qui enraine, à la fin du XIX^e siècle, la notion de bain de mer thérapeutique. Un an plus tard, le premier hôpital marin est créé à Berck-sur-Mer par les docteurs Lhoste et Perrochaud sous la responsabilité de l'Assistance publique. La circulaire du 30 juillet 1898, selon laquelle le ministre de l'Intérieur prescrit à tous les conseils généraux de prononcer le rattachement des communes de leur département à un ou plusieurs hôpitaux marins pour le traitement des enfants rachitiques ou scrofuleux, intensifie encore plus cette tendance. En exécution de ces instructions, le préfet de Saône-et-Loire écrit à plusieurs établissements de ce genre pour avoir leurs propositions : « Deux réponses lui sont parvenues jusqu'à ce jour, du sanatorium d'Arcachon et de l'Œuvre des hôpitaux marins – Banyuls-sur-Mer et Saint-Trojan¹³. »

À la fin du XIX^e siècle, le biologiste René Quinton démontre la similitude physique et physiologique entre le plasma humain et l'eau de mer. Il pose ainsi les bases scientifiques de la thalassothérapie. En 1869, sous l'impulsion du docteur Jules de la Bonnardière¹⁴, l'utilisation de l'eau de mer, mais aussi des algues, du sable et du climat maritime à des fins thérapeutiques prend le nom de thalassothérapie. Il s'agit de la contraction des mots grecs *thalassa* (mer) et *therapeia* (traitement). Le terme apparaît dans le *Larousse médical* en 1890¹⁵. Quatre ans plus tard, 150 médecins sont réunis au premier

- 11 Louis Robert, *Manuel des bains de mer sur le littoral de Marseille*, Marseille, Ricard, 1827, p. 15.
- 12 Armand Trousseau, *Notice médicale sur les bains de mer du Croisic et sur l'effet thérapeutique des eaux mères, [...] de l'hydrothérapie marine et des bains de sable administrés à l'établissement du Croisic*, Paris, Labé, 1855, 47 p.
- 13 Conseil général de Saône-et-Loire, *Rapports et délibérations. Séance du 26 août 1898*, Mâcon, Imprimerie Générale, 1898, p. 1001.
- 14 Jules de La Bonnardière, *Introduction à la thalassothérapie*, thèse de médecine, Montpellier, 1867.
- 15 Albert Dauzat, Jean Dubois et Henri Mitterrand, *Dictionnaire étymologique*, Paris, Larousse, 1964, p. 743.

congrès international des bains de mer et d'hydrologie à Boulogne-sur-Mer. Dès lors, les rencontres médicales se multiplient et permettent la tenue de congrès internationaux de thalassothérapie soutenus par l'académie de médecine à Ostende, Biarritz et Abbazia. De ces connaissances partagées est né le premier véritable centre complet de thalassothérapie créé par le docteur Louis Bagot, en 1899, dans la commune de Roscoff (Finistère nord) : l'Institut Rockroum est considéré comme le berceau de la thalassothérapie moderne française.

162

Peu à peu, la liste des affections que les bains chauds ou froids sont capables de guérir ne cesse de s'allonger : la régulation des menstruations (dysménorrhée), les lésions du tissu utérin, la scrofule, les maladies de peau, les névroses, l'atonie, l'hystérie, l'hypocondrie, les névralgies, les céphalées, la céphalalgie, la gastralgie dyspepsique, les faiblesses nerveuses, les rhumatismes, l'odontalgie... Le médecin François Calot étudie particulièrement les différents moyens thérapeutiques de traitements des affections jusqu'alors tributaires de la chirurgie. Il s'efforce de guérir sans opération la coxalgie, les arthrites tuberculeuses, le mal de Pott, au moyen d'appareils orthopédiques ou de la suspension en bassins d'eau de mer, dont les résultats, pour être secondaires, n'en sont pas moins efficaces¹⁶. Et si la mer peut soigner presque tout, elle peut aussi s'adresser à tous, du plus vieux au plus jeune :

L'enfant, dès les premiers jours de son arrivée à la mer, sent l'influence de l'atmosphère nouvelle qu'il respire. Ce n'est pas seulement l'attrait du changement qui le met en mouvement et lui donne un entrain inaccoutumé ; ce surcroît d'activité, ou plutôt cette excitation se retrouve dans tous les actes de sa journée : l'appétit est plus ouvert, l'intelligence plus éveillée, l'amour du jeu, des exercices fatigants se développe dans les mêmes proportions : dans tous les mouvements comme dans le caractère, au physique comme au moral, se fait sentir l'air de la mer avec ses effets stimulants¹⁷.

Se pose bien sûr la question de savoir comment le bain de mer peut agir :

Le bain de mer, par la réfrigération subite qu'il produit sur le corps, par la pression qu'il exerce sur sa superficie, et aussi par la percussion des lames ou vagues, refoule d'abord les mouvements circulatoires vers les organes internes ; mais bientôt une réaction en sens inverse les reporte vers la périphérie, et de ce double courant de l'excitation et de la chaleur de l'extérieur à l'intérieur

16 C.-E. Curinier (dir.), *Dictionnaire national des contemporains*, t. V, Paris, Office général d'édition, de librairie et d'imprimerie, 1906, p. 189.

17 Albert Monteuis, *Les Enfants aux bains de mer, la médication marine, les bains de mer chauds, les bains de sable, les climats marins de la France, le choix de la plage, l'hygiène au bord de la mer*, Paris, Baillière et fils, 1889, p. 10.

et de l'intérieur à la circonférence, résulte pour l'organisme une suractivité puissante qui en secoue l'inertie et la langueur¹⁸.

À la fin du XIX^e siècle, il n'est plus aucun médecin qui ne soit pas convaincu par ce traitement, lequel s'avère particulièrement efficace pour transformer des complexions affaiblies ou « abâtardies » comme on l'écrit à l'époque :

Il suffirait que l'État, dans sa sollicitude pour les classes populaires, consentît à fonder seul, ou avec le concours des administrations départementales, sur nos plages maritimes, et dans des stations reconnues les mieux appropriées à ce but, quelques vastes établissements de bains de mer gratuits, auxquels seraient dirigés gratuitement aussi, depuis les gares les plus rapprochées de leurs demeures, les nombreux débilités de tout genre, valétudinaires ou malades¹⁹.

Mais il s'agit de prescriptions médicales et le bain doit s'effectuer sous une surveillance étroite et permanente : « C'est après une expérience de vingt années, après avoir pris, moi-même, plus de mille bains de mer, après en avoir constamment suivi et observé les divers effets, qu'épouvanté des funestes résultats de la manière dont on les prend en général²⁰. » Si les bains de mer « occupent aujourd'hui une place importante parmi les modificateurs thérapeutiques » que la nature met à la disposition du médecin, il faut que ce dernier soit présent, sinon lorsqu'on les prend « sans connaître leurs avantages et leurs inconvénients, on abandonne sa santé aux caprices du hasard »²¹.

Enfin, les bains ne peuvent se prendre n'importe où. Ainsi les eaux de la Touques sont trop importantes et d'une propreté douteuse si bien qu'on engage les malades à aller prendre des bains de mer « partout ailleurs qu'à Trouville, s'ils veulent en obtenir une guérison certaine²² ». De même, les eaux de la Gironde « pervertissent [les bains de Royan, et il faut que] le public sache qu'en se rendant à ces prétendus bains de mer, établis à l'embouchure des rivières, il est victime d'une véritable mystification ». Alors, où se rendre ? « [...] à Soulac, par exemple²³ ».

18 Pierre-Scipion Payan, *Des Bains de mer considérés au point de vue de l'hygiène générale et de la santé publique*, Aix, Imprimerie Makaire, 1867, p. 7.

19 *Ibid.*, p. 14.

20 A. Le Parmentier de Fresville, *Guide du malade aux bains de mer*, Paris, Imprimerie de De Soye et Bouchet, 1856, p. 7.

21 P.-M.-L. Miramont, *Vingt années d'expérience aux bains de mer; guide médical et hygiénique aux bains de mer*, Paris, Delahaye, 1867, p. 13.

22 A. Le Parmentier de Fresville, *Guide du malade aux bains de mer*, *op. cit.*, p. 69.

23 Dr Constantin, *Bains de mer. Soulac-les-Bains*, Paris, Sagnier, 1876, p. 17.

On commence à se baigner pour des raisons médicales en suivant une prescription qui indique le lieu, la fréquence des bains, la période propice : en général en hiver, de préférence à jeun, à marée haute et le matin. On privilégie le « bain à la lame », où l'on s'expose à la vague avec un maître baigneur qui maintient le corps dans l'eau jusqu'au premier symptôme de la noyade, une émotion censée redonner du tonus et endurcir des corps fatigués. Mais le bain n'est pas la seule méthode de soin. On peut aussi utiliser l'eau de mer comme médicament :

Nous avons constaté isolément une dizaine de cas de diphtérie, quelques cas de la maladie désignée vulgairement sous le nom de fièvre typhoïde, des pneumonies légères, et beaucoup d'ophtalmies sans gravité qui guérissent promptement au moyen de lotions avec l'eau de mer, médicament qui se trouve à la portée de tous²⁴.

164

De même, l'emploi de l'eau de mer comme boisson thérapeutique est recommandé dès les temps anciens. On la retrouve dans l'« oxymel », un mélange de miel, de vinaigre et d'eau de mer prescrit par Hippocrate dans son ouvrage *Du régime des maladies aiguës* pour faciliter l'expectoration et la respiration²⁵. Pline en parle aussi. Ce remède est remis à l'honneur surtout par les médecins anglais Russel et Buchan qui lui accordent de nombreuses propriétés et conserve en Angleterre un large attrait, associé souvent à la cure des bains de mer. Selon Russel, « il faut boire l'eau de mer, y faire le bain, et manger toutes les choses marines dans lesquelles est concentrée la vertu de la mer²⁶ ».

Après eux, les Allemands lui accordent une influence dissolvante qu'il convient de ne pas négliger lors des cures. Valérien Bréra, médecin italien (1772-1840) pensant que le sel marin est un bon moyen d'expulsion du tænia, a l'idée de combiner ce sel et conseille d'ingérer de l'eau de mer en assez abondante quantité²⁷. En France, l'eau de mer n'est que peu usitée comme boisson et à peu près seulement à titre de purgatif. Elle « est surtout recommandée aux personnes qui souffrent de constipation, ou qui ont seulement les entrailles habituellement embarrassées ; elles doivent boire de l'eau de mer pendant le temps qu'elles usent des bains de mer, et se trouveront très bien de ce conseil²⁸ ». Toutefois,

²⁴ Puzin, « Hygiène algérienne », *Gazette médicale de l'Algérie*, le 25 mars 1864, p. 26.

²⁵ Henri Joyeux et Nicolas Bouguet, *Les Abeilles et le Chirurgien*, Monaco, Éditions du Rocher, 2012.

²⁶ Richard Russell, *De tabe glandulari*, op. cit., p. 37.

²⁷ Laurent Béranger-Féraud, *Leçons cliniques sur les tæniases de l'homme*, Paris, Doin, 1888, p. 305.

²⁸ Bon de Ponte Reno, *L'Eau. Méthode spéciale de son emploi curatif*, Paris, Masson, 1852, p. 75.

de nombreux médecins constatent qu'elle « mériterait pourtant d'être mise plus souvent en usage, notamment chez les scrofuleux et pour les adénites chroniques, où elle compléterait si bien l'action médicamenteuse des bains de mer²⁹ ». L'action de l'eau de mer est notamment reconnue dans la guérison ou l'atténuation de maladies de peau. Elle est alors préparée et vendue en bouteilles comme l'eau de mer épurée et gazeuse, préparée par M. Paquier, laquelle peut être employée avec avantage « dans tous les cas où les purgatifs salins sont indiqués. Nous avons remarqué de plus, qu'elle a une action spéciale et favorable sur les individus atteints d'affections scrofuleuses³⁰ ». Elle est aussi préconisée comme agent tonique. Ainsi, il est conseillé de « boire tous les matins un verre d'eau de mer, autant pour vaincre leur constipation habituelle que pour dériver la congestion des capillaires du cerveau³¹ ». Quelques médecins de l'époque portent une foi si robuste en ses vertus qu'ils la prescrivent même comme un fondant efficace dans les divers carcinomes ! Rapidement, l'effet laxatif est combiné à d'autres réactions qui renforcent son pouvoir thérapeutique :

L'usage interne de l'eau de mer nous paraît devoir être prescrit plus souvent qu'on ne le fait. On peut y recourir à titre de médicament altérant ou de médicament purgatif. La dose laxative est de deux à quatre et même cinq verres ; la dose altérante est beaucoup plus faible et relative à la tolérance de l'estomac. Elle est administrée avec grand succès, chez les individus lymphatiques et scrofuleux³².

L'eau de mer est bue, administrée en douches générales, mais aussi en douches vaginales pour combattre les affections des organes génitaux de la femme, une thérapie marine « si peu connue et qui est appelée pourtant à rendre de si grands services aux malades et aux médecins³³ ». Enfin, l'eau de mer est utilisée aussi en lavements. C'est un moyen souvent employé et généralement efficace pour combattre la constipation, qui réussit même dans les cas où l'eau de mer en boisson a échoué.

Mais, c'est là une ressource dont il ne faut pas abuser, pour peu que l'on redoute une irritation du tube digestif ; pas plus que la boisson, le lavement d'eau de mer ne saurait convenir dès qu'il y a un mouvement fébrile même peu intense. Mais pour les personnes bien portantes, c'est un remède commode et exempt

29 Antoine Roccas, *Traité pratique des bains de mer et de l'hydrothérapie marine fondé sur de nombreuses observations*, 2^e édition, Paris, Masson, 1862, p. 190.

30 Gustave Drouineau, *Des bains de mer. Guide médical et hygiénique du baigneur aux plages de l'Ouest*, Paris, Masson et fils, 1869, p. 136.

31 P.-M.-L. Miramont, *Étretat, op. cit.*, Paris, Delahaye, 1867, p. 45.

32 Ferdinand Rouget, *Indicateur des eaux minérales et des bains de mer les plus efficaces de France, pour le maintien et le rétablissement de la santé*, Toulouse, Julien, 1873, p. 77.

33 Louis Martineau, *Traité clinique des affections de l'utérus et de ses annexes*, Paris, Baillière, 1878, p. 8.

d'inconvénients. La réserve que nous faisons pour les lavements et que nous appliquons aux boissons fait voir que nous ne considérons pas l'eau marine comme un purgatif doux, mais bien comme un cathartique, de la classe des purgatifs salins³⁴.

Plus surprenant, on constate aussi la prise d'eau de mer par injection. Au congrès d'Alger, en 1881, Bonnal est le premier à préconiser, pour les tuberculeux et les scrofuleux, l'emploi de l'eau de mer isotonique en injections sous-cutanées. Pourtant, sa communication passe complètement inaperçue. En 1883, Louis Calvet donne dans un opuscule les indications de l'emploi de l'eau de mer en injection sous-cutanée et notamment pour tenter de soigner « le diabète sucré [qui] est une des maladies qui réservent au médecin les plus pénibles surprises et, s'il peut guérir quelquefois, il est juste de reconnaître que le plus souvent il conduit à la mort par divers chemins³⁵ ».

166

En 1905, le docteur Mahé présente une note concernant l'action du sérum marin isotonique de Quinton sur les aliénés. Dans tous les cas traités, et surtout chez les paralytiques généraux, ces injections ont provoqué

un relèvement de l'appétit, une diminution de la constipation, un relèvement de la tension vasculaire, une diurèse plus abondante. Sur la maladie mentale, les effets sont moins marqués, il est vrai que chez les paralytiques généraux, les mélancoliques, etc., on constata la disparition de quelques phénomènes accessoires³⁶.

Le docteur René Quinton a le mérite de démontrer la similitude entre la concentration des minéraux de l'eau de mer et celle du milieu organique des organismes vivants³⁷. Il acquiert en 1906 une célébrité mondiale en sauvant, par l'injection d'eau de mer isotonique, des milliers d'enfants atteints du choléra. Il démontre alors que la transfusion d'eau de mer peut, dans certains cas, remplacer la transfusion sanguine. À partir de 1907, dans les villes majeures de France, plusieurs « dispensaires marins » voient le jour où Quinton et ses collaborateurs pratiquent les injections à l'eau de mer isotonique. Dans la plupart des cas ils obtiennent de réels résultats³⁸. Toutefois,

34 Antoine Roccas, *Traité pratique des bains de mer et de l'hydrothérapie marine fondé sur de nombreuses observations*, op. cit., p. 192.

35 Auguste Burgez, *Contribution au traitement du coma diabétique par les injections de sérum physiologique*, Lyon, Rey, 1899, p. 7.

36 Mahé, « L'action du sérum marin isotonique de Quinton sur les aliénés » dans *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale. Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1905, p. 700.

37 René Quinton, *L'Eau de mer milieu organique*, Paris, Masson & C^{ie}, 1904, 503 p.

38 Office central des œuvres de bienfaisance, *Paris charitable et bienfaisant*, Paris, Plon-Nourrit, 1912, p. 215.

l'expérience a peu de continuateurs : on retrouve bien à Lyon le docteur Jean Jarricot qui perfectionne la thérapeutique par injection d'eau de mer qu'il applique aux nourrissons et aux enfants³⁹, mais par la suite l'injection d'eau de mer disparaît.

En définitive, si les bienfaits des bains de mer s'avèrent rapidement une évidence, l'utilisation de l'eau de mer en thérapeutique reste très empirique jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les expériences de plusieurs précurseurs entre 1650 et 1900 sur l'utilisation de l'eau de mer en thérapeutique sont devenues une réalité. Il n'empêche que les moyens d'action de l'eau de mer sont peu connus. Le bain de mer reste une occupation de « terriens » de la classe dominante. Jamais marins ou pêcheurs n'auraient eu l'idée de combattre une quelconque maladie en se jetant dans les vagues ! Du moment qu'elle devient un plaisir, une jouissance, « un hymne aux effets bénéfiques [sur] le corps tout entier⁴⁰ », la saison aux bains de mer est beaucoup plus qu'une simple distraction thérapeutique : elle s'apparente de plus en plus à un style de vie qui accompagne la naissance des stations balnéaires telles que nous les connaissons aujourd'hui.

39 Jean Jarricot, *Le Dispensaire marin*, Paris, Masson & C^{ie}, 1921, 637 p.

40 Alain Corbin, *Le Territoire du vide*, *op. cit.*, p. 56.

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES OCÉANIQUES PROFONDES : LES RÊVES ET LA RÉALITÉ

Patrick Geistdoerfer¹
Membre de l'Académie de marine
Directeur de recherche (h) au CNRS (océanographe)

Pendant des siècles, les hommes se sont contentés d'une connaissance de la mer limitée à ses faibles profondeurs et à ses eaux superficielles. Faute des moyens techniques nécessaires pour aller au-delà, cette connaissance nécessaire et suffisante pour la navigation et la pêche était établie à partir de la surface. Dès le XVIII^e siècle, période des Lumières et de l'*Encyclopédie* qui consacre de nombreux articles à la mer, siècle où la raison s'impose face aux dogmes religieux, quelques précurseurs de l'océanographie, science qui ne prendra réellement naissance qu'à la fin du siècle suivant, cherchent à comprendre ce qui se passe sous la surface des mers et des océans. C'est à cette époque que Marsigli est le premier à effectuer des observations véritablement scientifiques de la température des eaux marines en Méditerranée, qu'il publie en 1725 dans son *Histoire physique de la mer*, réalisant le premier ouvrage d'océanographie. L'Académie de marine, « société de pensée » créée en 1752, qui rassemble des astronomes, des hydrographes et des marins, contribue également aux progrès de la navigation et de la connaissance des mers.

DE LA DÉCOUVERTE DES GRANDS FONDS OCÉANIQUES AU BATHYSCAPHE

Si au milieu du XIX^e siècle les courants superficiels des mers et des océans sont assez bien connus grâce aux observations des navigateurs et aux travaux des hydrographes, il n'en est pas de même des profondeurs marines. C'est à cette époque que les regards du monde savant et des industriels se tournent vers ces grandes profondeurs et que notre vision des océans change. Grâce aux progrès des sciences et des techniques, les hommes peuvent s'intéresser aux grandes profondeurs. Ils envisagent leur étude et cela tout d'abord pour

¹ Membre de l'Académie de marine, directeur de recherche (h) au CNRS (océanographe) – patrick.geistdoerfer@orange.fr.

des raisons économiques. S'impose alors une étude scientifique de l'ensemble des fonds marins et notamment des grands fonds, ceux qui dépassent les quelques centaines de mètres des zones voisines des côtes. Ces grands fonds vont se révéler atteindre plusieurs milliers de mètres sous la surface des océans². C'est avec le développement des câbles sous-marins, qui relient le « Vieux Monde » aux Amériques ou à l'Afrique, que se matérialise cet intérêt pour les grandes profondeurs. Dès le début du xx^e siècle, les recherches de quelques biologistes comme Risso à Nice, permises grâce aux captures des pêcheurs locaux, ont révélé qu'en profondeur vivaient des poissons différents de ceux récoltés habituellement par la pêche. En effet, à quelques centaines de mètres de la Côte d'Azur, les profondeurs croissent très rapidement, contrairement à ce qui s'observe dans la plupart des zones de pêcheries comme, par exemple, la Manche où les fonds prolongent les continents.

170

Un certain nombre d'avancées technologiques majeures³, les progrès de la navigation, les navires à vapeur et à hélice, rendent possibles les longues traversées indépendantes des vents. Ils permettent surtout la mise en service d'appareils puissants, comme les treuils⁴, indispensables pour envisager l'exploration des profondeurs et la pose de câbles sous-marins⁵. Ce travail difficile est délicat, car pour établir leur tracé il suppose au préalable une bonne connaissance des fonds, donc des campagnes en mer pour connaître leurs reliefs, leurs profondeurs (la bathymétrie) et leur nature (vases, roches...).

Le premier câble télégraphique, en cuivre et gutta-percha (gomme végétale), est posé entre Douvres et Calais en 1851. Une première liaison entre la France et l'Afrique du Nord, *via* la Sardaigne, la Corse et La Spezia en Italie, commencée en 1854, est terminée en 1857. Posé à partir de 1857 par les Américains et les Anglais entre l'Irlande et Terre-Neuve, le premier câble transatlantique, long de 4 100 km, s'étend sur un trajet de 3 100 km sur des fonds de plus de 4 000 m. Après bien des difficultés et retards, la pose définitive est réalisée de juillet 1865 à septembre 1866 par le *Great-Eastern*⁶. Pour leur part, les premiers câbles téléphoniques ne furent installés qu'en 1927, dans le pas

2 Les « grandes profondeurs », dont la faune est constituée d'espèces différentes de celles des eaux superficielles, sont celles qui vont au-delà de 200 m. La distribution des profondeurs marines n'est pas uniforme : 7,6% de la surface des mers entre 0 et 200 m ; 15,3% entre 200 et 3 000 m ; 75,9% entre 3 000 et 6 000 m ; 1,1% entre 6 000 et 7 000 m et 0,1% supérieure à 7 000 m : voir Patrick Geistdoerfer, *Océanographie générale*, Rennes, Infomer, 2002, 270 p.

3 La télégraphie électromagnétique de Samuel Morse est mise en service aux États-Unis en 1844 et en France en 1851. De nos jours 99% du trafic internet passe par près de 300 câbles qui sont sous les mers et les océans (soit 800 000 km) et non pas par les satellites. De nouveaux câbles sont posés au fil des années.

4 Dès les années 1880, l'électricité fait son apparition à bord des navires.

5 Lucien Laubier, *Vingt mille vies sous les mers*, Paris, Odile Jacob, 1992, 333 p.

6 Lancé en 1866, à Londres, le *Great-Eastern* est un navire métallique à vapeur de 200 m de long avec deux roues à aubes, une hélice et six mâts.

de Calais, entre l'Angleterre et la France. Par suite, le début des câbles sous-marins correspond dans un sens à une première exploitation des possibilités des fonds marins autre que la pêche.

Ce sont les Britanniques, sous l'impulsion du biologiste écossais Charles Wyville-Thomson, qui entreprennent les premières expéditions consacrées à l'étude des grandes profondeurs océaniques. La célèbre expédition du *Challenger*, corvette de la Royal Navy qui effectue de décembre 1872 à mai 1876 une campagne de 58 890 milles marins autour du monde, réalise des sondages, des pêches et des dragages dans tous les océans jusqu'à plusieurs milliers de mètres de profondeur⁷. C'est le début d'une science nouvelle, l'océanographie, somme de plusieurs disciplines scientifiques telles la géologie, la physique, la chimie ou encore la biologie⁸. Outre une vision globale des profondeurs océaniques, jusque-là inconnues, cette expédition permet un apport considérable à la connaissance des océans et constitue le point de départ de toutes les recherches océanographiques à venir. Les premières prises en considération des richesses minières profondes émergent alors, ainsi notamment à partir des campagnes analogues menées par les Français dans l'océan Atlantique, qu'une réflexion sur la possibilité d'exploiter les ressources biologiques profondes. Les dragues du *Challenger* remontent, en particulier sur les plaines abyssales des océans Indien et Pacifique, à 4 000-5 000 m de profondeur, des formations métalliques de formes irrégulières, souvent arrondies, de dimensions de quelques centimètres à une dizaine de centimètres⁹. C'est la découverte, selon une terminologie plus tardive, des « nodules polymétalliques » qui feront fantasmer nombre d'industriels et d'hommes politiques dans la seconde moitié du xx^e siècle. Par ailleurs, les chalutages profonds des campagnes britanniques et françaises, effectués par la Marine nationale depuis les navires le *Travailleur* et le *Talisman* de 1880 à 1883, ont rapporté de nombreuses espèces d'animaux des profondeurs, différentes de celles des eaux superficielles (jusqu'à 200 m). On découvre notamment des poissons d'assez grande taille vivant à 800-1 000 m de profondeur. Alphonse Milne-Edwards, qui dirige les campagnes françaises, prend conscience que ces poissons pourraient être exploités par la pêche commerciale. Aussi, dès 1882 il adresse un rapport au ministre français de l'Instruction publique sur l'intérêt que présente l'étude de la faune marine de grande profondeur. Milne-Edwards

7 La plus grande profondeur relevée lors de la campagne du *Challenger* dans l'océan Pacifique est de 9 636 m. Elle avoisine celle de la fosse des Mariannes (11 000 m), la plus grande profondeur connue de nos jours.

8 Patrick Geistdoerfer, *Histoire de l'océanographie. De la surface aux abysses*, Paris, Nouveau monde éditions, 2015, 235 p.

9 Ils avaient déjà été découverts en 1868 dans l'océan Arctique russe, en mer de Kara.

met en évidence les ressources présentes dans les grands fonds et oriente vers ces richesses naturelles la campagne effectuée en 1883 par le *Talisman*. Il faudra pourtant attendre les années 1970 pour voir la pêche commerciale se tourner vers les espèces de poissons vivant sur le haut du talus continental¹⁰ (grenadier, lingue bleue et sabre¹¹), grâce aux données obtenues dans l’océan Atlantique Nord par les océanographes, soviétiques et français notamment. Il est vrai qu’à la fin du XIX^e siècle exploiter aussi bien des nodules polymétalliques que des poissons profonds n’était pas techniquement possible et surtout rentable...

172

Dans la première moitié du XX^e siècle, l’exploitation des richesses marines se limite à celles de la pêche et les recherches océanographiques en haute mer n’ont pour objectifs que l’amélioration des connaissances. Durant cette période, la France, au contraire d’autres pays, est absente de ces recherches océanographiques en haute mer où seuls sont présents les navires du Service hydrographique de la Marine, pour l’établissement des cartes marines, et ceux de l’Office scientifique et technique des pêches maritimes¹² pour répondre aux besoins de la pêche nationale. Après la Seconde Guerre mondiale, l’intérêt pour les grands fonds se manifeste en France au sein de la Marine nationale qui met en service, avec le soutien du CNRS, le sous-marin *FNRS III*, armé par le capitaine de corvette Georges Houot et l’ingénieur du génie maritime Pierre Willm : le 15 février 1954, ils descendent à 4 050 m au large de Dakar, devenant les premiers hommes à atteindre une telle profondeur et à voir le fond des océans¹³. En 1969, la France renoue avec l’océanographie en haute mer avec la campagne de trois mois (du début août à la fin d’octobre) du tout nouveau navire océanographique le *Jean-Charcot*, comptant des équipes d’océanographes, de géologues et de biologistes issus du CNRS, des universités et du Centre national d’exploitation des océans (CNEOX)¹⁴.

UN NOUVEAU DROIT DE LA MER

En 1945, à la suite de la découverte de gisements d’hydrocarbures dans le golfe du Mexique, le président des États-Unis, Harry Truman, déclare que son pays a l’exclusivité de l’exploitation des ressources de son plateau continental. Dans le prolongement de cette déclaration, des négociations internationales sur le droit de la mer s’engagent et aboutissent à l’une des conventions

10 Patrick Geistdoerfer, « Pour une nouvelle frontière des ressources : l’exemple de la pêche en mer », *La Pensée*, n° 198, 1978, p. 122-130.

11 Patrick Geistdoerfer, *Histoire de l’océanographie*, op. cit.

12 Créé en 1918, devenu « Institut scientifique et technique des pêches maritimes » après la Seconde Guerre mondiale, puis une des composantes de l’IFREMER en 1984.

13 Patrick Geistdoerfer, *Histoire de l’océanographie*, op. cit.

14 Alors jeune océanographe, l’auteur de cet article a participé à cette campagne.

de Genève de 1958, qui reconnaît les droits des États côtiers sur leurs plateaux continentaux. Le droit reflétant la technique des prospections sur les grands fonds à des fins d'exploitation n'était pas envisageable, mais la situation a rapidement évolué. La convention des Nations unies sur le droit de la mer – convention dite de Montego Bay –, du 10 décembre 1982 (CNUDM 82¹⁵), définit les fonds marins et l'allocation de droits souverains pour chaque État côtier. Elle entre en vigueur le 16 novembre 1994¹⁶ instaurant la « zone », la haute mer internationale, notion juridique distincte de celle bathymétrique des grands fonds, qui correspond à l'espace maritime situé au-delà des limites des juridictions nationales, ainsi que leurs fonds marins et leur sous-sol¹⁷. La gestion des ressources de la zone (autorisations d'exploration et d'exploitation) est confiée à l'Autorité internationale des fonds marins¹⁸. Les ressources minérales solides, liquides ou gazeuses *in situ* qui se trouvent sur les fonds marins de la zone ou dans leur sous-sol¹⁹, sont définies comme patrimoine commun de l'humanité²⁰ et hors de toute revendication nationale. Cette convention ne prend pas en compte les ressources de la colonne d'eau, les ressources halieutiques étant réglementées cependant par de nombreux accords internationaux concernant soit un groupe d'espèces données (les thons, par exemple) soit une région comme le Nord-Est atlantique avec le Conseil international pour l'exploration de la mer. C'est pourquoi, en 2017, va s'ouvrir une négociation dans le cadre des Nations unies²¹ – les travaux préparatoires sont en cours – concernant les ressources biologiques en haute mer, dans la colonne d'eau, pour définir le statut juridique de ces ressources.

C'est également la convention de Montego Bay qui ajoute à la notion géologique de plateau continental, celle de « zone économique exclusive » (ZÉE) de 200 milles marins, se superposant en général plus ou moins bien à l'extension du plateau continental. Précisons que le plateau continental des juristes n'est pas celui des océanographes²². Cette ZÉE attribue des droits

15 Disponible en ligne : www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_f.pdf

16 Le texte final est adopté le 30 avril 1982, par 130 voix pour, 4 contre (Allemagne, Australie, États-Unis et Royaume-Uni) et 17 abstentions.

17 Article 1.1 de la convention.

18 Installée à Kingston, en Jamaïque.

19 Le pétrole et les gaz extraits des fonds marins sont considérés comme des minéraux au même titre que les nodules (article 133).

20 Article 136.

21 Dite négociation BBNJ, Biodiversity Beyond National Jurisdiction.

22 Les plateaux continentaux sont la prolongation des continents sous la mer et sont comme eux de nature granitique. Plus ou moins étendus ils descendent jusqu'à 200 m de profondeur. De même nature géologique, le talus continental s'étend de 200 m jusqu'à 3 000 à 4 000 m de profondeur et fait lui aussi partie du continent. Les fonds qui s'étendent au-delà du talus jusqu'à 6 000 m sont les plaines abyssales couvertes de vases. Ce sont des fonds marins

souverains d'exploitation des ressources des eaux et de leurs fonds à l'État riverain²³. Ainsi la France, grâce à ses possessions outre-mer (97 % de la surface de la ZÉE), dispose, après les États-Unis, du deuxième espace maritime du monde comptant pas moins de 11 131 000 kilomètres carrés²⁴. Désormais des possibilités d'extension, selon des critères géologiques plus ou moins complexes, de cette zone économique sont possibles jusqu'à une distance de 350 milles marins²⁵, ce qui revient à étendre ses droits souverains sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol sous-marins. Cela a conduit la France à demander cette extension (programme français « EXTRAPLAC », EXTension RAisonnée du PLAtEAU Continental, 2003) qu'elle a d'ores et déjà obtenue pour les Antilles françaises, la Guyane, la Polynésie, Wallis-et-Futuna et les îles des TAAF de l'océan Indien, augmentant ainsi la superficie de sa ZÉE qui atteint désormais 11 710 417 kilomètres carrés²⁶.

DES RICHESSES PROFONDES À EXPLOITER

La pression humaine sur les océans s'intensifie désormais. Les grands fonds représentent, en effet, un potentiel d'activités et de richesses considérable pour les années à venir. Les ressources de l'océan Arctique, dont la banquise s'amenuise en raison du changement climatique, deviennent plus accessibles et alimentent les rêves des industriels des États riverains, avec de bonnes probabilités de bénéfices réels dans les décennies à venir... Les ressources minérales des océans et des mers existent, et sont donc exploitées ou le seront pour les zones profondes. La date de leur exploitation dépendra des prix des métaux recherchés dans les mines terrestres et des avancées technologiques, donc du prix d'extraction, car ce qui importe en fin de compte c'est le bénéfice que peuvent en tirer les industriels²⁷. Par ailleurs, certains pays n'ayant pas nécessairement de zone d'influence maritime vont avoir besoin pour leur

basaltiques, fabriqués au niveau des dorsales océaniques, chaînes de volcans sous-marins continues qui parcourent les océans sur 80 000 km. Au-delà des plaines, ce sont les fosses océaniques. Patrick Geistdoerfer, *Océanographie générale*, op. cit.

23 La notion juridique de ZEE (zone économique exclusive) est liée à celle de plateau continental (extension « moyenne ») puisque c'est là que se situe la quasi-totalité des richesses marines exploitables (minières, pétrolières et biologiques) 97 % des surfaces marines françaises se situent dans son Outre-mer.

24 La France crée sa ZEE dès 1976 mais ne la met en œuvre qu'après l'accord de Montego Bay.

25 La colonne d'eau étant maintenue au régime de la haute mer à la différence de ce qui est le cas à l'intérieur des 200 milles nautiques.

26 Gérard Grignon, « L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France », *Les avis du Conseil économique, social et environnemental*, Paris, Les éditions des Journaux officiels, 2013, 173 p.

27 Yves Fouquet & Denis Lacroix, *Les Ressources minérales marines profondes. Étude prospective à l'horizon 2030*, Versailles, Éditions Quæ, 2012, 175 p.

industrie d'accéder à ces nouvelles ressources, et notamment aux métaux présents dans les profondeurs des océans. Là, les minerais contiennent, en outre, des « terres rares », matériaux qui sont indispensables pour des technologies modernes, civiles et militaires. En pratique, il s'agit d'un groupe de dix-sept métaux non ferreux ayant des propriétés électroniques particulières, leurs applications allant de la production d'écrans plats aux aimants, billets de banque, ampoules dites à basse consommation, turbines d'éoliennes, panneaux solaires, moteurs électriques, etc. Ces métaux représentent une ressource ayant une importance politique et géostratégique considérable²⁸.

L'exploitation en grande profondeur fera appel à des équipements lourds et robotisés, comme c'est déjà de plus en plus le cas dans la recherche océanographique en haute mer. Avant toute exploitation, les zones géographiques sur lesquelles sont présentes ces « richesses » doivent être hydrographiées et cartographiées. Un état des lieux est à établir pour chacune de ces catégories de ressources profondes et pour chaque zone géographique. Ce qui est loin d'être le cas actuellement et représente un travail considérable dans le temps et dans l'espace. Il restera encore, avant toute intervention, à déterminer au cas par cas l'impact écologique afin d'assurer la préservation de l'écosystème et de sa diversité biologique. De nos jours, un peu moins de 10 % des fonds océaniques sont connus et les écosystèmes profonds, benthiques et pélagiques, sont variés, constituant une mosaïque d'habitats dispersés.

L'océan Arctique présente des enjeux considérables, économiques, environnementaux et sécuritaires²⁹. La fonte rapide d'une partie de la banquise en raison du réchauffement climatique libère une partie de cet océan, ce qui attise la convoitise des États riverains (Canada, Russie, Norvège, Danemark-Groenland, États-Unis) et d'autres encore. Bien que son hydrographie reste à réaliser et que la réalité de ses ressources ne soit pas parfaitement établie, des estimations permettent de penser qu'il recèlerait près de 30 % des réserves mondiales de gaz et 17 % de celles de pétrole, ainsi que de très importants gisements de minerais. En outre, si la navigation commerciale à grande échelle sur la route maritime du Nord-Est n'est pas à l'ordre du jour, car peu praticable et non rentable, elle fait néanmoins aussi partie des spéculations sur l'avenir. Les ressources halieutiques ne sont évidemment pas ignorées et devront faire l'objet d'accords internationaux³⁰. L'exploitation des ressources de l'océan Polaire nord sera difficile, notamment l'hiver. Elle nécessitera des techniques compliquées et une pollution à grande échelle provoquée par des fuites sur

28 La Chine a un quasi-monopole sur la production de ces métaux.

29 Cet océan figure dans le *Livre blanc sur la défense de la France*, Paris, La Documentation française, 29 avril 2013.

30 Objet d'un moratoire des pays riverains actuellement.

des forages pétroliers serait une catastrophe d'une ampleur exceptionnelle, nul ne sachant comment une telle marée noire pourrait être combattue. Les perspectives économiques de l'océan Arctique permettent néanmoins de penser que l'exploitation de ses ressources sera sérieusement envisagée et certains pays, comme la Russie, ont déjà posé des jalons sur les fonds polaires. La délimitation des zones attribuables à chacun des États riverains est d'ores et déjà une source de litiges³¹. Pour sa part, la France lors du comité interministériel de la mer (CIMER) du 22 octobre 2015, qui s'est tenu à Boulogne-sur-Mer, a défini une « stratégie nationale relative à l'exploration et l'exploitation minières des grands fonds marins »³².

LES MINÉRAUX

176

Si l'extraction du pétrole des fonds marins a commencé dans les années 1950 à de faibles profondeurs, et s'est développée dans les années 1970, notamment en mer du Nord, ce n'est que dans les années 1990 que l'industrie pétrolière s'est attaquée aux grandes profondeurs allant jusqu'à plus de 3 000 m. De nos jours, 27 % de la production mondiale de gaz provient d'installations off-shore³³ et 30 % de celle de pétrole dont 20 % de zones au-delà de 500 m, ou très profondes, au-delà de 1 500 m. Cet off-shore profond va se développer dans le golfe du Mexique, au large du Brésil ou du canal du Mozambique. Un accident récent dans le golfe du Mexique a mis en évidence l'extrême difficulté à colmater une fuite sur un forage profond, difficulté proportionnelle à la profondeur de l'accident.

Les hydrates de gaz ou clathrates constituent une ressource au moins aussi abondante que les hydrocarbures traditionnels mais sont difficiles à exploiter car de nombreux problèmes technologiques ne sont pas encore résolus³⁴. Découverts par les Soviétiques dans les années 1970, situés à des profondeurs de l'ordre de 200 m à 1 200 m dans les couches sédimentaires de zones de fortes accumulations de matières organiques, ces hydrates sont présents sur

31 Un « Conseil arctique » regroupe les nations riveraines et douze pays observateurs dont la France.

32 « Stratégie nationale relative à l'exploration et l'exploitation minières des grands fonds marins », Premier ministre. « L'État, en se dotant d'une planification à moyen et long terme d'exploitation des grands fonds marins, entend mettre à disposition des industriels des zones d'exploitation prometteuses, en assurant la prise en compte de la dimension environnementale » (CIMER, 22 octobre 2015).

33 17 000 plateformes sont en activité.

34 Une tentative d'extraction a été faite par le Japon en 2013. Le réchauffement climatique en cours pourrait entraîner la libération dans l'atmosphère des hydrates de gaz présents dans le *permafrost* des territoires arctiques.

l'ensemble des marges continentales³⁵ où la stabilité pourrait poser problème. Les clathrates sont des bulles de méthane, des molécules de méthane à l'état solide, englobées dans les interstices de cristaux de la glace, et se présentent sous la forme de solides blancs. Cette « glace qui brûle », appelée aussi « glace de méthane », attise les craintes car elle n'est stable que dans des zones à basse température (0 °C) et sous de fortes pressions, un réchauffement la rendant instable. Son exploitation est donc dangereuse et hasardeuse. Par ailleurs, le rejet dans l'atmosphère, par dégazage des hydrates, de gaz à effet de serre puissant, entraînerait des bouleversements climatiques. En outre, leur extraction pourrait également entraîner des glissements de terrain générateurs de tsunamis.

Ce n'est que dans les années 1950-1960, en raison de l'augmentation de la demande industrielle et de leur teneur en métaux économiquement intéressants, que les nodules polymétalliques, qui reposent sur les sédiments abyssaux ou enfouis à l'intérieur, entre 4 000 m et 5 000 m de profondeur, ont pris de l'importance. Les industriels ont poussé les pouvoirs publics à engager des campagnes d'exploration sur les champs de nodules pour évaluer les possibilités d'exploitation³⁶. Ces ressources, longtemps appelées nodules de manganèse, contiennent, en fait, des oxydes et hydroxydes de manganèse et de fer, du cuivre, du nickel, du cobalt, du silicium et de l'aluminium. Bien que cette vaste réserve de métaux ait suscité de nombreux projets d'exploitation, les difficultés techniques pour agir en grande profondeur et séparer les métaux induisent des coûts élevés de valorisation et en font une ressource potentielle en attente. Sur ces champs de nodules se développe une faune abyssale classique avec de nombreuses espèces.

Explorés pour la première fois en 1981, les encroûtements polymétalliques d'oxydes ferromanganésifères, de quelques centimètres à 25 cm d'épaisseur, s'étendent sur des milliers de kilomètres carrés entre 400 m et 4 000 m, essentiellement dans l'océan Pacifique³⁷ sur des sommets de monts sous-marins isolés et au niveau des élévations sous-marines intraplaques. Leur surface est estimée à 6,3 millions de kilomètres carrés, soit 1,7 % de la surface des océans³⁸. Constitués surtout d'oxyde de fer et de manganèse, riches en cobalt et en platine, ces encroûtements contiennent aussi des métaux rares.

35 Et dans les zones de delta où le méthane percole depuis les gisements profonds.

36 Le champ de nodules de la zone Clarion-Clipperton, dans le nord-est de l'océan Pacifique, est un des plus denses. Il couvre neuf millions de kilomètres carrés et recèlerait 34 milliards de tonnes de nodules (340 millions de tonnes de nickel et 275 millions de tonnes de cuivre). La France a déposé sa première demande de permis d'exploration auprès de l'Autorité des fonds marins, le 1^{er} juillet 1981. L'Inde, le Japon et la Russie font également partie des pays intéressés.

37 Notamment dans la ZEE de la Polynésie française.

38 Yves Fouquet & Denis Lacroix, *Les Ressources minérales marines profondes*, op. cit.

À la fin des années 1970, les océanographes ont découvert sur les dorsales océaniques des sources hydrothermales³⁹. En 1977, les États-Uniens en ont trouvé à 2 500 m de profondeur sur la dorsale des Galápagos, dans le nord-est de l'océan Pacifique. L'année suivante, une expédition franco-mexico-étasunienne découvre des dépôts de sulfures polymétalliques massifs sur la dorsale du Pacifique Est, témoins fossiles d'une activité hydrothermale. En 1979, sur cette même dorsale sont découverts des fumeurs noirs qui crachent un liquide à une température de 350 °C et chargé de sulfures qui forment, en se déposant, des cheminées hautes de plusieurs mètres. Une riche faune, composée d'espèces nouvelles pour la science et variée, est découverte. Des études sont menées sur d'importantes populations de bactéries thermophiles⁴⁰, capables de résister à des températures d'une centaine de degrés Celsius, libres ou symbiotiques avec certains animaux comme les crabes, les bivalves ou les grands vers vestimentifères *Riftia pachyptila*. Un grand nombre de sites hydrothermaux, actifs ou non, aux caractéristiques diverses, ont été explorés et cartographiés sur toutes les dorsales océaniques. Ces sites, riches en métaux, tels le fer, le zinc et l'argent, sont tous dus à des phénomènes d'hydrothermalisme au niveau de l'axe des dorsales et présentent une grande diversité dans la composition des fluides, des sulfures et des faunes associés. L'exploitation de ces sulfures ne vise évidemment pas les sites d'hydrothermalisme actif et leur riche faune, mais les sites fossiles qui ne présentent plus aucune activité et dont la faune est réduite⁴¹.

Des bactéries thermophiles, animaux vivant dans de l'eau à plusieurs dizaines de degrés Celsius, et des gisements de sulfures polymétalliques fossiles facilement identifiables suscitent la convoitise des industriels. Les propriétés des bactéries thermophiles des sources hydrothermales sont actuellement l'objet de recherches dont les résultats peuvent déboucher sur des applications industrielles.

Dans quelle mesure l'exploitation de ces ressources minières profondes remettra-t-elle en cause la stabilité, voire l'existence des écosystèmes qui leur sont associés ? Personne ne peut se vanter de le savoir et donc avant toute exploitation, des études d'impact doivent être faites. Chaque site susceptible de subir une exploitation nécessite une étude spécifique conduite par des scientifiques issus de la recherche publique – les industriels intéressés contribuant au financement – et hors de toute considération extérieure

39 Voir Patrick Geistdoerfer, *Océanographie générale, op. cit.* ; Roger Hékinian & Nicolas Binard, *Le Feu des abysses*, Versailles, Éditions Quæ, 2008, 176 p.

40 Ces bactéries constituent l'échelon primaire du réseau alimentaire des faunes hydrothermales, puisque ce sont elles qui synthétisent la matière vivante par chimiosynthèse à partir de l'hydrogène sulfuré contenu dans les fluides hydrothermaux, alors que dans les zones éclairées par le soleil, ce sont les végétaux qui jouent ce rôle par la photosynthèse.

41 La France a des projets d'exploitation des sulfures de la ZEE de Wallis-et-Futuna.

à la science comme c'est souvent le cas de certaines organisations qui parlent des mers et océans⁴². Parmi les atteintes à l'environnement profond, on peut signaler les nuages de particules plus ou moins entraînés par les courants, pouvant étouffer les espèces profondes, perturber leurs réseaux alimentaires et entraîner la destruction pure et simple de ces écosystèmes⁴³.

RESSOURCES VIVANTES

Alors que jusque-là les espèces capturées par la pêche commerciale⁴⁴ vivaient toutes sur le plateau continental ou dans les couches superficielles des mers – ce qui est toujours le cas de l'immense majorité –, dans les années 1960-1970, la pêche commerciale s'est attaquée aux grandes profondeurs, en fait le haut du plateau continental⁴⁵. Ce sont les travaux des océanographes soviétiques, associés aux améliorations des méthodes de navigation (notamment un peu plus tard grâce aux satellites) et aux perfectionnements des engins de pêche (puissance des navires et donc de leurs treuils, chaluts, sondeurs...), qui rendent possible ce progrès. En effet, étudiant les populations de poissons vivant dans l'océan Atlantique Nord, ces océanographes ont mis en évidence les possibilités de pêche de plusieurs espèces vivant sur ce talus, sur le fond ou à proximité, à des profondeurs de 700 à 1 500 m, comme la lingue bleue, le sabre et surtout les importantes populations de deux espèces de *Macrouridae*⁴⁶, une en particulier à la chair excellente, commercialisée en France sous le nom de grenadier⁴⁷. En France également, dans les années 1970, ces *Macrouridae* font l'objet d'études et certaines flottilles, notamment de Lorient et Boulogne, s'y intéressent ainsi qu'au merlan bleu, ou poutassou⁴⁸, espèce pélagique de l'océan Atlantique Nord qui forme de grands bancs à plusieurs centaines

42 CNRS-IFREMER, « Impacts environnementaux de l'exploitation des ressources minérales marines profondes », dans *Rapport d'expertise*, 2014, 930 p. La synthèse du rapport fait 110 pages et le résumé exécutif, 11. Voir : www.cnrs.fr; www.ifremer.fr; www.premar-atlantique.gouv.fr.

43 Parmi les pays les plus actifs, on compte le Japon, la Chine, la Russie, la Corée du Sud et l'Inde. L'Autorité internationale des fonds marins a accordé des contrats de quinze ans pour l'exploration des nodules polymétalliques : 13 dans la zone de fracture Clarion-Clipperton ; 1 dans le bassin central de l'océan Indien ; 5 pour l'exploration des sulfures polymétalliques sur les dorsales sud-ouest indienne, centrale indienne et médio-atlantique ; 4 pour les agrégats ferromanganèses dans l'océan Pacifique occidental (<https://www.isa.org/jm/fr/contractants-des-fonds-marins>).

44 En 2015, la production des espèces aquatiques représente 160 millions de tonnes dont 55 % par la pêche et 45 % par l'aquaculture.

45 Patrick Geistdoerfer, « Pour une nouvelle frontière des ressources : l'exemple de la pêche en mer », art. cit.

46 Famille voisine de celle de la morue, de l'églefin et du merlan bleu, les *Gadidae*.

47 Le grenadier, *Coryphoenoides rupestris*.

48 Le merlan bleu, *Micromesistius poutassou*.

de mètres de profondeur⁴⁹. D'autres espèces profondes sont exploitées comme les sébastes ou le flétan noir.

La situation des stocks de ces poissons est très diverse selon les espèces et les techniques de pêche. Ces espèces sont soumises à des régulations strictes comme c'est le cas pour l'Union européenne dans le cadre de la politique commune des pêches. Pour l'océan Atlantique Nord-Est, le Conseil international pour l'exploration de la mer, au sein duquel la France est présente, surveille l'état des stocks des espèces marines exploitées, notamment en eaux profondes (biologie des espèces, zone et effort de pêche⁵⁰).

180 Avec les bioressources marines benthiques (animaux vivant sur ou près du fond) et pélagiques (végétaux et animaux planctoniques vivant dans la colonne d'eau), les bactéries marines offrent de nouvelles perspectives d'exploitation. Elles sont déjà ouvertes à l'industrie avec ce que l'on appelle les « technologies bleues »⁵¹ et intéressent un vaste marché mondial. Les ressources génétiques des organismes marins sont susceptibles de produire des molécules d'intérêt pharmaceutique ou chimique, peuvent constituer des sources de profit très importantes et suscitent, donc, de fortes convoitises. Déjà de nombreux gènes et molécules provenant d'organismes marins sont utilisés par les industries pharmaceutique et cosmétique, ce qui est notamment le cas de la microbiogénétique, et dans le secteur agroalimentaire. Les bactéries et animaux des sites hydrothermaux capables de vivre à de hautes températures, et de surcroît dans des milieux qui seraient mortels pour tout autre en raison de la présence de composés toxiques comme l'hydrogène sulfuré, sont étudiés et convoités. Par ailleurs, des gènes d'espèces marines sont associés à des dépôts de brevets, car si, bien évidemment, un brevet ne peut pas être déposé pour une espèce marine – nul ne pouvant s'approprier une espèce – en revanche, à partir du moment où un ou plusieurs de ses gènes ont été modifiés, cette modification peut être brevetée et donc privatisée⁵².

C'est pourquoi en 2017 les Nations Unies ont pris en considération cette nouvelle forme d'exploitation dans le droit de la mer : aires marines

49 Le sabre était prélevé de longue date par les pêcheurs artisans portugais, ainsi que le merlan bleu. Cette seconde espèce, à la chair de bonne qualité, est à la base du surimi fabriqué en France.

50 Ce conseil constate, en 2012, « que l'exploitation des stocks de poissons profonds a été amenée à un niveau soutenable (après la surexploitation du début des années 2000). Cette amélioration montre que les effets positifs d'une gestion appropriée peuvent se faire sentir assez vite même pour les poissons profonds ».

51 Technologies bleues que l'OCDE définit comme l'application des sciences et des techniques à des organismes marins vivants, pour transformer les matériaux vivants ou non, dans le but de produire de la connaissance, des biens ou des services.

52 Plusieurs centaines de brevets associés à des ressources génétiques marines sont déposées. Un quart des 20 000 molécules provenant des organismes marins est utilisé dans le domaine médical.

protégées, bioprospection, zones jusqu'ici vierges d'intervention humaine, pillage puis appropriation de brevets, protection de la biodiversité⁵³.

BIEN COMMUN DE L'HUMANITÉ

Les voyages d'exploration, associant marins et naturalistes, qui se sont multipliés à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, avaient pour objet la connaissance de notre globe et de ses océans. À côté de la recherche de nouveaux mondes, la découverte de nouvelles richesses, que l'on n'envisageait alors que terrestres, motivait également ces expéditions. De nos jours c'est aussi vers la mer et ses profondeurs que se tournent, à la suite des océanographes, les nations et les industriels. Ainsi, les richesses du fond des océans, qui apparurent il y a plus d'un siècle lors des premières grandes expéditions océanographiques, deviennent en ce début du XXI^e siècle des enjeux économiques, politiques et stratégiques d'importance, car même si ce n'est pas immédiat, elles seront soumises à une exploitation. Cette situation n'a été rendue possible que grâce au travail des océanographes, aux progrès de l'instrumentation océanographique et de la navigation avec ordinateurs, matériel électronique, satellites d'observation de la mer et de navigation, sondeurs multifaisceaux, courantomètre à effet Doppler⁵⁴...

L'exploration des ressources marines, bien commun de l'humanité, et leur exploitation doivent rester aux mains des nations et des Nations unies, dans un cadre légal et international, en dehors de toute idée de « territorialisation » des espaces marins, d'appropriation de la mer et de ses richesses, notamment par le biais d'« aires marines protégées », dont les objectifs seraient détournés et définis dans un sens conduisant à une privatisation déguisée des océans.

Les milieux profonds présentent une vulnérabilité écologique particulière du fait notamment de la longévité de nombreuses espèces, de l'isolement génétique probable de divers secteurs et populations. Toute exploitation ne devrait donc se faire qu'à condition que, pour chaque ressource convoitée et chaque zone où elle se trouve, de rigoureuses études d'impact, visant à protéger les écosystèmes sous-marins, soient préalablement faites par les scientifiques, en dehors de toute considération autre que celle de la Science.

53 Marie Bourrel & Alexandre Lebrun, *Le Statut juridique des ressources génétiques marines*, rapport sur le séminaire d'exploitation des océans sous la dir. de Jean-Pierre Beurier, université de Nantes, 2006, en ligne : www.peacepalacelibrary.nl/ebooks/files/364540745.pdf, consulté le 4 octobre 2017.

54 Un premier navire minier en eaux profondes (1 600 mètres) de 270 m de long, a été lancé en Chine en 2016, pour un armement de Dubaï spécialisé dans l'off-shore. Il est utilisé par un groupe canadien qui travaille au large de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur de riches fonds sous-marins.

Il y a lieu de prendre en compte, également, les risques d'accidents entraînant des pollutions supplémentaires aux effets irréversibles. Toutes ces études, quelles qu'en soient les contraintes (temporelles et financières), doivent être menées à bien en rendant également impossibles les actes de pillage ou de piratage. Toutefois, protéger ne signifiant pas nécessairement interdire, il ne faut pas que la « protection de l'environnement », susceptible d'être agitée ici ou là, entrave la liberté des mers et limite ou interdise la circulation des navires de toutes catégories, y compris militaires.

HOMMAGE À ALIETTE GEISTDOERFER

Émilie Mariat-Roy¹

EHESS, CETMA Anthropologie maritime

Muséum national d'histoire naturelle

Fondatrice des recherches en anthropologie maritime en France, Aliette Geistdoerfer (1943-2015) nous a quittés le 4 janvier 2015. Ethnologue, docteur d'État ès lettres, dernière élève d'André Leroi-Gourhan, Aliette Geistdoerfer a été responsable du groupe de recherche CNRS/Muséum national d'histoire naturelle « Techniques et culture/Anthropologie maritime » (1986-1995), directrice de recherche au CNRS de l'UMR 5196 « Techniques et culture » (1995-2007), membre de l'UMR 7206 « Éco-anthropologie et ethnobiologie » MNHN/CNRS (2008-2015) et cofondatrice du Centre d'ethnotechnologie en milieux aquatiques (CETMA). Aliette était une spécialiste des communautés de marins-pêcheurs de l'Atlantique Nord comme en témoignent les travaux qu'elle a publiés sur les îles de la Madeleine (Québec), Saint-Pierre-et-Miquelon, la Bretagne, et les réflexions qu'elle a menées sur le domaine de l'anthropologie maritime². Elle voulait pleinement inclure ce domaine de recherche dans le champ de l'anthropologie sociale, dont elle s'était attachée à décrire les spécificités, avec d'autres chercheurs en sciences humaines et sociales³. Elle avait consacré ses recherches de thèse d'État aux pêcheurs côtiers des îles de la Madeleine⁴.

Grande chercheuse de terrain depuis le milieu des années 1960, Aliette Geistdoerfer a été une pionnière dans le domaine de la pluridisciplinarité en France en montrant la place de l'homme dans les systèmes et les écosystèmes aquatiques. Elle a consacré ses recherches aux populations de marins-pêcheurs longtemps peu connues historiquement et sociologiquement, à leur organisation sociale, et à leurs pratiques d'exploitation des océans. Elle s'est aussi beaucoup

1 mariatemilie@gmail.com.

2 Aliette Geistdoerfer, « L'anthropologie maritime : un domaine en évolution, hors cadre traditionnel de l'anthropologie sociale », *Zainak*, n° 29, 2007, p. 23-38.

3 *Anthropologie et Sociétés*, vol. 5, n° 1, « Les sociétés de pêcheurs », 1981.

4 Aliette Geistdoerfer, *Pêcheurs acadiens, pêcheurs madelinots. Ethnologie d'une communauté de pêcheurs*, Québec/Paris, Presses de l'université Laval/Éditions du CNRS, 1987.

attachée aux rôles et places qu'occupent les femmes dans l'organisation sociale des communautés maritimes. S'étant intéressée à tous les aspects de la vie des communautés de marins-pêcheurs et, au-delà, aux rapports réels ou fantasmés entre les populations maritimes/littorales et les populations terriennes au point de vue économique, politique et symbolique. Ses travaux ont aussi traité les questions des connaissances et savoirs des marins-pêcheurs, de l'imaginaire marin (les monstres marins, les sirènes) ou des usages et représentations des consommateurs de produits de la mer.

Ses ouvrages constituent aujourd'hui des références pour qui s'intéresse aux sociétés de marins-pêcheurs et à leur organisation dans des dimensions politiques, sociales, techniques, économiques et symboliques. À l'instar de Marcel Mauss et d'André Leroi-Gourhan, Aliette Geistdoerfer estimait que l'ethnologie est « science des rapports⁵ » et que « l'aspect propre de la recherche ethnologique est dans l'image totale de la société⁶ ». Elle ajoutait : « Ce qui est de l'ethnologie, c'est la recherche du mouvement qui ne transparaît pas dans un inventaire mais dans l'exploitation de rapports⁷. »

184

Au Muséum national d'histoire naturelle, sous le patronage d'André Leroi-Gourhan, d'André-Georges Haudricourt, de Michel Mollat et de Théodore Monod, Aliette Geistdoerfer a fondé en 1972, avec François Beaudoin et Bernard Koechlin, le Centre d'ethnotechnologie en milieux aquatique (association de type loi 1901). Le CETMA a d'abord été hébergé par le laboratoire des pêches outre-mer – devenu, en 1977, le laboratoire ichtyologie générale et appliquée. Depuis 2010, le CETMA-Anthropologie maritime appartient au réseau des bibliothèques spécialisées du Muséum et est un dépôt de sa bibliothèque centrale. C'est un centre de documentation unique doublé d'une association de chercheurs qui œuvre à la diffusion de la connaissance des relations entre les hommes et les environnements aquatiques (maritime, fluvial, lacustre) dans plusieurs régions du monde. Réunissant des spécialistes issus de plusieurs disciplines, le CETMA s'est donné pour objectif de participer à la construction d'une connaissance scientifique largement diffusée, en collaboration avec les milieux professionnels : ce en quoi Aliette aura fait preuve d'une grande avance sur son temps et d'une incomparable sagacité. L'histoire institutionnelle du CETMA et de sa bibliothèque traduit leurs liens étroits avec le CNRS : En 1983, fut

5 Aliette Geistdoerfer, « Leroi-Gourhan : méthode d'analyse des techniques », *La Pensée*, n° 171, 1973, p. 60-74.

6 André Leroi-Gourhan, « Sur la position scientifique de l'ethnologie », dans *Le Fil du temps. Ethnologie et préhistoire 1935-1970*, Paris, Fayard, 1983, p. 98.

7 *Ibid.*, p. 99.

ainsi créée la formation « RCP⁸ Anthropologie maritime », dont Alette était responsable, puis trois ans plus tard, l'équipe GDR⁹-CNRS « Anthropologie maritime ». Le CETMA a publié les *Cahiers d'anthropologie maritime*, des actes de tables rondes et de colloques et créé la collection « Kétos » d'où sont issus des ouvrages de référence pluridisciplinaires tels qu'*Imagi-Mer* (2001) ou traitant de la consommation des produits de la mer comme *La Mer dévorée* (2003).

Alette Geistdoerfer a œuvré à l'accroissement du fonds documentaire et animé le CETMA jusqu'à ses derniers instants : elle y a accueilli des chercheurs, spécialistes et lecteurs amateurs, et a encadré des étudiants français et étrangers – ethnologues, écologues, historiens, biologistes et archéologues. Elle a collaboré avec des chercheurs venus de diverses institutions (CNRS, IRD, IFREMER, universités) et apporté une expertise à des travaux et programmes scientifiques pluridisciplinaires sollicitant les sciences humaines dans le cadre de contrats de recherche (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Agence des aires marines protégées, Conservatoire national du littoral...). Elle a codirigé des séminaires de master¹⁰ et journées d'étude avec l'école doctorale du MNHN et le département « Hommes, nature, sociétés » et contribué à la préparation d'expositions. Elle n'a eu de cesse de mettre le CETMA en réseau : membre du Réseau des bibliothèques et documentalistes des sciences de la mer et des eaux (OMER), le CETMA est, depuis 2010, affilié au Groupe d'intérêt scientifique (GIS-CNRS) « Histoire maritime ». Le CETMA en tant que bibliothèque et association continuera à vivre dans l'esprit où Alette l'avait animé.

Durant toute sa carrière, Alette Geistdoerfer a conjugué activités de recherche et d'enseignement et actions culturelles et sociales. Elle rappelait souvent lors de ses interventions qu'aucune science n'est possible sans l'homme ou encore que ce n'est pas la technique ou l'outil qui est destructeur mais la manière dont l'homme l'utilise. Elle a contribué au développement de la recherche en sciences humaines et sociales à l'université de Bretagne Sud en participant à la création de l'équipe de recherche sur les sociétés littorales, puis à la mise en place du DEA et du troisième cycle en histoire et sciences sociales du littoral et de la mer. Entièrement investie dans l'éducation populaire, elle a œuvré au développement du Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI)-Maison de la mer de Lorient, et a coorganisé des colloques sur l'évolution des pêches

8 Recherches coopératives sur programmes.

9 Groupement de recherche.

10 Notamment les séminaires « Étude des sociétés côtières. Des communautés de pêcheurs à la gouvernance de l'espace côtier : regards critiques » (2013) et « Acteurs et gestion des espaces côtiers » (2010).

maritimes¹¹. Au CETMA, elle animait chaque année la fête de la Science, où le thème de la consommation du poisson occupait une place de prédilection.

Directrice de recherche, Aliette a toujours encouragé les étudiants, doctorants et universitaires à rencontrer les publics scolaires et adultes et les professionnels du monde maritime pour partager leurs connaissances et expériences. Passionnée par le terrain et intransigeante en matière de collecte et d'analyse des données, elle mettait la méthodologie et les outils d'enquête au centre de la formation en ethnologie car ils constituaient à ses yeux l'originalité et la force de la discipline : « L'une des contributions les plus certaines que l'ethnologie ait apportées aux sciences humaines est précisément la rigueur d'observation des faits propres aux hommes étrangers¹². » Aussi, pour étudier les marins, fallait-il aller en mer car « [...] comment travailler avec des gens qui vivent en mer les deux tiers de leur vie sans les accompagner¹³ ? »

186

En retraite depuis le 1^{er} septembre 2008, Aliette continuait à encadrer des travaux d'étudiants et à participer à des programmes de recherche. Chercheur engagée pour une recherche indépendante, elle avait été élue à deux reprises au Comité national de la recherche scientifique en tant que représentante du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS) pour la section Anthropologie. Libre-penseuse et défenseur de la valeur de progrès social, elle était devenue administratrice de l'Union rationaliste. Fille d'un député du Front populaire, maire de Dinan et résistant, Aliette est restée fidèle toute sa vie aux valeurs de démocratie, de paix, de progrès et de justice sociale de sa famille. Après avoir adhéré à l'Union des étudiants communistes, elle a rejoint le parti communiste. Aliette, par sa rigueur et sa pertinence était moderne, critique et humaniste.

Aliette, qui était la vie même, nous manque et nous manquera.

11 Guy Danic, Aliette Geistdoerfer, Gérard Le Bouëdec & François Thêret, *Mutations techniques des pêches maritimes : agir ou subir ? Évolution des systèmes techniques et sociaux. Actes du colloque de Lorient, novembre 1999*, Plouzané, IFREMER, 2001.

12 André Leroi-Gourhan, *Le Fil du temps*, op. cit., p. 82.

13 Aliette Geistdoerfer, « Ethnologie maritime en Bretagne. Évolution d'un champ de recherche et des méthodes », dans Institut culturel de Bretagne, *Du folklore à l'ethnologie en Bretagne, 1^{er} colloque d'ethnologie bretonne, Riec-sur-Belton, 27-29 octobre 1988*, Brasparts, Beltan, 1988, p. 139.

Varia

BONNE PRISE OU MAINLEVÉE ?
PRATIQUE ET CADRE JURIDIQUE DE LA NAVIGATION
NEUTRE AU XVIII^e SIÈCLE

Éric Schnakenbourg¹
Centre de recherche en histoire internationale et atlantique
Université de Nantes

La réunion de l'Angleterre et des Provinces-Unies sous l'autorité de Guillaume III à la suite la Glorieuse révolution de 1688 bouleverse les rapports de force maritime en Europe. Désormais, les flottes anglaise et néerlandaise, qui s'étaient affrontées à trois reprises entre 1652 et 1674, se retrouvent alliées pour combattre la France. Lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, la traque de la navigation et du commerce ennemis est intégrée au cœur des stratégies des belligérants comme l'a écrit l'historien anglais George Clark : « *The more of the enemy's ships you captured or sank and the fewer of your own you lost, the better for your trade: that seemed to be the gist of the matter*². » Effectivement, les déprédations des corsaires atteignent des niveaux jusqu'alors inconnus au cours de ce conflit³. La guerre de course « subtile et dérobée » doit, comme l'écrit Vauban, « couper le nerf de la guerre » en asphyxiant l'économie ennemie⁴. Dans ces conditions, les revendications des pavillons neutres au transport des marchandises appartenant aux belligérants, en dehors de la contrebande, et à la libre navigation constituent un obstacle important. En ce sens, les neutres ne sont pas totalement extérieurs au conflit, mais en sont des acteurs. C'est pourquoi, plus précocement que la guerre sur terre, la guerre navale a été accompagnée de questionnements sur le droit des neutres⁵. Alors que la neutralité terrestre consiste à maintenir un territoire à l'extérieur de la guerre,

- 1 Professeur d'histoire moderne, eric.schnakenbourg@univ-nantes.fr, CRHIA, chemin de la Censive-du-Tertre, BP 81227, 44321 Nantes Cedex 3.
- 2 George Clark, « War Trade and Trade War, 1701-1713 », *Economic History Review*, vol. 1, n° 2, 1928, p. 267.
- 3 George Clark, « The Character of the Nine Years war, 1688-97 », *Cambridge Historical Journal*, vol. 11, n° 2, 1954, p. 172.
- 4 Patrick Villiers (éd.) « Mémoire concernant la course », dans Michèle Virol (dir.), *Les Oisivetés de monsieur de Vauban*, Paris, Champ Vallon, 2007, p. 338
- 5 Voir par exemple, Antonio Truyol y Serra, *Histoire du droit international public*, Paris, Economica, 1995, p. 73.

la navigation et le commerce neutres sont dans le conflit pour pouvoir profiter au mieux de la conjoncture. Ce qui peut être considéré comme la première règle de droit « international » de la neutralité se trouve dans un chapitre d'un recueil de coutumes méditerranéennes relatives à la navigation, le *Consulat de la mer* publié à Barcelone en 1494⁶. Par la suite, le cadre juridique de la neutralité maritime ne cesse de s'étoffer à la faveur de la conclusion de traités de commerce et de navigation, de la publication d'ouvrages de droit maritime ou encore de l'évolution des législations de chaque pays. L'ensemble de ces textes forme le cadre juridique permettant de déterminer ce qu'est, théoriquement, le bon exercice de la navigation neutre⁷.

192

L'approche normative des droits et des devoirs des neutres n'est cependant pas suffisante pour rendre pleinement compte du rapport des belligérants à la navigation neutre, car la frontière entre l'activité légitime du neutre et celle qui peut être condamnée en raison des services rendus à l'ennemi est souvent brouillée. Il peut être parfois fort difficile de déterminer la sincérité de la navigation neutre comme l'illustrent deux cas de navires scandinaves saisis par des corsaires français lors des guerres de Succession d'Espagne et de Sept Ans. Je voudrais commencer par les étudier pour montrer comment, de manière concrète, se déroulaient les moments de confrontation entre une pratique du commerce neutre et les règlements devant la régir. Cette approche doit permettre de voir comment est déterminé le point de rupture qui fait passer de la liberté à la saisie par l'estimation du degré de sincérité de la neutralité d'une expédition. Dans un second temps, je souhaiterais changer d'échelle en considérant la traque au commerce ennemi sous pavillons neutres dans une perspective d'État plus large. Pendant les guerres du XVIII^e siècle, qui l'opposent à la Grande-Bretagne, la France est dans une situation ambiguë vis-à-vis des pavillons neutres en raison de la supériorité de la Royal Navy. D'un côté, il faut bien tenter de débusquer le commerce ennemi dissimulé sous couleurs neutres mais, d'un autre côté, les non-belligérants sont indispensables à l'approvisionnement du pays, pour ses exportations ainsi que pour ses relations avec ses colonies. Ce double rapport amène à ne plus envisager le rapport du belligérant aux neutres uniquement sous l'angle de la relation entre un puissant et un faible. La réalité du commerce maritime neutre est aussi celle d'accommodements d'État, invitant à reconsidérer l'idée d'un face-à-face

6 Le principe est que le traitement des marchandises dépend de la nationalité du propriétaire. S'il est ennemi elles seront saisies, s'il est neutre elles seront libres : *Consulat de la mer ou Pandectes du droit commercial et maritime* [1494], trad. J.-D. Lanjuinais, Paris, s.l., 1808, chapitre 276, « Du navire et de marchandises pris par un navire armé », p. 508-511.

7 Pour une approche dans la longue durée de la neutralité dans cette perspective voir Stephen Neff, *The Rights and Duties of Neutrals. A General History*, Manchester, Manchester UP, 2000.

radical opposant un belligérant oppresseur à un neutre souhaitant se livrer, en toute innocence, à l'activité pacifique du commerce.

LA PETITE-BALANCE-DE-FER ET LA PROVIDENCE FACE À LA JUSTICE FRANÇAISE DES PRISES

Si le traitement d'un navire ennemi arrêté par un navire de guerre ou un corsaire est un cas de figure simple, celui des bâtiments neutres est nettement plus compliqué. Il faut, en effet, combiner la nature, neutre ou ennemie, de différents paramètres que ce soient le capitaine, l'équipage, le bâtiment, la cargaison, l'armateur, la destination. Par conséquent, même s'il existe un cadre juridique devant permettre de distinguer la nature véritablement neutre du simple camouflage d'activités ennemies, chaque cas est un cas particulier. Ceux qui sont le mieux documentés permettent de saisir sur le vif ce que pouvaient être les moments tangents faisant la bascule de la mainlevée à la bonne prise, de la liberté à la confiscation. Ils peuvent être approchés à travers, notamment,

les exemples de deux bâtiments neutres arrêtés en France, l'un pendant guerre de Succession d'Espagne, *La Petite-Balance-de-fer* de Göteborg, et l'autre au cours de la guerre de Sept Ans, *La Providence* d'Altona. Il ne s'agit pas de reconstituer leur histoire dans tous ses détails, mais de comprendre comment pouvait se jouer le sort d'un navire neutre.

Le 5 février 1711, *La Petite-Balance-de-fer* de Göteborg est arrêtée en mer du Nord par trois corsaires de Calais⁸. La décision d'amariner le bâtiment repose sur des soupçons nourris, d'abord, par l'apparence du bâtiment, qui semble être de fabrique anglaise, ensuite par l'incapacité du capitaine Ambroise Olson à fournir un contrat d'achat ou un rôle d'équipage. Lors de son interrogatoire, le 7 février 1711, Olson affirme que le propriétaire du bâtiment est André Nilson de Göteborg, qui l'avait chargé de se rendre à Bristol vendre sa cargaison de mâts et de planches. De là, s'il pouvait joindre la flotte anglaise partant pour le Portugal, il devait aller jusqu'à Lisbonne, sinon passer sur lest jusqu'à Saint-Martin-de-Ré, pour charger du sel et revenir à Göteborg. À défaut d'acte de propriété du navire, le capitaine montre un certificat de la chambre de commerce de Suède prouvant que le bâtiment a été construit en Finlande. La faiblesse de la position du capitaine Olson vient du fait qu'il ne peut produire de documents en bonne et due forme : ni connaissance prouvant la propriété

8 Les documents relatifs à l'affaire de *La Petite-Balance-de-fer* se trouvent dans un volume, non folioté, conservé au Riksarkivet de Stockholm, Diplomatica, Gallica, vol. 195. Il s'agit des retranscriptions des interrogatoires des preneurs et du capitaine, d'une lettre de Daniel Cronström à Pontchartrain, et du *factum* de l'avocat Godefroy au nom de son client André Nilson. Le volume des archives du Conseil des prises de l'année 1711 n'est pas communicable en raison de son état de conservation.

suédoise du chargement, ni charte-partie attestant la nature de l'affrètement. Finalement, deux semaines après avoir été amené à Calais, Olson avoue avoir caché des documents montrant que le bâtiment a été, en réalité, frété par un marchand de Bristol, dénommé Henry, pour livrer des mâts et des planches à Charles Hartford, marchand dans la même ville. Le capitaine reconnaît, enfin, avoir reçu un sauf-conduit du résident anglais à Stockholm, Robert Jackson, selon lequel son navire était chargé pour le compte de la reine d'Angleterre. Les autres membres de l'équipage déclarent tous ne pas être informés de la véritable nature de la navigation de *La Petite-Balance-de-fer*.

194

Sur ordre de son gouvernement, le résident suédois à Versailles, Daniel Cronström, en appelle au comte de Pontchartrain, secrétaire d'État à la Marine, pour défendre ses compatriotes. Selon le diplomate, le bâtiment doit être libéré car il ne naviguait pas entre deux ports ennemis, qu'il est véritablement d'origine suédoise et ne transportait pas de sujets ennemis. La vente à un négociant anglais n'ayant pu avoir lieu, il soutient que son compatriote, le prête-nom de Göteborg André Nilson, est toujours le propriétaire du chargement. Selon Cronström, les corsaires « qui savent rendre suspect tout ce qui tombe entre leurs mains, ont trouvé moyen de brouiller cette affaire [en omettant] la traduction des pièces de bord les plus nécessaires pour l'éclaircissement du fait ». Il ajoute que les documents cachés n'étant pas signés, ils ne sauraient prouver quoi que ce soit. En décembre 1711, *La Petite-Balance-de-fer* bénéficie d'une décision de mainlevée, mais sa cargaison est confisquée. André Nilson fait appel de cette condamnation avançant que la charte-partie était conditionnelle, car elle était soumise à la solvabilité et à la réception de la marchandise par Charles Hartford, destinataire à Bristol. Si bien que, tant que le marchand anglais n'avait pas pris possession du chargement, le fret et les marchandises restaient bien propriété suédoise, par conséquent neutre et libre. Mais Nilson n'obtient pas satisfaction.

Dans cette affaire, deux menaces différentes pèsent sur *La Petite-Balance-de-fer*. La première concerne la nature de son chargement. Le preneur soutient que, selon le principe de l'infection hostile, le bâtiment devrait également être de bonne prise car il transportait des matériaux de contrebande, en l'occurrence des mâts et des planches, pouvant servir à la construction de navires. L'argument est rejeté par l'avocat Godefroy qui se fonde sur les dispositions des traités conclus entre la Suède et la France : « Ces matières ne sont point marchandises de contrebande, & même que par les anciens traitez avec la Suède les bois & le fer sont exceptez des marchandises de contrebande⁹. »

9 Riksarkivet, Diplomatica, Gallica, vol. 195, « Factum pour André Nilson, negociant Suédois de la ville de Gottembourg, propriétaire du navire, *La Petite-Balance-de-fer*... ». La seule

La seconde menace qui, cette fois, s'avère décisive, porte sur la détermination de la nationalité du bâtiment, de l'équipage et, surtout, de la cargaison. Il faut d'abord prouver que le navire est bien neutre, c'est-à-dire construit dans un pays neutre ou acheté par un propriétaire neutre avant le début de la guerre. C'est, en l'occurrence, d'autant plus nécessaire que l'architecture de *La Petite-Balance-de-fer* peut laisser supposer qu'elle vient d'Angleterre. L'absence de rôle d'équipage permettant de prouver la nationalité des hommes de bord nourrit un fort soupçon de dissimulation d'un transport en faveur de l'ennemi. Mais le plus important concerne la nationalité de l'affrètement, celui qui loue les services du bâtiment, et du propriétaire de la cargaison. Dans le cas présent, il ressort des aveux du capitaine Olson que le marchand de Göteborg supposé être le propriétaire est un homme de paille, couvrant de sa nationalité suédoise l'achat et le transport de matériaux de marine jusqu'en Angleterre. Dans cette affaire, la destination ennemie, Bristol, n'est pas en soi une cause de condamnation mais de soupçon. Le contentieux tourne autour de la propriété fictive du bâtiment et de la cargaison, ainsi que de la réalité de l'implication de sujets suédois. Le problème ne vient pas tant de la transaction en elle-même que de la détermination de la nationalité de celui qui devait tirer bénéfice de l'expédition. C'est le profit ennemi de la neutralité qui est condamné, mais toute la difficulté est d'en obtenir les preuves.

Le même type de difficulté se pose avec *La Providence* d'Altona qui est arrêtée par le corsaire de Marseille la *Junon*, le 22 février 1757¹⁰. Le capitaine de *La Providence* est Burchman Pollans, un écossais devenu bourgeois d'Altona en avril 1756, et engagé sur un navire passé sous couleurs danoises un mois plus tard, juste avant le début officiel de la guerre de Sept Ans, le 17 mai 1756. Lorsque le conflit commence, *La Providence* appartient à un armateur danois, Otto Egger, qui frète officiellement son bâtiment pour des marchands italiens. Le navire quitte Altona pour Londres en août 1756, puis se rend à Dublin prendre un chargement de cuir, de plomb et de beurre. La cargaison est payée pour le compte du négociant napolitain Antoine Petti. Le navire danois doit se rendre à Livourne puis à Naples, d'où il devra repartir prendre de l'huile à Gallipoli avant de revenir à Brême.

référence à laquelle l'avocat puisse faire allusion est le traité d'alliance franco-suédois du 14 avril 1672 qui dresse une liste des marchandises de contrebande dans son article 24, comprenant du matériel de guerre, et exclut de cette catégorie les marchandises qui n'ont pas un usage militaire direct, dont le fer et la poix, mais pas expressément le bois (Pierre-Louis d'Hauterive & Ferdinand de Cussy, *Recueil des traités de commerce et de la navigation de la France*, Paris, P.J. Rey/Comptoir des Imprimeurs unis, t. III, 1844, p. 312).

10 C'est la date indiquée dans le tableau des navires danois pris par les corsaires français au cours de la guerre de Sept Ans dressé par l'ambassadeur danois à Versailles, Erhard Wedel Friis, Rigsarkivet [Copenhague], Tyske Kancelli Udenrigske Afdeling, Frankrig, vol. 297.

La Providence quitte Dublin pour l'Italie le 27 décembre 1756. Mais sur le chemin du retour elle est interceptée par la *Junon* dans la baie de Naples. Le corsaire décide d'amariner le bâtiment danois à Marseille au motif qu'il est de construction anglaise et qu'il soupçonne le passeport d'avoir été acheté pour couvrir un navire qui, en réalité, est toujours anglais comme le confirme l'interrogatoire de l'équipage. Mais selon le capitaine Pollans, les aveux sur lesquels se fondent les preneurs ont été obtenus en enivrant certains membres de l'équipage et en menaçant les autres. La défense de *La Providence* est assurée par l'avocat Rony qui rassemble les preuves de la sincérité de son client : un sauf-conduit de la chambre de commerce du Danemark et de Norvège délivré après examen des preuves et la prestation d'un serment ; des lettres de naturalité et de bourgeoisie du capitaine ; un rôle d'équipage montrant qu'à l'exception d'un mousse, tous les membres sont bien danois ; une charte-partie attestant que le chargement a bien été pris dans les ports italiens pour être ramené dans le Nord. Pour l'avocat, les soupçons persistants sur la régularité de la naturalisation du capitaine Pollans et sur la nationalité du chargement découlent de l'incapacité d'interroger l'équipage en danois et finalement de supposer les réponses et non de les connaître avec certitude.

Les efforts du capitaine danois et de son avocat sont secondés par le négociant napolitain Antoine Petti, qui a vu confisquer les marchandises qu'il avait confiées à *La Providence*. Comme il assure que l'arraisonnement a eu lieu dans les eaux napolitaines, il veut faire agir l'ambassadeur de son roi Charles III à Versailles pour obtenir la restitution de ses propriétés. Malgré tout, le conseil des prises prononce une décision de confiscation du navire et de sa cargaison le 25 février 1758¹¹. Le cas est porté en appel devant le Conseil d'État du roi au début de l'année suivante. De l'aveu de l'avocat Rony, le problème réside dans la nationalité de la cargaison qui appartient pour un quart au capitaine Pollans, ce qui est reconnu, mais pour les trois autres quarts au propriétaire du navire Otto Egger, sans que les documents pouvant le prouver aient été présentés au moment de la prise, tout comme ceux portant sur la construction du navire. En dépit des démarches de l'ambassadeur danois à Versailles, la confiscation est confirmée le 2 février 1759 soit, à une vingtaine de jours près, exactement deux ans après la prise¹². *La Providence* est condamnée à la bonne prise parce qu'il n'a pas été possible de prouver son caractère authentiquement neutre, bien que la naturalisation du capitaine et le transfert du navire aient

¹¹ Le jugement du Conseil des prises se trouve dans AN, G5/261, fol. 174-179.

¹² Les documents relatifs à l'affaire de *La Providence* se trouvent dans le volume non folioté, Rigsarkivet, TKUA, Frankrig, vol. 296. On y trouve, parmi différents textes, pas toujours datés et signés, des mémoires et des lettres émanant du capitaine Pollans, de l'avocat Rony, un échange de correspondance entre Wedel-Friis et les ministres français.

bien eu lieu avant le début officiel de la guerre. Dans ces conditions, les défauts de papiers de bord trouvés au moment de l'arraisonnement, qui sont les seuls documents considérés valables pour prouver la réelle qualité neutre du navire et du chargement, sont fatals au bâtiment danois¹³. C'est le triomphe du soupçon.

La Petite-Balance-de-fer et *La Providence* présentent deux exemples de condamnation de bâtiments neutres au motif d'une dissimulation du commerce ennemi. Il faut d'abord observer que la sanction finale n'a pas la même ampleur. Dans le premier cas, seule la marchandise est confisquée et le navire laissé libre, alors que dans le second les armateurs perdent la cargaison et le navire. L'étude des contraintes que les belligérants font peser sur les neutres doit considérer les différents degrés de dommages et de préjudices qui leur sont infligés. De la simple visite en pleine mer à la confiscation du bâtiment et de son chargement, il y a la possibilité d'un arraisonnement suivi d'une mainlevée, avec ou sans compensation versée par le preneur. La durée des procédures est un autre paramètre important. Entre le moment de l'arraisonnement et la condamnation définitive, il s'écoule plus d'une année pour *La Petite-Balance-de-fer*, deux ans pour *La Providence* alors qu'au début du XVIII^e siècle, la plupart des jugements de première instance sont rendus en six mois¹⁴. Dans tous les cas, si ces bâtiments avaient été finalement reconnus libres, le capital immobilisé, l'inévitable dégradation des navires, le dépérissement d'une partie du chargement auraient engendré des pertes devant être couvertes, au moins partiellement, par les assurances et les indemnités auxquelles les corsaires peuvent être condamnés, ce qui n'est toutefois pas systématique.

L'authentification de la qualité neutre du bâtiment, de sa cargaison et de son équipage par l'examen des papiers de bord est l'enjeu central qui scelle le destin de la prise. Lorsqu'il est arraisonné, le capitaine Olson de *La Petite-Balance-de-fer* ne peut produire ni le contrat d'achat de son navire ni un rôle d'équipage, alors que le capitaine Pollans de *La Providence* est incapable de prouver que son navire est bien danois. Les deux bâtiments sont détournés par les corsaires français sur la foi de ces défauts. Au début de l'instruction de la prise, les papiers de bord

13 L'ordonnance de la marine de 1681 précise dans son article VI de la partie consacrée aux prises que l'absence de chartes-parties, de connaissements et de factures au moment de l'arraisonnement justifie la bonne prise. Les dispositions de plusieurs autres règlements maritimes étendent cette obligation aux documents devant prouver la propriété neutre du navire : René-Josué Valin, *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681*, La Rochelle, chez J. Legier, t. II, livre III, titre IX, « Des prises », art. VI, 1766, p. 244.

14 Patrick Villiers, *Les Corsaires du littoral. Dunkerque, Calais, Boulogne de Philippe II à Louis XIV (1568-1713)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000, p. 185 ; Jean Duma, « Guerre maritime et prises : malheurs et bénéfices de la guerre au XVIII^e siècle », dans André Corvisier & Jean Jacquart (dir.), *De la guerre à l'ancienne à la guerre réglée*, t. I, *Les Malheurs de la guerre*, Paris, Éditions du CTHS, 1996, p. 242-243.

sont de nouveau examinés pour établir la véritable nationalité des membres de l'équipage, du bâtiment et de la cargaison. Cet examen repose sur trois procédures qui permettent aux juges de se forger une conviction. Le premier est l'examen des papiers de bord. Les principaux sont le rôle d'équipage qui doit montrer qu'il n'y a pas plus d'un tiers de sujets ennemis à bord; les certificats de propriétés assurant que le navire appartient bien à un sujet neutre et, enfin, la charte-partie qui est le contrat entre le propriétaire du chargement et l'affréteur. La bonne et due forme des papiers de bord est fondamentale pour espérer la mainlevée. C'est pourquoi, à la veille de la guerre de Sept Ans, à la suite des avis reçus par le consul danois à La Rochelle, l'ambassadeur à Versailles rappelle à son gouvernement les précautions que ses compatriotes négociants doivent prendre pour éviter d'être arraisonnés par les corsaires français. Il faut qu'ils soient munis de documents prouvant que leur bâtiment était bien propriété neutre avant le déclenchement du conflit, et de passeports montrant la sincérité de leur navigation¹⁵. Les papiers de bord suspects sont des éléments à charge lors de l'instruction des prises et pèsent lourd dans la décision finale de confiscation. Comme les corsaires vivent de la prédation, le moindre défaut des papiers de bord, la moindre incohérence peut justifier le détournement du bâtiment puis sa condamnation. Sur le fond, l'un des points de tension entre neutres et belligérants porte sur l'importance à accorder aux défauts formels. En juin 1758, l'ambassadeur suédois Ulrik Scheffer dénonce la condamnation de deux bâtiments de ses compatriotes, pour des motifs qu'il considère comme futiles : l'un dans lequel on a trouvé un « chiffon » portant une destination qui n'est pas celle des connaissances, l'autre parce qu'il n'avait pas de rôle d'équipage¹⁶. Mais pour les preneurs, les détails apparemment anodins nourrissent le soupçon d'une destination fictive ou de la couverture du commerce ennemi. Les manquements aux dispositions sur la réglementation neutre sont précisément des révélateurs de la fraude, tant les pratiques de dissimulation sous pavillons neutres sont courantes.

Le second point important est l'interrogatoire du capitaine et de l'équipage qui est une procédure réglementée¹⁷. C'est, là aussi, un moment décisif, que ce soit pour obtenir du capitaine l'aveu du camouflage de son expédition pour *La Petite-Balance-de-fer*, ou pour avoir des informations décisives de la part de l'équipage, qui aurait été enivré et violenté pour *La Providence*. L'un des problèmes est

15 Rigsarkivet, TKUA, Frankrig, vol. 286, n° 40, Wedel-Friis à Bernstorff, 14 novembre 1755.

16 Riksarkivet [Stockholm], Diplomatica, Gallica, vol. 403, mémoire de Scheffer à Bernis et Massiac, 13 juin 1758.

17 René-Josué Valin, *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681*, op. cit., livre III, titre IX, « Des Prises », art. XXIV, p. 324; Florence Le Guellaff, *Armements en course et droit des prises maritimes (1792-1856)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1999, p. 542-543.

celui de la langue à utiliser pour l'interrogatoire des équipages. L'avocat de *La Providence* conteste la validité de la prise au motif que les déclarations des marins ont été mal comprises faute d'un interprète compétent en danois. L'attention portée à ce point dans la réglementation montre l'importance d'obtenir une preuve testimoniale fiable susceptible de confirmer les soupçons nés de l'examen des papiers de bord. Le troisième élément pouvant conduire à la prise est le comportement du bâtiment neutre à la lumière des dispositions des traités internationaux. Elles sont un objet de négociations internationales, à l'origine du cadre contraignant que doivent respecter les marchands. L'économiste et publiciste Jacques Accarias de Sérionne conseille au jeune négociant de « donner une attention sérieuse au droit des Nations en guerre sur le commerce maritime des neutres » de ne pas « négliger l'étude de la loi naturelle et du droit public qui ont pour objet La Navigation & le Commerce Maritime [...] il doit encore connaître les traités dans lesquels sa Nation y a dérogé, & les loix qu'elle s'est imposée à elle-même sur sa propre navigation¹⁸ ». Les dispositions du droit international sont des éléments régulièrement invoqués dans le jugement des prises.

Le sort des prises neutres est à la convergence de plusieurs types de considérations juridiques d'ordre national et international. Il mobilise, de près ou de loin, différents types d'acteurs qui sont tous, à des degrés divers, des praticiens de la neutralité. Il y a, à l'origine, des marchands qui cherchent, de bonne ou de mauvaise foi, à assurer la sauvegarde de leur expédition ; puis les corsaires voulant débusquer la fraude ; les avocats spécialisés dans la défense des neutres, comme Godefroy ou Rony, puisque leurs noms reviennent dans plusieurs affaires ; les juges devant rendre un verdict les prises ; les diplomates qui cherchent à intercéder en faveur de leurs compatriotes, comme le fait l'envoyé suédois Daniel Cronström en 1711 qui signale à Louis XIV le sort de *La Petite-Balance-de-fer*¹⁹.

CONTRAINTES ET LAISSEZ-FAIRE :

LA FRANCE ET LE COMMERCE ENNEMI SOUS COULEURS NEUTRES

Les arguments et les contre-arguments conservés dans les archives relatives aux destins de *La Petite-Balance-de-fer* et de *La Providence* peuvent amener à croire que le sort de ces bâtiments était scellé dès l'arraisonnement par des corsaires à l'affût du moindre prétexte. Les interrogatoires répétés

¹⁸ Jacques Accarias de Sérionne, *Intérêts des nations de l'Europe développés relativement au commerce*, Leiden, Elie Luzac, t. II, 1766, p. 300.

¹⁹ Riksarkivet, Diplomatica, Gallica, vol. 195, Cronström à Pontchartrain, 25 décembre 1711.

des équipages, les interprétations défavorables des situations et des documents nourrissent le sentiment d'une oppression, française en l'occurrence, de la navigation des non-belligérants. Il faut cependant élargir la perspective pour avoir une idée plus juste du poids de la contrainte pesant sur la navigation et le commerce neutres. Plusieurs historiens ont montré que, malgré les prises qu'ils ont dû subir, les Scandinaves ont bien profité des périodes de neutralité lors des guerres franco-anglaises du XVIII^e siècle²⁰. La récurrence des questions relatives aux arrestations de bâtiments neutres ne doit pas induire l'historien en erreur, car certaines sources archivistiques – correspondances consulaire et diplomatique, ou documents directement relatifs aux dossiers de prises –, par nature, évoquent davantage les cas litigieux que ceux qui ne posent pas de problème. Ces documents ont un effet grossissant que de trop rares études sur les archives du Conseil des prises viennent tempérer. L'une d'elles, portant sur le printemps 1695, montre que sur 131 cas traités, seulement 12 % concernent des neutres. Parmi eux, il y a deux navires danois finalement confisqués, sur cinq cas, et un suédois sur deux qui subit le même sort²¹. Pour le XVIII^e siècle, les minutes des jugements du Conseil des prises, malgré leurs lacunes, montrent la part limitée des cas de bâtiments neutres examinés par cette institution, assurément moins de 10 % du total des affaires pour les conflits allant de 1744 à 1782²². À partir de cet échantillon, on voit qu'on est loin de l'obstruction au libre commerce dont se plaignent les neutres. Pour bien considérer l'effet des contraintes que font peser les belligérants, il faut aussi s'interroger sur leur détermination à traquer la dissimulation ennemie sous pavillon neutre.

Les divers subterfuges permettant la dissimulation du commerce des belligérants sous pavillon neutre sont parfaitement connus²³. Dans la réflexion qu'il mène sur la course à la fin du XVII^e siècle, Vauban expose les différents stratagèmes qu'utilisent les neutres pour masquer le commerce des ennemis de la France : faux documents de bord, ventes simulées, naturalisation de complaisance, entre

20 Voir en particulier Leos Müller, « Neutralitet och svensk sjöfart, 1770-1815 », *Forum Navale*, n° 61, 2005, p. 107-130 et Dan Andersen, *The Danish Flag in the Mediterranean. Shipping and Trade, 1747-1807*, thèse, université de Copenhague, 2000.

21 Jean Duma, « Guerre maritime et prises : malheurs et bénéfiques de la guerre au XVII^e siècle », art. cit., p. 244.

22 Nous avons consulté les volumes suivants : AN, G5 257 à 262 couvrant la période 1744-1782, avec cependant d'importantes lacunes (1747, 1759, 1760, 1779, 1780). Il n'est pas possible d'établir une statistique rigoureuse du nombre de cas de navires neutres traités par le Conseil des prises par rapport à l'ensemble des affaires, car la nationalité du bâtiment en jugement n'est pas toujours indiquée.

23 Éric Schnakenbourg, « Sous le masque des neutres : la circulation des marchandises en temps de guerre (1680-1780) », dans *Les Circulations internationales en Europe (1680-1780)*, Paris, PUPS, 2011, p. 101-119.

autres²⁴. Lors de la guerre de Succession d'Espagne, l'intendant de Flandre maritime, Claude Leblanc décrit la manière dont les Hollandais masquent leur commerce sous pavillon neutre au moyen de doubles connaissements certifiant, l'un une destination neutre, à montrer aux corsaires français, l'autre les Provinces-Unies en cas d'arrestation par leurs compatriotes ou les Anglais. Pour prouver la véracité de son propos, Leblanc termine sa dépêche en assurant qu'il connaît bien ces stratagèmes puisque les négociants de Dunkerque les utilisent également. Il propose ainsi de procurer, moyennant une somme modique, de faux certificats pour un port du Holstein qui donneraient à une expédition l'apparence de la neutralité alors même qu'elle serait destinée à un port belligérant²⁵. Les témoins privilégiés des dissimulations sont les correspondants étrangers des gouvernements. En 1711 et 1712, alors que les échanges sont officiellement interdits entre la France et ses ennemis, Joseph de Sossiondo, correspondant de Versailles à Amsterdam, affirme que « les vaisseaux neutres, et particulièrement les Suédois, chargent hardiment et actuellement dans les ports de Hollande d'où ils doivent partir en droiture pour la France²⁶ » et qu'en sens inverse « la plus grande partie des vaisseaux neutres qui chargent à Bordeaux, Nantes [et] La Rochelle viennent décharger en Hollande²⁷ ». Dans les pays neutres, les diplomates et les consuls surveillent les départs et les arrivées des ports de leurs départements. En 1744, l'ambassadeur de France à Stockholm, signale l'armement d'un navire suédois, le *Saint-Olof*, chargé de pièces de canons et de munitions pour Londres : « C'est M. Génies négociant anglais établi à Stockholm qui l'a fait charger. On a mis des planches de pin sur toute la cargaison de sorte que les canons, et les caisses ne paraissent point. Le pilote aura des doubles documents dont il s'est vanté lui même²⁸. »

Lors des guerres l'opposant à la Grande-Bretagne au cours du XVIII^e siècle, le gouvernement français est conscient de la couverture que les pavillons neutres offrent à ses ennemis. Les condamnations de bâtiments non belligérants et l'apparition spectaculaire de certains pavillons dans les registres portuaires le montrent bien. C'est, par exemple, le cas pour les Pays-Bas autrichiens lors de la guerre d'Indépendance américaine. À Bordeaux, ce pavillon est

24 Vauban dresse un véritable catalogue des moyens dont les neutres se servent pour dissimuler le commerce ennemi : « Abrégé des défauts qui causent le relâchement de la course et qui empêchent d'y mettre ceux qui sont en état de la faire », dans Michèle Virol (dir.), *Les Oisivetés de monsieur de Vauban*, op. cit., p. 345-346.

25 Le Blanc à Desmarets, 14 septembre 1712, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, éd. Arthur-Michel de Boislisle, Paris, Imprimerie nationale, t. III, 1897, p. 458-459.

26 AN, Marine, B7/9, fol. 183, Sossiondo à Pontchartrain, 14 mai 1711.

27 AN, Marine, B7/14, fol. 228, Sossiondo à Pontchartrain, 2 juin 1712.

28 Finalement, le *Saint-Olof* sombre au large du Danemark : AN, Affaires étrangères, B3/419, Lanmary à Maurepas le 28 août et 16 octobre 1744.

longtemps insignifiant, mais lorsque les Provinces-Unies entrent en guerre à la fin de l'année 1780, il connaît une croissance spectaculaire qui fait dire à un témoin : « Les Ostendais se multiplient à l'infini dans notre port²⁹. » Il arrive que les Français avouent leur impuissance à lutter contre les fraudes des neutres, comme le montre un échange de dépêches de 1711 entre l'intendant du Commerce et le secrétaire d'État de la Marine. Le premier, Machault, estime qu'il est « impossible de remédier » à la fraude des neutres. Le second, Pontchartrain, admet « [qu'] il est très difficile de découvrir en Hollande ces sortes de bâtiments masqués³⁰ ». Mais l'on peut aussi se demander dans quelle mesure le gouvernement français tolère ces fraudes.

En France, pendant l'Ancien Régime, le jugement des prises est *in fine* l'affaire du roi. Les décisions du Conseil des prises restent toujours soumises au Conseil d'État du roi qui a la possibilité de trancher en dernière instance. Les considérations diplomatiques entrent alors en ligne de compte pour inviter le Conseil des prises à la rigueur ou l'inciter à l'indulgence. Dans un mémoire de 1704, le comte de Toulouse, amiral de France et président du Conseil des prises, indique clairement la subordination du traitement de la navigation neutre aux impératifs diplomatiques :

Il arrive souvent que, pour des raisons d'Etat, le Roy ordonne de juger contre la disposition générale des ordonnances, soit pour déclarer que l'on doit juger comme étant de contrebande des marchandises que l'ordonnance de 1681 n'a point déclarées telles, soit pour faire mainlevée à ses allies de quelques effets qui, aux termes de l'ordonnance de 1681, devraient être confisqués pour avoir été trouvées dans un vaisseau ennemi³¹.

Ainsi, le navire suédois l'*Isle-d'Hanoë* bénéficie d'une décision de mainlevée en 1706 à la suite de l'intervention de l'ambassadeur de Suède, alors même le pavillon était « tout ce que ce bâtiment avait de suédois » selon le résident français à Stockholm³².

De manière générale, il faut interroger l'idée d'une radicalité de la chasse au commerce ennemi sous pavillon neutre. Les impératifs diplomatiques ou économiques peuvent contraindre à le tolérer de fait. À la suite du « Grand

29 En 1782, le pavillon ostendais représente 11% des entrées dans le port de Bordeaux : Paul Butel, *La Croissance commerciale bordelaise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, thèse sous la dir. de Pierre Villar, université de Lille 3, 1973, p. 136 et 143.

30 AN, Marine, B7/9, fol. 67, Machault à Pontchartrain, 15 avril 1711 et B7/88, fol. 539, Pontchartrain à Machault, 29 juillet 1711.

31 Auguste Dumas, « Le Conseil des prises sous l'Ancien Régime. XVII^e-XVIII^e siècle », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, vol. 29, n^o 3, mai-juin 1905, p. 317-377, en part. p. 324, en ligne : <http://www.jstor.org/stable/43842222>, consulté le 24 octobre 2017.

32 AN, Affaires étrangères, B1/1071, fol. 4, Campredon à Pontchartrain, 24 février 1706.

hyver » de 1709, Versailles reconnaît la neutralité du pavillon de l'île frisonne d'Ameland à condition qu'il serve à apporter des céréales en France, alors que l'année précédente cette neutralité était encore considérée comme un artifice des Hollandais³³. Le prétexte de la neutralité permet de tolérer des transactions qui devraient être interdites en raison de l'état de guerre. Il arrive qu'il soit nécessaire, pour préserver ses propres intérêts, d'accepter, dans une certaine mesure, l'activité de « faux neutres ». En 1778, André Garnier, consul de France à Ostende, propose un moyen de lutter contre le commerce que les Anglais continuent à faire en France sous pavillon impérial. Selon lui, il faudrait que les papiers de bord des bâtiments soient visés dans le port flamand par le consul, c'est-à-dire par lui-même, afin d'attester la véritable propriété neutre du bâtiment et de son chargement. Le maréchal de Castries, secrétaire d'État à la Marine, tout en reconnaissant la pertinence de la suggestion, préfère la rejeter. Il fait valoir que les Anglais ne manqueraient pas d'appliquer la même règle, ce qui ruinerait les négociants français utilisant des faux papiers impériaux :

Vous savez qu'en temps de guerre nous sommes obligés de recourir aux vaisseaux neutres et de simuler nos connoissances tant pour les lieux de l'expédition que pour ceux de la destination, ainsi quoi qu'il soit très fâcheux de voir introduire dans nos ports des marchandises appartenant à nos ennemis, je pense qu'il vaudrait mieux dissimuler que de compromettre l'usage que nous faisons des mêmes ressources qu'eux et les avantages que nous en retirons pour notre propre commerce³⁴.

En effet, alors que pendant la guerre de Succession d'Espagne le camouflage sous couleurs neutres est officiellement interdit par Louis XIV, la pratique est de plus en plus acceptée au cours du XVIII^e siècle. En 1778, Versailles se montre favorable à la neutralisation des navires français. Dès le début du conflit contre la Grande-Bretagne, Antoine de Sartine en avertit le consul de France à Elseneur :

Je vous prévient que le roi a résolu de permettre à nos bâtiments de prendre des pavillons étrangers. Vous ne devez point cependant leur suggérer ces expédients, mais il convient que vous laissiez toute liberté pour ces sortes de déguisements. Il est nécessaire pour en bien assurer le succès que les armateurs choisissent alors autant qu'il est possible un capitaine de la nation dont ils prendront le pavillon, sans quoi ils s'exposeraient aux dangers qu'ils

33 AN, F12/54, fol. 144 et 211, 9 mars et 15 juin 1708 et Marine, B7/3, fol. 236, Sossiondo à Pontchartrain, 21 novembre 1709.

34 AN, Affaires étrangères, B1/61, fol. 586, Castries à Garnier, 23 novembre 1778.

cherchent à éviter. Cette formalité paraît indispensable pour bien masquer ces sortes d'entreprises³⁵.

Le recours au « masque des neutres » pour soustraire une partie de son commerce à l'ennemi est une réalité ordinaire des périodes de guerre tant en Europe que dans le monde antillais³⁶. Tous les pays en guerre le savent pour le pratiquer, le maintien de leur commerce repose sur des tours de passe-passe permettant de donner la couleur de la neutralité à la belligérance.

204

La pérennité des pratiques obliques de dissimulation du commerce repose en partie sur un certain *modus vivendi* qui amène à modérer l'idée d'une radicalité de la lutte contre le commerce ennemi sous quelque forme qu'il se pratique. Ainsi, la traque du commerce ennemi sous couleurs neutres ne saurait se résumer à la condamnation pure et simple d'une activité déloyale. Dans le cas français, en particulier, la faiblesse relative sur mer contraint à des concessions à la nécessité. Elles conduisent à des renoncements qui portent sur la nature même du commerce neutre dont il faut bien tolérer qu'il soit inéquitable et partiellement au service de l'ennemi. Le rapport de la France au commerce ennemi sous pavillon neutre est marqué du sceau de l'ambiguïté, voire de la contradiction, étant à la fois absolument nécessaire et fondamentalement suspect.

Si le sort des navires neutres arrêtés sur le soupçon de couvrir le commerce ennemi peut être la mainlevée ou la bonne prise au regard de critères juridiques, la réalité est bien plus complexe. En effet, les intérêts mercantiles et les impératifs diplomatiques peuvent amener à tolérer des pratiques frauduleuses, sinon en toute connaissance de cause, du moins fortement suspectées d'être déloyales. Ce type d'accommodement s'explique par la diversité des enjeux et des acteurs qui sont intéressés au traitement de la navigation neutre : le capitaine du navire arrêté et son équipage, leur avocat, le corsaire, les négociants et armateurs, les juges, les diplomates jusqu'aux ministres. L'étude de cas particuliers permet de montrer que la détermination du caractère licite ou illicite d'une navigation neutre n'est pas réductible à une simple alternative, mais quelle

35 AN, Affaires étrangères, B1/61, fol. 394, Sartine à Brosseronde, 24 août 1778. Le secrétariat d'État à la Marine cherche à contrôler le passage des bâtiments français sous pavillon neutre. Le *Comte-de-Vergennes* de Bordeaux reçoit l'autorisation de prendre des couleurs étrangères sous certaines conditions, notamment celle de reprendre le pavillon français pour le voyage retour : AN, Marine, B2/422, fol. 140, Sartine à Vergennes, 17 novembre 1782.

36 Éric Schnakenbourg, « Dans les interstices des empires : les neutres du Nord et le commerce des Antilles dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1756-1783) », dans Clément Thibaud, Gabriel Entin, Alejandro Gómez et Federica Morelli (dir.), *L'Atlantique révolutionnaire. Une perspective ibéro-américaine*, Bécherel, Les Perséides, 2013, p. 179-204.

peut être une question de degré, de nuance et d'influence. Le preneur voit dans le manquement aux dispositions légales le signe d'une fraude destinée à camoufler le commerce de l'ennemi, alors que le défendeur peut plaider l'erreur ou la négligence de bonne foi. Ainsi, ce n'est pas parce qu'un navire ne remplit pas tous les critères devant le faire reconnaître comme neutre qu'il est nécessairement au service de l'ennemi.

Le commerce neutre se déploie sur une large palette de cas particuliers, qui rend parfois bien difficile la distinction entre l'innocent et le coupable, à cause des circulations de marchandises et d'hommes qui ne cessent pas en temps de guerre, mais se redéploient. La fluidité du commerce, l'étendue des réseaux négociants, les ruses des belligérants et les diverses complexités s'accommodent mal de législations de combat reposant sur des critères de nationalité des navires, des marchandises et des hommes. L'une des questions de fond posée par le traitement de la navigation neutre est de savoir s'il est possible, et avec quel degré d'équité et de certitude, de déterminer la nationalité d'une circulation maritime. De toute évidence, le pavillon seul ne pourrait suffire, faut-il tenir compte de la nationalité du propriétaire, de la cargaison, du capitaine, des membres d'équipage? Le commerce neutre évolue entre, d'une part, une parole juridique qui s'appuie sur les écrits des théoriciens du droit, sur les dispositions des traités et les législations propres à chaque pays et, d'autre part, une constellation de pratiques, de compromis et de pressions qui donnent de la souplesse, voire contredisent, les règles de droit.

L'IMPLANTATION DE LA BASE OPÉRATIONNELLE DE L'ÎLE LONGUE : UN ENJEU LOCAL VITE OUBLIÉ

Patrick Boureille

*Professeur certifié HC, Service historique de la Défense,
division « Recherche, études et enseignement »
Chef du bureau Marine*

Le 15 février 1965, inspectant l'École navale à Lanvéoc-Poulmic, le général de Gaulle insiste dans son discours sur le rôle prépondérant que la Marine est appelée à jouer dans la défense de la France¹. Regagnant en fin d'après-midi la préfecture maritime de Brest sur le dragueur océanique *Colmar*, il effectue un crochet du côté de la pointe des Espagnols. À la passerelle, le chef de l'État se tourne alors vers les personnalités qui l'accompagnent et déclare, en désignant le fond de la rade : « La géographie a peut-être fait de Brest un haut lieu de notre destin². » À travers les propos du général, chacun comprend que l'Île Longue a été choisie pour devenir la base opérationnelle des futurs sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, le *Holy-Loch* français³. Pour qui l'ignore encore, le *Télégramme de Brest* du 16 février l'annonce clairement⁴.

Cette communication vise à présenter l'accueil réservé par les populations et les autorités locales à l'implantation, à la construction et au développement de la base opérationnelle de la force océanique stratégique de 1965 à 1980. Les bornes chronologiques correspondent d'une part au choix du lieu parmi les différents sites envisagés et de l'autre à l'établissement d'un consensus local autour de cette implantation. Il s'agit ici de retracer l'histoire très

1 L'idée de ce texte est née des conversations avec M. Yves Cariou en 2010 alors que nous collaborions au texte de *L'Île Longue. Histoire d'un site exceptionnel* (Quimper, Palantines, 2010). Cette communication lui doit énormément. Elle a aussi bénéficié de la relecture et des conseils du capitaine de vaisseau (h) François Fouré dont une partie de la famille a connu intimement les événements narrés ici. Qu'ils me permettent tous deux de leur dédier ce texte.

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, t. IV, *Pour l'effort. 1962-1965*, Paris, Plon, 1970.

2 Amiral Maurice Amman (1904-1988), *Mémoires*, Vincennes, SHD (Marine), s.d., p. 243.

3 Depuis 1961, Holy Loch, près de Glasgow en Écosse, est le lieu de stationnement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins américains Polaris en Europe (« La presque île de Crozon sera la base des sous-marins atomiques français », *Combat*, 30 août 1965).

4 *Le Télégramme de Brest*, 16 février 1965, p. 1.

courte et ramassée dans le temps d'une communauté qui est passée en moins de vingt ans d'un refus de vivre avec le nucléaire à sa porte à une acceptation de cette mauvaise fortune en attendant, période plus récente que les archives ne nous permettent pas d'évoquer, une adhésion pleine et entière⁵.

Les ressources documentaires et archivistiques utilisées ici appartiennent pour partie aux collections du département « Marine » du service historique de la Défense, déposées dans ses sites de Brest et de Vincennes, pour partie à de la documentation ouverte essentiellement journalistique et bibliographique.

UNE VAINES OPPOSITION À LA RAISON D'ÉTAT (1965-1966)

208

Depuis novembre 1959, le nouveau pouvoir politique a décidé que les forces nucléaires stratégiques dans leur déclinaison navale ultime reposeront sur la constitution d'un groupe d'unités sous-marines « ayant la capacité de lanceur d'engins⁶ ». La seconde loi de programmation militaire quinquennale, adoptée par le Parlement la veille de Noël 1964, annonce clairement dans l'exposé des motifs que « trois sous-marins [à propulsion nucléaire] portant chacun seize engins sont prévus, le premier dev[ant] être opérationnel en 1970⁷ ».

Constituer une telle force est la mission confiée à l'organisation baptisée « Cœlacanthe ». Structure très légère, elle doit coordonner l'action des multiples intervenants militaires et industriels, publics et privés, dans cette gigantesque entreprise. Les conséquences non seulement des apories scientifiques et techniques, mais aussi des faiblesses organisationnelles du projet de sous-marin atomique à uranium naturel et eau lourde *Q.244* sont donc tirées⁸. Dans les conditions techniques de l'époque, vu la portée prévisible – et limitée – des missiles ainsi que le temps de transit pour se rendre dans les zones de patrouille, trois SNLE admis au service actif n'autorisent la permanence que d'une seule unité à la mer, susceptible d'incarner la menace dissuasive⁹.

5 Les dramatiques événements de mars 2011 à Fukushima qui ont rallumé en de nombreux points du globe la contestation antinucléaire n'ont donné lieu aux portes de la base opérationnelle à aucune manifestation d'hostilité.

6 Service historique de la Défense, archives de la Marine à Vincennes (SHD-MV), 3BB⁸ CSM 14, procès-verbal de la réunion du Conseil supérieur de la Marine (CSM) du 19 décembre 1962, p. 45.

7 *Journal officiel de la République française* du 24 décembre 1964, p. 11500-11501. Loi de programme n° 64-1270 « relative à certains équipements militaires », exposé des motifs.

8 Maurice Vaisse, « Le *Q. 244*, le premier sous-marin atomique français », *Revue historique des armées*, n° 180, 3/1990, p. 35-46.

9 Marc Theleri, *Initiation à la force de frappe stratégique, 1945-2010*, Paris, Stock, 1997, p. 217-218; Jacques Villain, *La Force de dissuasion française. Genèse et évolution*, Paris, Docavia/Larivière, 1987, p. 197-198.

Mais où implanter le port-base ? Son rôle et l'étendue de ses missions doivent d'abord guider le choix. Le chef d'état-major de la Marine, l'amiral Georges Cabanier, sous-marinier par sa spécialité, établit la liste des prérequis :

Le port-base doit être en mesure d'assurer le soutien logistique nécessaire à tout sous-marin, c'est-à-dire : réparations, entretien, ravitaillement, courant électrique, casernement, détente ; il doit aussi être prévu pour la manipulation, le stockage et l'entretien des engins et des charges nucléaires, le démarrage des réacteurs, l'évacuation des effluents radioactifs, le changement des cœurs des réacteurs. [...] La protection de ce port-base est évidemment très importante. Des mesures et des moyens de sûreté particulièrement étudiés seront mis en place autour des sous-marins et de leur infrastructure opérationnelle. Ces mesures sont indispensables tant pour la crédibilité de la dissuasion que pour la protection de moyens précieux contre toute entreprise adverse¹⁰.

À l'instar des études qui ont présidé à l'implantation des centres d'expérimentations nucléaires, les possibilités de choix, au premier abord multiples, se réduisent très vite tant les conditions requises poussent à l'élimination de nombreux sites initialement retenus¹¹. Il est en effet impératif de disposer d'une rade-abri facile à protéger des intrus et en eau profonde pour permettre une évolution aisée des sous-marins. À proximité, une surface de terrains suffisante doit recevoir non seulement les silos de stockage des missiles¹², un centre opérationnel et administratif, mais aussi des casernements pour le personnel permanent, les pompiers, les fusiliers marins chargés de la sûreté, etc.

La Méditerranée est une mer étroite qui ne convient pas aux missions des SNLE. Surveillée au niveau de son débouché occidental, elle ne présente pas de sites appropriés avec ses côtes urbanisées et de plus en plus vouées au tourisme. Le choix se porte sur la façade atlantique. Très rapidement, la Manche se révèle impraticable : Cherbourg concentre déjà les moyens de construction et ouvre sur un des lieux de passage les plus fréquentés de la planète. Reste la Bretagne, et plus précisément la partie occidentale du Finistère, avec l'Île Longue

10 Georges Cabanier, « Le sous-marin nucléaire français », *Revue de Défense nationale*, n° 245, avril 1966, p. 595-605, p. 599.

11 Pour une comparaison avec le Pacifique : Patrick Boureille, « La Marine et le choix du site du centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique entre 1957 et 1963 », communication au colloque « Bases de la puissance », neuvièmes journées d'histoire maritime franco-britannique, service historique de la marine, UMR Roland-Mousnier et UMR IRICE, Cherbourg, 2-4 décembre 2004. Pour le plateau d'Albion : Joël Carrière, *Le Plateau d'Albion. Histoire de la composante terrestre des forces nucléaires stratégiques françaises (1965-1996)*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la dir. du professeur Jules Maurin, université Paul-Valéry – Montpellier 3, juin 2000.

12 Les lanceurs sont stockés à part des têtes nucléaires. Telle est la raison d'être de l'annexe de Guenvenez et de certains des bâtiments de la base même.

en rade de Brest finalement préférée à la baie de Douarnenez¹³. La proximité de l'ensemble industriel constitué par la direction des constructions et armes navales (DCAN) de Brest et les entreprises sous-traitantes ou cocontractantes a pesé très lourd¹⁴. Ces mêmes huit kilomètres représentent aussi une distance de sécurité pour la population de l'agglomération.

Militairement parlant, au départ de la future base, le transit en surface des sous-marins jusqu'au rebord du plateau continental est des plus brefs. La proximité des bases aéronavales de Lanvéoc-Poulmic (hélicoptères), de Landivisiau (intercepteurs), de Lann-Bihoué (avions de patrouille maritime), la présence de l'escadre de l'Atlantique (escorteurs de lutte anti-sous-marine, bâtiments antimines) et le faible éloignement de l'escadrille des sous-marins de la base de Lorient, indispensables pour l'entraînement, ont aussi beaucoup compté dans le choix du site. Le décret, non publié au *Journal officiel*, est pris en juin 1965¹⁵.

210

Quelle a été la réaction des populations environnantes du site de la future base ?

Dans un premier temps, l'indignation domine. Ce sont 230 ha qui sont concernés par une expropriation imminente : 80 ha sur l'Île Longue proprement dite et 150 ha sur ce qui est appelé à devenir l'annexe de Guenvenez, à 5 km au sud pour abriter les vecteurs. À cela s'ajoutent les surfaces des zones « d'isolement », figurant en bleu sur les cartes, grevées de servitudes liées à la sécurité des abords de la base, probablement interdites à la construction¹⁶. Un « comité de défense de l'Île Longue, Rostellec et Guenvenez » se crée parmi les habitants¹⁷. Il est animé par le docteur Louis Jacquin, maire de Crozon, et par Marcel Sylvain Montillet, un officier principal des équipages né à Crozon et retiré en 1958 au Fret après une carrière de spécialité transmetteur intégralement

13 La baie de Douarnenez ouvre sur les profondeurs océanes et à l'abri du cap de la Chèvre, de l'anse de Saint-Nicolas, au sud de la pointe de Saint-Hernot, elle peut être facilement protégée. Si l'étroitesse du goulet pénalise la rade de Brest, la dissuasion reposant sur la menace exercée par les SNLE en patrouille joue dès l'exercice d'une menace sur le port-base.

14 Marie-Thérèse Cloître-Quéré, *Histoire de Brest*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique-université de Bretagne occidentale, 2000, p. 253-275 ; Alain Boulaire, Patrick Boureille & Geneviève Emon-Naudin, *L'Arsenal de Brest. 4 siècles d'industrie navale*, Quimper, Palantines, 2013, 240 p.

15 Philippe Attard, « Alain Juppé à l'Île Longue, 40 ans après *Le Redoutable* », *Ouest-France*, 30 novembre 2010.

16 S'il n'est théoriquement pas interdit de construire des habitations à proximité de la zone, le ministère des Armées dont relève l'autorisation refuse en 1965 de se prononcer sur le sujet « en attendant que les études en cours soient achevées » (« La presque île de Crozon sera la base des sous-marins atomiques français », art. cit.).

17 En 1965, la population de l'Île Longue se monte à 98 habitants permanents, répartis entre 30 maisons, et 121 saisonniers, occupant 38 résidences secondaires.

passée en Afrique occidentale et en Afrique du Nord¹⁸. Le maire n'a pas été consulté, seulement informé par le vice-amiral d'escadre et préfet maritime Maurice Amman que l'Île Longue va « être entièrement utilisée par la Marine pour devenir l'abri de ses sous-marins atomiques¹⁹ ». Cette brutalité cadre assez mal avec l'un des aspects de la mission de l'amiral Amman en tant que préfet maritime : remettre la Marine au centre de la ville. Il semble malgré tout qu'il soit parvenu à tenir ce rôle de « l'homme qui sut intégrer la Marine dans la vie de la Cité », si l'on se réfère au Télégramme de Brest du 14 novembre 1965²⁰.

La municipalité de Crozon tente vainement de mener la lutte contre l'inéluctable. Une délibération du conseil regrette, le 27 août 1965, l'impossibilité de rediscuter la base du projet avec le préfet du Finistère²¹. Une lettre est adressée au ministre des Armées, Pierre Messmer, énumérant les arguments allant à l'encontre de l'implantation de la base : de la perte du site et de l'expropriation des habitants aux dangers de la radioactivité en passant par la menace d'une frappe préemptive de la part de l'adversaire « préférentiel » (l'URSS) en cas de conflit et la ruine de l'économie locale fondée sur la pêche, le tourisme et le trafic maritime marchand²². En vain.

Le lundi 25 octobre 1965, à la chambre de commerce de Quimper, en conclusion d'une réunion publique, une motion est adoptée :

Le comité de défense de l'Île Longue, de Guenvenez et de Rostellec :

1. considère ce projet inhumain pour les habitants chassés de leur demeure ;
2. s'indigne en tant que Bretons des conséquences catastrophiques qu'aurait pour toute la presqu'île l'installation des sous-marins atomiques et des dangers imprévisibles, ainsi que de l'extension possible de pareilles installations ;
3. souhaite que les personnalités responsables et les habitants du Finistère prennent conscience du danger qui les menace ;
4. déplore que le gouvernement n'ait pensé à la presqu'île et au Finistère que pour des installations militaires.

18 SHD-MV, CC7 4^e Moderne, 1701/3, 3321/2 et 3492/10, dossier personnel de Marcel Sylvain Montillet.

19 Philippe Attard, « Alain Juppé à l'Île Longue, 40 ans après *Le Redoutable* », art. cit.

20 Cité par Thibault Pujolas, *L'Amiral Maurice Amman. Un marin face aux vicissitudes de la France et de sa Royale au xx^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la dir. du professeur Robert Frank, Paris I - Panthéon-Sorbonne, septembre 2005, p. 211-213.

21 « La presqu'île de Crozon sera la base des sous-marins atomiques français », art. cit.

22 Yves Cariou, *FOST. Force océanique stratégique*, Rennes, Marines éditions, 2006, p. 25-26. Il est remarquable de constater les efforts parallèles fournis par la municipalité, avec l'appui de la Marine, pour faire de Brest à la même époque un port-relais pétrolier (amiral Maurice Amman, « Brest, port-relais pétrolier pour la France et pour l'Europe », *Revue maritime*, janvier 1968, p. 42-59 ; capitaine de vaisseau Louis Oudet, « L'Europe du Nord-Ouest et les grands pétroliers », *Revue maritime*, avril 1968, p. 504-512).

Les habitants de l'Île Longue, Guenvenez et Rostellec, en accord avec le comité, sont résolus à ne pas quitter leurs habitations et demandent le retrait d'un projet tendant à transformer notre département en désert²³.

Par un concours de circonstances, *L'Express* du même jour publie une « carte de la force de frappe » matérialisant les différents chantiers en construction, de Cadarache et Pierrelatte à Albion et Crozon²⁴.

Pour mobiliser la population en sa faveur, le comité rappelle les souffrances endurées par les habitants du Finistère en général, et de Brest en particulier, au cours de la Seconde Guerre mondiale, du fait de l'occupation allemande et des bombardements alliés. Mais il ne se veut pas pour autant antimilitariste. On peut ainsi lire sur une affiche appelant à une réunion le 29 janvier 1966 dans la salle du nouveau théâtre rue Yves-Collet à Brest :

212

Le comité de l'Île Longue et les habitants ne contestent pas les exigences de la Défense nationale, mais espèrent et estiment qu'une solution plus humaine pourrait être trouvée qui, tout en ménageant les impératifs militaires, permettrait aux habitants de cette région de finir leur vie chez eux²⁵.

L'éloignement de l'agglomération brestoise justifie des efforts de sensibilisation pour gagner la population du chef-lieu :

Il est certain que si le projet du gouvernement recevait exécution, ceci porterait un gros préjudice sur le plan économique, industriel et touristique à toute une région, préjudice dont Brest pourrait également avoir à souffrir. C'est le problème tout entier de la rade et des communes environnantes qui est en cause (pêche, ostréiculture, agriculture, tourisme, industries diverses)²⁶.

Pour maintenir la pression, le comité répand à profusion des tracts hostiles au projet, fédère autour de lui les oppositions au développement de la force de frappe, procède à de larges campagnes d'affichage et multiplie les réunions, les défilés et les manifestations, à Brest, à Quimper, à Crozon, etc. Une affiche portant le slogan « Le Finistère veut vivre » et appelant à manifester le 21 novembre à Crozon procède à des amalgames opportuns au bénéfice de la cause. On rappelle la récente extension de la base aéronavale de Landivisiau en 1965 (148 ha) aux dépens de la commune de Bodilis, peu après celle

23 Paul Trémintin, « Contre la mobilisation. Contre la force de frappe », *Tribune socialiste*, 13 novembre 1965.

24 Maurice Leroux, « La carte de la force de frappe », *L'Express*, 25 octobre 1965.

25 Yves Cariou et al., *L'Île Longue. Histoire d'un site exceptionnel*, Quimper, Palantines, 2010, p. 75.

26 *Ibid.*

de 1956 (257 ha). Apparaît la rumeur de « la destruction d'un quartier de Brest sous prétexte de rénovation » (le quartier de Pontanezen?) « pour permettre le passage d'une route stratégique ». La conclusion est claire, « [le] département est transformé en un vaste réduit militaire²⁷ ». Sous la plume de Paul Trémintin, la *Tribune socialiste* du 13 novembre 1965 prédit cette dérive :

Et ce n'est là qu'un point de départ car il faudra ensuite créer des bases de fusées pour protéger ces installations et ainsi, de proche en proche, une grande partie du Finistère va se retrouver envahie²⁸.

Dès lors, le Finistère fait face à de nombreux dangers. Le premier est l'exposition aux radiations. « Personne ne peut affirmer qu'avec la présence du sous-marin, il n'y aura pas de danger de radioactivité et d'accident²⁹. » Le rappel opportun de l'existence d'un projet de loi destiné à couvrir les risques entraînés par les navires à propulsion nucléaire omet seulement l'essentiel... que cette initiative précède le choix du site de l'Île Longue et qu'il s'agit tout autant d'encadrer les éventuelles escales en France de navires de surface américains à propulsion atomique – classe Long Beach ! Le second danger consiste en l'exposition à une frappe atomique. « En cas de guerre, la riposte se ferait prioritairement sur le Finistère³⁰ ». Parler de riposte, c'est méconnaître le cœur même de la doctrine de dissuasion. Cet appel à manifester contre le projet gouvernemental émane, il est vrai, entre autres organisations, du Parti communiste français, de la Confédération générale du travail et de l'Union des jeunes communistes de France. Par ailleurs, est évoqué le coût pharaonique des investissements nécessités par la constitution de la force de frappe pour aboutir à l'équivalent du millième des outils de défense soviétique et américain³¹. Aussi le gouvernement est-il appelé à renoncer aux expérimentations nucléaires en Algérie et bientôt au Pacifique, à adhérer aux accords interdisant les essais atmosphériques et à participer aux conférences sur le désarmement³² : « Il importe

27 *Ibid.*

28 Paul Trémintin, « Contre la mobilisation. Contre la force de frappe », art. cit.

29 *Ibid.*

30 *Ibid.*

31 Le ministre des Armées du gouvernement Pompidou, Pierre Messmer, devenu Premier ministre en 1973, clora le débat sur le coût de la force de frappe en déclarant d'un ton définitif à l'Assemblée nationale : « Il est des secrets militaires qui se traduisent par des silences budgétaires. » Fermez le ban !

32 Dix-sept expérimentations nucléaires ont eu lieu au Sahara à Reggane et In Ecker du 13 février 1960 au 16 février 1966. À compter du 2 juillet 1966 (tir Aldébaran sur barge d'une puissance voisine de 200 kt), le centre des expérimentations nucléaires du Pacifique avec ses sites de Mururoa et de Fangataufa prend le relais jusqu'en 1996. Le traité d'interdiction partielle des essais signé à Moscou le 5 août 1963 par les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne interdit les essais atmosphériques, extra-atmosphériques et sous-

de s'orienter résolument dans la voie du désarmement général et contrôlé³³. » Il est vrai que le Mouvement de la paix s'est joint à cet appel à manifester et qu'il est à l'origine d'un colloque qui s'est tenu à Brest le 6 octobre 1965 sur la question de l'armement nucléaire français³⁴. Le quatrième danger induit par cette implantation réside dans une entrave à l'essor économique régional : « La militarisation excessive découragera les investissements économiques et freinera, entre autres, les activités du port de Brest³⁵. » Enfin, le département perdra toute attractivité auprès des touristes : « Joyau touristique, le Finistère deviendra une région désertée par les vacanciers³⁶. » L'exorde est révélateur qui appelle à dire

NON aux expropriations de l'Île Longue, de Guenvenez et de Rostellec, NON au sous-marin atomique et à la force de frappe, OUI aux investissements productifs et à l'expansion économique du Finistère, OUI à la Paix mondiale.

214

Le propos se politise donc nettement à la fin de 1965 et la question centrale devient celle de la légitimité morale de l'armement atomique français. Paul Trémintin conclut son article de la *Tribune socialiste* par un double appel à rejoindre la manifestation du 21 novembre qui doit avoir lieu à Crozon contre l'implantation de la base et à voter le 5 décembre contre le général de Gaulle :

Les Finistériens montreront le 21 novembre leur volonté de ne pas se laisser faire. Ils auront aussi l'occasion de le montrer le 5 décembre [jour du premier tour de l'élection présidentielle] car, si jusqu'ici ils ont en majorité voté pour de Gaulle (tous les députés du département sauf deux sont U.N.R.), ils n'en sont guère récompensés. Espérons qu'ils s'en rendront compte la prochaine fois³⁷.

Le Finistère a en effet élu en novembre 1962 de nombreux députés appartenant à la majorité présidentielle et l'opposition compte mettre à profit le rejet des implantations pour conquérir une partie des fiefs gaullistes³⁸. La Bretagne, majoritairement acquise au général, le demeure cependant

marins : la France, accusant un retard technologique sur ces trois puissances, refuse alors de prendre part à la négociation.

33 Paul Trémintin, « Contre la mobilisation. Contre la force de frappe », art. cit.

34 *Ibid.*

35 *Ibid.*

36 *Ibid.*

37 *Ibid.*

38 Seuls deux des huit représentants que le Finistère envoie à l'Assemblée nationale appartiennent à l'opposition en 1962 : François Tanguy-Prigent du PSU (mais siégeant parmi les non inscrits) dans la quatrième circonscription et Louis Orvoën du centre démocratique dans la huitième : Christian Bougeard, *Tanguy Prigent. Paysan ministre*, Rennes, PUR, 2002. Le canton de Crozon appartient à la sixième circonscription. Grande figure de la Résistance, la députée UNR sortante, Suzanne Ploux, maire de Pont-de-Buis depuis 1945, est réélue sans grands soucis en 1967 : Christine Bard, « Les premières femmes au gouvernement (1936-

en 1965, votant le 19 décembre à 63,30 % en faveur du candidat sortant, soit 8 % de plus que la moyenne nationale (55,20 %). « Moins d'un opposant sur sept a fait le rapprochement entre la politique nucléaire et la personne du président de la République », écrit Irène Allier à ce propos dans *L'Express* du 25 juillet 1966³⁹.

L'audience des contestataires dépasse cependant le simple plan local : se côtoient dans une même réprobation le sénateur André Monteil, ancien ministre de la Marine de la IV^e République⁴⁰, Jacques Duclos⁴¹ et François Mitterrand, l'un des ténors de l'opposition de gauche au général auréolé de sa participation au second tour de l'élection présidentielle le 19 décembre 1965⁴². Membre du gouvernement Pierre Mendès-France, le premier eut à se prononcer sur l'emplacement du chantier de construction du sous-marin à uranium naturel et eau lourde (le *Q.244*), et à arbitrer entre Cherbourg et Blainville-sur-Orne... Le second est le secrétaire général du comité central du Parti communiste français. Quant au dernier, il n'est pas nécessaire ici de rappeler l'évolution de ses positions sur la dissuasion. Retenons seulement qu'en cette occasion les opposants à l'implantation de la base font clairement campagne électorale contre de Gaulle.

Fait rarissime, la procédure d'expropriation « d'extrême urgence » est appliquée fin 1966⁴³. Déjà, l'administration des Domaines a entrepris ses

1981) », *Histoire@Politique. Revue électronique du centre d'histoire de Sciences-Po*, n° 1, mai-juin 2007.

39 Irène Allier, « Une enquête en Bretagne », *L'Express*, 25 juillet 1966.

40 André Monteil (1915-1998) : député MRP du Finistère de 1945 à 1958, il a été secrétaire d'État aux forces armées (Marine) des gouvernements de René Pleven et d'Henri Queuille de juillet 1950 à août 1951. Il occupe le même poste au sein du gouvernement de Pierre Mendès France entre juin et septembre 1954.

41 Jacques Duclos (1896-1975) : député à de nombreuses reprises, il est l'un des principaux dirigeants du Parti communiste français dans le sillage de Maurice Thorez et dans la décennie qui suivit son décès.

42 François Mitterrand (1916-1996) : élu député de la Nièvre en 1962 et président du conseil général de la Nièvre en 1964, cet ancien ministre de la IV^e République est en recherche de survie politique et a publié le *Coup d'État permanent* en 1964. À la tête de la Convention des institutions républicaines, il est le candidat de la gauche désunie aux présidentielles de 1965 : son résultat inespéré au premier tour le qualifie pour affronter le général de Gaulle et il reçoit à cette occasion le soutien de toutes les formations de gauche, du centriste Jean Lecanuet, du conservateur Paul Reynaud et de l'extrême droite (Jean-Louis Tixier-Vignancourt).

43 L'urgence « simple » permet d'accélérer le déroulement de la phase judiciaire de l'expropriation, en réduisant les délais de saisine du juge et en autorisant la prise de possession des biens expropriés après le versement d'une indemnité provisionnelle. La procédure « d'extrême urgence » entraîne une prise de possession des parcelles concernées dès le prononcé de l'utilité publique de l'opération. À la différence de l'urgence simple, dans le cadre de laquelle la prise de possession intervient après la saisine du juge de l'expropriation, l'autorisation de prendre possession est donnée, en cas d'extrême urgence, par un décret rendu après un avis conforme du Conseil d'État (article L.15-6 du Code de l'expropriation). Les opérations susceptibles de justifier le déclenchement des procédures

travaux d'évaluation. Puisque l'espoir de vaincre n'est plus, l'enjeu se déplace sur le plan financier : obtenir une large indemnisation pour les familles expropriées et celles vivant dans des zones bleues soumises à de lourdes servitudes. D'autre part, il s'agit de limiter les zones concernées autant que possible...

Le temps des négociations pour empêcher le projet d'aboutir est en effet révolu et la presqu'île devient en 1967 le domaine des Travaux maritimes. Un phénomène similaire se produit au même moment et sur une autre échelle avec l'installation en Haute-Provence des premiers éléments du plateau d'Albion dont l'extension envisagée en mars 1966 est représentée par un triangle d'une surface de 36 000 hectares entre les communes de Montbrun (Drôme) au nord, les Omergues (Basses-Alpes) à l'est et Rustrel (Vaucluse) au sud⁴⁴. Le vent de protestation est bien plus violent, les intellectuels comme Jean Paulhan ou Jacques de Bourbon-Busset se mobilisant apparemment plus aisément pour la défense des petits matins cléments de la Haute-Provence qu'en faveur des cieux changeants de la péninsule de Crozon⁴⁵. Cette coïncidence montre l'existence d'une concurrence, sinon d'un phénomène d'éviction, entre Albion et l'Île Longue.

Ce second débat est lui-même éclipsé par l'entrée en service en juillet 1966 du centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique. Journal régional catholique à l'audience très importante, *Ouest-France* organise à l'été 1966 un sondage sur la force de frappe auprès de ses lecteurs, le quotidien reçoit un millier de lettres dont les deux tiers émanent d'opposants à la bombe atomique française, essentiellement pour des raisons éthiques⁴⁶. La condamnation de l'armement

d'urgence sont limitativement énumérées par le code (articles L.15-6 et L.15-9) : travaux intéressant la défense nationale, travaux de construction d'autoroutes, de routes nationales, de voies ferrées.

44 Jacques Isnard, « En Haute-Provence, l'armée a commencé l'acquisition des terrains pour la base d'engins stratégiques », *Le Monde*, 1^{er} mars 1966, p. 7.

45 « Les malades de la pétition », *La Nation*, 21 mai 1966. Ils s'élèvent « contre la force de dissuasion en général et contre l'implantation d'une base de missiles en Haute-Provence en particulier. La force de frappe n'atteindra en définitive que les Français et l'un des plus beaux sites de France sera défiguré ». Et *La Nation* de conclure : « Vive la super bombe russe, américaine ou volapuk ! À bas la dissuasion française ! À bas la survie européenne ! Vive la Quatrième ! Vive la Troisième ! Et nous attendrons noblement la pluie salvatrice des forces de frappe étrangères ! »

46 Irène Allier, « Une enquête en Bretagne », art. cit. Le sondage sur la bombe atomique s'est déroulé à travers des tribunes libres ouvertes dans les colonnes du quotidien à des personnalités comme le ministre des Armées Pierre Messmer, un ingénieur du Commissariat à l'énergie atomique, le vice-président de la Fédération des malades et paralysés de France, un sénateur de Loire-Atlantique, etc. Sollicité, François Mauriac s'est récusé. Le courrier des lecteurs complète les prises de positions. Avec 672 000 exemplaires vendus chaque jour, *Ouest-France* est alors le premier des quotidiens régionaux et le troisième au niveau national. Avec ses quarante-quatre éditions différentes sur douze départements allant de la Manche à la Vendée et du Finistère au Maine-et-Loire, ses enquêtes touchent près de deux millions de lecteurs. Irène Allier ajoute « qu'il a généralement plutôt tendance à suivre [ses lecteurs] qu'à [les] entraîner », même si elle reconnaît que l'évolution récente au sein de la famille

atomique par l'évêque de Laval, Mgr Jacques Guilhem, lors du concile Vatican II a eu un profond retentissement auprès de l'électorat catholique⁴⁷.

En 1967, l'enjeu se déplace sur le plan international et la défense des intérêts des expropriés de la péninsule de Crozon est diluée d'autant. Le Mouvement contre l'armement atomique organise ainsi onze « marches de la paix », les samedi 22 et dimanche 23 avril. Si l'une d'entre elles a lieu en Bretagne, elle ne concerne que l'Ille-et-Vilaine entre Bruz et Rennes⁴⁸. Le succès a d'ailleurs été très limité : « Une centaine d'étudiants et d'étudiantes parcouraient les quelques kilomètres qui séparaient les deux villes en brandissant des banderoles et en scandant des slogans⁴⁹. » Le même jour, une marche antiatomique identique rassemblait 30 000 manifestants à Bruxelles en Belgique et les slogans ne laissent aucun doute sur les centres d'intérêt : « La paix au Vietnam », « US go home » et « Johnson au poteau ». L'intérêt médiatique est désormais ailleurs et la visite d'inspection du prototype à terre du réacteur du sous-marin nucléaire que le général de Gaulle effectue le 7 novembre 1967, il est vrai à Cadarache, ne relance pas l'agitation en Bretagne⁵⁰. Au même moment, cinq émissions de la série *Cinq colonnes à la une* intitulées « Guerre ou paix », portant sur les retombées scientifiques et économiques de l'armement nucléaire stratégique pour le secteur civil sont diffusées du vendredi 3 au dimanche 5 novembre à la télévision⁵¹. La quatrième est consacrée au sous-marin atomique et l'on visite successivement le centre d'entraînement de la flotte à Toulon, le chantier

propriétaire du titre a vu la faction catholique libérale des Hutin-Desgrées l'emporter sur l'aile conservatrice emmenée par les Desgrées du Loû. « On raconte des choses passionnantes à Rennes... », *Le Nouvel Observateur*, 27 juillet et 26 octobre 1966, p. 12.

- 47 Charles Marie Jacques Guilhem (1897-1975) a été évêque de Laval de 1962 à 1969. Avec M^{re} Pierre Boillon, évêque de Verdun, il est intervenu contre l'arme atomique au cours du concile Vatican II et ils ont contribué à la mise au point d'une des constitutions les plus importantes du concile (*dc*, n° 1443, 7 mars 1965 et n° 1460, 5 décembre 1965). Frédéric Le Moigne et Christian Sorrel, « Les évêques français et le concile Vatican II », *Anuario de Historia de la Iglesia*, t. XXI, 2012, p. 185-205.
- 48 *Le Monde*, 17 avril 1967. Le choix de Bruz s'explique par le bombardement meurtrier du 8 mai 1944 qui fit 183 morts sur une population alors de moins de 1 000 habitants. On est loin de l'enjeu représenté par l'implantation de la base des sous-marins nucléaires.
- 49 *Le Monde*, 25 avril 1967. Les slogans prononcés ne nous sont pas connus.
- 50 Pierre Limagne, « Pierrelatte, Cadarache, Istres... de Gaulle inspecte les centres névralgiques de la force de dissuasion », *La Croix*, 7 novembre 1967, p. 1-2. Après l'échec du *Q. 244*, il avait été décidé de construire le prototype du réacteur à uranium enrichi du futur sous-marin atomique à terre plutôt que directement dans la tranche du submersible : ce fut l'œuvre de l'ingénieur général Jacques Chevallier et le prototype à terre (PAT) divergea le 14 août 1964. Jacques Chevallier, « La genèse de la propulsion nucléaire en France », dans *1899/1999. Un siècle de construction sous-marine. Actes du colloque des 25 et 26 octobre 1999*, Cherbourg, DGA-DCN, 1999, p. 99-112.
- 51 *Cinq colonnes à la une* produite par Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet et Pierre Lazareff. Les cinq émissions de la série « Guerre ou paix » sont respectivement I. *L'Atome*, télédiffusée le 3 novembre, II. *L'Électronique* et III. *Les Fusées*, le 4 novembre, IV. *Le Sous-marin atomique* et V. *Nucléaire, biologique, chimique*, le 5 novembre 1967.

de construction du SNLE *Le Redoutable* à Cherbourg, le prototype à terre à Cadarache avant d'arriver sur la frégate lance-engins *Suffren* et de participer à un exercice de lutte anti-sous-marine mettant en œuvre la frégate, un Breguet Atlantic et des engins Malafon. La coïncidence avec la tournée d'inspection du général n'est pas fortuite, pas plus qu'avec la crainte exprimée par les États-Unis de voir l'Union soviétique atteindre la « 4^e génération » de bombes, celles des « bombes semi-orbitales ». Cette série pédagogique intervient à un moment où la crédibilité absolue de la dissuasion gaullienne paraît sérieusement compromise et les critiques se développent sur le sacrifice de la défense conventionnelle au tout nucléaire⁵². À aucun moment au cours du débat qui réunit Jean-Jacques Servan-Schreiber, Nicolas Vichenev, Alexandre Sanguinetti et Hugues de l'Étoile, il n'est fait mention de la base opérationnelle alors en construction à l'Île Longue⁵³.

218

Au-delà de cette date, l'Île Longue n'est plus évoquée que rarement, comme en avril 1969 dans *L'Express* où l'on explique qu'en plus des chiens policiers, des marsouins sont spécialement entraînés en rade d'Arcachon pour détecter toute intrusion de nageurs de combat et prévenir les services de sécurité de la base par un coup de nez sur un gong⁵⁴.

L'ÎLE LONGUE : UNE AUBAINE ÉCONOMIQUE (1967-1980)

Dans un Finistère où la construction de la centrale de Brennilis est bien avancée, l'enquête d'*Ouest-France* a montré que l'on peut être à la fois gaulliste convaincu et réservé pour le moins sur la force de frappe⁵⁵.

52 Pierre Limagne, « Les téléspectateurs face à la bombe », *La Croix*, 7 novembre 1967, p. 1-2.

53 Jean-Jacques Servan-Schreiber est directeur de l'hebdomadaire *L'Express* et auteur du best-seller *Le Défi américain* (Paris, Denoël, 1967). Nicolas Vichenev est le chef de la rubrique scientifique du journal *Le Monde*. Alexandre Sanguinetti est député UNR de Paris depuis 1962 et siège à la commission de la défense nationale et des forces armées. Il a été le rapporteur de la seconde loi de programmation militaire (1965-1970). L'ingénieur en chef Hugues de l'Étoile dirige le centre de prospective et d'évaluation du ministère des Armées et il est donc un proche conseiller du ministre des Armées. Les deux premiers sont réservés sur le bénéfice pour l'économie civile nationale du programme militaire stratégique. En revanche, les deux derniers sont proches des positions défendues par le gouvernement même s'ils insistent sur le fait qu'ils ne parlent pas en son nom.

54 « L'île aux sous-marins », *L'Express*, 28 avril 1969. En 1967, dans le cadre d'un programme étudiant l'emploi militaire des mammifères marins (NMMP), Tuffy, un dauphin de l'US Navy, a été entraîné dans la baie de San Diego à repérer et guider les plongeurs perdus. Ses congénères, mais aussi des otaries de Californie, assurent aussi la protection des ports, des bases et des navires, le repérage et la récupération des cibles d'entraînement et la localisation des mines.

55 Dans les monts d'Arrée en Bretagne, la centrale nucléaire de Brennilis ou EL 4 a été construite pour assurer le développement économique d'une région en voie d'abandon. Elle entre en service en 1967. Après la condamnation de la filière eau lourde, sa fermeture le 31 juillet 1985 donne lieu à des manifestations des employés et des populations riveraines,

La centrale de Brennilis est en effet un assez bon exemple de l'ambivalence des sentiments ressentis à l'égard du progrès atomique. « Ici même à Brennilis, longtemps figée dans son passé, se préfigure l'avenir », peut-on entendre de la part du commentateur dans un reportage daté du 16 avril 1966. Et l'un des interviewés d'ajouter : « Cela fait un peu de changement dans le secteur. Autrement, c'était mort⁵⁶ ». Dans une région marquée par un retard économique assez important, le développement de l'énergie nucléaire civile représente un appréciable potentiel d'activité.

Il en va de même avec le nucléaire militaire en presque-île de Crozon. La création de nombreux emplois, sitôt les marchés signés avec les consortiums d'entreprises en août 1967, explique un accueil progressivement moins réservé à l'implantation de la base opérationnelle. Ce chantier est en effet rapidement le plus important d'Europe⁵⁷. Trois entités doivent être créées sur l'Île Longue : au nord, la zone des bassins et des appontements ; au centre la pyrotechnie avec les silos des vecteurs, le stockage des ogives nucléaires et les ateliers de montage ; au sud, près du village de Rostellec, les locaux de vie, de commandement et d'administration. Deux groupements sont retenus pour les opérations de génie civil. Le premier, emmené par l'Entreprise des grands travaux hydrauliques (EGTH) et Spie-Batignolles, reçoit la charge de l'aménagement des bassins et de la zone pyrotechnique. Le second, dirigé par l'entreprise Campenon-Bernard, se voit confier la construction des jetées et des quais, ainsi que des bâtiments de casernement et d'exploitation. Le premier groupement fort de huit firmes intègre un certain nombre de sous-traitants de Bretagne⁵⁸. Le second est plus une troïka industrielle au sein de laquelle domine Campenon-Bernard. Avec le recul et compte tenu de l'ampleur du marché et de ses retombées financières (350 millions de francs courants pour le seul génie civil), le montage a harmonieusement fonctionné. Sur la base des 3 fois 8 heures ou des 2 fois 10 heures, trois années ont été nécessaires pour que 1 500 ouvriers opérant jour et nuit mènent à bien le chantier. Lorsque *Le Redoutable* gagne Brest le 26 septembre 1970, l'essentiel est réalisé.

Au cours de l'été 1967, le début des travaux coïncide avec l'expulsion ou l'évacuation des derniers habitants de l'île. La gendarmerie concourt

réclamant au nom de la préservation de l'emploi une deuxième centrale, six ans après l'abandon du projet de centrale nucléaire à Plogoff.

56 INA, « Usine nucléaire de Brennilis », 16 avril 1966, en ligne : <http://www.ina.fr/video/RYC9711288546>, consulté le 4 octobre 2017.

57 Yves Cariou a particulièrement bien su mettre en valeur cet aspect de la construction de la base opérationnelle de l'Île Longue dans ses ouvrages *FOST. Force océanique stratégique* (op. cit., p. 24-31) et *L'Île Longue. Histoire d'un site exceptionnel* (op. cit., p. 62-109).

58 Sous-traitant sur le chantier de la base de l'Île Longue, l'entreprise Marc SA, fondée en 1876, devient un des leaders régionaux des travaux publics à partir des années 1970.

à l'opération et André Calvez, un des principaux responsables des Travaux maritimes présents sur le site, a rapporté à Yves Cariou qu'il avait été, comme ses camarades, conspué et injurié par une partie des expulsés :

Ce fut un moment très pénible à supporter. Nous étions là pour faire notre travail, certes, mais nous ne pouvions rester insensibles devant la détresse, réelle et compréhensible, des expropriés. Ainsi la famille d'une femme âgée, presque centenaire, nous suppliait-elle de la laisser mourir chez elle. C'est sans doute l'épisode qui m'a le plus ému. Quelques personnes furent alors hébergées dans des maisons situées à Rostellec⁵⁹.

220

Si la classification des archives ne permet pas d'évoquer très précisément la crise de mai 1968, deux constats peuvent être établis. Le chantier de l'Île Longue n'a pas été épargné par les mouvements de grève et, là comme à Cherbourg, les autorités locales de la Marine ont pris en avance de phase un certain nombre de dispositions en matière de sûreté et de sécurité du site. En ces temps socialement troublés, la Marine redoute des grèves de type insurrectionnel de la part d'un personnel ouvrier parfaitement compétent mais massivement syndiqué. « Rares sont ceux qui osent se soustraire aux ordres de grève, même s'ils sont lancés pour les motifs les plus insolites », note-t-on dans la correspondance avec l'état-major de la Marine. Mais on atténue immédiatement le propos :

Par contre, tous ceux qui ont été mis en demeure ont toujours rallié : le nombre de mises en demeure a toujours répondu à la nécessité d'assurer la sécurité, ce qui est bien admis, mais aussi à celle de poursuivre les travaux qui sont sur le chemin critique de l'indisponibilité⁶⁰...

Aucune trace d'une remise en cause de la dissuasion n'est perceptible à travers les manifestations *in situ*. Les événements des mois de mai et de juin ont causé un retard global d'environ un mois sur les travaux de génie civil en cours, peut-être un mois et demi sur les travaux de couverture des bassins et de mécanique. Ils ont eu aussi des conséquences analogues sur l'établissement des dossiers d'appel pour le lancement des opérations annexes de la zone sud de la base et du fort de Crozon. Cumulé avec l'habituelle période des congés d'été, le retard est estimé à deux mois. Somme toute, l'impact est limité, d'autant moins sensible que la chronologie de l'arrivée du SNLE *Le Redoutable* à l'Île Longue a elle aussi glissé de deux mois – 1^{er} juin 1970. Tout est apparemment pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nous retiendrons juste de l'épisode que la contestation ne s'est pas rallumée à l'occasion de cette crise sociale.

59 Yves Cariou *et al.*, *L'Île Longue, op. cit.*, p. 78.

60 Patrick Boureille *et al.*, *L'Île Longue, op. cit.*, p. 115.

L'Île Longue a trop changé dans sa morphologie – 30 ha gagnés sur la mer grâce aux remblais – et sa physionomie – de l'ancien paysage, seule la villa Léon demeure. La nostalgie n'a plus de point d'ancrage.

Les travaux ne constituent pas le cœur du sujet de cette communication, mais leur ambivalence ne doit pas être cachée. Un tel chantier a constitué une aubaine, bien au-delà d'ailleurs de l'admission au service actif de la base puisque les constructions ne cessent pas vraiment avant 1975. Dans sa correspondance, le capitaine de vaisseau Alleaume, commandant la base opérationnelle de la FOST et l'escadrille des SNLE, note ainsi en 1973 que les textes organiques, les ordres permanents, les instructions et les règlements sont établis et ajustés au fil même de l'événement,

pendant le temps que les sous-marins s'arment et font mouvement, que les édifices se bâtissent encore, que la sûreté s'organise, que des tranches d'équipage nouvelles s'instruisent et viennent progressivement relever les plus anciennes⁶¹.

L'écho traverse la rade. La construction de la base de l'Île Longue a nécessité à un moment ou à un autre le concours de presque tous les bureaux d'études, services, ateliers et autres chantiers de la DCAN. Les caissons constituant l'ossature des 1 100 m de quais et de jetées nécessaires pour la base opérationnelle des SNLE ont été ainsi préfabriqués dans le bassin 4 de l'arsenal avant d'être amenés en flottaison et échoués à leur emplacement définitif.

Les années passent et la base se fond dans le paysage. Dix ans après avoir battu le pavé contre le nucléaire, des manifestants brestois scandent, vendredi 7 novembre 1974, rue de Siam « Giscard, tu n'es pas terrible, et nous serons redoutables ». Le président est en effet venu plonger une journée durant avec l'équipage du SNLE *Le Terrible*. Cet événement intervient peu de temps après le Conseil de défense du 10 octobre au cours duquel la construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins a été réaffirmée : le futur *Inflexible* « qui doit entrer en service vers 1980⁶² ». Elle a lieu aussi à la veille de la discussion devant le Parlement du budget de la Défense pour 1975, combattu à la fois par les partis de gauche et par certains membres de la majorité. « Il y a deux campagnes contre la force de dissuasion. Il n'appartient pas aux auteurs de ces campagnes d'être les censeurs d'une défense autonome de la France »,

61 *Ibid.*, p. 114.

62 Le SNLE *L'Inflexible* dont la décision de mise en chantier a été prise par Alain Poher, président de la République par intérim, en avril 1974, est l'objet d'une nouvelle décision en octobre de la même année par Valéry Giscard d'Estaing. Stoppée en 1976 au moment de la rupture entre le président et son Premier ministre Jacques Chirac, sa construction est reprise au lendemain des élections législatives de mars 1978, remportées d'extrême justesse par la majorité RPR-UDF. Il est admis au service actif en 1985.

déclare le président retrouvant les accents gaullois. « On ne peut pas souhaiter pour la France une Défense nationale autonome et en même temps lui refuser tous les ans les moyens de cette défense⁶³ », ajoute-t-il. Les manifestants à l'extérieur, s'ils contestent mollement la dissuasion – Programme commun oblige... –, réclament avant tout en ces temps de crise économique un plan de charge décent pour les arsenaux de la Marine.

222

La dissuasion au travers de la force océanique stratégique à peine naissante avec ses deux premières unités en 1970 était alors loin d'accaparer la DCAN de Brest qui ne lui consacrait que 7,5 % de son activité pour assurer les infrastructures d'accueil et l'entretien des SNLE, et 10 % si l'on y accole les études et recherches spéciales. À terme cependant, les grands carénages des SNLE sont appelés à prendre une importance croissante dans l'agenda de l'arsenal. À cette fin, un chantier de grand carénage avec toutes ses dépendances, appelé « bassin 10 » et situé dans le secteur de la Pointe, et six ateliers spécialisés (hydrauliques, périscopes, accumulateurs, tubes internes lance-missiles, bancs d'essais du système d'armes SNLE, station d'essais des auxiliaires) doivent doter l'arsenal des moyens industriels adaptés aux techniques développées sur les SNLE. La DCAN est maître d'ouvrage de l'ensemble du projet du bassin 10 – elle définit les caractéristiques fonctionnelles générales et détaillées de chaque partie de l'ouvrage – cependant que la DTM est maître d'œuvre des ouvrages de génie civil. Elle est en revanche maître d'œuvre responsable technique de la réalisation de l'ensemble des équipements industriels attenants.

Le rôle du port de Brest dans le soutien de la FOST s'est accru depuis le départ de l'essentiel des forces de surface pour le théâtre méditerranéen en 1974. L'entretien des SNLE, très rigoureusement planifié et plutôt insensible aux aléas budgétaires, implique des à-coups brutaux en raison des grands carénages : de 2 450 000 heures en 1977, il passe à plus de 3 000 000 en 1978 avant de revenir à son niveau antérieur. Ce sont toujours des millions d'heures de travail assurées par les interruptions pour entretien et réparations (IPER) et les refontes des SNLE basés à l'Île Longue⁶⁴. L'entretien des bateaux de surface constitue de fait la variable d'ajustement en fonction inverse de l'entretien des SNLE : 2 430 000 heures en 1977 et à peine 2 000 000 en 1978. Le départ du *Foch* à l'été 1975 et du *Clemenceau* à l'été 1976 pour Toulon représente la perte de 4 000 emplois, toutes catégories confondues. M. Marc Noyelle, directeur du port de commerce, est tout à fait fondé à constater que « la Royale continue à être la mère nourricière de Brest, même si son importance relative et même

63 Patrick Boureille *et al.*, *L'Île longue*, *op. cit.*, p. 143.

64 Patrick Boureille *et al.*, *L'Arsenal de Brest*, *op. cit.*, p. 175-200.

absolue (en termes d'effectifs) a tendance à baisser⁶⁵ ». Dès lors, il n'est plus question des expropriés de l'Île Longue.

En conclusion, cet épisode a été particulièrement traumatisant pour les familles violemment dépossédées de leur passé et déplacées d'autorité pour raison d'État. S'inscrivant cependant dans le contexte particulier des années 1965-1967, marqué par une effervescence des questions globales de politique nucléaire tant civile que militaire en France, il a été en quelque sorte noyé dans la masse et d'autant plus vite « digéré » que l'irréversible a été commis très rapidement sur le site. Vu l'ampleur des moyens déployés, tout retour en arrière est devenu très vite impossible, le paysage méconnaissable n'offrait plus de point d'ancrage à la nostalgie. Pris par ailleurs dans une lutte plus vaste contre la politique de dissuasion gouvernementale au nom de positions politiques (opposition à la « bombinette » du général) ou morales (crise de conscience), ce combat, local à l'origine, s'est trouvé dépassé dès la fin des années 1960. L'évolution de la conjoncture économique dans la décennie suivante aboutit même à une conversion de certains adversaires au nucléaire pourvoyeur d'emplois devenus plus rares.

65 Marc Noyelle, ingénieur des ponts et chaussées, a dirigé le port de commerce de Brest de 1974 à 1980, puis la construction de la centrale nucléaire de Saint-Alban - Saint-Maurice (Isère) entre 1981 et 1985.

Chroniques

LE PORT EN MÉSOPOTAMIE
AUX III^e ET II^e MILLÉNAIRES AV. J.-C. HOMMES, ACTIVITÉS,
TECHNIQUES ET STRUCTURES

Maëva Bou Djemaa
EA 1161 Centre François-Viète
Université de Bretagne occidentale, Brest

Malgré le contexte actuel en Syrie et en Irak, les recherches sur le Proche-Orient ne s'amenuisent pas : au contraire, certains se sentiraient même investis d'une sorte de devoir de sauvetage de la culture qui y est associée. C'est donc sur cette région, mais à une époque beaucoup plus lointaine, que s'oriente ma thèse intitulée *Le Port en Mésopotamie aux troisième et second millénaires av. J.-C. Hommes, activités, techniques et structures*. Le système technique « port » implique de nombreuses composantes matérielles et humaines, et ce à toutes les époques et en tous points géographiques. Ce travail, débuté en octobre 2014, se propose de décrire, de comprendre et de poser des hypothèses sur les ports mésopotamiens du Proche-Orient ancien.

La Mésopotamie a su tirer profit de ses caractéristiques multiples pour être associée au Proche-Orient et faire partie intégrante de son histoire. Elle englobe aujourd'hui l'Irak, le Koweït, l'est de la Syrie et une partie du sud-est de la Turquie. On sépare le plus souvent la Mésopotamie en deux entités : la Haute-Mésopotamie, avec ses collines et plateaux s'élevant du sud au nord de 200 m à 500 m d'altitude, et la Basse-Mésopotamie, caractérisée par sa vaste plaine marécageuse dont le sud-est est en lien avec le golfe Persique. La région est délimitée au nord-ouest par l'Anti-Taurus et à l'est par la chaîne montagneuse du Zagros qui culmine à plus de 4 000 m¹. Du grec *meso* (milieu) et *potamos* (fleuve), la région est un bassin hydrographique alimenté par deux grands fleuves, le Tigre et l'Euphrate.

1 Voir l'article « Zagros », dans Francis Joannès (dir.), *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, Paris, Robert Laffont, 2001, p. 917.

- Le Tigre² est long de 1 950 kilomètres et de formation encaissée, son cours est rapide et favorise les remous dangereux ;
- L'Euphrate³, prenant au départ la direction de l'ouest et de la Méditerranée, bifurque au niveau d'Emâr vers le sud-est. Son cours devient plus proche de celui du Tigre en Babylonie et se sépare en de nombreux bras dans la plaine alluviale, formant des marécages. Au cours des 2 850 km qu'il parcourt, il n'a que deux affluents importants : le Balih et le Habur. Le débit de l'Euphrate varie fortement à la fin du printemps, lors de la crue d'avril, et permet ainsi de remplir les canaux pour faire circuler les embarcations. Il semble que le fleuve soit navigable sur la majeure partie de son cours quand la période d'étiage de fin septembre est terminée. Au III^e millénaire et au début du II^e millénaire, le trafic y est très actif entre Carkémiš et Emar, et jusqu'à Babylone dans le centre de l'Irak actuel. Le fleuve passait par des grandes villes telles que Tuttul, Terqa, Mari et Sippar. L'Euphrate représentait un enjeu économique et politique pour les Mésopotamiens : en effet, des points de contrôle le sillonnaient et une taxe appelée *miksum* était prélevée sur les marchandises en trafic (international ou local)⁴.

LA SPÉCIFICITÉ DE L'APPROCHE

Reposant à la fois sur un travail en histoire des sciences et des techniques et en assyriologie, la pluridisciplinarité de cette thèse est une de ses particularités. De plus, les travaux sur les ports mésopotamiens restent rares du fait du manque de preuves archéologiques (sites portuaires, restes de bateaux) qui complexifie l'étude. En effet, il n'y a, à ce jour, pas de sites portuaires clairement établis matériellement. C'est pourquoi ce sont les textes concernant le commerce fluvial et les quelques inscriptions, vases et bas-reliefs qui sont les clés les plus sûres pour tenter de trouver des informations à leur sujet. Jusqu'à présent, ce sont environ 250 lettres qui ont été répertoriées qui s'avèrent intéressantes à mettre en lien avec les questions posées. La recherche de ces textes se fait principalement dans la base de données ARCHIBAB⁵. Je procède donc par requête avec des mots-clés en français et en langue akkadienne (*eleppu*, bateau ; *karum*, quai ;

2 IDIGLAT en sumérien et en akkadien signifie « la flèche ».

3 BURANUN en sumérien, *Purattum* en akkadien.

4 Jean-Marie Durand, *Documents épistolaires du palais de Mari*, Paris, Cerf, 2000, t. III, p. 25-26.

5 Voir la base de données en ligne dirigée par Dominique Charpin et regroupant les archives royales de Mari de l'époque paléo-babylonienne : <http://www.archibab.fr>.

tamkarum, marchand, etc.). La base me donne en réponse les lettres, traduites ou non, comportant les mots recherchés. Cette recherche de sources textuelles se fait donc dans une base de données très large du point de vue du nombre des textes engrangés. Par ailleurs, le nombre important de textes déjà étudiés ne donne pas d'autre choix que de réaliser une base de données personnelle. Le document produit me permet de corrélérer les données qu'il me semble intéressant de mettre de côté : noms propres de personnes et noms de lieux, lieu et date d'écriture de la tablette, sujet de la lettre, données statistiques, etc. Ce choix de « récolte » de données diverses par la création d'un fichier de ce type permet de faire une analyse plus fine et plus précise des informations et de mettre en lumière, par corrélation, des informations plus floues telles que la fonction administrative de personnes apparaissant dans plusieurs textes ou la distance entre certaines villes sur le fleuve.

INTERROGATIONS ET HYPOTHÈSES

Il existe une longue tradition de navigation fluviale en Mésopotamie ancienne. En effet, les sources nous renseignent assez bien sur les conditions de navigation et les activités qui y étaient associées. On trouve à la fois des textes administratifs (correspondances entre rois et administrateurs, entre marchands), quelques écrits littéraires et des textes juridiques précisant la réglementation en ce qui concerne la navigation sur les fleuves (quelques articles du Code de Hammurabi, par exemple). Même si toutes ces sources ne nous donnent pas d'informations précises sur les modes de construction des bateaux ni des ports, elles évoquent néanmoins les communautés de pratiques qui s'y rattachent ainsi qu'une quantité de termes relatifs aux types d'embarcations utilisées. La navigation fluviale était utilisée principalement pour les transits commerciaux (importations, ravitaillement des villes), la pêche et le transport de personnes à l'exemple des soldats.

Les archives de Mari nous présentent un commerce plutôt bien organisé où des personnes étaient missionnées pour la recherche de bateaux, la prise en charge des marchandises, le contrôle du paiement du droit de passage. Chaque étape du processus commercial était ainsi marquée et des corps de métiers bien précis étaient mis à l'ouvrage. Un lexique des métiers liés à la navigation et à l'administration des lieux clés du commerce fluvial est d'ailleurs un des objectifs de cette thèse. Nous pouvons aussi nous poser une question majeure : y avait-il des étapes le long de ces trajets, et si oui comment étaient-elles structurées ? Étaient-ce de véritables « ports » ? On ne peut certainement pas encore établir les dimensions de ces structures mais nous savons qu'elles existaient. De nombreux textes mentionnent le terme *kârum* comme

désignant le « quai », ou du moins un lieu d'activité commerciale. Ce terme est un des points de départ de ma recherche, et on le rencontre dans de nombreux documents. La lettre A. 2407⁶ d'Apil-Kubi à son seigneur Zimri-Lim en est un exemple :

J'ai fait parvenir 200 troncs d'arbres [découpés en] planches au quai de Karkemiš. Avant que je n'arrive, 60 hommes doivent aller en amont à Imar et faire route et il faut que monte vers moi avec la troupe, un nautonnier ou bien quelqu'un parmi les pêcheurs qui connaisse l'art du pilotage. Autre sujet : 30 radeaux de 6 sur 5 sont agencés.

230

Ces « quais » étaient des lieux de passage de biens et de personnes et devaient donc être adaptés aux mouvements induits par ces activités. On peut alors admettre que les berges étaient aménagées pour accoster et que des entrepôts les bordaient. À partir des travaux déjà réalisés sur la Mésopotamie, en particulier sur la navigation⁷, il convient de se poser de nouvelles questions qui amèneront une réflexion d'un autre angle : peut-on définir clairement la structure et les modes de construction des bateaux et des ports de l'époque considérée ? Cela a-t-il évolué et dans quelle mesure ? Notre vision actuelle des ports est-elle si différente de ce qui pouvait se faire dans l'Antiquité dans cette région ? Précisons qu'il faut toutefois se détacher de ce que l'on connaît aujourd'hui pour nous permettre de mettre en place une ou des conceptions, fiables autant que possible, de ces « ports mésopotamiens », et d'essayer de comprendre la vision des Anciens, liée à leur environnement et à leur culture. Un système technique est le résultat d'une société, d'un groupe de personnes à un moment donné, et avec les moyens à leur disposition.

La proximité de la vaste région mésopotamienne avec la mer et la présence des populations côtières incitent aussi à s'interroger sur la possibilité de similitudes entre les ports fluviaux mésopotamiens et les ports maritimes de la côte levantine (Ugarit, Byblos) et du sud de la Babylonie, avec son ouverture sur le golfe d'Oman. Le commerce entre ces régions proches aurait pu engager des échanges de techniques et de connaissances et donc des similitudes dans la façon de concevoir les activités liées à la navigation. Cette comparaison

6 Découverte à Mari, et publiée dans Jean-Marie Durand, *Documents épistolaires du palais de Mari*, op. cit., p. 68-69 et n. 164.

7 Entre autres les travaux de Annas Salonen à propos des représentations de navires (*Nautica Babilonica. Eine Lexikalische und kulturgeschichtliche Untersuchung*, Helsinki, Societas Orientalis Fennica, coll. « Studia Orientalia », 1942), et ceux de Cécile Michel concernant le commerce et l'économie (« Le commerce dans les textes de Mari », dans Jean-Marie Durand (dir.), *Amurru*, vol. 1, *Mari, Ebla et les Hourrites. Dix ans de travaux*, Paris, éd. recherches sur les civilisations/ADPF, 1996, p. 385-426).

est aussi un point important qui apparaît dans les analyses de mon travail de recherche.

Avant de clore ce travail à la fin de l'année 2017, il faut donc bien assimiler le fait que le manque de source complexifie l'établissement d'un possible modèle précis des ports mésopotamiens (types de bâtiments, matériaux, tailles), et aussi que les activités, l'administration et les corps de métiers associés sont identifiables dans une assez grande mesure grâce aux textes étudiés. À la suite de la thèse, il pourrait donc s'agir de définir le port mésopotamien *a minima* et de donner une liste des caractéristiques inhérentes à tous les ports de la région mésopotamienne à l'époque paléobabylonienne.

LES RELATIONS ENTRE L'HOMME ET LA MER
DANS « LE PAYS DES ISLES DE XAINTONGE » AU XVII^e SIÈCLE

Marie Cloutour

Cette recherche, entamée en 2014 sous la direction de Thierry Sauzeau, s'inscrit dans un contexte de rupture puisqu'entre la fin du XVI^e siècle et les années 1650 se met en place une politique maritime que nous pouvons qualifier de mercantile. C'est en effet lors de cette période que Sully, Richelieu et Mazarin précisèrent les notions de commerce exclusif mais aussi les monopoles sur divers produits comme le sel. Mais cette vision ne parvient jamais réellement à s'imposer et le contexte économique fut donc plutôt « libéral » par défaut. La rupture eut lieu au début du règne de Louis XIV et de l'arrivée au ministère de Colbert car le pouvoir royal chercha désormais à placer le littoral sous tutelle notamment grâce à la création de compagnies de commerce à monopole, comme la Compagnie des Indes orientales, calquée sur le modèle de la Vereenigde Oostindische Compagnie néerlandaise. Nous ajouterons également la promulgation de la grande ordonnance de la marine d'août 1681 ou encore la réforme de la Ferme générale¹. Tous ces éléments accrurent la surveillance pesant sur les sociétés littorales ainsi que la fiscalité sur les ressources issues de la mer. On passa donc au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle d'un contexte libéral à un contexte protectionniste dans le cadre duquel le pouvoir royal chercha à accroître la surveillance des sociétés littorales. Ce changement de politique au niveau national eut également des répercussions au niveau du « pays des Isles de Xaintonge ». Notre objectif sera donc de voir dans quelle(s) mesure(s) les décisions politiques ont modifié les cadres environnementaux, sociaux et économiques des habitants du « pays des Isles de Xaintonge » durant le règne de Louis XIV. Le cadre géographique choisi pour cette recherche est celui du « pays des Isles » de Saintonge qui s'étend de Soubise à Royan et est constitué de quatre « îles », qui sont celles de Marennes, d'Arvert, de Brouage et d'Oléron. Au-delà du cadre géographique, l'intérêt de cette recherche

1 Dans la décennie 1680, Colbert entreprit de rassembler tous les fermiers chargés de collecter les taxes et impôts indirects, dont le plus important était la gabelle, au sein de la Ferme générale.

réside, d'une certaine façon, dans le fait que, si l'on excepte le commerce du sel et la grande pêche à Terre-Neuve, le xvii^e siècle est assez mal connu pour le « pays des Isles de Xaintonge ». Cela vient sans doute du fait qu'assez peu de sources sont disponibles. En effet, les documents permettant d'étudier notamment l'activité maritime des petits ports sont rares, surtout si nous cherchons, à l'instar de ce qui se fait pour le xviii^e siècle, des sources avec un enregistrement au jour le jour, comme les droits de congé ou encore les rôles d'armements. Toutefois, plusieurs sources sont à notre disposition, outre les ressources traditionnelles que sont les registres paroissiaux et les archives notariales. Notre recherche s'appuie principalement sur deux enquêtes littorales, à savoir : *L'Inventaire de la flotte marchande*, daté de 1664², *Les Procès-verbaux des visites des ports et havres* (1665)³. Nous leur avons ajouté le *Rolle général des bastimens de mer employez au commerce*, daté de 1686⁴. Ces documents ont beaucoup à voir les uns avec les autres puisque les commanditaires et, dans une moindre mesure, les objectifs affichés de ces documents sont relativement similaires. Par conséquent, ils se répondent et nous permettent de croiser les différentes informations ainsi obtenues et d'effectuer des comparaisons à différents moments de la période étudiée. Ces sources croisées avec d'autres, comme la correspondance de l'intendant de la généralité avec la Cour ou les registres paroissiaux, nous permettent de dégager trois principaux axes de réflexion abordant l'environnement, la société et ses acteurs ainsi que les ressources et usages de la mer et de l'estran.

La question environnementale peut, bien évidemment, être abordée à travers un corpus de cartes anciennes. Néanmoins, il apparaît nécessaire de mobiliser d'autres sources puisque les cartes de la seconde moitié du xvii^e siècle, mises à part celles levées par Claude Masse en fin de période, sont très peu précises, faute d'outils mathématiques appropriés. C'est pourquoi il convient aussi d'utiliser la mémoire des habitants du « pays des Isles de Xaintonge », ainsi que la façon dont elle nous a été transmise afin de mettre en avant les modifications environnementales. C'est donc principalement à travers les témoignages figurant dans les *Procès-verbaux des visites des ports et havres* datés de 1665 que cette question sera évoquée⁵. En effet, les quarante-cinq témoins interrogés sont,

2 BnF, site Richelieu-Louvois (désormais BnF-Richelieu), ms. F 35145, *Inventaire général et description de tous les vaisseaux appartenans aux sujets du Roy en l'année 1664, en conséquence d'un arrest du Conseil royal des finances donné au rapport de Monsieur Colbert*.

3 SHD, antenne de Vincennes (désormais SHD-Vincennes), SH-48, *Procès-verbaux des visites des ports et havres* f. 155-175.

4 Archives de la chambre de commerce de Dunkerque (désormais ACCD), série B.19, n° 2787, *Rolle général des bastimens de mer employez au commerce*, f. 24 à 49.

5 SHD-Vincennes, SH-48, *op. cit.*

en grande majorité des « maîtres et pilotes de navires » assez âgés, ce qui permet, à n'en pas douter, d'accorder une plus grande crédibilité à leurs dires de par, notamment, leur expérience sur le terrain. Ces procès-verbaux nous renseignent de façon extrêmement précise sur l'évolution de l'état des rivières et des havres, puisque chaque lieu est sondé par les marins convoqués en présence de l'officier de l'amirauté⁶. Par voie de conséquence, nous disposons donc de la hauteur d'eau en 1665 lors de la rédaction des documents ; les interrogatoires nous informent également sur les différentes hauteurs d'eau au début de la carrière des différents témoins.

Une attention particulière est portée aux zones sensibles à l'envasement ou encore à l'ensablement et, parmi celles-ci, il faut noter plus particulièrement le havre de Brouage et le chenal de la Perotine sur l'île d'Oléron, puisque leur dépérissement tout au long du XVII^e siècle préoccupe plus particulièrement le pouvoir royal, le commerce maritime mais aussi fluvial pouvant en être assez durement affectés. La principale raison évoquée par les témoins est le délestage sauvage effectué nuitamment par les vaisseaux étrangers en dehors des zones autorisées.

Par ailleurs, la politique maritime menée par Colbert sous l'égide de Louis XIV joue également un rôle dans l'intérêt porté aux questions maritimes. Ceci est à mettre en lien avec le « grand dessein » de Colbert qui souhaite, dès son accession au pouvoir, créer une véritable marine de guerre, mais aussi restaurer la marine marchande afin d'être en mesure de concurrencer les marines anglaises et hollandaises⁷. Cela s'explique par le fait que nous sommes à un moment de l'époque moderne où « l'océan devient à la fois un enjeu et un théâtre majeurs des affrontements entre les puissances européennes⁸ ». Par ailleurs, la cartographie ancienne nous permet également de constater une présence de l'État de plus en plus importante sur le littoral saintongeais à travers notamment une série d'aménagements militaires comme le fort Louvois, maillon de la ceinture de fer de Vauban, qui se situe sur la pointe du Chapus, et qui fut édifié en 1694, ce à quoi nous pouvons ajouter les batteries d'artillerie implantées dans des forts de sable. Cette présence accrue de l'État louis-quatorzien sur le littoral saintongeais apparaît comme le symbole de la reprise en main du littoral par le pouvoir royal et de la mise en place d'une politique interventionniste.

6 *Ibid.*

7 Lucien Bély, *La France au XVII^e siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, Paris, PUF, 2009, p. 620.

8 Gérard Le Bouëdec, *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe atlantique, 1690-1790*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 169.

Une large partie de cette recherche sera consacrée à un travail sur la société littorale du « pays des Isles de Xaintonge ». L'objectif sera d'étudier comment les habitants utilisent la mer. Autrement dit, les Saintongeais maritimes tournent-ils le dos à la mer pour former une société rurale « traditionnelle », ou bien au contraire avons-nous affaire à une société tournée principalement vers l'économie maritime et donc, par définition, plus « ouverte » ? Il apparaît toutefois compliqué d'effectuer une « pesée globale » de ces sociétés, car peu de sources sont à notre disposition pour cela. En effet, les registres paroissiaux et les registres protestants existent certes, mais leurs lacunes – par exemple le fait que la profession ne soit pas mentionnée de façon systématique dans les différents types d'actes de baptême – ne nous permettent pas d'avoir une vision exhaustive des sociétés vivant dans le cadre géographique de notre recherche. Même s'ils restent imparfaits, ils nous permettent néanmoins de dresser un portrait de ces sociétés afin d'en dégager les principales caractéristiques. De plus, la création d'une base de données relationnelle nous permet de dégager les profils des différents marins, qui apparaissent comme des acteurs essentiels de notre recherche, d'en suivre certains sur la totalité de la période étudiée et de tracer des trajectoires individuelles comme celle de Jean Dubois qui passe de pilote et maître de barque en 1665 à capitaine d'un terre-neuvier, *Le Moïse*, en 1680⁹.

La place des femmes apparaît essentielle puisque ces dernières sont présentes de façon assez importante dans nos sources. Il semble que les veuves jouent un rôle tout à fait singulier dans les sociétés littorales. En effet, nous trouvons dans le *Rolle général des bastimens de mer employez au commerce*, daté de 1686 et déjà mentionné, mais aussi dans certaines déclarations de vaisseaux, des femmes propriétaires de vaisseaux¹⁰. Cela nous permet, entre autres, d'identifier leur rôle dans la transmission des affaires car ces femmes propriétaires de navires sont, dans la quasi-totalité des cas, des veuves. Cela est renforcé par le fait que dans certains cas ces femmes s'associent avec leur enfant. Nous pouvons prendre l'exemple de Jean Thomas et sa mère, tous deux propriétaires du navire *Le Don-de-Dieu*, attaché au port d'Avallon, situé sur la presqu'île d'Arvert¹¹.

Par ailleurs, à la fin du xvii^e siècle, la question protestante – avec notamment la promulgation de l'édit de Fontainebleau révoquant l'édit de Nantes – apparaît comme une préoccupation essentielle du pouvoir royal. Les sources pour

9 ACCD, série B.19, n° 2787, *op. cit.* ; archives départementales de la Charente-Maritime (désormais ADCM), B8, *Rapport des capitaines et maîtres de navires, déclarations des prises, naufrages, épaves de mer et tous les actes faits en conséquence, main levée des marchandises, pour les années 1680-1683*.

10 ADCM, B12, *Registre pour la déclaration de tous les navires 1682-1683*.

11 ACCD, série B.19, n° 2787, *op. cit.*, f. 25.

aborder cette question sont essentiellement constituées de la correspondance de l'intendant de la généralité de La Rochelle. Elles permettent de mettre en évidence la politique pratiquée par le pouvoir royal à l'encontre des protestants¹². Bien que devant être prises avec précaution, elles se révèlent d'une grande richesse : nous noterons principalement l'importance accordée à la question des fugitifs. Par ailleurs, cette correspondance permet de mettre en évidence l'existence, à la fin du xvii^e siècle, d'une véritable discrimination envers les protestants. Ce sera finalement l'occasion de nous interroger pour savoir si, dans une certaine mesure, la révocation de l'édit de Nantes n'a pas été un véritable coup de grâce pour les huguenots saintongeais.

Le dernier axe de réflexion aborde sous un aspect principalement « quantitatif » la question des échanges maritimes et des circuits qui y président. En effet, les trois sources différentes que sont l'inventaire de la flotte marchande réalisé en 1664¹³, la série des rapports de mer allant de 1679 à 1681¹⁴, et le *Rolle général des bastimens de mer employez au commerce* de 1686¹⁵ nous permettent de mieux connaître la structure de l'économie et les changements qui l'ont affectée au cours de la seconde moitié du xvii^e siècle.

Le « pays des Isles de Xaintonge » se compose d'un chapelet de petits ports structuré en trois sous-ensembles portuaires que sont l'île d'Oléron, l'estuaire de la Seudre et le havre de Brouage ; ils ont leurs logiques de fonctionnement propres. Les navigations pratiquées sont principalement de proximité, comme la navigation de transbordement à laquelle s'ajoute un cabotage à une échelle réduite qui s'inscrit dans un circuit limité au golfe de Gascogne et allant de la Bretagne à Bordeaux. Mais, ce qui apparaît particulièrement, ce sont les navigations à long rayon d'action. En effet, si la pêche à Terre-Neuve est bien connue, nos sources montrent également l'importance du commerce de navires saintongeais avec les isles. Néanmoins, il faut remarquer que dès 1686 ce commerce à long rayon d'action est intégré à une navigation circuiteuse incluant Terre-Neuve. Pourquoi sommes-nous passés d'une navigation en droiture à un commerce « triangulaire » entre la Saintonge, Terre-Neuve et les isles ? Deux hypothèses peuvent venir étayer notre réflexion : il y a tout d'abord la mise en place d'un monopole sur le commerce avec les isles accordé aux grands ports – Bordeaux et La Rochelle pour la zone géographique qui nous intéresse. La mise en place du circuit évoqué précédemment pourrait

12 Voir notamment la correspondance conservée aux Archives nationales, fonds Marine, registre B/3/48.

13 BnF-Richelieu, ms. F 35145 *op. cit.*

14 ADCM, B5, B8, B12, *Rapport des capitaines et maîtres de navires, déclarations des prises, naufrages, épaves de mer et tous les actes faits en conséquence, main levée des marchandises, pour les années 1680-1683.*

15 ACCD, série B.19, n° 2787, *op. cit.*

être un moyen de contourner la législation. Par ailleurs, entre 1679 (paix de Nimègue) et le début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg en 1689, il y a une véritable montée en puissance des isles où la croissance sur les plantations d'une main-d'œuvre d'esclaves nécessite de nombreuses rations de protéines qui sont livrées par les morutiers dans le cadre d'un commerce circuiteux.

Les navigations de proximité que sont le cabotage et le bornage font preuve d'une étonnante stabilité. En effet, entre 1664 et 1686, ce sont ces deux types de navigation qui dominent le trafic saintongeais sans discontinuer. Au contraire, les navigations internationales, c'est-à-dire le cabotage atlantique, la grande pêche et le long cours, subissent les mutations les plus importantes. Nous pouvons noter que la seconde moitié du XVII^e siècle voit la mise en place de ce que sera le trafic maritime de ces ports saintongeais au XVIII^e siècle : la grande pêche, qui disparaît progressivement à la fin du XVIII^e siècle, et surtout l'importance du cabotage circuiteux entre la Bretagne et Bordeaux même si ce cabotage est, au XVIII^e siècle, de moins en moins assuré par les barques locales au profit du bornage¹⁶.

238

16 Thierry Sauzeau, « Les barques du Centre-Ouest et du Sud-Ouest atlantique au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire maritime*, n° 8, « Histoire du cabotage européen aux XVI^e - XIX^e siècles », 2008, p. 155-180.

PENSER L'EXISTENCE DE VIE DANS LES PROFONDEURS
MARINES AU XIX^e SIÈCLE : D'UN ABÎME IMPOSSIBLE
À L'ORIGINE DU VIVANT (1804-1885)

Loïc Péton

Abîme : gouffre, enfer, chaos. En marge de la civilisation occidentale, ténébreuses et souvent dévalorisées depuis l'Antiquité, les profondeurs marines étaient perçues de façon récurrente comme un « espace-monstre », c'est-à-dire un espace que je définis comme formant les limites humaines figurées par une animalité monstrueuse et prédatrice, et qui était lié à la dévalorisation du « bas » en Occident. Pourtant, ces profondeurs furent pensées et expérimentées de façon intense au cours du XIX^e siècle, car elles devinrent attrayantes pour le savant dans un contexte d'attraction romantique pour la mer en tant qu'élément admiré, vivifiant, propice à l'introspection, animalisé, ou encore « engloutisseur ». Sur le pont du navire, le naturaliste, contraint à rester en surface, s'appropriait alors les techniques de pêche et fouillait les antres d'un univers obscur pour récolter des données, voire une faune méconnue, à l'aide d'instruments maniés par des lignes. Au cours de la période choisie, qui va de 1804 à 1885, il n'existait pas de submersible apte à descendre en grande profondeur, l'homme restant en surface comme l'illustrent en 1855 les propos de l'officier américain Matthew Fontaine Maury (1806-1873) : « L'homme ne verra jamais, il peut seulement toucher le fond de l'océan profond, et cela uniquement avec le plomb de sonde. » Penser les abysses – un monde parallèle – s'effectuait donc à distance, sans que l'être humain puisse pénétrer de lui-même l'univers sous-marin profond.

À partir des publications de l'époque, mais également d'archives non publiées (notes personnelles et correspondances), nous avons analysé la façon dont les savants, issus de sciences diverses, pensaient l'existence et la répartition des êtres vivants au sein de l'abîme. Nous nous intéressons donc à l'élaboration des théories, au dessein qui pouvait les conditionner, à leur diffusion et à leur évolution dans le temps, selon les auteurs et les contextes. Nous nous focalisons ainsi sur les scientifiques anglo-saxons, français et allemands, sans nous y restreindre, car de nombreux échanges internationaux existaient. En s'éloignant

de l'idée d'un progrès constant de la connaissance qui s'élèverait au cours du temps, cette thèse démontre l'importance de diverses influences qui modelaient les théories au sujet de l'existence de vie dans l'abîme. Par rapport aux études existantes, nous portons donc un intérêt particulier à l'analyse du détail en élaborant une histoire conceptuelle plus poussée. Pour ce faire, nous nous sommes principalement posé la question suivante : « Comment les savants percevaient-ils les abîmes marins ? » ; cela avant de nous demander de quelle façon ils pensaient l'existence de vie profonde – si elle leur paraissait possible ou non, et dans quelles limites –, en questionnant les éléments sur lesquels ils se basaient et se focalisaient. De plus, notre approche met volontairement en avant l'importance de l'histoire culturelle.

L'idée d'une vie limitée à partir d'un certain niveau de profondeur domina, notamment avec la théorie azoïque (1843) du naturaliste britannique Edward Forbes (1815-1854). Selon nous, cette limite formait un « horizon ultime », qui peut être défini comme une finitude anthropomorphique appliquée à la répartition des animaux. Forbes l'élabora suite à des dragages en mer Égée. Malgré des mentions d'existence de vie profonde dès le début du XIX^e siècle, la théorie azoïque s'affirmait avec la représentation controversée d'un abîme désertique, « cimetière » des êtres vivants (1855), diffusée par la géographie physique de la mer de l'Américain Maury. Par la suite, au cours de la décennie 1860, une accumulation de découvertes favorisa l'idée d'une vie présente en grande profondeur, avec des nuances, après les travaux du Britannique George Wallich (1815-1899) et du Français Alphonse Milne-Edwards (1835-1900), mais surtout avec les expéditions britanniques, réalisées entre 1868 et 1876, dont la circumnavigation du HMS *Challenger* (1872-1876) constitua le point d'orgue. La représentation d'une vie présente en tous lieux – une « vie triomphante » – fut grandement mise en avant et s'imposa alors dans les esprits pour former la base de notre savoir actuel. En 1861, Jules Michelet résumait cela avec le propos suivant : « L'animalité est partout, emplit tout et peuple tout. » Néanmoins, la représentation d'une « vie partout », triomphante et abondamment mise en avant, constituait également le reflet d'une civilisation triomphante, cela par la réverbération des possibles humains et technologiques, décuplés dans un contexte d'expositions universelles où l'idéologie de progrès dominait. Dans ce cadre, les nations (dont surtout la Grande-Bretagne, surnommée l'Empire des mers) montraient une volonté de s'appropriier, voire de conquérir symboliquement, pour un prestige national, un espace (la mer et son immensité profonde) en développant la connaissance de ce sujet. Par ailleurs, la représentation d'une vie limitée aux couches d'eau superficielles impliquait celle d'une vie marine anthropomorphisée, ceci étant

donné que l'animalité ne pouvait être pensée comme possédant des capacités trop éloignées de celles des hommes dont l'activité était restreinte à la surface. Ces derniers voyaient donc la faune marine comme leur propre reflet. Les hommes tendaient à construire le monde naturel à leur image.

Au même moment, dans une recherche des origines liée à l'émergence de l'évolutionnisme et à la publication de *L'Origine des espèces* par Darwin, l'abîme était également perçu comme un endroit hébergeant des « fossiles vivants », à l'exemple du lys de mer vivant découvert en 1864 par le Norvégien Michael Sars (1805-1869), et qui était seulement connu à l'état fossile avant sa découverte. Celle-ci influença amplement les savants en les poussant à échantillonner les grandes profondeurs afin d'en remonter des espèces anciennes, dans une volonté de trouver des entités biologiques du passé géologique dans le monde vivant actuel. Je propose ainsi la formule d'« antre du passé » pour qualifier l'abîme tel qu'il était imaginé à ce moment-là. Il était en effet perçu tel un « refuge » par l'influence de ses facettes symboliques de permanence, d'obscurité et de distance. Ainsi, en 1868, une substance primordiale, qui serait à l'origine même du vivant, fut nommée *Bathybius* par Thomas Huxley (1825-1895). Il la décrivit comme un protoplasme peuplant le fond des océans, et elle connut un très fort engouement pendant plusieurs années chez les savants, qui y virent différentes variantes, cela avant d'être rapidement abandonnée car décrite comme un simple précipité chimique. En définitive, le *Bathybius* couvrant le fond des mers se trouvait à la confluence de l'évolutionnisme – qui incluait une recherche de l'origine du vivant –, de la vision protoplasmique et de l'intérêt scientifique émergeant pour les profondeurs marines. À l'image de cet exemple, au cours de la période 1804-1885 les diverses représentations de l'abîme constituaient les réverbérations de cultures et d'intérêts multiples.

Ce travail révèle également une focalisation des savants sur certains objets, comme le fond marin, repère fixe perçu à travers un filtre terrestre, qui se retrouvait couplé à une analogie récurrente avec l'altitude : les montagnes qui étaient alors explorées et cartographiées par les Occidentaux. Ainsi, un espace accessible au regard servait de modèle pour concevoir un reflet sous-marin invisible à l'œil nu. Le visage bathymétrique de l'océan profond se dessina alors à partir des années 1850, avec l'emploi de sondes profondes afin de mesurer la profondeur pour la pose du premier câble télégraphique transatlantique. Dès lors, le câble télégraphique devint une « interface de renouveau » pour le savoir propre à l'abîme : la pose de câbles sous-marins amena de ce fait à réviser ce savoir, notamment la facette immuable et calme de l'abîme qui se retrouvait contredite par les phénomènes géologiques et biologiques qui provoquaient

la rupture de liaisons sous-marines. L'immersion longue de câbles proposait par conséquent une relation nouvelle avec l'abîme, à des endroits que l'activité humaine n'avait pas encore foulés.

En outre, nous remarquons qu'une volonté d'ériger un « panorama absolu » de l'océan par les savants parcourait cette période, cela par une extrapolation horizontale (toutes mers) et verticale (toutes profondeurs) de quelques observations relevées. La présence ou l'absence de vie marine, en un lieu et une profondeur donnés, amenait les scientifiques à concevoir une présence ou une absence de faune en d'autres profondeurs comme en d'autres mers sans pour autant les avoir étudiées. De plus, au-delà du cadre marin, l'océanographie émergente influença amplement la limnologie, ou « l'océanographie des lacs », développée par le Suisse François-Alphonse Forel (1841-1912), à partir de 1869, en étudiant le lac Léman. Des échanges, conceptuels et techniques, d'une science à l'autre avaient donc lieu.

242

Pour résumer, ce travail s'insère dans une histoire de l'étude de l'océan qui mérite d'être plus amplement développée, tant les sujets et les perspectives de recherche y sont nombreux et peu exploités. Bien évidemment, cette histoire a parfaitement sa place dans l'histoire maritime à laquelle l'acquisition de la connaissance scientifique de la mer est indubitablement liée.

Comptes rendus

COMPTES RENDUS

Éric Rieth, *Navires et construction navale au Moyen Âge. Archéologie nautique de la Baltique à la Méditerranée*, Paris, Picard, 2016, 352 p.

L'ouvrage s'intéresse à l'architecture et aux techniques de construction des bateaux de mer des trois grands espaces maritimes baignant les côtes de l'Europe : la Baltique, l'Atlantique et la Méditerranée, avec des ouvertures en direction du bassin oriental de cette dernière, sur toute la durée du Moyen Âge : de la fin du ^v^e à la fin du ^{xv}^e siècle. L'approche prend principalement appui sur l'archéologie dont les apports sur le sujet sont essentiels depuis le ^{xix}^e siècle, ce dont témoignent le sous-titre, *archéologie nautique*, et la récurrence du mot au fil des chapitres, à commencer par l'introduction : « Un essai d'archéologie des techniques ». La démarche générale procède par études de cas significatives tout en essayant de proposer une lecture spatiotemporelle globale des formes navales et de leurs évolutions.

Le premier chapitre dresse un état de l'art en rappelant que si Augustin Jal donna une impulsion à l'archéologie navale en France vers 1840, ce furent les Scandinaves qui, grâce aux fouilles des épaves de navires vikings, jetèrent les bases de la discipline et impulsèrent fortement son développement scientifique au milieu du ^{xix}^e siècle, d'abord seuls, puis avec l'appui des archéologues anglais, néerlandais, allemands et polonais à partir des années 1950. Le faible nombre d'épaves médiévales découvertes le long du littoral français, contrairement à l'Europe du Nord, accentua la différence, malgré des débuts prometteurs. Les chapitres 2 et 3 présentent les principales problématiques du sujet et les aspects méthodologiques qui leur sont liés, tels les apports respectifs des sources archéologiques (de la fouille à la reconstitution expérimentale) au regard de la documentation écrite et iconographique, ainsi que des enseignements de l'ethnographie.

Les diverses traditions architecturales sont ensuite passées en revue en fonction des différents espaces nautiques dans lesquels elles s'inscrivent. La construction à clin est abordée à partir de l'aire scandinave où elle est remarquablement documentée et où elle a fait l'objet d'études nombreuses et sans cesse plus poussées (chapitre 4), avant que ne soient étudiés les prolongements de cette technique sur les côtes atlantiques de l'Europe, depuis les îles Britanniques jusqu'à la Biscaye (chapitre 5). Tout

en appartenant au monde de la construction à clin, la coque hanséate, avec sa forme lourde et trapue, présente des caractéristiques techniques propres (chapitre 6), de même que la houlque, dont les archéologues n'ont peut-être pas encore percé tous les mystères de la construction, avec un possible assemblage du bordé « à clin inversé », c'est-à-dire en partant du haut de la coque et non pas depuis la quille comme dans la tradition du clin scandinave (chapitre 7). Le basculement dans l'aire méditerranéenne n'est pas seulement géographique, il est aussi technique (chapitre 8). Le bordé à clin, majoritairement et durablement utilisé par les charpentiers de navires de l'Atlantique du Nord-Est et de la Baltique, fait place au bordage à franc-bord et à une construction sur quille et membrures premières, dont l'épave du *Culip VI* (Catalogne, fin du XIII^e-début du XIV^e siècle) est un exemple bien documenté. Corrigeant l'impression première d'un espace fractionné avec des techniques de construction diamétralement opposées, le neuvième et dernier chapitre traite des transitions architecturales. L'introduction du gouvernail d'étambot en Méditerranée à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle, comme la diffusion de la construction à franc-bord dans l'espace atlantique au cours du XV^e siècle (construction à carvelle), témoignent d'un chassé-croisé des techniques qui accompagne le brassage croissant des hommes et des navires sur les mers bordières et dans les ports de l'Europe à partir du Moyen Âge central. Tout au long des chapitres 6 à 9, l'approche est éminemment technique. Le propos se centre sur les « formes, dimensions et proportions » des navires dont les épaves ont été fouillées. Il décortique les « procédés de construction » (quille, membrures, bordés), jauge et compare la géométrie des carènes à partir de la reconstitution des formes et des volumes. En dehors des pierres de lest et de quelques pièces métalliques (clous, rivets), les vestiges archéologiques exhumés ou exondés, sont le plus souvent en bois. Ceux qui ont le mieux résisté au temps appartiennent en général à la coque, du moins à ce qui en reste. Pour reconstituer les agrès (mâts, vergues, antennes, poulies, rames, voiles...) et évaluer le potentiel nautique, l'archéologie expérimentale et la reconstruction d'unités offrent des perspectives intéressantes, qui ouvrent aussi la voie à des formes vivantes de muséographie et de diffusion des connaissances vers un plus large public.

Faisant écho à un avertissement déjà mis en avant dans l'introduction, Éric Rieth se défend en conclusion d'avoir voulu « écrire une synthèse sur l'histoire de l'architecture navale maritime médiévale abordant tous les aspects de ce champ historique ». La matière archéologique disponible à ce jour sur un espace géographique aussi vaste et sur une durée chronologique aussi longue ne permet pas de tendre vers ce but. L'ouvrage n'en comble pas moins un vide bibliographique, en offrant une mise au point en français

qui manquait sur un sujet plus volontiers abordé dans le monde anglo-saxon, scandinave et nordique. Il rassemble, présente et met en perspective des recherches dispersées, qui ne sont pas toujours d'un accès aisé du point de vue bibliographique. Richement illustré (179 figures), accompagné d'un glossaire définissant les termes de marine cités dans le texte (p. 323-327) ainsi que de la traduction en français des mots techniques en anglais (p. 328), sans oublier une bibliographie recensant les travaux cités de manière abrégée en notes (p. 329-344), ce livre de belle facture est un remarquable instrument de travail pour les chercheurs chevronnés comme pour les débutants. Au-delà de ce groupe, les esprits curieux des choses de la mer ne manqueront par d'en tirer profit selon leurs centres d'intérêt.

Michel Bochaca

Yannis Suire, *Le Marais poitevin des origines à nos jours*, La Roche-sur-Yon, Éditions du CVRH, coll. « Les indispensables », 2013, 128 p.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Marais poitevin, et plus généralement à celle de la Vendée, connaissent et apprécient les ouvrages de Yannis Suire. Ce précieux petit livre, remarquablement illustré, comme le font toujours les Éditions du Centre vendéen de recherches historiques, a l'avantage de procurer sous une forme ramassée tout ce qu'il faut savoir sur l'histoire de ce marais et de son évolution jusqu'à nos jours.

Le Marais poitevin, au milieu duquel coule la Sèvre niortaise qui reçoit plusieurs affluents, dont la Vendée, est la seconde zone humide de France. C'est à l'origine une terre marine : le golfe des Pictons, qui s'est formé autour de 4000 av. J. C., lors de la transgression flandrienne. Il en émergeait des buttes calcaires qui étaient alors des îles, comme Maillezais ou Chaillé. On a donc ici plusieurs bourgades qui ont perdu leur statut de port marin. À partir des années 1500, toujours avant l'ère chrétienne, a commencé un retrait des eaux très progressif dont les abbayes ont décidé de tirer profit à partir du XI^e siècle. Mais, pour aller au-delà, ce que la poursuite de l'envasement de l'ancien golfe permettait, il leur a fallu se lancer dans de grands travaux de dessèchement, ce qui fut entrepris à partir du XIII^e siècle. Yannis Suire nous montre excellemment les méthodes utilisées, l'essentiel du système de dessèchement étant en place « aux alentours de 1220, après trente ans de travaux » (p. 36). C'est ainsi que « des mains des moines et de leurs ouvriers naît un nouveau marais. Préfigurant l'actuel, il est désormais composé de trois types de paysages : les terres hautes, les marais desséchés et les marais mouillés » (p. 39). C'est la prospérité, mais avec une contrainte : il faut entretenir les digues et les canaux.

Le cadre de l'histoire à venir est ainsi posé. D'un côté, les terres conquises sont très fertiles et, à plusieurs moments, il s'agit de pousser jusqu'au bout

les transformations. D'où plusieurs époques où l'on fait de grands travaux : au début du XVII^e siècle, avec le Hollandais Bradley, que l'on retrouve aussi en Bordelais et dans le Vexin ; dans le troisième quart du XVIII^e siècle ensuite, puis dans la première moitié du XIX^e siècle. Mais, d'un autre côté, cela s'accompagne de problèmes considérables et de difficultés qui ne le sont pas moins. Elles tiennent d'abord à l'importance des capitaux nécessaires aussi bien pour effectuer les travaux de dessèchement que pour entretenir les canaux et les digues. La solution passa par la création de sociétés, mais cela ne suffit pas : ainsi, les années 1680 sont marquées par des faillites retentissantes. Ces difficultés viennent aussi des menaces que génère l'environnement, en particulier les inondations violentes et destructrices. Ici, la lutte contre les éléments est perpétuelle.

Un intérêt important doit être porté au XIX^e siècle, non seulement parce qu'il a fallu de nouveaux efforts et parce que de nouveaux textes sont venus encadrer les aménagements et le fonctionnement du Marais, mais parce que des orientations nouvelles ont été prises. C'est à partir de la fin de ce siècle que « peintres, graveurs et photographes tombent sous le charme de ces marais qui alimentent leur passion du pittoresque ». Sur place, « l'élite niortaise se passionne pour les excursions en barque sur les eaux du Marais auquel Henri Clouzot donne en 1902 le nom de Venise verte ». Il est vrai qu'en ce même XIX^e siècle, les nombreuses possibilités offertes font qu'ici la population augmente jusqu'au dernier tiers du siècle.

Mais ensuite la tendance s'inverse : « les hutteurs désertent de plus en plus les digues qu'ils étaient chargés de surveiller » ; la grande propriété s'efface devant les moyennes et petites exploitations qui se tournent vers la production laitière et l'élevage bovin. Le Marais lui-même perd ce « rôle commercial de premier plan », que l'on connaît bien grâce aux mémoires rédigés par Claude Masse au début du XVIII^e siècle. Ce nouveau cours s'accompagne d'une réelle prospérité des chefs d'exploitation (les cabaniers) et également des pêcheurs.

Aujourd'hui, après de grands travaux, à nouveau, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Marais est surtout devenu à la fois un grand site pour le tourisme « vert » et un enjeu écologique majeur. La difficulté est que se heurtent désormais les positions inconciliables des agriculteurs d'une part, et d'autre part des tenants d'une politique écologique sans concession mais mal équilibrée, car « pour assurer l'avenir du Marais, il faut l'entretenir et pour l'entretenir, il faut l'exploiter ».

Jean-Pierre Poussou

Le règne de Louis XIV a été marqué par un effort militaire et naval sans précédent dont Olivier Chaline vient de montrer l'exceptionnelle ampleur. Un des aspects de cet effort fut le travail entrepris pour mieux connaître les côtes du royaume, apprécier lieue après lieue les possibilités de défense qu'elles présentaient, analyser les conditions de navigation ou d'accueil portuaire, ce qui s'accompagna d'importantes notations, aussi bien sur les monuments que l'on trouvait à proximité du rivage que sur les activités économiques et les ressources des habitants. À cet égard, l'ingénieur du roi Claude Masse (1651-1737) – un Savoyard pourtant ! – fut extrêmement remarquable.

Yannis Suire, qui connaît excellemment le Bas-Poitou, propose dans cet ouvrage de très nombreux extraits des mémoires rédigés par Claude Masse, lorsqu'il fut chargé de dresser la carte des côtes de cette région, ainsi qu'un nombre exceptionnel de reproductions partielles des cartes – et dessins – de notre ingénieur, qui a été chargé en 1688 de « lever une carte générale des côtes du Ponant, entre la baie de Bourgneuf et celle d'Arcachon », tâche qui l'occupa jusqu'en 1723. L'abondance des renseignements qu'il fournit s'explique par le fait qu'il doit non seulement rédiger une cartographie détaillée, et l'accompagner des commentaires appropriés, mais également écrire des mémoires manuscrits dans lesquels il a pour tâche d'exposer « par le détail ce qu'il a observé concernant les ressources, les voies de communication, l'activité économique et les postes de défense ». Car il s'agit de savoir ce qui peut retenir l'attention d'un ennemi, ce que celui-ci pourrait trouver comme ressources s'il débarquait, et bien entendu quels sont les moyens de l'en empêcher et de quelles ressources disposeraient les défenseurs. Certes, il ne s'agit pas d'un ensemble côtier où abondent les ports : même celui des Sables-d'Olonne est d'une réelle médiocrité. L'intérêt des notations et cartes de Claude Masse est aussi de nous montrer comment fonctionne une économie à l'aide de petits cours d'eau navigables, débouchant sur la mer, et de mettre en valeur le rôle qui était celui des barques dans l'économie ancienne, barques que l'on retrouve par centaines, voire par milliers, dès que l'on a affaire à de grands organismes portuaires¹. Cela permet d'avoir une économie beaucoup plus ouverte qu'on ne l'imagine souvent. C'est aussi grâce au trafic assuré par les barques que sont liées les différentes localités des côtes mais également, de manière variable suivant la navigabilité, par ces cours d'eau côtiers, une grande partie de l'intérieur. Malgré l'absence de centres importants, nous avons donc là un ensemble beaucoup plus en relation qu'on ne pourrait le croire. Notre seul regret est que la tâche

1 Voir en particulier Christian Huetz de Lemps, *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, Paris/Den Haag, Mouton, 1975.

assignée prioritairement à Claude Masse, permettre une meilleure connaissance des côtes pour en améliorer la défense, l'ait amené à ne pas dépasser « une frange côtière d'environ quinze kilomètres de profondeur ». Inversement, cela nous a valu pour cette zone limitée une documentation tout à fait exceptionnelle.

250 Les notations de Claude Masse sont très précises, les renseignements qu'il fournit parfois étonnants par leur qualité – par exemple s'agissant des ruines de l'ancienne abbaye de Maillezais. Le soin avec lequel l'ouvrage a été édité en fait un très beau livre tant sont nombreuses les reproductions des aquarelles et dessins de Masse. C'est un vrai plaisir de suivre page après page ses réalisations parmi lesquelles de très nombreuses cartes qui intéressent au premier chef les spécialistes d'histoire maritime. Quant aux commentaires de Yannis Suire ils sont aussi remarquablement précis que pertinents ; ils accompagnent fort bien le texte et les reproductions, ne s'y surajoutent jamais, et contribuent ainsi très fortement à la qualité de l'ouvrage. Un de leurs grands apports est de nous expliquer dans la présentation comment travaillait notre ingénieur, ce qui est non moins passionnant que le reste du volume. Yannis Suire nous apprend notamment que l'année de Claude Masse se divisait en deux temps : les relevés tant que c'était possible, puis, l'hiver, dans sa maison de La Rochelle où il s'était marié et installé, « la réalisation des cartes, plans et mémoires ». Il fut novateur dans le domaine cartographique, en représentant les éléments en plan et non en élévation ou de manière oblique, en adoptant « un code de couleurs qui lui permet de restituer les paysages », et en divisant « l'espace à cartographier en carrés de même dimension ». « Sur chaque carte particulière, l'échelle adoptée est d'environ 1/28 000, soit relativement proche des actuelles cartes de l'IGN au 1/25 000 ». On le voit : Claude Masse fut largement un innovateur.

Ce n'est pas la première fois que le Centre vendéen de recherches historiques nous donne une publication d'une exceptionnelle qualité mais il faut ajouter sans hésiter qu'il est difficile de faire mieux. Nous pouvons ainsi, grâce aux très nombreuses reproductions qui nous sont fournies, trouver toutes les côtes régionales dessinées par Claude Masse ; s'y ajoutent les magnifiques dessins de monuments que nous lui devons (par exemple, le château de Palluau, p. 113) ; les plans de villes (Luçon, Les Sables-d'Olonne...) sont aussi beaux que précis. Parfois même, on est devant de vrais chefs-d'œuvre comme le pays de Marans et l'île de Ré (p. 183), ou encore la baie de l'Aiguillon. La présentation de l'estuaire de la Sèvre niortaise et du Brau, qui en fait partie, est l'une des réalisations les plus exceptionnelles (p. 252-253).

En un mot, le lecteur, qui est plein d'admiration aussi bien devant les réalisations de Claude Masse que devant la reproduction de ses œuvres, ne se lasse pas d'ouvrir et de parcourir l'ouvrage. On ne peut faire plus beau compliment.

Jean-Pierre Poussou

Une nouvelle fois Olivier Chaline publie un ouvrage d'une très grande qualité. Réunissant en une même perspective des secteurs qu'il connaît à merveille, à savoir la France aux xvii^e et xviii^e siècles, l'histoire militaire et l'histoire navale, il a voulu évaluer « la part, variable, que le roi a prise » dans « la mise sur pied des armées de terre et de mer [...] du début du xvii^e siècle à la veille de la Révolution ». On ne cherchera donc pas ici une histoire militaire et navale exhaustive, la question étant « de comprendre comment l'État royal a agi ». Mais, en même temps, la perspective est tout à fait neuve de par l'angle d'attaque choisi, mais aussi parce que pour la première fois dans un même volume sont abordées de front l'histoire des armées et celle de la Marine du roi, ce qui est une très grande nouveauté. Non moins neuf est l'accent mis sur la part fondamentale prise par les nobles dans l'effort militaire du grand règne, et par la suite. C'est à n'en pas douter, avec l'analyse conjointe des forces terrestres et navales, un élément majeur du livre qui nous oblige à revoir différemment l'histoire du royaume de France aux xvii^e et xviii^e siècles : l'État dit absolu a certes eu l'ambition de tout organiser – et il y a bien réussi dans le domaine militaire et naval malgré l'énormité des forces ainsi rassemblées, ce qui constituait une difficulté considérable à cette époque –, mais il a eu davantage recours à la coopération qu'on ne l'a cru et, au demeurant, le service du roi n'était nullement théorique pour ses noblesses qui donnèrent tant leur sang que leur argent pour la réussite militaire de Louis XIV et de ses successeurs. Les nobles ont, nous montre-t-il, plus que largement contribué, à la demande et aux côtés du souverain, au développement de la puissance du royaume : « Les énormes armées de terre et de mer de Louis XIV sont l'impressionnant résultat d'une œuvre commune du roi et de ses nobles » (p. 29). Il faut ajouter que l'ouvrage met aussi particulièrement en valeur la grandeur du règne du Roi-Soleil qu'on a si souvent tendance à rabaisser aujourd'hui, alors que l'œuvre entreprise et les réussites obtenues furent considérables. Il est certes permis de mettre en cause le choix de la guerre et du développement de la puissance de l'État, mais force est aussi de reconnaître que les objectifs que s'était proposés le jeune roi en 1661 ont été largement atteints, et qu'il n'y est pas pour rien.

Pour aller en profondeur, la démarche thématique était indispensable et, effectivement, les analyses sont regroupées autour de trois thèmes généraux : I. « Sous l'autorité du roi ? » (p. 17-106) ; II. « Au service du roi » (p. 107-172) ; III. « Aux frais du roi ? » (p. 173-272). Mais que l'on se rassure : à plusieurs reprises, les évolutions chronologiques sont précisées. Il leur est en particulier consacré le premier chapitre (p. 17-40) pour nous montrer l'importance

du « partenariat militaire » unissant le roi et les nobles. C'est de cet endroit qu'à la suite de l'auteur il nous faut partir. Comme je l'ai déjà indiqué, l'ouvrage met en valeur, comme cela n'avait jamais été fait jusqu'ici, que la politique et les réalisations militaires et navales de nos rois, loin d'être le résultat de la seule volonté du souverain, ne purent avoir lieu sans l'active coopération des nobles. Déjà, au XVI^e siècle, « l'essentiel de l'armée du roi de France est en fait levé, administré et encadré par des nobles en son nom » (p. 19). Plus tard, même s'il réussit à régler à peu près tout, « il n'en demeure pas moins que Louis XIV ne peut pas se passer de l'énorme engagement, à la fois humain et financier, qui est celui de ses nobles et anoblis. Jamais ceux-ci n'ont autant mis leur personne et leur fortune à la disposition du souverain » (p. 28). Mais, au XVIII^e siècle des séries de réformes, le plus souvent mal conçues par bien des aspects et surtout fort mal mises en œuvre, et une politique mal conduite ont eu pour conséquence qu'un profond malaise s'est installé, aussi bien dans les armées que dans la Marine, que le mécontentement est devenu général, et que la symbiose entre le souverain et les cadres militaires ou navals a fortement décliné. Tout ceci dans le cadre d'une dissymétrie trop souvent ignorée : alors que les nobles apportent des régiments au roi, la Marine est « une marine d'État dans laquelle tout est effectué, au moins dans les ports, sous le regard de l'administration » royale (p. 60), et « le navire de guerre est une cathédrale de bois appartenant au roi qui en supporte seul les coûts ».

Cette différence une fois considérée, il reste que les besoins des armées et de la marine de guerre aboutissent à un même résultat : la place considérable du roi dans l'économie du royaume en conséquence du volume de ses achats. L'État est de loin le plus grand acheteur du royaume avec pour conséquence un apport très positif sur l'économie ; il est aussi un important producteur de poudre et de salpêtre. Nous avons là deux chapitres (11 et 12, p. 219-272) particulièrement bien venus, qui ont l'avantage de bien exposer les liens trop méconnus entre la politique de guerre et l'activité économique. Encore faut-il savoir qui supporte le coût des conflits. On retrouve le partenariat : ce sont les familles nobles « qui équipent et entretiennent celui de leurs membres qui est au service » (p. 198) ; de même « la remonte de la cavalerie repose en partie sur les finances des officiers et de leurs familles » (p. 201). Quant aux marins « ils doivent financer eux-mêmes leurs vêtements » et l'on se rappellera que l'engagement financier des officiers des armées est très élevé puisqu'ils doivent acheter leur charge, lever leurs hommes mais aussi assurer « l'équipement et l'entretien de leur compagnie ou régiment » (p. 199). Le poids des guerres repose donc en partie « sur qui sert le roi », mais cela ne saurait évidemment suffire : d'où la place considérable des financiers sans lesquels l'État ne pourrait mener les guerres (p. 202-206, 212-217). Encore faut-il que

la monarchie « conserve la confiance du marché financier. Or ce n'est justement plus le cas à partir de 1786, où d'une crise financière conjoncturelle est sorti l'effondrement de l'État monarchique, incapable à l'été 1788 de faire face à ses paiements à court terme et victime de ses blocages politiques » (p. 191). Ce sont les dépenses de la guerre d'Amérique, essentiellement maritime pour la première fois, qui ont amorcé la chute fatale mais celle-ci est bien davantage due aux incapacités politiques et financières de la monarchie française entre 1783 et 1788 : pour sa part, le Royaume-Uni a su se sortir du poids d'une dette de guerre nettement supérieure. C'est avec raison fortement souligné dès le début de l'ouvrage (p. 9).

Ces éléments fondamentaux du livre ayant été exposés, il nous faut maintenant, pour notre *Revue d'histoire maritime*, approfondir les éléments d'histoire navale abordés par l'auteur qui au demeurant, en choisissant pour la couverture la *Première vue de Toulon* de Joseph Vernet, a placé son livre sous l'éclairage d'une histoire navale qu'il ne cesse de creuser. Le lien entre les armées et la Marine montre tout d'abord que celle-ci n'a tenu réellement le premier rôle qu'au moment de la guerre d'Amérique, comme cela vient d'être rappelé, mais qu'à partir de Richelieu, elle a été considérée comme essentielle pour une puissance certes continentale mais qui, d'une part, a d'importantes façades maritimes et, d'autre part, entend bien participer à la maîtrise des mers et à l'exploitation de colonies. À cet égard, beaucoup de lecteurs apprendront avec intérêt que la Marine n'a nullement été sacrifiée après la défaite de La Hougue et que le renouveau maritime français non seulement n'a pas attendu la fin de la guerre de Sept Ans mais a commencé dès le lendemain de la guerre de Succession d'Autriche. Peut-être Olivier Chaline aurait-il dû néanmoins insister davantage sur les handicaps que rencontra notre Marine à partir de 1755 (capture d'un nombre considérable de marins avant toute déclaration de guerre, catastrophes dues aux tempêtes et aux épidémies) sans qu'on puisse les lui imputer directement, ce qui permit aux Britanniques, comme ils le démontrèrent à Louisbourg et Québec, de tirer parti de leur maîtrise des opérations amphibies.

Ce qui ressort le plus de la comparaison avec les armées, c'est à quel point la Marine était dans la main du roi. On est passé d'une Marine pour laquelle, « encore plus qu'à terre le roi de France ne peut se passer du concours de partenaires variés », pour laquelle il est « impossible de se passer des ressources et du savoir-faire des nobles », ce qu'est encore l'arme navale sous Richelieu, à une marine d'État, la transformation initiée partiellement par Richelieu ayant été accomplie par Colbert. Cela a permis notamment, parce que les besoins l'imposaient, d'ouvrir à plusieurs reprises les postes d'officiers de marine à des non nobles, l'élargissement social étant même « institutionnalisé »

à partir d'une réforme de Castries en 1786, trop tard cependant pour que ses effets soient visibles avant la Révolution (« Comment concilier compétence maritime et naissance », p. 126-131). C'était envisageable, malgré la pression nobiliaire, parce que si un régiment était « semi-privé », appartenant à celui qui le levait et le commandait, le vaisseau de guerre appartenait au roi qui choisissait même le nom qui lui était attribué. Les pages consacrées à l'emprise royale sur les navires de guerre sont particulièrement éclairantes (p. 57-65) ; celles dédiées « au navire » (p. 98-104) et aux arsenaux (p. 223-232) constituent deux synthèses desquelles il faudra désormais partir. Olivier Chaline y apporte sa connaissance très profonde de la construction et de l'entretien des navires. Il a également avec beaucoup de sagacité montré comment l'énormité de l'effort et de la tension que connurent les forces armées et navales sous Louis XIV aboutit, après 1714, à de considérables difficultés : la croissance dans la seconde moitié du XVII^e siècle des effectifs fut remplacée par une « raréfaction des emplois » qui créa un profond malaise. Il faut ajouter que sur le plan maritime, les années 1715-1730 furent celles d'un effacement au profit de la Grande-Bretagne.

Tout cela fait donc des *Armées du roi* un très grand livre dont la seule faiblesse, mais qui n'est pas imputable à l'auteur, tient à la reproduction trop petite de trois ou quatre cartes, ce qui les rend peu lisibles. Mon seul désaccord tient à l'idée que l'apogée militaire de la France se place sous Louis XIV, au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (p. 9-10). D'une part, pour les armées je choisirais plutôt le moment Bonaparte/Napoléon. D'autre part, comme l'a souligné Nicholas Rodger, si globalement la flotte française l'emportait en 1690 sur la flotte anglaise en nombre et en qualité théorique des navires, elle était beaucoup moins adaptée aux péripéties des conflits, et on le vit bien. Ceci dit, Olivier Chaline a tout à fait raison de souligner l'importance trop méconnue du redressement naval français dès le lendemain de La Hougue, puisque « les 15 vaisseaux perdus à la suite de La Hougue avaient été remplacés dans l'année » (p. 10), ce qui montre une étonnante efficacité, et la plupart des lecteurs ne pourront qu'être sensibles à la mise en valeur, elle aussi trop méconnue, de la réussite militaire du grand roi car, si l'on tient compte, comme il le fait, des forces navales et terrestres, le royaume de France est clairement la première puissance européenne, nettement supérieure sur le plan des armées à toutes les autres et en capacité de faire jeu égal avec l'Angleterre sur le plan maritime. Au contraire, à l'époque du Consulat et de l'Empire, la France est bien loin derrière la Grande-Bretagne sur le plan naval.

Jean-Pierre Poussou

Cela fait maintenant longtemps que Silvia Marzagalli est devenue la chercheuse qui connaît le mieux les relations maritimes commerciales européennes, méditerranéennes et atlantiques, pour la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle. Ce nouvel ouvrage, fruit de vingt ans de recherches, le confirme de manière éclatante par la richesse de ses apports, l'ampleur de la documentation et la maîtrise de celle-ci. Il rappelle également que la plupart des travaux de cet auteur prennent appui sur les activités bordelaises à cette époque, mais nous allons ici beaucoup plus loin car, dans cet ouvrage, poursuivant la direction initiée par Paul Butel, qui avait commencé à étudier de manière approfondie ce domaine, c'est un renouvellement complet de l'histoire commerciale du port garonnais au cours des périodes révolutionnaire et impériale qui nous est proposé. Quant à l'intérêt pour le développement du commerce maritime américain, il était déjà apparu dans ses travaux, mais à cet égard encore nous allons à nouveau beaucoup plus loin : à travers les relations commerciales maritimes entre Bordeaux et les États-Unis c'est aussi une grande partie de l'histoire de la montée économique de la jeune nation américaine qui se déroule sous nos yeux. En même temps, il est clair que l'analyse faite à partir de Bordeaux ne saurait isoler du contexte national l'histoire de ce port au cours des quarante années envisagées : bien au contraire nous montre l'auteur.

En réalité, toute cette histoire commence du côté français par une déception : les relations d'amitié et d'alliance entre le royaume de France et les *Insurgents* avaient laissé espérer qu'il en résulterait un partenariat économique qu'avait permis d'envisager l'établissement de relations maritimes directes liées au conflit. Ainsi, en 1783, les exportations de tabac du Maryland vers la France égalent celles « envoyées avant guerre vers l'Écosse et destinées au marché français ». C'était un renversement total des choses, puisque les actes de navigation, tout comme le système français de l'exclusif, interdisaient les échanges entre une colonie britannique et un autre pays que la métropole. On part donc de l'inexistence de relations commerciales, même si les Bordelais avaient pu rencontrer des Américains grâce à l'ouverture partielle du commerce antillais, leur intrusion commençant même avant l'Indépendance. Le changement commence « avec la ratification d'un traité de commerce avec les États-Unis en février 1778 », qui suscite l'espoir du côté français de pouvoir exporter aux États-Unis, cependant que les Américains pensent pouvoir écouler leur tabac sur le marché français. Mais, en dehors d'envois d'armements et de munitions (par exemple d'importantes quantités de poudre à canon), ou de besoins circonstanciels des Américains, les négociants français se heurtent à des législations différentes suivant les États – il faut

attendre pour qu'il y ait une législation commune, à la suite de la Constitution de septembre 1787, entrée en vigueur l'année suivante –, et surtout à une absence de complémentarité entre les productions française et américaine ; les Bordelais sont particulièrement concernés, puisque les vins de qualité n'ont à cette époque aucun débouché sur le marché américain, le goût de Jefferson pour nos grands crus et la connaissance qu'il en avait étant tout à fait exceptionnels². Il s'y ajoute un manque de crédit et de moyens de paiement, et des stratégies commerciales inadéquates, sans oublier la réticence des négociants français – et des Bordelais en particulier – à accepter une présence américaine aux Antilles. Bref, après un premier développement durant le conflit lui-même, dès le retour à la paix, c'est l'effondrement des relations et comme on l'a écrit déjà à cette époque, la Grande-Bretagne avait perdu la guerre mais elle gagna la paix. Tout cela est fort bien analysé ; on ajoutera simplement qu'il aurait fallu rappeler comme l'a fait l'historiographie britannique, qu'avant le conflit d'indépendance les sociétés de commerce américaines et britanniques étaient très imbriquées, notamment grâce à des liens de parenté, et que la pénétration française dans de tels réseaux en était rendue quasiment impossible.

Comme le veut le titre de l'ouvrage, Silvia Marzagalli consacre, en dehors de ces données générales, une étude particulière à ce qu'elle appelle « la lente émergence de Bordeaux » dans le commerce franco-américain entre 1776 et 1792. Au départ, ce sont Lorient et Nantes qui tiennent la première place dans les échanges franco-américains. Les exportations américaines restent à un niveau médiocre mais « les besoins des rebelles entraînent des importations massives » de leur part ; on ignore souvent qu'une partie notable a transité par les Antilles où les Américains venaient les chercher, sur un marché qu'ils avaient pris l'habitude de fréquenter. La croissance de ces exportations est forte : de 1,6 million de livres tournois en 1778 à 10,6 en 1783. Après une forte crise en 1784, soit un effondrement qui suit directement la paix, les échanges reprennent, mais à un niveau très moyen et avec un gros déséquilibre, la France important en 1787 pour 13,8 millions de marchandises (il s'agit à 80% de tabac) et en exportant pour 1,65 million. La progression est notable ensuite : en 1792, les chiffres sont respectivement de 25,1 et 5,6 millions de livres tournois, mais aux importations il s'agit d'un gonflement directement lié aux problèmes alimentaires français qui obligent à faire venir des quantités considérables de céréales. À la fin des années 1780, on aurait pu penser que Le Havre occuperait de manière durable la première place dans ces échanges,

2 À cet égard, signalons une petite erreur page 42 : on ne voit pas pourquoi Jefferson aurait commandé du haut-brion au comte de Lur-Saluces ! L'extrait qui suit concerne d'ailleurs du sauternes.

mais en réalité Bordeaux a progressivement pris de l'importance, notamment parce que des négociants américains étaient venus s'y installer dès 1783, parmi lesquels en 1787 Joseph Fenwick, venant du Maryland, qui fit bâtir l'un des plus beaux hôtels de l'époque, la maison Fenwick, immortalisée par un célèbre tableau de Lacour. Pour leur part, quelques Français, dont Stephen Girard³, choisirent eux de s'installer outre-Atlantique. L'analyse de l'essor bordelais reste toutefois quelque peu imprécise et à cet égard le chapitre 2, qui d'après son sous-titre met l'accent sur cet essor, est le seul décevant.

L'importance du chapitre 4 ne saurait échapper à ceux qui s'intéressent à l'histoire du port gironnais à l'époque de la Révolution et de l'Empire puisque ce chapitre, qui concerne les années 1793 à 1815, est celui du « triomphe bordelais » dans les échanges franco-américains, conclusion qui va à l'encontre des visions très pessimistes habituellement présentées sur l'état du commerce bordelais⁴, à cette réserve près cependant qu'une bonne partie de ces échanges n'est pas dirigée par des maisons bordelaises ou à leur profit, et que nous restons tout de même nettement en deçà des chiffres du XVIII^e siècle. Il reste qu'« en 1807, en plein blocus continental, ce sont presque 200 navires des États-Unis qui arrivent dans le port girondin, et presque tous sont adressés à une entreprise marchande établie à Bordeaux : une dizaine de firmes bordelaises accapare alors 60 % du marché des consignations » (p. 15). Bordeaux a donc la primauté, la nouveauté de l'ouvrage étant de souligner l'importance capitale des commandes de céréales faites par le gouvernement révolutionnaire à l'époque de la Terreur. Bordeaux a été choisi comme le port de ces considérables importations. La colonie américaine déjà présente se développe à cette occasion, dans le même temps que s'affirment les liens commerciaux entre Bordelais et Américains, ce qui vient renforcer l'autre élément que retient l'auteur, à savoir les liens antillais majeurs de la ville, dont on connaît l'ancienneté. Le négoce girondin avait de ce fait « de nombreux relais sur le continent nord-américain, lui permettant de réorganiser le commerce colonial via les ports américains » (p. 423). Bien entendu, le rôle de neutres dont ils ont si bien su tirer parti a permis aux ports de la façade est des États-Unis de connaître une remarquable croissance, New York d'abord, mais aussi Philadelphie, Boston, Baltimore, Charleston, voire La Nouvelle-Orléans. Dans ce contexte de guerre, les États-Unis sont ainsi « le pivot et l'entrepôt des échanges transatlantiques » (p. 121), et l'auteur nous montre de façon tout à fait intéressante le grand début de leur essor maritime. Un point très important est qu'une partie de ces échanges sont

3 Voir l'analyse qui lui est consacrée p. 286-289.

4 « Les commandes céréalières passées aux États-Unis par le gouvernement en 1794-1795 ont en effet permis à des dizaines d'armateurs américains d'expédier des navires à Bordeaux et d'établir ainsi leurs premiers contacts avec les maisons de commerce locales » (p. 128).

en fait dominés par le négoce bordelais qui a su envoyer certains de ses membres outre-Atlantique. Les perspectives ouvertes à cet égard sont passionnantes et il faut espérer que des recherches ultérieures viendront compléter et amplifier ces aperçus tout à fait novateurs qui sont d'ailleurs longuement développés au cours de la seconde partie, intitulée « Création et consolidation des réseaux marchands entre Bordeaux et les États-Unis ».

258 Avec celle-ci nous sommes au cœur des relations commerciales, des réseaux et des fonctionnements des échanges commerciaux. L'accent est avec raison mis sur les relations de confiance indispensables au commerce, mais aussi sur « les profils très internationalisés » des firmes « françaises ». Silvia Marzagalli analyse, à l'appui de ses démonstrations, la firme Peters, Strobel & Martini, mais aussi la maison Jona Jones, ainsi que celle de Fenwick et Mason. Elle nous montre comment se fait le choix des opérateurs américains. Passionnantes sont les pages consacrées au Bordelais Étienne Jumel, né en 1754, passé par Saint-Domingue et ses plantations, principal armateur de New York avec quarante-quatre expéditions (p. 413-419). D'une manière générale, les analyses sont très réussies et exposent fort bien les relations d'échanges qui se sont nouées, même si parfois (« le rôle fondamental de l'information », la nécessité de la confiance) il n'eût pas été superflu de rappeler que de telles règles ne sont nullement particulières aux relations entre Bordelais et Américains à cette époque !

Bien entendu, on ne saurait trop dire à quel point la guerre est omniprésente dans l'ouvrage, à la fois au moment de l'Indépendance américaine et de 1793 à 1815. Son poids est énorme : elle modifie les échanges maritimes et commerciaux, elle les rend très irréguliers (voir plusieurs courbes présentées, par exemple le graphique 15, p. 176). Il est vrai qu'il y a une quasi-guerre entre la France et les États-Unis de 1797-1798 à 1800 (p. 26), et qu'il y a à nouveau une interruption commerciale de 1808 à 1810. L'auteur donne enfin un rôle majeur aux neutres. Et c'est justement parce que les États-Unis ont ce statut durant la plus grande partie de la période révolutionnaire et impériale que leurs échanges avec Bordeaux ont pris une telle importance : « grâce à la neutralité de leur pavillon, les bâtiments des États-Unis sillonnent les mers de la planète. Les marchandises transitent fréquemment par les ports de la côte est », et, une fois passées par ces ports, « elles appartiennent aux Américains » et peuvent donc être transportées et vendues sans problème, du moins jusqu'en 1807. Pendant une quinzaine d'années, les négociants français profitent ainsi de l'intermédiaire américain pour importer et exporter les produits souhaités » (p. 422). Silvia Marzagalli souligne également que, grâce aux Américains, les Bordelais peuvent « continuer à exporter les produits de leur arrière-pays » (p. 15). Ses travaux antérieurs ont fait de Silvia Marzagalli la grande spécialiste du commerce des neutres durant les guerres de cette époque.

Dans le présent ouvrage, elle montre une nouvelle fois sa maîtrise de ces questions, qu'elle évoque à trois endroits dans l'ouvrage : au chapitre 3, « La guerre européenne et ses effets sur le commerce atlantique » (p. 89-126), et au chapitre 8, « Négoce bordelais et couverture américaine » (p. 301-342), et bien sûr dans le très remarquable chapitre 5, « Des navires neutres au service du négoce français : géographie et nature du commerce américain à Bordeaux » (p. 181-232), qui est excellent de bout en bout, avec des cartes extrêmement précieuses. Toutes ces pages sont d'un grand apport, mais il aurait peut-être été préférable de les regrouper car, sur le fond, cela donne lieu à quelques redites et surtout à une rupture de la démonstration aussi bien dans la seconde partie que par rapport aux chapitres 3 et 5.

Il faut enfin souligner l'importance des aperçus méthodologiques⁵ et de la grande capacité de l'auteur à trouver des sources⁶ et à les analyser même lorsqu'elles ne sont pas complètes comme les registres du consulat américain de Bordeaux qui lui ont permis de faire progresser considérablement les chiffres que nous avons jusque-là sur le nombre de navires américains ayant fréquenté le port garonnais : par exemple, en 1797, ce ne sont pas seulement 51 navires américains qui arrivent à Bordeaux mais 218⁷. Il s'agit bien là, comme elle le souligne, de « données inédites » : voir les pages 165 à 175 où sont analysés les registres du consulat américain de Bordeaux. Notons néanmoins qu'il ne faut pas surestimer le rôle des échanges français (et donc bordelais) avec les États-Unis : au plus fort de leur importance, ils ne représentent que 10 % des exportations américaines. D'une manière globale, « pour les négociants des États-Unis, la France n'est à aucun moment leur principal partenaire commercial » (p. 125).

La bibliographie est très exhaustive, malgré quelques oublis concernant l'activité ou les évolutions économiques du Bordelais et de l'Aquitaine entre les années 1760 et les années 1830, mais à une exception près, signalée ci-après, ils ne sont pas d'une importance majeure pour le sujet. Les annexes sont également très riches et pourront être facilement utilisées avec un grand

5 Par exemple, les remarques sur les pièges que recèlent les données macroéconomiques (p. 130-132).

6 « Les données sont tirées essentiellement des registres du consulat des États-Unis à Bordeaux et des fonds de l'amirauté, et ont été complétées par les relevés du mouvement portuaire français sous l'Empire, les journaux commerciaux de l'époque, tant français qu'américains, les registres des douanes des différents ports américains... Ce travail quantitatif s'est doublé d'une recherche sur des sources qualitatives. Les archives des maisons de commerce ont représenté naturellement les fonds privilégiés. Elles sont nombreuses aux États-Unis où l'on retrouve les lettres expédiées par des négociants bordelais dont, à de rares exceptions près, il ne reste plus de trace en France. Pour pallier ces lacunes, les minutes notariales de Bordeaux ont été massivement mises à contribution » (p. 20-21).

7 Voir le tableau de la page 174, qui nous apprend qu'on passe de 626 navires répertoriés jusque-là à 1390.

profit. Je n'y vois finalement qu'une lacune : même si la durée de vie ou de participation des négociants et de leurs maisons à ces échanges fut en règle générale très brève, ce qui traduit une extrême mobilité des destins commerciaux à cette époque pleine de dangers, une liste des maisons bordelaises ayant eu au cours de la période des relations avec les États-Unis eût été précieuse. Elle aurait pu être rapprochée de la thèse de Philippe Gardey⁸, dont l'absence dans la bibliographie constitue une lacune regrettable. Par ailleurs, n'aurait-il pas été utile de mieux donner à plusieurs reprises un aperçu de l'activité réelle du port de Bordeaux en confrontant les apports de l'ouvrage à ce que l'on a avancé jusqu'ici, et notamment de nous dire comment ces faits s'accordent avec le témoignage très négatif de contemporains tels Lorenz Meyer ou le général Junot⁹? Mais ces deux ou trois regrets sont peu de choses par rapport à l'importance et à la réussite de la recherche présentée. Cet ouvrage est un livre de premier plan aussi bien pour l'histoire économique de Bordeaux que pour celle de notre pays au cours de la période considérée. C'est aussi un grand livre d'histoire des affaires (*business history*). On y voit également très bien comment le négoce s'efforce de faire face aux énormes difficultés qu'il rencontre alors et comment il y réussit dans une réelle mesure, les échanges et les pratiques étant constamment redessinés, tout comme les routes du commerce elles-mêmes, ce qui révèle une adaptation globale qui mérite de nourrir la réflexion et qui pourra souvent amener à prendre comme exemple les analyses présentées ici. La quête du profit est tout naturellement permanente chez les négociants des deux côtés de l'Atlantique ; elle s'accompagne d'une grande souplesse des circuits, d'adaptations et d'innovations nombreuses.

Jean-Pierre Poussou

Hervé Pichevin et David Plouviez, *Les Corsaires nantais pendant la Révolution française*, Rennes, PUR, 2016, 368 p.

Nantes n'est pas connu comme un port pratiquant la course à grande échelle aux XVII^e et XVIII^e siècles, à l'instar de ses voisins de La Rochelle et de Bordeaux peu attirés par cette activité trop risquée. Et pourtant, à partir de 1793, le port ligérien s'ouvre à la guerre de course, épisode peu connu, ici comme ailleurs, mais qui place Nantes pendant quelques années au sommet de la hiérarchie des ports corsaires français. Hervé Pichevin et David Plouviez se sont attachés avec rigueur et minutie à appréhender les rythmes, les mécanismes, les ressorts

8 *Négociants et marchands de Bordeaux. De la guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830)*, Paris, PUPS, 2009.

9 Louis Desgraves, *Voyageurs à Bordeaux. Du dix-septième siècle à 1914*, Bordeaux, Mollat, 1991.

économiques et financiers ainsi que les acteurs d'une activité corsaire qui se révèle importante pour un port privé de ses trafics traditionnels. L'analyse, sans failles, repose sur un impressionnant corpus archivistique dépouillé méthodiquement. Les deux auteurs se sont appuyés sur une solide base quantitative, nécessaire pour cerner tous les paramètres de la course et son environnement, notamment la dimension financière parfaitement maîtrisée. Mais cette dimension chiffrée est associée à une approche très vivante où sont mis en scène aventures et portraits hauts en couleur.

L'ouvrage part d'un solide tableau de la réalité de la course nantaise toujours resituée dans le contexte national et comparée aux trajectoires des ports voisins. La flotte corsaire, composée en majorité de navires marchands reconvertis, la cohorte d'une centaine de capitaines, les 11 000 hommes d'équipage constituent un premier cadre. L'activité peut se mesurer à travers quelques chiffres : 80 navires participent à 108 croisières pour 179 prises effectives. Le déroulement de la course, au large, confirme les résultats des travaux antérieurs depuis André Lespagnol : des combats assez rares, mais violents et meurtriers, avec l'exemple emblématique du *Chéri*, mais des arraisonnements dans l'ensemble sans problèmes, en majorité des navires marchands anglais capturés au sud de l'Irlande. Cette phase de la guerre de course illustrée par de très beaux textes aurait simplement pu être développée. Comme dans les autres ports, les résultats des croisières sont très contrastés : à côté de quelques belles campagnes, seul un tiers des corsaires revient avec au moins une prise et surtout plus de la moitié des navires sont pris ou coulés par les Anglais et le bilan humain très lourd, au moins 750 morts sans compter les pertes parmi les quelque 5 000 prisonniers.

La seconde partie, « Gestion et acteurs de la course », met en jeu tout l'environnement de la course : environnement maritime de l'estuaire de la Loire où les rades de Mindin et de Paimbœuf tiennent une place essentielle dans la logistique de la course, les navires ne remontant que rarement jusqu'à Nantes ; environnement juridique et administratif avec la reconstitution de tout le processus conduisant à la vente aux enchères et notamment le rôle méconnu de l'administration de la Marine comme organe de contrôle ; environnement social avec une étude très poussée des armateurs et des actionnaires. Leur profil les rattache partiellement aux vieilles familles d'armateurs mais surtout à un groupe de marchands et d'artisans n'occupant jusque-là qu'une place secondaire et qui voient dans la course un moyen d'ascension sociale et d'enrichissement à l'image de Félix Cossin, d'origine modeste, dont les navires font 55 prises et qui devient le plus riche Nantais en 1799. On retiendra aussi la bonne approche du monde discret des actionnaires et des intéressés, reflet de la division des risques et de l'émiettement du capital.

La troisième partie pose la question de la rentabilité de la course. Hervé Pichevin et David Plouviez ont reconstitué les flux financiers générés par la guerre de course, travail ardu réalisé à partir des comptes d'armement et des liquidations pour des résultats précis et fiables. Globalement, on aboutit à un beau résultat financier pour un produit brut de la vente des prises s'élevant à 50 millions de francs et un taux de rentabilité de 67 % par rapport à la mise initiale. Mais là encore, la course, véritable loterie, est source de gros écarts d'un armement à l'autre. D'un côté, une majorité de malchanceux et de perdants : les deux tiers des courses se révèlent déficitaires, entre les navires capturés, ceux qui rentrent bredouilles ou ceux qui ramènent une prise trop maigre. À des degrés divers, armateurs, intéressés et équipages laissent des plumes dans l'aventure, reflet d'une activité à haut risque. À partir de l'an VI on assiste à une véritable vague de faillites avec un phénomène de contamination qui touche une bonne partie des armateurs et des actionnaires. Hervé Pichevin et David Plouviez démontent parfaitement le mécanisme des faillites liées, pour une bonne part, à des opérations hasardeuses de spéculateurs attirés par le mirage et les profits de la course. À côté des perdants se dégage une minorité de gagnants, grâce à quelques belles prises qui viennent compenser les expéditions déficitaires. Félix Cossin ou François Dessaulx illustrent ces réussites qui bénéficient aux actionnaires et aux équipages. La course sert ici « de rampe de lancement à la brillante carrière de quelques jeunes armateurs » ; elle vient aussi conforter des négociants déjà établis pour lesquels la course représente une véritable activité de substitution en période de guerre.

Au total, cette solide et convaincante monographie nantaise montre clairement que la course contribue à maintenir et relancer l'activité du port, « stratégie de contournement » pendant une période souvent considérée comme synonyme d'effondrement. Certes, l'âge d'or de la course nantaise est bref et la chute tout aussi brutale à partir de l'an VI. Une série de captures de corsaires et l'embargo décrété sur les armements en course révèlent au grand jour la fragilité du système, « bulle spéculative » à l'origine d'une vague de faillites qui mettent fin à l'épisode de la course nantaise. Mais cette aventure de la course, foisonnante, dynamise pendant plusieurs années toute la filière portuaire, bel exemple à confirmer de la capacité d'adaptation des sociétés maritimes et de la vitalité des ports français.

Jacques Péret

Mes Aventures. Journal inédit de Paul-Émile Pajot (1873-1929), marin-pêcheur et peintre de bateaux, Alain Gérard (éd.), La Roche-sur-Yon, Éditions du CVRH, 2015, 512 p. in 8°.

Paul-Émile Pajot n'était pas, grâce à l'ouvrage de Jean Huguet¹⁰, paru trente ans avant celui-ci, un inconnu des Sablais et des Vendéens, mais l'ampleur de sa personnalité restait sous-estimée et plus encore l'intérêt de son témoignage écrit ou pictural. Tel ne sera plus le cas grâce à Alain Gérard qui nous offre dans le présent ouvrage, remarquablement conçu, illustré et présenté par les Éditions du Centre vendéen de recherches historiques, le journal de ce marin-pêcheur hors du commun et un large choix de ses œuvres picturales. Il y ajoute, en introduction au journal, 41 pages, excellentes, présentant Pajot et les Sables à l'époque où il y vit.

Ce journal est un ensemble de cinq volumes, écrits les deux premiers sur des registres de délibérations, les trois autres sur des cahiers de comptabilité, le tout acheté en 2006 par la ville des Sables-d'Olonne qui « en a confié la conservation au musée de l'abbaye Sainte-Croix et la publication au Centre vendéen de recherches historiques ». L'ensemble est complexe : jusqu'au 25 février 1900, il s'agit de souvenirs, le journal *stricto sensu* ne commençant qu'ensuite mais correspondant à plus de quatre volumes et demi sur les cinq. Par ailleurs, durant la guerre de 1914-1918, Pajot est tellement « submergé » par le conflit que ses chapitres sont nourris très largement – parfois même exclusivement – de communiqués de guerre et d'articles de journaux, « essentiellement puisés dans le journal quotidien *Le Phare de la Loire*. De même, les gouaches qui accompagnent ses écrits laissent alors la place à des photographies et des illustrations puisées dans la presse ». Sagement, l'éditeur ne les a pas retenus ici, ne gardant que le texte et les illustrations personnelles. Il reste que l'ensemble va de 1900 à 1922, ce qui déjà est en soi remarquable.

Cette publication présente plusieurs domaines particulièrement intéressants. On y découvre en effet la mentalité et l'univers d'un marin-pêcheur qui montre, entre autres, la réussite qu'a représentée l'enseignement primaire à la fin du XIX^e siècle, ce qu'on ne saurait dire aujourd'hui ! Le modeste Pajot écrit clairement et bien, et manie même facilement l'imparfait du subjonctif. Il se montre ainsi parfaitement capable de nous transmettre ses sentiments.

10 *Paul-Émile Pajot. Marin-pêcheur, imagier de la mer*, Paris, Éditions André Bonne, 1975. Il faut lui ajouter un opuscule du même auteur : *Paul-Émile Pajot (1873-1929). Marin-pêcheur et peintre*, Douarnenez, Le Chasse-Marée, 1989. Ainsi que deux catalogues d'exposition l'une en 1996 au conseil général de la Vendée, l'autre en 2009 au musée Sainte-Croix des Sables-d'Olonne.

Il appartient incontestablement au milieu des marins-pêcheurs aussi bien par son ascendance que par toute sa parenté ou par sa descendance, et il a été longtemps lui-même un marin-pêcheur en activité : mousse à 12 ans, matelot à 18, en activité jusqu'à 40¹¹. Mais, grâce à ses multiples dons artistiques, il se différencie très largement de ses homologues par ses talents de peintre, par sa curiosité universelle, par son aptitude à écrire – notamment des poèmes –, par le rôle d'animateur qu'il eut souvent pour des fêtes familiales ou autres ou dans le cadre de guinguettes populaires car, musicien, il chantait et s'accompagnait lui-même, et semble avoir été une source de gaieté dont témoigne souvent l'optimisme de ses écrits malgré les difficultés ou malheurs qu'il a éprouvés. Il les a connus très tôt puisque son père est mort dans le naufrage de plusieurs navires des Sables lors d'une épouvantable tempête en 1881 alors qu'il n'avait que 7 ans, ce dont il ne cessa de souffrir tellement il lui était attaché. L'admirable ici est que cet homme quitta l'école à 12 ans et qu'il a pourtant reçu incontestablement une solide éducation de base, comme je l'ai déjà souligné.

C'est d'abord le monde de la mer que l'on trouve aussi bien dans ce journal que dans ses si nombreuses œuvres picturales – essentiellement des crayons et des gouaches – dont il vécut d'ailleurs à la fin de sa vie, vendant ce qu'il appelait ses « cadres », dont Alain Gérard évalue le nombre à « peut-être 4 000 »¹². On est souvent aux limites du naïf et il y aurait quelque rapprochement à faire avec le Douanier Rousseau notamment lorsque l'on sait que Pajot trouva souvent le sujet de ses peintures dans des journaux ou revues. Cet aspect est particulièrement marqué durant la Grande Guerre et l'on retiendra à ce sujet, parce que particulièrement significatifs, les portraits de Guynemer et de l'amiral Ronarc'h (p. 214), ou du général Nivelles (p. 241). Il a pieusement réalisé les portraits de soldats ou marins des Sables ou de La Chaume morts à la guerre (par exemple p. 279 ou p. 284), et d'une manière générale il a peint ce qui le frappait dans les nouvelles, telle la reproduction de l'amphithéâtre romain de Pula¹³, que bien entendu il n'a jamais vu, mais qu'il accompagne d'un commentaire sur le conflit en cours. Les peintures de fleurs ou d'animaux sont aussi très nombreuses. Nous avons donc affaire à un homme du peuple mais qui s'informe autant qu'il le peut et ne reste donc nullement confiné (au moins dans ses réflexions) dans le milieu local où il vit. Cela n'empêche évidemment

11 Ses infirmités et ses problèmes de vue l'obligent à prendre très tôt sa retraite.

12 Ses ressources comme marin-pêcheur étaient souvent réduites et surtout très irrégulières ; Paul-Émile Pajot réussit justement à faire vivre sa famille et à atteindre une réelle aisance grâce à ses deux activités complémentaires, ce qui évidemment était exceptionnel. Mais on voit aussi par la lecture de son ouvrage combien dure était la condition de marin-pêcheur et combien il était nécessaire d'avoir des compléments de ressources que pouvait au demeurant apporter le labeur de l'épouse.

13 Dans la région de l'Istrie, au nord-ouest de la Croatie.

pas que les activités maritimes et surtout les bateaux tiennent la première place dans ses si nombreuses peintures, qui nous offrent un ensemble considérable de reproductions de bateaux de toute taille et de toute activité ou spécialisation. Les difficultés sur mer et les naufrages le retiennent beaucoup : on ne saurait s'en étonner tant le journal nous montre la dureté de cette vie marquée par « la quête angoissante d'un poisson qui ne mord désespérément pas », par le peu de ressources que l'on y gagne et, à l'opposé, l'importance du risque permanent tant la mer peut soudain devenir terriblement dangereuse¹⁴. Elle l'est encore plus durant la guerre et Pajot nous informe du risque de guerre sur les côtes vendéennes et des incidents et malheurs qui lui sont liés de 1914 à 1918, nous apportant de précieuses notations.

Ses « portraits de bateaux » fascinent mais il faut aussi faire une large place à cette dureté de la vie du marin-pêcheur qu'il nous transmet si bien : « Pajot sait crier par ses crayons et ses gouaches, la terrible angoisse de ses frères en adversité », mais il ne s'inscrit nullement dans la grande tradition des ex-voto. Alain Gérard souligne à quel point la déchristianisation a été rapide dans son milieu à la fin du XIX^e siècle : « Le ciel de Pajot n'est peuplé que de nuées menaçantes, vide de toute intercession. Les légendes des tableaux de Paul-Émile ne parlent que des hommes, tout à la fois héros et martyrs, et qui ne comptent que sur eux-mêmes. Elles traduisent à leur façon cet abandon massif de la pratique religieuse opéré chez les marins quelque part entre 1889 et 1930. Le ciel de Pajot est vide, c'est un fait, même si ses tableaux ne disent pas pourquoi » (p. 8).

Ce qui est sûr, c'est que ces œuvres ont plu : les estivants n'ont cessé de les acheter et Jean Cocteau lui-même, en 1925, lors d'une exposition des œuvres de Pajot, lui a consacré un petit texte plein de pénétration qui met en valeur ses « portraits de bateaux »¹⁵.

L'ensemble est aussi riche qu'attachant et l'on doit grandement féliciter Alain Gérard pour cette nouvelle réussite que nous lui devons. Nul doute que cet ouvrage sera désormais fréquemment consulté et utilisé car il apporte énormément.

Jean-Pierre Poussou

Guillemette Crouzet, *Genèses du Moyen-Orient. Le golfe Persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015, 667 p.

Voici un ouvrage qui suscite des sentiments très admiratifs. D'un côté, Guillemette Crouzet est une jeune historienne qui n'a pas hésité à se consacrer à un sujet très ardu, demandant des dépouillements considérables, et qui fait

¹⁴ Il relève soigneusement les naufrages.

¹⁵ Il est reproduit p. 321.

montre d'une maîtrise totale aussi bien des questions abordées que de la manière de les analyser et de les exposer. D'un autre côté, le domaine qu'elle a choisi n'a guère été fréquenté par les historiens français et, si la bibliographie de langue anglaise est tout à fait importante, il manquait une synthèse de longue durée, ce qui ne sera plus le cas tant ce gros volume est réussi. On remarquera à ce propos combien nous sommes loin désormais des points de vue qui avaient présidé voici plus de quarante ans à la dernière réforme des thèses, sous la pression il est vrai de collègues qui n'avaient pas mené à bien leur thèse de doctorat ès lettres, puisque cette jeune auteure a réussi, en quelques années, à nous donner un ensemble exceptionnel, comme l'avaient fait, par exemple, avec un pareil talent, Reynald Abad ou Géraud Poumarède, pour prendre deux exemples tout aussi éclatants.

266

L'histoire maritime est particulièrement concernée par cet ouvrage puisque le golfe Persique (ou Arabo-Persique, selon les auteurs) en est le cœur. Son existence, sa réalité nous paraissent aujourd'hui familières, et pourtant l'histoire qui est ici étudiée montre qu'au cours de la période étudiée, on doit aux Britanniques « l'invention scientifique du Golfe comme espace géographique » (p. 183) grâce à un labeur considérable de relevés graphiques, plans et cartes qui ont permis de faire disparaître le « blanc » sur les cartes qu'il constituait alors, à la fois pour mieux connaître ce monde, mais aussi pour en prendre possession. Au début du XIX^e siècle, il s'agissait d'un ensemble très fragmenté auquel « étaient articulés des espaces qui lui étaient connectés selon des modalités très diverses » (p. 26), ne serait-ce que par suite de la très grande variété géographique et géomorphologique de ces espaces, analyse qui permet à Guillemette Crouzet de faire preuve d'une grande virtuosité géographique. Les Européens (Portugais, Hollandais) n'ont certes pas attendu le XIX^e siècle pour venir dans ces espaces khalijiens mais, pendant longtemps, le Golfe ne les a guère intéressés : il n'était « qu'un entre-deux perdu de part et d'autre de deux terres de plénitude » : l'Arabie et la Perse (p. 49). Au cours de ce même siècle, son histoire est donc celle d'un double surgissement.

En premier lieu, à une époque où les espaces marins et côtiers deviennent des lieux d'attrait, de monde désolé il se change en un monde qui intéresse et attire, et devient même finalement, sous la plume d'un Cursetjee¹⁶, un paysage de toute beauté grâce aux « couleurs de la mer : vert émeraude et bleu turquoise », parce « qu'un flot de lumière or et saphir l'inonde » et parce que « des oiseaux dont les plumes brillent au soleil le survolent » (p. 61). D'autres vantent la richesse et la variété de ses souks où tout l'Orient et l'Asie se donnent rendez-vous. D'autres encore retrouvent le lointain et glorieux passé de certains

16 Auteur de *The Land of the Date. A Recent Voyage from Bombay to Basra and Back (1916-1917)*.

des pays qu'il borde, par exemple dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate. Sans oublier l'éclat du nacre des perles que l'on y pêche en abondance, et qui jouissent d'une si grande renommée.

En second lieu, pour les Britanniques, il devient dans le premier tiers du XIX^e siècle un domaine vital car il constitue la frontière maritime des Indes qu'il faut verrouiller, ne serait-ce que pour éviter que la venue d'autres puissances ne crée un danger qui est présent jusqu'à l'orée du XX^e siècle comme le révèle, à une époque qui est celle de Fachoda, le retour des Français à Oman et l'affrontement qui se met en place, ce que Delcassé réussit à régler, ou encore, au même moment, l'effort de pénétration des Russes dans le Golfe. Ce que montre à merveille l'ouvrage – c'est sans aucun doute l'un de ses plus grands apports –, c'est le rôle largement autonome du gouvernement de Bombay, avec pour résultat « l'indianisation du Golfe ». Loin que Londres applique avec énergie des visées impérialistes, c'est le gouvernement des Indes qui est moteur car il veut à la fois sécuriser ses frontières du nord et étendre son influence, le summum ayant sans doute été atteint en fin de période avec lord George Curzon, vice-roi des Indes de 1899 à 1905. Pour cela, il fallait à la fois pacifier le monde maritime du Golfe et le dominer. Le pacifier, cela signifiait y réduire la piraterie, composer si nécessaire avec les pratiques locales et les pouvoirs régionaux (par exemple la question de la traite que Bombay veut ménager, ce que Londres refuse). Cela voulait dire également disposer de moyens de contrôle à la fois par des accords avec les multiples pouvoirs locaux et par la présence d'une force maritime capable de s'imposer, le résultat en étant que le Golfe est devenu un espace indo-britannique.

Depuis toujours, il a été une zone de passage entre l'Orient asiatique et la Méditerranée, rôle amoindri par l'ouverture du canal de Suez, ce qui veut dire qu'il a toujours connu un commerce internationalisé mais, en même temps, les natifs du Golfe ne dominaient en rien ces relations. Pourtant l'activité marchande, très majoritairement maritime bien sûr, s'y déployait sur une grande échelle : « Les négociants indiens côtoient les commerçants arabes et ceux originaires de la côte orientale de l'Afrique dans les grands ports de la région, notamment Bahrein, Mascate, Lingah ou encore Bunder Abbas » (p. 380). Les plus importants sont les Indiens, « puissante élite transterritoriale, organisée en forts réseaux commerçants, aux assises familiales importantes qui leur permettent d'avoir des contacts dans les différentes zones. La figure du *bania* est respectée dans le Golfe. En tant que sujets de l'Empire des Indes, ces négociants indiens bénéficient tous d'un privilège, la protection britannique, qui leur garantissait au quotidien des avantages certains » (p. 381), ce qui nous renvoie, sous un autre angle, à l'emprise de l'Empire des Indes sur ces espaces khalijiens. Si le commerce de transit était important, deux produits régionaux

tenaient une place essentielle dans les échanges. Le premier était les perles, grande et traditionnelle production du Golfe. Il n'existe jusqu'à présent aucune histoire économique de leur production et de leur commerce mais l'ouvrage comble remarquablement cette lacune, précisant notamment les conditions de leur pêche. En fait, les perles ont permis au Golfe d'entrer à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle dans la mondialisation ; le mouvement s'accéléra un siècle plus tard, les exportations perlières vers l'Europe et les États-Unis ne cessant de s'accroître ; en même temps, ce commerce « est mis en connexion avec plusieurs marchés régionaux dont les tailles varient, comme l'océan Indien et l'Asie du Sud » (p. 373). La fin du XIX^e et le début du XX^e siècle sont un « véritable âge d'or » de ce commerce et les zones de pêche perlière sont des espaces « normés », sûrs, où patrouillent de manière continue Britanniques et Anglo-Indiens (p. 376). L'autre grande production, à partir des années 1860, ce sont les dattes. Il se produisit une véritable « fièvre dattière » lorsque les exportations, essentiellement en direction des États-Unis, se multiplièrent à ce moment-là, insérant réellement le Golfe où se trouvait sans doute la moitié des palmiers dattiers existant dans le monde, dans la globalisation économique, c'est-à-dire la mondialisation. La contrebande existait à l'évidence dans ces deux trafics, mais il faut y ajouter une contrebande des armes qui relève elle aussi, souligne l'auteure, de la mondialisation.

Bien entendu, aussi bien le commerce légal que la contrebande se faisaient essentiellement par la voie maritime : d'excellentes pages sont consacrées aux boutres et à leurs capitaines ou utilisateurs. Il fallait, pour qu'ils puissent croître, que la piraterie soit réduite. C'est le but de deux expéditions à partir de Bombay en 1809 et 1819 contre les tribus khalifiennes, plus précisément les Quawasimis. Le but est aussi, pour la vice-royauté, d'installer son hégémonie sur le Golfe, ce à quoi elle parvient sans de trop grandes difficultés. Mais, si cette hégémonie caractérise tout le XIX^e siècle, à la fin de celui-ci elle est menacée par le retour des Français, et tout autant par l'arrivée des Russes et des Allemands, avec pour risque que le Golfe ne soit plus simplement un lac indo-britannique. C'est l'objet du dernier chapitre qui clôt ainsi le mouvement mis en place par l'ouvrage dont la première partie montre en cinq chapitres comment l'impérialisme anglo-indien a dominé progressivement le Golfe, cependant que la deuxième partie a pour but, en quatre chapitres, d'étudier comment les flux commerciaux se sont développés et ont permis l'intégration du Golfe dans la mondialisation.

Aussi à l'aise dans les analyses politiques, géostratégiques et géographiques que dans l'étude des flux économiques et de leurs variations, Guillemette Crouzet montre également une grande capacité à faire l'histoire vivante des hommes dont elle s'occupe. Les fresques et analyses concrètes sont nombreuses et réussies,

par exemple pour les trafiquants d'armes, les pêcheurs de perles ou les vendeurs d'esclaves. Il s'y ajoute plus de trente pages de sources, plus de quarante d'une bibliographie qui apprendra tout ou presque aux lecteurs français.

Au total, il s'agit d'un ouvrage totalement innovant, dont les qualités sont exceptionnelles, sans équivalent dans l'historiographie française, et absent également en tant que synthèse de l'historiographie anglo-saxonne. Un modèle d'histoire neuve, parfaitement réussie.

Jean-Pierre Poussou

Thomas Vaisset, *L'Amiral d'Argenlieu. Le moine-soldat du gaullisme*, Belin, 2017.

Version remaniée d'une thèse soutenue en décembre 2014, le livre que Thomas Vaisset consacre à l'amiral Georges Thierry d'Argenlieu (1889-1964) supprimera, on l'espère, toute une vulgate, hagiographique ou hostile, qui enveloppe la figure marmoréenne du premier chancelier de l'ordre de la Libération. Participant au renouvellement de l'histoire navale contemporaine, initiée par le très regretté Hervé Coutau-Bégarie, cette biographie fait suite aux grands travaux doctoraux et postdoctoraux de Patrick Boueille, Jean-Baptiste Bruneau, Bernard Costagliola, Jean Martinant de Préneuf, Martin Motte et Philippe Vial. Sa biographie est également une histoire sociopolitique et intellectuelle de la Marine comme des élites navales du long premier xx^e siècle, élites dont le « carme-amiral » fut un pur produit.

Issu d'une vieille famille de notables picards, dont le catholicisme, le patriotisme et le service de l'État sont autant d'évidences, Georges Thierry d'Argenlieu fait précocement le choix d'une carrière navale, dont il suit le *cursus honorum* : l'admission à l'École navale (1906), les années brestoises, enfin les premières affectations au sein de l'escadre de la Méditerranée. Au terme d'une longue conversion qui précède et accompagne la Grande Guerre, passée soit dans les ports de guerre (Toulon et Malte) soit en patrouille ASM dans l'Adriatique, le LV d'Argenlieu démissionne de la Marine en 1919. Son entrée chez les carmes de France marque moins une rupture que la continuation d'une lutte placée sous l'égide de sainte Jeanne d'Arc, dont il assiste à Rome à la canonisation, et de sainte Thérèse de Lisieux, dont les écrits contribuent à sa formation. Son dynamisme, sa science philologique, son enthousiasme réformateur assurent au père Louis de la Trinité de hautes fonctions jusqu'à recevoir la charge de provincial de Paris, au prix douloureux d'une rupture avec la province d'Avignon-Aquitaine, garante d'une tradition ascétique. Cette jeunesse, qui couvre la première partie du livre de Thomas Vaisset (p. 19-162), est restituée dans ses aspects socioculturels comme dans ses dimensions intellectuelles et spirituelles. C'est pour Thomas Vaisset, élève de Philippe Levillain, l'occasion de montrer la richesse de l'histoire intellectuelle du catholicisme à travers

la formation et les travaux d'un catholique hostile à toute déviante moderniste, assez proche de l'Action française, épouvanté au milieu des années 1930 par le spectre communiste, mais qui se révèle sincère et curieux, entretenant avec la pensée de Maritain, les recherches historiques et philologiques et la question de la psychologie un dialogue âpre mais fructueux, dont le monastère d'Avon est le centre. Chercheur au service historique de la Défense, dont la recherche passée et présente lui est bien connue, Thomas Vaisset offre également du milieu naval de la Belle Époque, de ses rituels et de ses préférences politiques, plus variées qu'on ne le pense, un tableau complet d'autant plus précieux que les grandes études disponibles sur les officiers de Marine de la Belle Époque et leurs milieux sont assez rares.

270

Si le retour sous l'uniforme du carme-réserviste, puis son engagement immédiat dans la France libre sont des moments décisifs, les années de guerre, qui bornent la seconde partie du livre, ont été vécues comme une seconde oblation dont l'esprit de « croisade » est un absolu mystique et patriotique. Échappant à la captivité, rejoignant le Royaume-Uni, où il intègre le premier cercle de la France libre, Georges Thierry d'Argenlieu prend une part initialement modeste d'aumônier naval. Ses talents d'organisateur comme son patriotisme intransigeant le conduisent vite aux avant-postes ultramarins de la France Libre : Dakar, où d'Argenlieu est blessé ; l'AEF, où il participe au ralliement du Gabon à de Gaulle ; le Canada, où les partisans de la France libre se déchirent, puis la Nouvelle-Calédonie, en 1941, où la nécessaire présence américaine fait craindre la rupture du lien colonial. En dépit d'un tempérament autoritaire, d'Argenlieu se montre au Canada comme en Nouvelle-Calédonie et justifie, par ses talents administratifs affûtés par ses années avonaises, la confiance amicale que lui porte le général, auquel le lient tant de traits sociaux, le douloureux compagnonnage de l'échec dakarais, mais aussi une commune idée de la France « de toujours ». Autant de talents qui sont toutefois loin de faire l'unanimité. L'ascension aux étoiles de l'ancien réserviste, promu capitaine de frégate durant la drôle de guerre, capitaine de vaisseau en 1941, mais vice-amiral, trois années plus tard, puis vice-président du Conseil supérieur de la Marine, suscite les railleries des « Barbaresques » et des anciens ADD. Le mépris colérique que le Français libre porte aux ralliés de 1943-1944, l'étrangeté de son statut presbytéral et monastique entretiennent en outre l'image perturbante d'un fanatique, semi-défroqué, que véhiculent les officiers supérieurs et généraux de Marine de Vichy alors même que tant de convictions autoritaires et conservatrices les lient. Les 165 pages qui forment la seconde partie de cette biographie offrent une vue détaillée de la Marine dans les heures les plus incertaines de ses divisions et de ses luttes.

La troisième partie de l'ouvrage porte sur les années 1945-1947, durant lesquelles Georges d'Argenlieu fut le haut-commissaire de la République en Indochine, avant d'être rappelé dans les conditions douloureuses d'une soi-disant démission. En recevant ce poste que lui confia de Gaulle, d'Argenlieu n'apportait aucune connaissance personnelle de l'Indochine, mais avait longuement réfléchi au destin de la France en Asie depuis son quartier général néo-calédonien puis dans les institutions de la France combattante et de la Marine. Travaillant dans des conditions diplomatiques compliquées par l'occupation chinoise du Nord-Vietnam – qui suit la reddition japonaise –, contesté par les hommes de Leclerc – que dominent les logiques militaires au Tonkin – ou encore subissant les impératifs ministériels après le départ du général de Gaulle, d'Argenlieu s'avère incapable de garder la haute main sur les négociations et se retrouve plus d'une fois contraint d'endosser des accords dépassant ses instructions avant de subir, dépassé, l'assaut de décembre 1946. L'amiral ne fut pas toutefois ce fanatique impérialiste, étranger à toute ouverture, que stigmatisent les thuriféraires de l'amiral Decoux, l'ancien gouverneur de Vichy, et du général Leclerc, son second. Thomas Vaisset montre un homme certes attaché à conserver à la France une position éminente dans le cadre d'une Indochine fédérale de cinq États, mais comprenant assez vite l'aspiration vietnamienne à l'unité comme à la souveraineté. Écrit dans un style vigoureux, abandonnant parfois le vocabulaire académique, la partie consacrée aux années indochinoises (p. 339-506) est un récit très étoffé, suivant au plus près la genèse et la suite des textes et des négociations franco-chinoises et franco-vietnamiennes, Vaisset donne ici une belle étude des relations militaropolitiques qui fait écho aux travaux de Pierre Journoud et de Philippe Vial.

Rendant, et c'est justice, à la vie de Georges d'Argenlieu, marin et carme, catholique fervent, gaulliste issu de la France conservatrice et maurrassienne, à ses choix comme à ses erreurs leur unité morale, sociale et spirituelle, Thomas Vaisset offre une très solide biographie intellectuelle et professionnelle qui intéressera un large spectre de chercheurs et d'universitaires. Un solide appareil bibliographique ainsi qu'un bel appareil de notes (p. 543-593) – malgré un exposé des sources succinct – font honneur au travail éditorial mené par Belin. Ce livre permettra également à des lecteurs curieux, comme aux étudiants, d'entrer par une belle porte au cœur de ces affaires nationales, navales et impériales qui scandèrent le déclin de la France au mitan du siècle dernier. Là n'est pas la moindre des qualités de ce livre très justement récompensé par les prix Amiral-Daveluy et Jean-Sainteny.

Patrick Louvier

HISTOIRE MARITIME

collection dirigée par Olivier Chaline

Vous pouvez retrouver à tout moment l'ensemble des ouvrages
parus dans la collection « Histoire maritime »
sur le site internet des Presses de l'université Paris-Sorbonne :

<http://pups.paris-sorbonne.fr/>

*La Maritimisation du monde
de la préhistoire à nos jours*
GIS d'histoire maritime

*L'Approvisionnement des villes portuaires en Europe
du XVI^e siècle à nos jours*
Caroline Le Mao & Philippe Meyzie (dir.)

*La Naissance d'une thalocratie
Les Pays-Bas et la mer à l'aube du Siècle d'or*
Louis Sicking

*La Piraterie au fil de l'histoire
Un défi pour l'État*
Michèle Battesti (dir.)

*Le Voyage aux terres australes du commandant Nicolas Baudin
Genèse et préambule
1798-1800*
Michel Jangoux

*Les Marines de la guerre d'Indépendance américaine
1763-1783*
tome I. *L'Instrument naval*
Philippe Bonnichon, Olivier Chaline et Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

*Les Ports du golfe de Gascogne
De Concarneau à la Corogne*
XV^e-XXI^e
Alexandre Fernandez et Bruno Marnot (dir.)

*Les Grands ports de commerce français et la mondialisation
au XIX^e siècle*
Bruno Marnot

Les Huguenots et l'Atlantique
Pour Dieu, la Cause ou les Affaires
Mickaël Augeron, Didier Poton et Bertrand van Ruymbeke (dir.)
Préface de Jean-Pierre Poussou

Négociants et marchands de Bordeaux
De la guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830)
Philippe Gardey
préface de Jean-Pierre Poussou

La Compagnie du Canal de Suez
Une concession française en Égypte
1888-1956
Caroline Piquet

Les Villes balnéaires d'Europe occidentale
du XVIII^e siècle à nos jours
Yves Perret-Gentil, Alain Lottin & Jean-Pierre Poussou (dir.)

La France et l'Indépendance américaine
Olivier Chaline, Philippe Bonnichon & Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

Les Messageries maritimes
L'essor d'une grande compagnie de navigation française
1851-1894
Marie-Françoise Berneron-Couvenhes

Canadiens en Guyane
1745-1805
Prix de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, 2006
Robert Larin

La Mer, la France et l'Amérique latine
Christian Buchet & Michel Vergé-Franceschi (dir.)

Sous la mer
Le sixième continent
Christian Buchet (dir.)

Les Galères au musée de la Marine
Voyage à travers le monde particulier des galères
Renée Burlet

La Grande maîtresse, nef de François I^{er}
Recherches et documents d'archives
Max Guérout & Bernard Liou

À la mer comme au ciel
Beautemps-Beaupré et la naissance de l'hydrographie moderne
L'émergence de la précision en navigation et dans la cartographie marine

1700-1850

Prix de l'Académie de marine, 2000

Grand prix de la Mer décerné par l'association
des écrivains de langue française, 2000

Olivier Chapuis

Les Marines de guerre européennes

XVII^e-XVIII^e siècles

Martine Acerra, José Merino & Jean Meyer (dir.)

Six millénaires d'histoire des ancres

Jacques Gay

Coligny, les protestants et la mer

1558-1626

Martine Acerra & Guy Martinière (dir.)

REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

- 22-23. *L'Économie de la guerre navale, de l'Antiquité au XX^e siècle*
21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale: une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII^e-XX^e siècle). Du métier aux représentations*
17. *Course, piraterie et économies littorales (XV^e-XXI^e siècle)*
16. *La Puissance navale*
15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
14. *Marine, État et Politique*
13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle*
12. *Stratégies navales: l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
- 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime: essai d'évaluation*
9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
8. *Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles*
7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
6. *Les Français dans le Pacifique*
5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000*
4. *Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle)*
- 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*

« BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE D'HISTOIRE MARITIME »

La Vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799).

Épisode de la vie scientifique du XVIII^e siècle

Jean Mascart